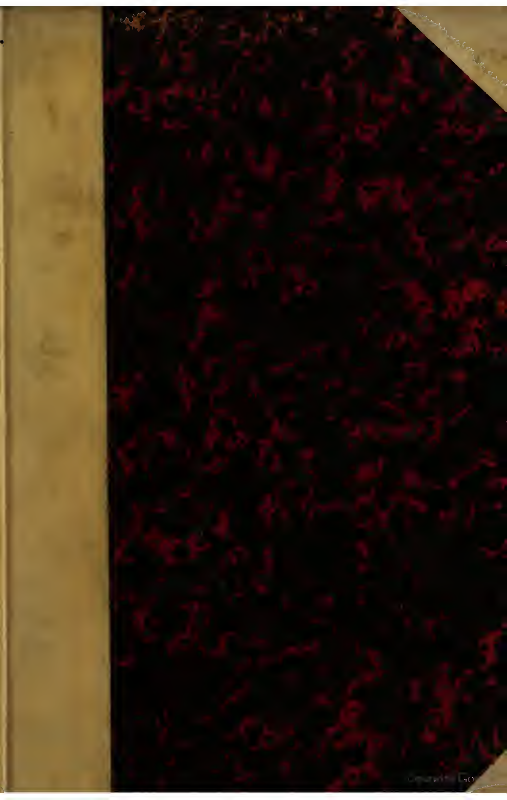



201
29 I
33



Digitized by Google

LES JACOBINS

ET

LES PATRIOTES.

Digitized by Google

Déposé conformément à la loi.

IMP. D'EM. DEVROYE ET C^o.

Digitized by Google

LES JACOBINS,

LES PATRIOTES

ET

LES REPRÉSENTANTS PROVISOIRES DE BRUXELLES.

1792-1793.

PAR

ADOLPHE LEVAE,

ANCIEN REPRÉSENTANT, ADMINISTRATEUR DU FONDS SPÉCIAL.

Belges, soyez frères, soyez unis, toujours unis, et vous parviendrez à vous donner un gouvernement sage, et vous deviendrez un peuple aussi heureux que puissant.

Proclamation de DUMOURIEZ.

Je ne reconnais d'autre liberté que celle qui admettant un Dieu et une religion, est appuyée par la bonne foi, l'humanité, l'amour du prochain, la justice, l'équité et sur toutes les autres vertus sociales.

Lettre de VONCK.

BIBLIOTECA ... IN ROMA

Bruxelles,

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE DE A. VAN DALE,
30, RUE DES CARRIÈRES.

1846

Digitized by Google

A S. A.

Le Prince Eugène Lamoral de Ligne,

PRINCE D'AMBLISE ET D'EPINOY,

GRAND D'ESPAGNE DE LA PREMIÈRE CLASSE, AMBASSADEUR DE BELGIQUE PRÈS DE S. M. LE ROI DES FRANÇAIS, GRAND CORDON DES ORDRES DE LÉOPOLD, DE ST-MICHEL ET DE LA BRANCHE ERNESTINE DE SAXE, CHEVALIER DE LA TOISON-D'OR, DE ST-JEAN DE JÉRUSALEM ET DE ST-HUBERT, ETC.



Faible témoignage de la reconnaissance que lui doivent les écrivains nationaux pour l'intérêt éclairé qu'il porte à leurs travaux, et aux progrès des lettres et des sciences en Belgique.

Google

INTRODUCTION.

Tous les souverains de l'Europe étaient convaincus, dès l'année 1791, que la grande monarchie, fondée par le Tournaisien Clovis, devait s'abîmer dans les déchirements de l'anarchie. Ils se liguèrent à Reichembach et à Pilnitz pour enceindre la France d'un cercle d'acier, et étouffer dans son berceau une révolution qui, en se ruant brutalement contre des institutions mauvaises, en sapant les croyances et les mœurs des aïeux, en répudiant les glorieux souvenirs des générations passées, allait menacer tous les trônes, et multiplier les ruines dans le monde social.

Parmi les nombreux États dont se composa la grande

Digitized by Google

coalition des rois, l'Autriche possédait, sans contredit, les ressources les plus formidables.

Cependant Léopold, prince pacifique, partisan des temporisations, souhaitait la paix avec sincérité. Son premier ministre, le prince de Kaunitz, ne reculait pas devant une conflagration qui devait le rendre un homme indispensable; cependant il se prononça pour les ménagements. Le comte de Metternich-Winnebourg secondait à Bruxelles cette politique; il noua, par l'intermédiaire de Touffner, de Tort de la Sonde, d'actives relations avec des membres influents de l'Assemblée nationale, dans le double but d'arrêter le débordement du flot révolutionnaire, et d'unir les deux cours de Paris et de Vienne contre les efforts désespérés des agitateurs qui entretenaient les troubles aux Pays-Bas et en France. Cette secrète intrigue, si elle eût réussi, aurait peut-être sauvé Louis XVI, et garanti à l'Empereur la paisible possession de nos provinces.

Ce qui fit peur aux monarques, ce n'était pas le bouleversement violent de la vieille constitution française. Les puissances de la terre ne s'émeuvent jamais pour des questions qui ne touchent point leurs droits ou leurs intérêts; elles se montraient disposées à reconnaître tout changement qui n'eût point compromis la sécurité de leurs États.

Le prince de Kaunitz écrivait, le 17 février 1792, au baron de Blumendorff, chargé d'affaires impérial à Paris :

« C'est la fureur du parti républicain qui produisit les
» scènes d'horreur, de crimes, dont furent souillés les
» prémices d'une réforme de la constitution française,

» appelée, secondée par le roi lui-même, et que l'Europe » entière eût vu tranquillement se consommer si des » attentats, réprimés par toutes les lois divines et humaines, » n'eussent forcé les puissances étrangères à se réunir » pour le maintien de la tranquillité publique, la sûreté » et l'honneur des couronnes. »

Le 12 mai suivant, lorsque la guerre était déjà déclarée, les envoyés de Prusse et d'Autriche remettaient à la cour de Copenhague une déclaration encore plus positive. On y trouve ces lignes remarquables : « Toutes les autres » puissances n'ont aucunement le droit d'exiger d'une » puissance grande et libre comme la France que tout » y soit rétabli dans l'état antérieur, ou qu'elle adopte » précisément telle et non pas d'autre modification du » gouvernement. Il s'en suit que l'on pourra et devra » reconnaître comme légale et constitutionnelle telle » modification dans son gouvernement monarchique et » dans son administration interne dont le roi, jouissant » d'une liberté plénière, conviendrait avec les représen- » tants légitimes de la nation. Plusieurs considérations » importantes paraissent d'ailleurs prescrire à la sagesse » et à la prévoyance des cours réunies, de déployer et de » conserver invariablement la plus grande modération à » cet égard. »

Ce qui les força à renoncer à cette ligne de conduite, ce fut le jacobinisme et sa propagande incendiaire. Vienne surtout s'en inquiétait, car les clubs de jacobins, de cordeliers, où s'agitèrent toutes ces ambitions qui ne purent se produire sur un théâtre plus élevé, soutenaient, excitaient les mécontents belges ; elle frémissait en écou-

tant les orateurs républicains se vanter de porter leurs drapeaux victorieux du Rhin au cœur de l'Empire ; son aversion pour un gouvernement d'agitateurs à bonnets rouges devint si profonde, qu'elle ne dissimula plus son dégoût dans ses dépêches et ses actes publics.

Les paroles qui tombaient à chaque instant de la tribune de l'Assemblée nationale, ne légitimèrent que trop cette répugnance. Brissot, le grand rhéteur diplomatique, disait dans la séance du 2 janvier 1792 :

« Votre ennemi véritable, c'est l'Empereur ; c'est à lui » seul que vous devez vous attacher, c'est lui que vous » devez combattre. Vous devez le forcer à rompre la » ligue qu'il a formée contre vous ou vous devez le » vaincre.

» Notre constitution est un anathème éternel à tous » les trônes absolus. Tous les rois doivent donc haïr » notre constitution : elle fait leur procès; elle prononce » leur sentence...... Il n'y a point de capitulation sincère » entre la tyrannie et la liberté.

» Depuis l'Océan jusqu'aux Alpes, la France est » bordée par l'Empire et par l'Empereur. L'Empire n'est » qu'un fantôme ; l'Autriche n'est pas redoutable. Le » Brabant libre se lierait naturellement à la France, ou » s'il reste soumis à l'Empereur, il sera plus inquiétant » pour lui que pour ses voisins.

» On nous menace de l'Angleterre qui, dit-on, est » garante de la constitution du Brabant : mais voulons- » nous donc conquérir le Brabant? Notre constitution » nous le défend : nous voulons forcer l'Empereur, en » attaquant le Brabant, de respecter notre constitution,

» et une nation qui a juré de ne pas s'emparer d'un » pouce de terrain sur ses voisins, peut-elle donner de » l'inquiétude aux Anglais? »

Un autre orateur, Isnard, s'écriait d'une voix prophétique : « Il faut que nous allions porter la liberté » dans la Belgique d'où elle se communiquera aussitôt » dans le pays de Liége, peut-être même en Hollande ; » de sorte que s'il nous fallait lutter contre une ligue de » tous les despotes du Nord, nous combattrions du moins » loin de nos frontières ayant pour alliés les Belges, » les Liégeois, les Bataves, c'est-à-dire six millions » d'hommes, victimes malheureuses du despotisme, et » qui depuis longtemps ont juré comme nous de vivre » libres ou de mourir (¹). »

A ce langage provocateur la Belgique asservie reprit l'espoir de ressaisir une indépendance que lui firent perdre la trahison des uns, l'ineptie des autres, et les discordes des factions ; elle se débattait péniblement sous la serre du double aigle noir de la maison de Habsbourg.

On avait, après la restauration, commis la faute grave de soumettre nos provinces au régime du pouvoir absolu, tout en feignant de caresser l'opinion démocratique, et de ne pas repousser les réformes politiques que celle-ci croyait indispensables.

Metternich ne voulait, en réalité, qu'opposer la faction de Vonck à celle des États dont il redoutait l'influence. Le ministre réussit à rendre les deux partis suspects au peuple.

(¹) Séance du 20 janvier. Les notes qui servirent à composer ce discours avaient été fournies à Isnard par Torl de la Sonde.

« On a déployé beaucoup de science dans la contre-ré-
» volution brabançonne, disait le *Moniteur français*.
» C'est dans ce genre un modèle d'habileté. Lassitude par-
» tout, défiance générale, universel besoin de sommeil.
» La nation est tombée dans une sorte de servitude; elle
» s'y repose. »

Et lorsque les républicains franchirent la frontière, le gouvernement se trouva abandonné à lui-même.

En politique, la finesse, lorsqu'elle n'a d'autre but que de tromper un pays, n'obtient jamais qu'un succès éphémère. Les Vonckistes ne tardèrent pas à s'apercevoir que l'Empereur n'admettrait aucun changement dans l'ancien ordre constitutionnel qui pourrait élargir le cercle des droits populaires, et qu'on ne voulait qu'exploiter leurs ressentiments contre le parti *staetiste* pour le contenir. Déçus dans leurs plus chères espérances, ils se séparèrent du gouvernement qu'ils avaient soutenu jusqu'alors.

Le pouvoir se vit donc une seconde fois, par son imprudent système de bascule, en butte à la haine publique, et sans aucun point d'appui.

Les aristocrates qui étaient opprimés, les démocrates que l'on avait mystifiés, jetèrent les yeux sur la France. On attendit d'elle la liberté, comme on l'avait naguères espérée de la sollicitude mensongère des cours de Berlin et de La Haye. Les clubs caressèrent cette illusion; ils inondèrent nos provinces de productions incendiaires, entre autres de petits almanachs, tels que le *père Girard*, pour répandre dans les masses l'amour des nouveaux principes.

Metternich observait avec soin cette machination. Il

écrivit au prince de Kaunitz : « Les démocrates français » tendent à encourager en Belgique aristocrates comme » démocrates, malgré la différence entre les uns et les » autres. »

La tactique des jacobins était rationnelle. Plus le mécontentement devenait universel parmi nous, plus ils pouvaient nourrir l'espoir que leurs armes victorieuses reverraient ces superbes campagnes qu'elles n'avaient plus visitées depuis la journée de Fontenoy, et que notre soulèvement serait le signal du soulèvement des peuples contre les *tyrans*.

Les Vonckistes et les *staetistes* qui, au fond, travaillaient également à l'indépendance du pays, préparèrent avec ardeur, chacun de leur côté, les éléments d'une seconde insurrection en alimentant par des pamphlets, des adresses, cet esprit de révolte que semblait provoquer une administration maladroite. — Les deux partis cherchèrent même à se rapprocher pour faire cause commune. Ces tentatives de conciliation vinrent échouer contre des prétentions qui se repoussaient l'une l'autre, car les démocrates voulaient renouveler les bases de l'ancien gouvernement, et les aristocrates en demandaient le maintien pur et simple. Ceux-ci formèrent un comité révolutionnaire dont le siége était à Douay. Ce comité avait à sa tête le jeune comte de *Bethune Charost* déjà connu en différents pays par d'ambitieux projets. Il rêvait alors une révolution en faveur du clergé et de la noblesse, dans l'espoir de se faire déclarer souverain des Pays-Bas.

Pour légitimer en quelque sorte ses menées, le jeune

vaniteux invoquait de prétendus droits sur la Flandre, comme descendant des anciens comtes de cette province. Il recruta publiquement une petite armée, à la tête de laquelle il se proposait de conquérir l'héritage de ses ancêtres. De nombreux soldats de l'armée patriote qu'on avait eu l'imprudence de licencier, allèrent s'enrôler sous ses ordres pour délivrer leur patrie opprimée.

Les Bethunistes, tout en souhaitant la fusion des partis, vouaient la plus profonde haine à l'opinion démocratique. L'un d'eux annonçait à un ami de Louvain : « Nos » affaires vont on ne peut mieux. Nous avons enfin dé- » couvert entièrement le système de Vonck et de Van » der Mersch. Ce sont des scélérats tout dévoués à la » maison d'Autriche. Nous ne redoutons plus leur parti ; » ne soyez pas inquiet : ils n'opéreront rien. Travaillez » le plus possible, mais avec prudence, à la réunion des » partis ; bien entendu qu'on se réunisse avec ceux qui » n'ont point commis de crimes. Ne craignez point qu'on » introduise chez nous le système français : vous pouvez » assurer à tous les amis que notre constitution sera » rétablie dans toute sa pureté...... Ne vous réunissez » que sous le nom de confédérés. Faites votre possible » que nos bons amis forment des sociétés dans votre ville. »

Ces sociétés de confédérés ne tardèrent pas à se multiplier : mais elles adoptèrent un système expectant qui dérangea les plans du comité de Douay. Elles ne désapprouvaient pas seulement ses préparatifs, mais elles n'étaient pas d'accord avec lui sur les moyens d'opérer la révolution.

« Les confédérés voulaient se tenir sur la simple néga-

» tive des subsides et autres propositions du prince, » espérant, écrivait Van Schelle à Vonck, de lasser le » souverain par des refus toujours renouvelés au point » de l'obliger à suivre les traces de son devancier, et à » rompre tout lien avec son peuple. C'est à cette époque » qu'ils reculaient une seconde explosion. »

Les démocrates avaient aussi leur comité dont le siége était à Lille. Le vieux Vonck en dirigea les opérations quoique malade et mourant. Ce comité agit avec plus de mystère que le parti Bethuniste. Il aspirait à une liberté basée sur des institutions en rapport avec les droits du peuple et le mouvement des idées. Cependant Vonck crut qu'il serait imprudent de pousser les *staetistes* à bout. Il mandait à l'un de ses adhérents le 1er janvier : « Je ne doute point que vous ne puissiez parvenir à » dissiper la ligue de nos états. Permettez-moi d'observer » qu'il serait peut-être utile d'user de quelque ménage- » ment envers eux, à cause que leurs projets, quoique » mal fondés, ne laissent point d'intimider le gouverne- » ment qui redoutera toujours une réunion des deux » partis. Il serait même à craindre que les ètats, pressés » trop vivement par nous, ne se tournent enfin du côté » du gouvernement, ce qui pourrait achever la ruine du » pays, car les états, au moyen de la force militaire, » pourraient contraindre le peuple de souscrire à leurs » injustices et à leurs exactions. »

Tandis que Vonck prêchait aux siens la modération, Bethune Charost, qui redoutait son active opposition, chercha à ouvrir avec lui des négociations pour l'attacher à sa fortune.

Il fit quelques démarches auprès d'un des principaux démocrates. « Bethune Charost m'est venu trouver hier, » disait celui-ci à Vonck, pour me proposer la paix : » au travers de tous ses discours entortillés, j'ai parfai- » tement bien vu qu'il ne veut une révolution aux Pays- » Bas que pour lui, pour le clergé et pour les nobles. Je » lui ai dit que je ne composerais jamais avec les prin- » cipes, et que je contrarierais toute ma vie une révolution » qui n'aura pas pour seul but l'amélioration du sort du » peuple en général. »

D'autres étaient moins exclusifs. Ils pensaient qu'on devait accueillir favorablement les communications du jeune Bethune, et exploiter son orgueil dans l'intérêt de la démocratie.

« Qu'est-ce qui nous empêcherait de nous servir de sa » patte, demandait-on à Dinne, pour retirer les marrons » du feu? Bethune travaille pour nous sans qu'il nous en » coûte. Que le nombre de ses partisans ne vous effa- » rouche donc pas (¹). »

Les patriotes sincères n'approuvaient pas cette politique astucieuse : ils s'en alarmèrent. Déjà ils voyaient, avant qu'on n'eût donné le signal de la révolte, les deux partis se heurter comme la première fois, et mettre le comble à nos calamités.

On avait une connaissance vague de tous ces complots à l'étranger. Une lettre de Stuttgard, du 18 janvier, contient ces lignes : « Il est question d'un coup très

(¹) Lettre des députés au comité de Paris, du 1er février 1792.

» important et inattendu qui doit incessamment éclater
» dans les Pays-Bas ou sur la frontière. On en parle
» d'une manière qui ne peut se rapporter qu'à une révo-
» lution. »

Toutefois, à la veille de la crise, les Belges étaient retenus par une appréhension cruelle. S'ils rentraient en armes dans leur patrie, ne seraient-ils pas abandonnés à eux-mêmes? La France ne traiterait-elle pas plus tard avec l'Empereur à leurs dépens? « Les Brabançons, écri-
» vait Merlin de Douay, le 18 janvier, paraissent hésiter
» à lever l'étendard parce qu'ils craignent que nous ne
» fassions pas la guerre, et qu'en ce cas ils demeurent
» seuls exposés aux forces de Léopold. »

La cour de Bruxelles, instruite des efforts de la propagande jacobine et patriote pour souffler le feu de la révolte aux Pays-Bas, fit surveiller toutes les personnes que l'on considérait comme suspectes, parce qu'elles s'étaient naguères signalées par leur exaltation, et bientôt le gouvernement se décida à sortir de l'inaction à laquelle il s'était condamné depuis la restauration.

Dès le 15 janvier, on adressa une note au résident français De la Gravière, pour se plaindre de ce que les dispositions prises par son gouvernement, afin d'empêcher les rassemblements et armements des Brabançons *qui avaient porté leur inquiétude et leurs sinistres projets contre leur patrie,* étaient déjouées par des *sociétés que les États voisins ne pouvaient considérer que comme les amies de la licence, du désordre et de l'insurrection contre les autorités légitimes; que la protection ouvertement promise à des factieux, les avait enhardis au*

point qu'ils ne gardaient plus de mesures dans leurs menées et dans leurs plans de brigandages.

Cette plainte n'était que le prélude de précautions plus sévères.

Dans la nuit du 16 au 17 janvier, la force militaire arrêta quelques personnes des deux sexes, soupçonnées de conspiration. Parmi les individus emprisonnés se trouvait l'avocat Vanderhoop.

Ces rigueurs imprévues excitèrent la plus vive sensation. Chacun craignit pour sa propre liberté. « On parle » d'un grand complot, publiait le *Moniteur*. On ne dit » point qu'il soit dirigé en faveur de la liberté, mais » on assure qu'il est ourdi contre les vues bienfaisantes » et paternelles du gouvernement. Le peuple murmure. » Il paraît désirer une nouvelle insurrection. Je ne vois » point de chef capable. L'étrange agitation de Bethune » Charost ne remuera point les Brabançons. Les hommes » les plus éclairés parmi nous savent que ce sont quelques » nobles de ce pays qui nous ont perdus. »

Les arrestations nocturnes ordonnées par le gouvernement, furent exécutées sans observer aucune des formalités protectrices de la liberté individuelle. Tant d'arbitraire révolta les esprits. Pour calmer l'irritation générale et enlever aux conspirateurs ou aux victimes jusqu'à l'intérêt qu'ils semblaient inspirer, on répandit le bruit absurde, atroce, que le projet horrible imaginé par les prisonniers, ne tendait à rien moins qu'à pendre, égorger, massacrer tous les membres du gouvernement et les sujets fidèles.

A Vienne on ne manqua pas d'attribuer toutes ces

trames aux clubs français. Le prince de Kaunitz écrivit à Blumendorff : « Les moteurs comptaient pousser à bout » l'Empereur, et le forcer à des mesures sérieuses qui » pussent ensuite tourner à l'entretien des alarmes de la » nation, en protégeant et soutenant le nouveau complot » qui vient d'être découvert aux Pays-Bas, et dont on » sait, à n'en pouvoir douter, que le plan est fondé sur » l'appui du parti républicain en France. »

Une sorte de terreur gouvernementale comprimait à cette époque l'esprit révolutionnaire sans pouvoir l'extirper. Le pays était livré aux excès de la soldatesque. On mandait au *Moniteur :* « Le militaire est maître ici... Un » bourgeois qui s'aviserait de proférer quelques paroles » énergiques devant un soldat, recevrait un coup de » sabre, et cet assassinat demeurerait impuni. Mon âme » est triste jusqu'à l'abattement. »

L'oppression, au lieu d'effrayer, afflige et irrite. Chaque matin, on lisait au coin des rues des placards, affichés pendant la nuit, pour enflammer les têtes. Le 13 mars on arrêta un musicien de Sainte-Gudule, nommé Flament, au moment où il collait aux murs de l'église cet écrit dicté par le plus stupide fanatisme :

VIVE HENRI VAN DER NOOT!

Tous les bons citoyens sont prévenus de se tenir prêts à prendre les armes, et faire le chemin du Saint Sacrement des Miracles pour l'anéantissement de la maison d'Autriche.

Chers chrétiens, des signes célestes nous ont fait voir

dans la Sainte Messe le gueux de Léopold au fond des enfers avec son frère.

Il eût fallu renfermer le visionnaire dans une maison d'aliénés : on le conduisit les fers aux pieds et aux mains à la prison de la porte de Hal.

Des combinaisons de révolte d'une nature plus sérieuse se développaient à Paris avec une active énergie. Les patriotes belges et liégeois se réunirent en comité pour fraterniser avec les clubs et solliciter l'appui du gouvernement français. Vonck chargea le vicomte de Walckiers, le prêtre Van der Steene et Leunkens, aide de camp de Van der Mersch, de représenter le parti démocratique. Ils annonçaient à leur chef, le 18 janvier : « La pre- » mière entrevue a eu lieu hier à cinq heures du soir. On » a d'abord considéré la révolution des Pays-Bas et de la » principauté de Liége sous deux points de vue : dans » l'hypothèse que les Français déclareraient la guerre à » l'Empereur, et dans celle que la paix continuerait. Dans » les deux cas on a jugé que la révolution était praticable » et nécessaire : mais avant que de discuter les moyens » généraux et particuliers pour l'opérer, on a cru devoir » faire un plan de confédération entre les dix provinces » et la principauté. »

Lettre du 19 : « On projette un manifeste qui serait ter- » miné par la demande du maintien de notre indépendance, » ou, ce qui revient au même, une déclaration de l'Assem- » blée nationale que les Français ne poseraient les armes » qu'après que notre indépendance aurait été reconnue.»

Les membres du comité signèrent, dans une de leurs

premières séances, la profession de foi politique suivante :

« Nous soussignés, composant le comité réuni des
» Belges et des Liégeois, et nous proposant pour but
» unique de nos délibérations de prendre les mesures les
» plus convenables à l'effet de briser à jamais le joug
» intolérable sous lequel gémissent nos malheureuses
» patries; d'en chasser les tyrans qui les oppriment, et
» d'y faire régner à leur place la liberté, l'égalité, les
» autres droits imprescriptibles et inaliénables que la
» nature a donnés à tous les hommes; les lois, enfin,
» politiques et civiles que la libre volonté du peuple aura
» instituées et sanctionnées.

» Reconnaissant la souveraineté absolue, entière et
» indivisible de la nation comme la première base de
» toute association politique en général, et notamment
» de celle que nous désirons de voir établie entre les
» provinces belgiques et le pays de Liége.

» Déclarons en conséquence et certifions par nos
» signatures individuelles de n'être mus ni guidés, dans
» tout ce que nous faisons et ferons dans la suite, par
» aucune vue d'ambition, de cupidité, d'intérêt per-
» sonnel, ni par toute autre passion que par celle d'opérer
» le plus grand bien de nos concitoyens et de propager les
» grands et immuables principes d'ordre et de justice.

» Nous nous engageons, pour le cas où nous réussi-
» rions à rentrer dans le pays et à nous emparer de
» l'administration que nos oppresseurs y exercent tyran-
» niquement, de n'en user nous-mêmes que selon le mode
» et les limitations dans la durée et les pouvoirs qui
» seront prescrits par notre manifeste ; de n'en conserver

Digitized by Google

» l'exercice que provisoirement et jusqu'au moment fixé » d'avance où la nation aura pu être convoquée et se » choisir des représentants ; de donner à nos gérés toute » la publicité possible, en invitant même les communes » du pays qui en auront la facilité, de nommer des com- » missaires pour partager avec nous les soins de ladite » administration provisoire; renonçant pour la suite à » toute autorité, pouvoir, manutention des deniers » publics, charges et emplois quelconques, qui n'auraient » pas été conférés par le peuple légalement et librement » assemblé.

» Déclarons ne jamais souffrir d'être influencés par les » puissances étrangères, ni qu'elles s'immiscent dans » notre gouvernement intérieur; certifions qu'aucun de » nous n'est lié et s'engage de ne jamais se lier avec » lesdites cours étrangères par aucune relation particu- » lière d'intérêts, et de n'en recevoir ni pension, ni don, » ni gratification quelconque.

» Promettons de ne jamais traiter qu'avec des peuples » libres, comme aussi de ne jamais entendre à aucune » proposition qui viserait à altérer la pureté des prin- » cipes susdits, et celui surtout de la souveraineté de la » nation.

» Déclarons, dès à présent pour alors, faussaires à leur » parole, traitres à la patrie, parjures envers le peuple » tous ceux d'entre nous qui dérogeraient à aucune des » promesses et déclarations du présent acte ; qui prête- » raient l'oreille aux insinuations étrangères ; qui entre- » tiendraient au dehors des correspondances personnelles » relativement aux affaires publiques à l'insu du comité ;

Google

» qui reconnaîtraient la souveraineté dans un ou plusieurs
» individus séparés ou formant corporation, ailleurs enfin
» que dans la nation entière.

» En foi de quoi ont signé la présente au mois de
» janvier 1792.

» *N. B.* En cas de non réussite il est convenu que le pré-
» sent acte sera regardé comme non avenu, et ne pourra
» préjudicier en rien aux droits des provinces respectives.»

Vonck désapprouva ces arrangements préliminaires qu'il considérait comme une atteinte à la souveraineté nationale, et refusa de signer la profession de foi.

Le comité lui écrivit le 7 février : « Nous tâchons, en
» nous modelant sur la révolution française, quant au
» fond, de former un plan que, rédigé, nous soumettrons
» à l'examen des amis qui voudront prendre part à nos
» travaux, et que finalement nous mettrons sous les yeux
» de la nation, sans prétendre au pouvoir de le lui faire
» admettre. Voilà où nos opérations se bornent. Que
» pouvons-nous donc plus dans l'incertitude de la guerre ?
» Il est vrai que, de temps à autre, nous jetons les yeux
» sur des objets qui peuvent faciliter l'exécution d'un
» plan vaste et hardi : sur ces objets (je le dis à regret) je
» ne puis vous rien communiquer ni au reste de l'univers
» avant la signature qu'on vous a demandée, et qu'on a
» jugé nécessaire d'imposer à tous ceux, sans distinction,
» qui veulent participer à nos délibérations.

» Comme dans votre réponse vous professez haute-
» ment les principes contenus dans la déclaration, je ne
» puis comprendre pourquoi vous n'envoyez pas votre
» signature. »

Digitized by Google

Lettre du 17 février. « Je suis fort étonné que vous
» n'envoyez pas votre adhésion ou votre refus; car, en
» vérité, je ne pourrai dorénavant communiquer avec
» vous sur des objets qui exigent le secret. Ou vous
» approuvez la déclaration, ou vous la désapprouvez.
» Dans le premier cas, pourquoi hésitez-vous? Dans
» l'autre, donnez vos raisons. La prudence peut-être vous
» empêche de signer, et vous n'auriez pas tort, mais dans
» ce cas vous ne pouvez exiger des communications, et
» que nous sortions des bornes que nous nous sommes
» prescrites. »

Ces lettres prouvent que Vonck n'était plus l'âme de la faction démocratique; que les patriotes de Paris, au lieu de recevoir l'impulsion du vieillard, prétendaient, au contraire, lui faire des conditions; qu'ils ne lui communiquaient plus même le secret de leurs démarches, de leurs délibérations, en un mot, qu'il était débordé et délaissé.

Vonck se sentit froissé dans son amour-propre de chef de parti, et il témoigna, avec amertume, combien il était mécontent, affligé de l'abandon de ceux qu'il avait jusqu'alors considérés comme des disciples soumis à sa voix. On lui répondit le 26 février : « Comment pouvez-
» vous vous imaginer que vous êtes exclu de ce qui se
» passe ici, et.... qu'après votre conduite, les sacrifices
» que vous avez faits à la patrie, la pureté de vos vues,
» l'on hésite à vous regarder toujours comme la tête des
» patriotes belges. Non, Monsieur, je suis bien convaincu
» qu'aucun de nous n'a eu une seule pensée dont vous
» puissiez vous plaindre. Nous nous gardons bien de dire

» que vous refusez votre adhésion, et nous usons de cent » prétextes pour reculer toute explication là-dessus avec » les Liégeois. Je regarde toujours votre adhésion comme » bien nécessaire à notre cause, parce que je mets une » haute importance à ce que nous soyons parfaitement » unis.

» Nous avons la promesse des comités de l'Assemblée » nationale, tant militaire que diplomatique, de nous » céder deux légions pour y incorporer nos soldats et » officiers belges et liégeois, et pour conclure avec le pou- » voir révolutionnaire un traité par lequel la nation » française reconnaîtra notre indépendance, et ne posera » les armes que lorsque nos ennemis communs seront » dissipés. Voilà les divers points que l'on agite. »

Vonck ne se laissa pas éblouir par de flatteuses protestations. Il comprit parfaitement que, si l'on agissait sans lui, sans le consulter, il ne serait plus que le chef nominal de la cabale dont il avait été jusqu'alors l'oracle respecté. Dans son indignation, non-seulement il ne voulut prendre aucune part aux travaux du comité de Paris, mais il en contrecarra les opérations avec une persévérance que rien ne put ébranler.

Cependant l'union des patriotes devenait plus que jamais nécessaire pour le salut de leur cause. La guerre était désormais certaine entre l'Autriche et la France. La politique belliqueuse des Brissot, des Isnard et des clubs avait pénétré avec Dumouriez jusque dans le conseil du Roi. Le général aventurier, devenu ministre des affaires étrangères par l'appui des jacobins, fit prévaloir la nécessité d'un parti violent. Il soutint que la France isolée,

Digitized by Google

abandonnée à ses propres forces, devait s'acharner politiquement à un seul ennemi, à l'Autriche, pour lui ravir les Pays-Bas remplis de mécontents, conquête facile qui, en ajoutant aux forces morales et matérielles de la monarchie, formerait le premier anneau de l'alliance des peuples contre les rois absolus.

Ces idées furent adoptées, et l'on somma l'Empereur : 1° De rompre les traités secrets qu'il avait conclus dans une intention hostile à la France; 2° de retirer les troupes prêtes à l'envahir. Dumouriez mandait à M. de Noailles, ambassadeur français à Vienne, le 19 mars 1792 : « Le » prétexte de la nécessité de beaucoup de troupes dans » les Pays-Bas, pour empêcher l'esprit de révolution d'y » pénétrer, est un motif insuffisant. Plus on rassemblera » de troupes dans ces belles provinces, plus les peuples » seront vexés, ruinés et portés à l'insurrection..... Que » les Belges soient heureux, qu'on leur maintienne leur » constitution et ils seront tranquilles..... La diminution » des troupes dans cette province, est donc un des points » nécessaires pour prouver les bonnes intentions du roi » de Bohême. »

Ces exigences absolues, qui eussent paru intolérables en tout autre temps, révélèrent à l'Autriche les vues cachées des Français. Elle ne douta plus qu'on ne songeât à attaquer la Belgique, et que c'était dans ce but qu'on voulait qu'elle y diminuât le chiffre de ses forces.

L'orgueilleuse provocation des Tuileries, remise au cabinet impérial le jour même de la mort de Léopold, fut relevée avec fierté. On déclara, dans une note sèche,

que l'on ne connaissait pas en Allemagne de rassemblement qui pût être considéré comme hostile; que le roi de Hongrie et l'Empire jugeraient peut-être convenable d'en faire de plus grands pour maintenir la paix intérieure de leurs États qu'excitaient l'exemple des troubles de la France, et les coupables manœuvres des jacobins; que, quant aux liaisons établies entre la cour de Vienne et les puissances les plus respectables, elle cesserait de les entretenir quand la nation française repousserait les insinuations d'une faction qui vivait d'émeutes et de violences contre la liberté du roi et la foi des traités.

Cette notification énergique n'était pas seulement la condamnation de toute la révolution; elle était encore une sanglante injure pour la faction dominante. On y répondit sans hésiter, en décrétant d'urgence la guerre contre l'Autriche.

L'historien de la révolution française prétend que cette guerre cruelle, qui a si longtemps déchiré l'Europe, n'a pas été provoquée par l'Assemblée nationale, mais par les cours étrangères; qu'en la déclarant, elle n'avait fait que reconnaître dans un décret l'état où le royaume se trouvait placé par une note qui, entre toutes les fautes des puissances, fut une des plus impolitiques qu'elles aient commises. — Malgré l'imposante autorité du nom de M. Thiers, nous osons avoir une opinion toute contraire. Nous pensons que le langage irritant des grands parleurs de tribune, rendait depuis longtemps la lutte inévitable; que Vienne avait été orgueilleusement défiée par les sommations de Dumouriez, et qu'un grand État, qui a le sentiment de sa force, de sa dignité, ne doit, ne





peut pas se laisser dicter d'impérieuses conditions sous peine de se couvrir d'une honte éternelle.

L'Assemblée nationale déclara dans la loi du 20 avril 1792 que la nation française, fidèle aux principes consacrés par sa constitution *de n'entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et de n'employer jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple*, ne prenait les armes que pour le maintien de sa liberté et de son indépendance. Néanmoins, le comité diplomatique et les ministres du roi ne renoncèrent pas à l'espoir de ramener l'Autriche à des dispositions pacifiques par l'influence de Metternich, qui jouissait de toute la confiance de sa cour.

Dumouriez, absorbé par les préparatifs du grand duel politique qui allait ensanglanter l'Europe, instruisit Touffner qu'il n'avait pu se dispenser de provoquer la déclaration de guerre, puisque l'Autriche l'y avait forcé; qu'il allait faire tout son possible afin de pousser les hostilités avec vigueur, dans l'intention de finir vite, et de rendre à l'Empereur les Pays-Bas dont on ne devait pas tarder à s'emparer, pour s'attacher ensuite aux véritables ennemis des deux nations. Il ajouta qu'il ne changerait jamais de sentiment, quelle que fût l'issue de la lutte [1].

Le vieux Kaunitz avait prévu que les notes, les tempéraments de la diplomatie ne pourraient prévenir une rupture. Alarmé de l'agitation des Pays-Bas, il chercha à l'apaiser en gagnant les états irrités.

[1] *Suite des mémoires de Dumouriez*, par Tort de la Sonde. Poursuivi criminellement pour cet écrit, La Sonde a prétendu qu'on l'avait altéré : mais la défense de l'accusé par Réal, devant la cour d'assises de la Dyle, prouve que le fait, que je lui emprunte, est vrai.

Au mois de janvier 1792, l'Empereur, dans le transport d'une colère irréfléchie, refusa une audience à leurs députés venus à Vienne pour faire un appel de la nation au souverain, et deux mois après on s'humiliait jusqu'à user d'indirectes sollicitations pour désarmer des corps qu'on avait imprudemment offensés.

Le prince de Ligne fut l'intermédiaire officieux de la réconciliation. Sa démarche parut un aveu de faiblesse parce que l'on y pensait bien tard, et que l'on y était forcé par la gravité des circonstances.

Voici les deux lettres que le prince adressa aux états de Brabant :

« Messieurs,

» Je vous prie de vouloir bien recevoir les assurances » de ma reconnaissance pour la confiance dont vous » m'honorez, et les choses flatteuses que vous voulez » bien y ajouter dans la lettre que M. le comte de Baillet » m'a apportée de votre part. Pour vous prouver que » j'en suis digne, permettez-moi de vous dire ce que je » pense.

» N'étant point l'organe des volontés du souverain, » n'ayant aucune mission à votre égard, je puis vous » prier, Messieurs, vous conjurer au nom de notre pays, » de ne pas pousser plus longtemps une résistance qui » peut lui être si funeste.

» Attrapez vos ennemis qui vous ont tendu des piéges » pour vous anéantir. Offrez dans l'instant même les » subsides et vos regrets d'avoir autant tardé par quelques » malentendus, et demandez ensuite à votre nouveau roi

» la permission de lui envoyer une députation qui
» pourra entrer dans quelques détails sur ces malen-
» tendus. Que cette députation même ne soit pas com-
» posée des individus qui n'ont été que trop cités dans
» la révolution.

» On ne croira jamais, Messieurs, que le tiers-état si
» uni avec les autres chambres contre le souverain dans
» ces malheureux temps de troubles, dont vous devez
» tâcher de faire effacer le souvenir, ne le soit pas,
» lorsqu'il prend un mouvement de mauvaise volonté
» pour un mouvement de conscience.

» Si cela était, vous seriez obligés de l'éclairer et de
» vous justifier même auprès de lui de votre facilité à
» vous plier aux volontés du souverain. Si vos cinq
» conseillers étaient dignes de votre intérêt, ils vous
» prieraient eux-mêmes de ne plus penser à eux. Quelle
» honte pour notre nation dans l'histoire, si l'on y lit un
» jour qu'une partie a été égarée par un avocat, et
» qu'une partie a été la victime de la séduction d'un autre
» avocat, dans un autre sens contraire à la constitution.
» Si vous l'aimez autant que moi, Messieurs, vous
» éviterez de faire triompher le vonckisme qui a juré
» votre perte. Vous suppléerez même à votre conviction,
» si tant est que vous n'en ayez pas une entière de la
» légalité qu'on vous a prouvée, par le sacrifice de ce que
» vous croyez qui y manque, ou par le besoin que vous
» avez du souverain pour résister à la rage de tout
» détruire que le voisinage des Français et les principes
» de quelques autres avocats ont portée dans notre mal-
» heureuse patrie...

» Souvenez-vous, Messieurs, que nos troupes victo-
» rieuses contre les infidèles de l'Orient, ont été obligées
» de marcher contre ceux de l'Occident ; qu'elles ont
» passé la Meuse ; que vous vous êtes trouvés abandonnés
» des vôtres et des puissances étrangères qui n'ont
» jamais osé vous avouer protégés par elles. Souvenez-
» vous que tout tremblait à l'arrivée de nos hussards et
» de l'avant-garde que le comte de Browne a menée lui-
» même dans Bruxelles.

» La convention de La Haye que quelques malinten-
» tionnés vous ont conseillée de réclamer, n'est qu'un
» piége de plus pour votre destruction, puisqu'elle sert de
» prétexte aux prétendues améliorations que vos ennemis
» veulent faire à notre constitution qui n'en a pas besoin.

» Le roi de Hongrie montrera autant de fermeté dans
» les affaires qu'il en a montré à la guerre. Son caractère
» est porté à la douceur et à la clémence qui est le par-
» tage de nos princes : mais il doit commencer son règne
» avec vigueur. C'est par la vigueur qu'on évite la
» rigueur. Que deviendrait notre inauguration, Mes-
» sieurs, si ce refus injurieux des subsides devait encore
» durer un mois ?

» C'est avant de me mettre à ses pieds que je prends la
» liberté de vous donner mes conseils. Les tristes devoirs
» qu'il a à remplir, m'en empêcheront encore pendant
» plusieurs jours : mais je me dépêche de vous engager
» à une démarche qui sera d'un heureux augure pour le
» calme et la splendeur de son règne.

» Le Hainaut s'est bien trouvé de mes avis. Il a levé,
» de lui-même, les doutes auxquels se seraient livrés

» peut-être de mauvais esprits. Il a senti le danger qu'il » y a à ne pas se rapprocher plus que jamais des intérêts » du souverain, surtout dans le temps de l'épidémie » générale qui a juré le renversement du trône, des » puissances, des ordres et des lois des États. Il a senti » que ce qui était, tout au plus, des sujets de représen- » tation, n'en étaient pas de résistance, et j'ai tout à » espérer que cette province, par l'harmonie, la soumis- » sion et la bonne volonté des trois chambres, et l'argent » qu'y apporte l'augmentation de nos garnisons, et les » émigrés, ne se sentira plus bientôt des pertes et des » suites de la plus funeste des révolutions dont le nom est » déjà presque oublié.

» Je vous parle, Messieurs, avec la franchise d'un » soldat né parmi vous dans un temps de tranquillité » qu'il est nécessaire de reprendre. J'en avais goûté » l'habitude. Rappelons ce temps heureux. En voici bien » le moment. Pardonnez-moi cette effusion d'un cœur » qui sera alors tout à vous, et soyez persuadés qu'il n'y » a rien que je ne fasse pour mériter la continuation d'une » confiance aussi précieuse, et vous montrer le parfait » attachement et la considération distinguée avec laquelle » j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et » très obéissant serviteur.

» Vienne, ce 8 mars 1792.

» Le prince de Ligne. »

Messieurs,

» Vous recevrez par d'autres que par moi des assu- » rances de la confiance que vous pouvez et devez

» prendre dans les bontés du roi. Je ne puis assez vous » exprimer, Messieurs, la nécessité d'y répondre au » plus tôt. Il n'y a pas un petit moment à perdre. Si dès » le jour de l'arrivée de la lettre que j'ai l'honneur de » vous écrire, vous n'engagez pas le tiers-état à s'unir à » vous pour l'accord des subsides (chose que je sais vous » être très facile), tout est manqué. Le parti français et » vonckiste triomphe, et vos enfants, Messieurs, auront à » vous reprocher les suites funestes d'une résistance pour » des choses qui peuvent se traiter après cette première » démarche.

» Je vous prie, Messieurs, après avoir offensé deux » souverains, de ne pas offenser le troisième qui, le jour » même de son avénement au trône, s'est occupé de notre » pays. Je serais fâché de voir que vous m'ôteriez tout le » pouvoir de vous être quelquefois utile, si ayant obtenu » la permission de venir ici en députation, d'abord après » avoir consenti aux subsides, tout cela n'est pas fait » avant trois semaines.

» De grâce, Messieurs, point de lenteur dans ce qui » doit faire le bonheur du pays, et en donner bonne idée » à Sa Majesté. Je la crois pressée d'approfondir les inté- » rêts de toutes ses provinces pour pouvoir fixer ses inau- » gurations. Je n'ai que le temps de vous assurer de mon » attachement. Si vous aviez les plus petites réflexions à » faire (ce que je ne crois pas), vous pourriez me les faire » parvenir. Je les ferais passer au roi. N'étant chargé de » rien, n'ayant d'autre mission que mon zèle, je suis sans » conséquence. Sa Majesté sait que je ne désire rien que » la gloire de son règne et le bonheur de ses sujets.

Digitized by Google

» Je vous réitère mes prières et les protestations des » sentiments que j'aurai pour vous dès que j'aurai obtenu » de vous le calme, l'union, la fidélité et l'extinction » de vos ennemis. J'ai l'honneur d'être, avec bien de la » considération, Messieurs, votre très humble et très » obéissant serviteur.

» Vienne, ce 13 mars 1792.

» Le prince DE LIGNE. »

La noblesse et le clergé, fatigués d'une infructueuse opposition, suivirent le conseil du prince. Ils oublièrent de profonds ressentiments pour donner au souverain un témoignage de leur modération. « Tout s'arrange le mieux » du monde entre le gouvernement et les états, écrivait- » on au *Moniteur* (1). Le meilleur concert règne entre » eux. » En effet, les deux premiers ordres votèrent les subsides. Mais s'ils renonçaient à réclamer le redressement des griefs, le tiers-état ne suivit pas cet exemple, parce que les abus restaient debout et les excès impunis.

Des actes graves, significatifs témoignaient du mécontentement de la bourgeoisie. Au renouvellement du magistrat d'Anvers, tous les élus furent l'expression de l'opinion la plus exaltée. L'émigration des patriotes pour la France prit de nouveaux développements. « L'amour » de la liberté et de l'égalité, assurait le *Moniteur* (2), » n'est point dans le cœur de ces émigrants. » C'est vrai; ils ne voulaient que combattre pour leur patrie.

(1) Lettre du 21 avril.
(2) Lettre du 24 mars.

Le pouvoir était frappé d'une impopularité telle qu'il n'osa poursuivre le procès des conspirateurs : trop de monde s'y trouvait compromis. Il parut craindre de tout découvrir à la nation, et même de tout savoir. Cependant il ne dissimula pas son irritation. L'amnistie fut publiée dans la Flandre, mais non dans le Brabant, qui était considéré comme le foyer des émeutes, et que l'on travaillait, pour ce motif, à isoler du reste du pays. On proclama la loi martiale. Aux termes de cette loi, les citoyens pouvaient être punis de coups de bâton et de mort sans forme de procès, sans droit, sans sentence, et sans qu'ils pussent réclamer leur juge compétent.

Dès le soir de la publication de cette loi draconienne, on vit, à Bruxelles, des militaires parcourir les rues, les estaminets le sabre à la main, cassant les vitres des maisons, maltraitant, frappant de leurs armes des habitants contre lesquels il ne s'élevait d'autres griefs que d'avoir témoigné leur attachement à la *Joyeuse Entrée*. On infligea la peine de la bastonnade à d'honorables bourgeois. Les états de Brabant firent de véhémentes remontrances. Le tiers-état exigea la révocation de la loi martiale comme condition expresse, indispensable de son consentement aux subsides. La violence gouvernementale n'avait donc servi qu'à exaspérer l'opposition. Les diverses factions, une grande partie du clergé appelèrent de tous leurs vœux l'invasion étrangère, vœux coupables, impies, que l'excès de l'oppression ne justifie pas; car l'invasion étrangère est non-seulement une tache pour le peuple qui l'implore, mais il est bien rare qu'elle ne finisse par lui coûter son indépendance.

Digitized by Google

Tandis que la Belgique s'agitait convulsivement sous la main du pouvoir, les troupes françaises franchirent, pour la première fois, notre frontière. « C'est d'après la » certitude d'un grand mouvement dans le Brabant, disait » le maréchal de Lukner dans une lettre au ministre de » la guerre, que le gouvernement avait décidé le roi à la » guerre offensive, et à porter les premiers coups dans les » Pays-Bas. » Dumouriez était persuadé que l'invasion y ferait éclater une révolution, et sauverait la France des attaques de l'Autriche : mais à peine avaient-ils mis le pied sur notre sol que, saisis d'une de ces terreurs paniques qui flétrissent pour longtemps les nobles souvenirs des plus vaillantes nations, les Français prirent la fuite de toutes parts, sans tirer un coup de fusil, en apercevant les avant-postes ennemis.

A la nouvelle de cette déroute, les nobles émigrés qui encombraient Bruxelles, manifestèrent une honteuse joie. On les voyait dans la promenade du Parc, traînant de larges sabres qu'ils appelaient *coupe-têtes*, la cocarde et le panache blancs au chapeau, la croix de Saint-Louis à la boutonnière, se féliciter d'un désastre qui allait leur rouvrir les portes d'une patrie qu'ils abandonnèrent la plupart imprudemment. Dans l'ivresse de leur satisfaction, ils croyaient déjà le colosse républicain abattu, agonisant. Les patriotes belges étaient consternés. Ils perdaient en un instant toutes leurs espérances de liberté. Quelques-uns ne purent comprimer la mauvaise humeur que leur causait la jubilation de cette foule de seigneurs et prélats étrangers. On entendit des bourgeois dire à haute voix, avec l'accent de la colère : « Que font ici ces lâches?

» Qu'ils aillent se battre au lieu de faire parade en ces » lieux de leur bravoure. »

La victoire, que les troupes autrichiennes venaient de remporter sans combattre, accrut l'audace de la soldatesque qui occupait nos villes. Des rixes continuelles entre les militaires et la populace troublaient le repos public. Quelquefois elles dégénérèrent en luttes sanglantes, en émeutes sérieuses.

Lettre de Bruxelles, du 22 mai. « Les affaires intérieures de ce pays sont dans la situation la plus critique. Cette situation est à peu près la même qu'en 1789, » à l'époque des troubles. Trois partis distincts et bien » prononcés divisent les esprits : les royalistes, les Vonckistes et les Vandernootistes. Les mécontents, surtout » ceux du dernier parti, se portent, dans quelques » endroits, à des excès punissables. Tous les jours, on » les voit afficher des billets incendiaires. Le 11, ils en » ont publié de très insultants pour les gouverneurs » généraux. On y exhortait les Belges à exterminer la » domination autrichienne, et on avait orné ce placard » d'un gibet. »

Lettre du 9 juin. « Malgré les bayonnettes et la loi » martiale, la tranquillité n'est rien moins que rétablie. » La division des esprits est effrayante. On affiche, tous » les jours, de nouveaux placards qui trouvent de nombreux lecteurs, et occasionnent des rixes. Des patrouilles » fréquentes parcourent les quartiers de la ville. On » enlève, pendant la nuit, beaucoup de particuliers que » l'on conduit sur-le-champ aux Madelonnettes. » La porte de Hal fut encombrée de nombreux détenus poli-

Digitized by Google

tiques qu'on y amenait de toutes parts, et qui étaient arrêtés pour des raisons d'État, excuse banale de toutes les tyrannies.

A l'extérieur, Bethune Charost, découragé par la découverte de la conspiration qu'il avait si péniblement organisée, et par l'ardente opposition que lui faisaient non-seulement les Vonckistes, mais le ministère Dumouriez peu disposé alors à protéger les efforts de l'aristocratie, Bethune Charost renonçait à la pensée de soulever la Belgique, et disparut de la scène jusqu'au jour où il alla porter sa tête à l'échafaud.

Le comité de Paris publiait un manifeste aux Belges et aux Liégeois pour les appeler aux armes, et proclamer la déchéance de l'Empereur comme souverain des Pays-Bas, ainsi que celle de l'évêque de Liége comme prince de ce pays. Ce prétendu pouvoir révolutionnaire proposa également aux deux peuples, dont il avait résolu la réunion, un projet de constitution démocratique.

Le manifeste, le projet de constitution, le comité, tout cela fut combattu, répudié par Vonck. Il ne voulait pas d'un pouvoir révolutionnaire, même provisoirement. Dans son système, la nation française ne pouvant faire de conquêtes, quand ses troupes auraient chassé les Autrichiens de nos provinces, les Belges se saisiraient tout naturellement de la souveraineté. Les vainqueurs devaient déclarer qu'ils n'imposeraient aux Pays-Bas d'autres lois que celles adoptées par des états légitimement élus et constitués. Les conseils provinciaux exerceraient temporairement, après la délivrance des diverses parties du pays, le pouvoir dans l'intérêt de l'ordre.

Digitized by Google

Le gouvernement français feignit d'approuver les idées du jurisconsulte belge; mais il se garda de contrarier l'action du comité de Paris. Les deux fractions du parti démocratique conspiraient avec une égale ardeur contre l'Autriche. Ainsi on voit, d'un côté, les républicains les plus influents assister aux délibérations des patriotes belges et liégeois; de l'autre côté, le ministère prêtait au comité de Lille 60,000 livres en assignats pour armer et équiper un corps de Belges, qui serait mis à la disposition des généraux français, et employé à notre frontière. Ce corps devait rester à la puissance populaire qui se formerait aux Pays-Bas.

Le comité demanda que le gouvernement français promît que, s'il faisait un traité avec l'Autriche, on y stipulerait des garanties pour la sûreté des personnes et des propriétés.

« Cette pièce, dit M. Borgnet, fournit la preuve du » soin que le chef de l'opinion publique mit toujours à » stipuler l'indépendance de la Belgique. » Ces lignes nous semblent écrites sous l'influence d'une singulière préoccupation : d'abord nous doutons fortement que Vonck puisse être considéré comme un chef d'opinion publique; ensuite, l'acte dont nous venons de rappeler les principaux articles, ne contient aucune stipulation pour l'indépendance de la patrie. Tout ce qu'on y réclame, ce sont des garanties pour les individus et pour leurs fortunes, ce qui est bien différent.

Ces garanties ne furent pas même promises. Robespierre s'en plaignit avec véhémence dans le *Défenseur de la Constitution*. « Qu'a-t-on fait, demanda-t-il, pour éveiller

» l'ardeur des patriotes belges et liégeois? comment a-t-on
» répondu aux pressantes sollicitations de ceux que nous
» avons vus au milieu de nous? On n'a rien fait qui con-
» vînt, et surtout on n'a pas présenté aux Belges une
» garantie formelle du plan de conduite que nous nous
» proposions de suivre, après la conquête, à l'égard des
» affaires politiques de cette contrée... J'ai vu des défen-
» seurs de la liberté belgique désirer qu'on leur garantît
» que la France, maîtresse de ce pays, ne le regarderait
» pas comme un moyen de faire avec l'Autriche un
» accommodement plus conforme aux vues des cabinets
» de Vienne et des Tuileries qu'aux intérêts des Belges. »

Quoique la France ne répondît aux instances des patriotes que par un silence glacial, qui eût dû leur démontrer qu'elle avait d'autres projets, ils poursuivirent leur œuvre. — La légion belge se forma avec rapidité, et présenta bientôt une force effective de plus de 2,200 combattants.

Pour faciliter et appuyer une invasion, Vonck envoya des émissaires dans le Brabant, la Flandre, le Hainaut, afin de conférer sur l'insurrection avec les démocrates, nobles, avocats et négociants.

L'un de ces agents, nommé Van den Broucke, raconte ainsi le résultat de sa mission à Gand, à Bruges et autres lieux. « Plusieurs sont de bonne intention, mais un peu
» craintifs que, par exemple, les Français, après s'être
» bien battus, pourraient traiter avec la maison d'Au-
» triche, et que ceux qui se seraient mêlés de l'affaire
» dans le pays, resteraient exposés à la haine et à la per-
» sécution impériale. Je leur ai répliqué que j'étais

» assuré de bonne part que les Français ne feraient jamais
» la paix sans la condition absolue de notre indépendance.
» Si cela est, disent-ils, les Français n'ont qu'à publier
» une proclamation à cet égard pour gagner les cœurs,
» et soulever tout le monde. D'autres voulaient que les
» personnes capables de faire partie du comité, et sur-
» tout de dresser le plan d'organisation du pays, fussent
» convoquées par ordre de l'Assemblée nationale; que les
» plus instruits et les plus démocrates pussent être pré-
» sentés...... Cet ordre ne serait aucunement arbitraire;
» il appartient beaucoup plus aux Français, nos libéra-
» teurs, que les pouvoirs ad intérim soient exercés par
» eux, qu'à tout autre corps illégal. Personne ne verra de
» mauvais œil qu'ils ne donnent que l'ordre indispensable
» pour assurer notre liberté. »

Le maréchal de Lukner renouvela le mouvement d'invasion le 18 juin; il occupa sans coup férir Menin et Courtray. Au bout de quelques jours il se retira pour n'être pas coupé par les Autrichiens.

Les patriotes, qui étaient déjà prêts en divers endroits de la Flandre à courir aux armes, n'osèrent remuer. « Je
» n'entrevois pas la plus légère espérance de l'insurrec-
» tion manifestement annoncée, mandait de Lukner au
» ministre de la guerre, et quand je serais encore maître
» de Gand et de Bruxelles, j'ai presque la certitude que
» le peuple ne se rangerait pas plus de notre côté. »

Le maréchal ne disait pas toute la vérité, pour excuser sans doute la honte d'une retraite précipitée. On avait salué les Français en Belgique par des cris de joie. Menin arbora la cocarde nationale. A Courtray, l'armée

Digitized by Google

fut accueillie aux cris de *vive la nation*. « Il est vrai » qu'un morne silence a succédé, observait le comité des » patriotes belges et liégeois, mais la cause en est naturelle » et simple. Dès le lendemain, des hommes bien inten- » tionnés, sans doute, avaient annoncé que M. le maré- » chal ne voulait plus avancer sans les ordres du nouveau » ministère. (Celui dont Dumouriez était le chef venait » de se retirer.) Il était raisonnable de croire que ses » ordres pouvaient être contraires à ceux du ministère » précédent. Il aurait été absurde d'en douter en voyant » M. le maréchal donner deux fois l'ordre de la retraite, » et n'envoyer des contre-ordres qu'au moment où elle » commençait à s'effectuer. »

Avant d'évacuer Courtray, le général Jarry livra aux flammes trois des faubourgs de cette ville. Cet acte d'inutile barbarie réduisit les Belges au désespoir. Il excita les murmures de la France. *Vergniaud* s'écriait à la tribune législative, le 3 juillet. « Il ne restera de » nous chez les malheureux Belges que le souvenir des » incendies qui auront éclairé notre retraite. » *Isnard* disait encore quelques semaines après, le 3 août : « Le » Brabant nous appelait, et, déjà victorieux, nous l'avons » évacué : en abandonnant le malheureux Belge, nous » avons incendié le toit de ses pères [1]. »

Les revers provoquent toujours les reproches. On en adressa d'amers au vieux Lukner. *Arena* l'accusa d'avoir

[1] C'était à la veille du 10 août qu'il prononçait ces paroles, et il eut le triste courage d'y ajouter cette absurde et atroce imputation : *On dirait que le roi des Français venge par les flammes la cour de Vienne de l'insurrection belge.* Ainsi, dans leur délire, les républicains reprochaient au malheureux Louis XVI l'acte infâme de Jarry.

Digitized by Google

livré les Belges au glaive de l'Autriche. *Dumas* prétendit que l'expédition était impossible, un dangereux et chimérique projet. *Brissot* soutint qu'on ne voulait pas laisser prendre le Brabant, dont l'abandon couvrait un complot. « On vous a dit, pour justifier cet abandon, ajouta-t-il, » que les Belges ne voulaient pas se soulever. On vous a » trompés : ils veulent la liberté et l'insurrection, mais ils » ne veulent pas être abandonnés et égorgés. L'événe- » ment n'a-t-il pas trop justifié ces craintes? »

Cette nouvelle déroute découragea les patriotes les plus hardis. On ne douta plus que la révolution française ne fût vaincue par les alliés, et la Belgique condamnée à rester esclave. Vonck lui-même commença à craindre de s'être trop compromis, et il signifia au comité de Paris qu'il ne voulait plus passer dans le public pour diriger ses opérations. Sa lettre du 30 août est curieuse. La voici :

« Si j'ai bien voulu figurer parmi les membres du » comité de Lille, c'est pour deux choses particulières et » qui vous sont connues. Premièrement, pour détruire » entièrement le parti de Bethune; secondement, s'il eût » encore conservé une espèce d'existence, ce que je » craignis d'autant plus que je savais qu'il avait reçu » 300,000 livres du ministère français, c'était pour le » tenir en échec, en cas que les Français entrassent dans » nos provinces; mais mon intention n'a jamais été de » faire une révolution par nous-mêmes; j'ai toujours cru » que les troupes françaises devaient la commencer en » chassant les Autrichiens de nos foyers, et qu'alors le » peuple devait, à l'aide des Français, choisir des repré- » sentants légitimes ou de nouveaux États, pour faire,

Digitized by Google

» dans l'ancienne constitution, les changements qu'ils
» eussent trouvés nécessaires, ou en faire une nouvelle
» analogue aux usages et aux mœurs du pays, s'ils le
» trouvaient convenir. »

Après avoir dit qu'il a constamment refusé d'adopter le plan du comité révolutionnaire, il ajoute :

« Vous voulez bien me dire, Messieurs, que ma retraite
» vous causerait un sensible déplaisir, à cause, dites-
» vous, que je joins à mes prétendus talents *l'amour le*
» *plus ardent pour la liberté,* et, qu'en outre, j'ai donné
» tant *de preuves de mon patriotisme.* Je vous réponds
» à cela en vrai démocrate, que je fais grande estime de
» la réalité, mais que les belles paroles n'ont aucun attrait
» pour moi. Si cependant vous pensiez comme vous
» écrivez, ne deviez-vous pas, du moins lorsque vous
» allâtes à Menin, vous donner la peine de m'entendre
» sur les moyens à employer; mais non, vous m'avez
» entièrement oublié, et vous ne vous êtes souvenus de
» moi que pour me compromettre dans vos opérations.

» Quant à mon amour pour la liberté, dont vous
» daignez faire mention, il faut que je vous observe que
» je ne reconnais d'autre liberté que celle qui, admettant
» un Dieu et une religion, est appuyée par la bonne foi,
» l'humanité, l'amour du prochain, la justice, l'équité,
» et par toutes les autres vertus sociales. Et, pour
» m'expliquer en peu de mots, quant au patriotisme,
» j'avoue que j'ai toujours été grand patriote, mais sans
» aucune vue particulière, mais patriote désintéressé
» à tous égards. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine que
» je me vois forcé d'avouer que mon enthousiasme

» patriotique est un peu refroidi, depuis que j'ai vu ce
» mot *patriotisme* changé en *égoïsme,* ou plutôt que
» plusieurs en ont fait mauvais usage; que les uns s'en
» sont servi pour trouver moyen d'arranger leurs affaires
» délabrées; d'autres afin de pouvoir subsister ou se faire
» un sort; la troisième classe pour signifier quelque
» chose ou figurer avec quelque éclat. D'ailleurs, quand
» on considère tous les crimes, toutes les horreurs qui
» sont commis sous le voile du patriotisme, depuis plus
» de trois ans, qui n'en serait un peu refroidi? Cependant,
» comme j'ai toujours été l'ennemi juré de l'aristocratie
» et de toute sorte de despotisme, rien ne pourra jamais
» altérer mes premiers sentiments patriotiques, ni éteindre
» le zèle que j'ai de pouvoir être utile à mes concitoyens.
» Mais je ne crois pas que cela puisse m'empêcher d'agir
» en tout avec précaution et autant de prudence qu'il
» m'est possible, afin de conserver mes possessions dans
» les Pays-Bas, quelque médiocres qu'elles soient! Eh!
» quel est le monstre qui pourrait me porter envie d'avoir
» encore retenu quelques biens pour vivre honnêtement,
» après avoir sacrifié au patriotisme une partie de mes
» revenus, un emploi qui me valait tout au moins
» 4,000 fl. de Brabant par année, et surtout d'avoir fait
» une perte considérable dans ma santé : joint à cela le
» grand désir que j'ai de conserver mon honneur et
» l'estime de mes concitoyens. Voilà les raisons pour
» lesquelles je vous ai envoyé ma lettre du 15, afin que
» vous redressassiez l'erreur que vous aviez commise en
» insérant mon nom mal à propos dans vos résolutions,
» et cela sans aucune vérité.

Digitized by Google

» J'espère, Messieurs, que, d'après tout ceci, vous » sentirez la justice et l'équité de ma demande, et que » vous ne ferez plus de difficulté d'y satisfaire, à moins » que vous ne voudriez faire la fonction de fiscal du » Brabant. Si cela est, et que votre intention soit de » travailler afin que je sois dépouillé de mes revenus, et » qu'en outre je passe aux yeux du public pour avoir » eu quelque part dans le manifeste, je me verrai dans » la dure nécessité d'avoir recours à d'autres mesures. »

Lorsque la canonnade de Valmy eut repoussé les ennemis de la France, la Convention, sur les instances pressantes de Dumouriez, lui ordonna d'aller conquérir nos provinces, lisière magnifique dont il serait facile de s'emparer par une brusque attaque, le peuple y frémissant de cette joie que donne l'espoir de la patrie délivrée. « Point de paix avec les puissances, proposait *Carra,* que » la Belgique, le pays de Liége, les rives intérieures du » Rhin jusqu'à la Hollande exclusivement, etc..., n'aient » planté, avec des racines, l'arbre de la liberté sur leur » territoire (¹). »

Il n'y avait aux Pays-Bas, pour la défense de l'un des plus beaux joyaux de l'Autriche, qu'une armée d'environ 30,000 hommes, échelonnés depuis Bruxelles jusqu'à Anvers sur la gauche, et Hasselt sur la droite. Cette faible force suffisait à peine pour contenir la population : comment eût-elle pu encore soutenir le choc de plus de 75,000 républicains ?

(¹) Rapport particulier de Carra sur la mission particulière des commissaires de la Convention aux armées du Centre et des Ardennes.

« A cette époque glorieuse, disait Réal défendant
» Tort de la Sonde devant la cour d'assises de la Dyle,
» Dumouriez cumula toutes les autorisations, et le général
» des armées de la république fut en même temps son
» principal ambassadeur. C'est un fait connu de tout le
» monde, et quand Dumouriez ne l'aurait point annoncé
» lui-même dans ses mémoires, la preuve en existerait aux
» affaires étrangères, la preuve en existerait dans les hor-
» ribles charges qu'Hébert et Chabot produisirent contre
» la Gironde. Dumouriez fut investi, comme ministre plé-
» nipotentiaire, du pouvoir de traiter soit avec l'Autriche,
» soit avec la Hollande, la Russie ou l'Angleterre. Au-
» cune instruction particulière n'embarrassa sa marche.
» On lui demandait la dissolution de la coalition, et on le
» laissait absolument le maître des moyens et presque des
» conditions qui devaient amener ce résultat tant désiré.
» Fidèle au plan tracé par le comité diplomatique,
» Dumouriez voulut ramener l'Autriche, qu'il ne croyait
» qu'égarée, et ne se cacha point de son projet d'écraser
» la triple alliance. C'est dans ces vues qu'il avait écrit
» à Metternich que ses succès ne le faisaient pas changer
» d'opinion; qu'il penserait sur les bords du Rhin comme
» il avait pensé étant ministre des affaires étrangères, et
» qu'en gardant la Belgique jusqu'à la paix, il ne regar-
» dait cette possession que comme un dépôt, comme un
» sequestre nécessaire au succès de la grande opéra-
» tion. »

En effet, Tort de la Sonde annonça à Touffner, par ordre de Dumouriez, que les Français occuperaient Bruxelles avant la fin de novembre; qu'il ne fallait pas

s'effrayer de ces progrès ; que le général n'était point l'homme des circonstances ; que, dans le cas où le sort des armes obligerait le comte de Metternich à s'absenter des Pays-Bas, il devait y laisser un agent avec des pouvoirs suffisants pour continuer les négociations ; que l'on saisirait le premier instant favorable afin de terminer, par un arrangement, la guerre entre la France et l'Autriche, pour la faire de concert à la triple alliance.— Ce rapprochement était alors un rêve absurde. De nombreux revers pouvaient seuls rendre possible une union entre l'Empire et ceux qui, après avoir renversé le trône de la dynastie capétienne, se préparaient à traîner le malheureux Louis XVI à l'échafaud, et ne se donnaient plus la peine de dissimuler qu'ils aspiraient à l'anéantissement de la royauté en Europe.

Le 24 octobre, les Français pénétrèrent pour la troisième fois en Belgique. Ils s'avancèrent lentement, avec prudence, arrêtés à chaque pas par les habiles manœuvres de Clerfayt, intelligence militaire du premier ordre.

Dumouriez avait rédigé les deux pièces suivantes que l'on publia partout, à mesure que ses troupes avançaient dans le pays :

« Brave nation belge, vous avez levé avant nous
» l'étendard de la liberté ; mais trompée par ceux de vos
» concitoyens en qui vous aviez placé votre confiance ;
» abusée par les perfides insinuations des cours aux-
» quelles vous vous étiez adressée, ou qui s'étaient mê-
» lées dans vos affaires, uniquement pour vous agiter,
» pour embarrasser votre despote, et pour vous livrer

» ensuite à sa vengeance; victime de la politique insi-
» dieuse et cruelle de toutes les cours de l'Europe, et
» particulièrement de celle de France qui regardait
» votre liberté comme le dernier coup porté au despo-
» tisme qu'elle voulait rétablir sur nous, non-seulement
» vous n'avez reçu aucun secours efficace des Français
» vos voisins, mais vous avez été abandonnée et trahie
» par les Français mêmes, lorsqu'ils sont entrés dans vos
» provinces.

» Il fallait que la France eût triomphé du despotisme,
» en abattant la royauté; il fallait qu'établie en républi-
» que, elle eût triomphé des satellites des despotes, et
» que leurs nombreuses armées fussent venues se fondre
» devant les légions des hommes libres, et qu'eux-mêmes
» les poursuivissent jusque dans leur propre territoire,
» pour que vous puissiez prendre une entière confiance
» dans la république française et dans les armées qu'elle
» envoie à votre secours.

» Nous entrons incessamment sur votre territoire;
» nous y entrons pour vous aider à planter l'arbre de la
» liberté, sans nous mêler en rien de la constitution que
» vous voudrez adopter.

» Pourvu que vous établissiez la souveraineté du peu-
» ple, et que vous renonciez à vivre sous des despotes
» quelconques, nous serons vos frères, vos amis et vos
» soutiens. Nous respecterons vos propriétés et vos lois.
» La plus exacte discipline régnera dans les armées fran-
» çaises.

» Nous entrons dans vos provinces pour y poursuivre
» les barbares Autrichiens qui ont commis, dans le

» département du Nord, les excès les plus atroces. Nos » justes armes seront très sévères contre ces indignes » soldats du despotisme. Vous avez aussi des injures, » des violences et des crimes à venger. Joignez-vous à » nous, pour que nous ne confondions pas les Belges » avec les Allemands, dans le cas où, par apathie, vous » les laisseriez maîtres de vos villes, que nous serions » obligés de bombarder et de brûler, pour détruire cette » horde barbare, qu'il vous est facile de chasser à jamais, » si vous joignez vos armes aux nôtres.

» Belges, nous sommes frères, notre cause est la même : » vous avez donné trop de preuves de votre impatience » sous le joug, pour que nous ayons à craindre d'être » obligés de vous traiter en ennemis. »

» *Le général* Dumouriez. »

« Nous Charles-François Dumouriez, lieutenant-» général, commandant en chef l'armée de la Belgique :

» Déclarons de la part de la république française » que non-seulement le peuple est libre et dégagé de » l'esclavage de la maison d'Autriche, mais que, par le » droit imprescriptible de la nature, c'est lui, peuple, qui » est le souverain, et que nulle personne n'a autorité » sur lui, si ce n'est lui-même qui délègue une partie » de sa souveraineté ; qu'ainsi, pour pouvoir traiter » de ses intérêts avec les généraux des armées de la » république française, il doit commencer par élire sur-» le-champ ses magistrats et ses administrateurs par la » voie du scrutin ou la plus convenable, et envoyer les

Digitized by Google

» mêmes ordres à toutes les villes, bourgs et villages de » son ressort;

» Que ni la république française, ni les généraux qui » commandent les armées, ne se mêleront en rien d'or» donner ou même d'influencer la forme du gouvernement » des provinces belgiques, lorsque le peuple belge com» mencera à user de son droit de souverain;

» Qu'en attendant que la constitution politique soit » établie, les impositions et contributions continueront à » être levées dans la même forme et sur la même propor» tion, au nom du souverain qui sera le peuple, pour » qu'aucun service militaire ou d'administration ne puisse » manquer; mais qu'au lieu que les fonds publics soient » versés dans les mains des barbares et insatiables » Autrichiens, le peuple tirera des administrateurs de » son propre sein pour gérer les fonds publics avec » sagesse et économie, et pour les appliquer surtout à la » formation la plus prompte d'une armée nationale, en » suivant à cet égard les conseils des généraux français » qui ne veulent avoir aucun maniement de ces fonds, » mais qui, d'après leur espérance et d'après l'intérêt » qu'ils ont à renforcer les corps qu'ils commandent avec » des troupes belgiques, doivent mériter justement la » confiance de la nation belge;

» Que les Français entrent dans la Belgique comme des » alliés et des frères : qu'ainsi nous ne doutons pas que » le peuple souverain ne s'empresse à fournir tout ce qui » sera nécessaire aux armées, comme voitures, effets d'ha» billements ou de campement, comestibles, logements, » chauffage, établissement d'hôpitaux et toutes autres

» nécessités, d'après les réquisitions des généraux ou
» commissaires de guerre, sur des reçus en bonne forme,
» donnés par lesdits commissaires de guerre pour établir
» la comptabilité respective entre deux nations libres.

» Si malheureusement quelque province ou quelque
» ville, bourg ou village, est assez avili par l'esclavage
» pour ne pas saisir avec enthousiasme l'arbre de la
» liberté que les Français veulent établir chez leurs
» voisins, d'après leurs longues et vaines réclamations, et
» d'après les efforts malheureux que les Belges ont faits
» pour conquérir la liberté; si quelque partie de la
» Belgique est assez abrutie pour ne pas sentir l'avantage
» et la majesté de sa souveraineté, dans le moment où les
» Français emploient leurs armes aussi victorieuses que
» justes pour faire ce présent céleste aux Belges; nous
» déclarons que cette province, cette ville, ce bourg ou
» ce village, seront traités comme les vils esclaves de la
» maison d'Autriche, et que les armées de la république,
» pour se venger des atrocités commises par les féroces
» soldats de ces féroces despotes, mettront les villes en
» cendres, et lèveront des contributions qui feront sou-
» venir longtemps de leur passage.

» Vraisemblablement aucun général français ne sera
» dans le cas de menacer d'une pareille exécution, et
» encore moins d'en venir à ces extrémités. Le peuple
» belge a l'âme trop élevée, et soupire depuis trop long-
» temps après la liberté, pour ne pas rentrer avec énergie
» et empressement dans tous les droits que la nature a
» donnés à tous les hommes réunis en société, et dont
» l'ignorance seule leur a fait perdre l'usage.

Digitized by Google

» Ainsi donné au quartier-général, en la ville libre de » Mons, ce 8 novembre de l'an premier de la Répu- » blique.

» *Était signé,* C. DUMOURIEZ. »

Cette promesse solennelle de respecter la souveraineté du peuple belge, de ne se pas mêler de la forme de gouvernement qu'il adopterait, fut-elle faite avec sincérité? A-t-elle été observée? Les événements vont nous l'apprendre. Nous remarquerons seulement ici que l'historien de la révolution française avoue que le projet de donner la Belgique à la France et à la liberté, faisait partie d'un plan que le général méditait depuis longtemps.

Il réalisa momentanément cette grande pensée, en gagnant, le 6 novembre, la fameuse bataille de Jemmapes (1).

(1) Dans cette sanglante affaire, le duc de Saxe-Teschen ne put opposer à la fougue française qu'environ 16,000 hommes. *Récit exact de la victoire remportée par les Français sur les Autrichiens, au Flénu. A Mons, chez A.-J. Lelong.* Les Républicains avaient plus de 40,000 hommes.

Dumouriez, dans son rapport au ministre de la guerre, porte la force des Impériaux à environ 20,000 hommes, et la sienne à 30,000; mais il avait intérêt à déguiser les véritables chiffres. Châteaubriand, que nul ne soupçonnera d'avoir jamais voulu rabaisser la gloire de sa patrie, reconnaît, dans une des notes de son *Essai sur les révolutions,* que 50,000 Français eurent bien de la peine à forcer une dizaine de mille Autrichiens.

L'auteur de l'*Histoire chronologique de la République et de l'Empire,* qui adopte presque toujours sans critique les chiffres du *Moniteur* ou des relations françaises, exagère beaucoup les pertes de l'armée impériale. Il les fixe à 5,000 tués, 4,600 prisonniers et 28 canons. Dumouriez, qui me paraît une autorité plus croyable, ne parle que d'environ 4,000 hommes et 13 bouches à feu.

Châteaubriand, dans la note que nous venons de citer, rapporte qu'il a vu deux prisonniers républicains qui lui ont assuré que les Français laissèrent à

Jemmapes de 12 à 15,000 hommes, et ce nombre ne paraîtra pas trop élevé si l'on songe que les Français durent emporter des redoutes crénelées et garnies de 30 pièces d'artillerie, servies par des canonniers bohémiens renommés par la justesse de leur tir.

Digitized by Google

LIVRE PREMIER.

3 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 1792.

CHAPITRE I.

Combat d'Anderlecht. — Entrée des Français à Bruxelles. — Vœux pour le maintien des anciennes lois.

La perte de la bataille de Jemmapes avait décidé les Autrichiens à abandonner les Pays-Bas, sans verser inutilement des flots de sang pour la défense de ces provinces. Les Français ne tardèrent pas à descendre les routes montueuses du Hainaut, la baïonnette haute, et à marcher sur Bruxelles en déployant leurs ailes victorieuses. Ils trouvèrent partout un accueil cordial. Clerfayt disputa en vain notre sol au grand nombre, et développa avec fierté sa petite armée dans un ordre magnifique qu'on ne put entamer.

Les gouverneurs-généraux, Albert-Casimir de Saxe-Teschen et l'archiduchesse Marie-Christine annoncèrent, le 8 novembre 1792, aux États de Brabant, que Sa Majesté, dont l'intention était d'avoir toujours la justice pour base de son règne, et d'établir, autant que possible, entre elle et ses sujets, la confiance nécessaire pour assurer le bien public, déclarait vouloir

maintenir immuablement la constitution du duché *et la Joyeuse Entrée.*

Cette dépêche rendit au peuple des institutions qu'on avait refusées aux plus respectueuses prières ; elle parut, dans la conjoncture critique où l'on se trouvait, une véritable dérision. « On mettait, prétend M. Borgnet, le comble à toutes les maladresses passées; il était difficile de choisir plus mal le moment, et de mettre moins de dignité à reconnaître ses torts [1]. » La réparation fut tardive, sans doute, mais non absurde. Elle avait, au contraire, une grande portée, et devint un obstacle presque invincible à la réunion de la Belgique à la France.

Par une autre lettre du même jour, Leurs Altesses firent savoir aux États que les circonstances impérieuses du moment exigeaient, comme mesure de précaution, que le gouvernement général se retirât à Ruremonde ; qu'elles recommandaient à leurs soins et à leur prudence les intérêts de la province et de son administration pendant la crise « que, disaient-elles, nous espérons voir finir sous peu. Nous nous flattons qu'il n'est pas nécessaire de vous rappeler ce que vous devez à la constitution de votre province et au souverain légitime. »

Le duc de Bourbon, instruit que les masses républicaines s'avançaient vers Bruxelles, rassembla les petits corps d'émigrés répandus dans le pays, et se mit en marche pour la secourir à la tête de son infanterie et d'environ 1,200 cavaliers bien armés. Lorsque le courageux prince parut aux portes de la capitale, on lui dit que son assistance était inutile, la résolution étant prise de ne pas résister : Marie-Christine le pria seulement de disposer sa troupe de manière à protéger les membres du gouvernement contre les insultes de la populace qui voulait, à leur départ, se porter aux plus violents excès [2].

(1) *Histoire des Belges à la fin du XVIIIe siècle.*

(2) *Sixième et septième lettres historiques, politiques et critiques, dédiées à la nation belge,* par un observateur impartial, pag. 48.

Google

Le 9, vers 4 heures du matin [1], l'archiduchesse abandonna sa résidence par une porte de derrière donnant sur la montagne des Aveugles. Elle fut suivie des principaux fonctionnaires. Le comte de Metternich, avant de partir, laissa à Touffner des instructions pour recevoir les ouvertures du vainqueur.

Peu d'heures après le départ de la princesse, les nombreux détenus politiques renfermés à la porte de Hal, furent élargis sur une sommation un peu brusque, assure *le Journal historique et littéraire,* faite au procureur fiscal. Toute la ville se porta aux prisons pour les conduire chez eux en triomphe. Les corps de garde autrichiens furent obligés de leur présenter les armes.

Une multitude incroyable d'individus partirent le 10 et le 11. Les royalistes, les émigrés français, les prêtres surtout, allèrent porter en Hollande, au-delà du Rhin, en Angleterre, le spectacle de leur misère. On ne pouvait se procurer ni cheval, ni voiture; les rues étaient obstruées de chariots de bagages qui défilaient vers l'Allemagne. La trésorerie fit remettre des fusils aux cinq serments, non pour repousser l'ennemi, nul n'en avait l'intention, mais pour contenir la populace. Déjà des hommes avides de pillages et de meurtres menaçaient le repos public et la vie des citoyens.

Les Vandernootistes répandirent, le 10, un appel en flamand *aux amis de la paix*, *ennemis de la vengeance*, pour inviter tous ceux qui avaient à s'adresser quelque reproche, à s'enfermer chez eux, afin de ne pas irriter le peuple. « Notre esclavage touche à sa fin, ajoutait l'auteur. Nous allons être délivrés d'un joug oppressif, et voir nos amis les Français avec ceux de nos frères qui se sont expatriés... Ne rendons point le mal pour le mal que nous avons souffert. C'est Dieu qui nous délivre;

[1] Les auteurs de l'*Histoire de Bruxelles* fixent le départ au 8, entre onze heures et minuit. Ils ont copié Goetvil, qui est parfois peu exact. J'ai préféré le témoignage de l'*Esprit des Gazettes,* pag. 388.

c'est à lui seul de nous venger.... Comblons nos ennemis de bienfaits ; sauvons leurs personnes et leurs maisons. Ils rougiront de n'avoir pas été aussi humains que nous.... Et vous, qu'on appelle bas peuple, élevez-vous au-dessus de votre condition ; joignez-vous à nous pour réprimer ceux qui seroient assez lâches pour oser mettre la main sur autrui. » En même temps on exhortait les bourgeois à rester fidèles aux saintes lois du pays. Cette pièce finissait par ces mots : « Songez bien que beaucoup de nouveautés entraînent beaucoup de maux. De vieilles habitudes, des préjugés inoffensifs consacrés par le temps, contribuent plus au bonheur de l'humanité que tous les efforts de la raison.... Soyez amis fidèles de l'allié vengeur qui vient à votre secours ; mais mesurez votre amitié aux devoirs qu'il a droit d'exiger ([1]). »

Le 10, l'avant-garde de l'armée autrichienne arriva à la porte d'Anderlecht, défila par les glacis, et alla camper sur la hauteur de St-Josse-ten-Noode, au-dessus du cimetière. La seconde division arriva le lendemain avec le duc Albert, et prit la même position.

Le 12, au soir, une troisième colonne vint se poster sous nos murs, mais une partie de ce corps entra pendant la nuit dans la ville. Toutes ces troupes offraient l'aspect de la plus affreuse misère.

Le lendemain, vers 9 heures du matin, l'avant-garde de Dumouriez, les étendards flottant au vent, parut en face de Bruxelles. Elle voyait de loin la noble cité se dérouler en amphithéâtre au milieu de vertes prairies, enveloppée de hauts remparts aux allées d'arbres séculaires, et couronnés de moulins dont les ailes tournaient au souffle glacé d'une bise d'automne. A droite, le soldat apercevait, se dessinant sur un ciel grisâtre, le lourd donjon de la porte de Hal, à la pierre noircie par le temps, masse lourde qui ne rappelle que de sombres souvenirs. Du milieu de centaines de toits s'élançait la flèche

([1]) *Particuliere nota nopens de laeste militaire werkingen,* par Brackeniers.

svelte, aérienne de l'hôtel municipal, au sommet de laquelle l'archange St-Michel, l'épée au poing, terrasse le démon. Plus loin, les tours épaisses de Ste-Gudule, magnifique souvenir de ce XIIe siècle si grand dans ses œuvres. Les troupes dévoraient de leurs avides regards ces anciens monuments, triple symbole de notre vie politique, communale et religieuse. Frappées d'admiration, elles poussèrent un long cri de victoire.

Toutes les dispositions des impériaux semblaient annoncer une paisible retraite.

« Nous croyons bien, raconte *la Gazette des Pays-Bas* (¹), toucher au terme de notre libération très prochaine par l'entrée de l'avant-garde française vers le midi. A cette heure-là même, notre joie, trompée par le bruit du canon, nous flatta qu'il était le signal de leur approche : mais quelle a été notre surprise d'apprendre qu'il faisait voler la mort devant lui. C'est alors que nous avons ressenti toutes les craintes de notre position au milieu d'un ennemi qui, n'ayant plus que l'alternative de sa défaite ou de sa captivité, pouvait nous faire supporter tout l'excès de sa rage. Les canonnades multipliées qui se sont fait entendre vers les 11 heures et demie, annonçaient que le terrain était vivement disputé. Les chefs autrichiens ont rassemblé le plus qu'il leur a été possible de monde, pour le diriger vers les villages d'Anderlecht et de Vic-Weyde, où le combat se livrait, non sans doute pour soutenir ceux qui l'avaient engagé, mais pour protéger la retraite des équipages. C'est probablement par le même motif que l'on avait garni de troupes et les glacis et les remparts qui correspondent aux points d'attaque.

» Tandis que l'on conduisait une partie des impériaux au-devant des Français, on abandonnait à l'autre le pillage des magasins. La scène est devenue bizarre, pittoresque et confuse.

(¹) Du jeudi 15 novembre 1792. C'est donc à tort que M. A. Warzée, dans son curieux *Essai historique et critique sur les journaux belges*, prétend que cette feuille cessa de paraître en 1791.

Le citoyen timide était dans une consternation qu'augmenta chaque coup de l'airain tonnant ; les magasins furent envahis par la soldatesque avide et brutale : elle obstruait les rues des produits de ses pillages pour les partager, s'en disputer la possession ou les vendre à vil prix. Des officiers même n'ont pas rougi de se mêler aux bandes tumultueuses. Et qu'on ne croie pas que ce désordre n'a été que momentané, qu'il a été aussitôt réprimé que connu : non, il n'a cessé qu'avec le vuide des magasins. »

Pendant ce temps, Dumouriez, à la tête d'un corps d'environ dix mille hommes, soutenus par de l'artillerie à cheval, attaqua le village d'Anderlecht en s'étendant sur un très grand front, et en engageant une forte canonnade sur la chaussée (1).

L'arrière-garde autrichienne, sous les ordres du prince de Wurtemberg et forte à peine de 3,000 combattants (2), soutint le choc avec un inutile courage.

Un ami de Vonck lui écrivait à Lille : « Depuis aujourd'hui on est occupé à attaquer nos troupes à trois quarts de lieue de la ville : on croit fermement que l'on verra arriver ce soir les Français dans nos murs, avec d'autant plus de raison que les troupes allemandes ont, la plus grande partie, défilé devant les remparts, à commencer de la porte d'Anderlecht jusqu'à celle de Louvain, et se sont placées le long du bois de Linthout pour aller de là plus loin. On suppose qu'on ne fait résistance que pour gagner du temps, afin de pouvoir évacuer les magasins, à quoi l'on s'occupe exclusivement. Tout est ici fort tranquille. On ne voit pas la moindre apparence de pillage.... — On assure que M. Vonck arrive..... Les royalistes disent, en partant, que ce n'est que pour cinq mois, et qu'alors ils reviendront..... La désertion est grande. Tous les garçons du pays abandonnent leurs corps.

(1) Rapport de Dumouriez du 14 novembre 1792.

(2) Dumouriez annonce dans son rapport 8 à 10,000. Dans sa vie, imprimée à Hambourg, il n'évalue le nombre des impériaux qu'à 5 ou 6,000.

Digitized by Google

» Pendant que j'achève ma lettre, je n'entends plus le canon ; je crois que les Autrichiens décamperont.

» *P. S.* J'entends de nouveau gronder vigoureusement l'artillerie française dans les environs. Toute la ville en tremble. »

Le village d'Anderlecht ayant été emporté à 3 heures de l'après-midi par un effort énergique, les impériaux opérèrent leur retraite et traversèrent la ville, laissant à la place de Louvain, pour couvrir leur mouvement, des détachements de grenadiers et de dragons.

» Vers les 4 heures et demie, nous avons vu rentrer le maréchal De Bender. Les démonstrations de ce général semblaient improuver bien expressément tout ce qui venait de se passer.

» Les bourgeois ont pris possession de la porte d'Anderlecht. Bientôt la rue qui y conduit, a été obstruée par un peuple innombrable. Il s'y est porté pour recevoir ses libérateurs. A 6 heures un parlementaire de l'armée française est arrivé, précédé d'un capitaine autrichien; mille et mille voix ont porté jusqu'aux nues, sur son passage, l'acclamation de *Vivent les Français!* A chaque pas les embrassements du peuple et l'expression de sa joie arrêtaient sa marche [1]. »

C'était l'adjudant-général Westermann qui devint depuis célèbre dans la guerre de Vendée. Il se rendit à l'hôtel-de-ville, et somma Bender, en présence du corps des échevins, de rendre Bruxelles à discrétion, si l'on voulait éviter un bombardement, extrémité dont Dumouriez rendrait le magistrat personnellement responsable. Le maréchal répondit : *Autant nous désirons sauver la ville, autant nous nous trouvons dans l'impossibilité de la rendre dans un délai aussi court, ayant tous les moyens de la défendre sous le canon de notre camp.*

Le collége, de son côté, supplia le vainqueur de ne pas opérer son entrée à l'approche de la nuit, de peur que les troupes ne se débandassent, et que les impériaux, postés au

[1] *Gazette des Pays-Bas.*

Digitized by Google

Parc, ne vinssent les attaquer, ce qui aurait pu occasionner un grand massacre.

Après une courte discussion on parvint à régler les conditions de la reddition, et Westermann alla rejoindre l'armée républicaine qui était déjà à la porte d'Anderlecht. Son départ fut immédiatement suivi de l'entrée d'environ 200 hommes de l'avant-garde française : le reste passa la nuit sur les glacis, la chaussée et dans les prairies.

« Cette journée n'a, pour ainsi dire, point eu de fin ; elle a été prolongée par une illumination aussi brillante qu'universelle, des feux de joie et les démonstrations les plus vives du contentement (1). »

Pendant la nuit les Autrichiens se retirèrent, excepté une division des dragons de Blankenstein, qui ne s'éloigna que le 14, à 8 heures du matin, poursuivie par un escadron du 2e régiment de dragons de la république (2).

Peu après, Dumouriez, à la tête de son corps d'armée, fort d'environ 20,000 hommes, suivis d'une formidable artillerie, au milieu de laquelle on remarquait des couleuvrines traînées par quinze chevaux, et d'une quantité prodigieuse d'attirails de guerre, se présenta à la porte d'Anderlecht, où l'attendait le magistrat qui lui adressa ces paroles :

« La municipalité vient avec allégresse vous offrir les clefs de la ville. Tous les cœurs vous sont acquis. Veuillez agréer le pur hommage de notre juste reconnaissance pour les grands bienfaits dont vous nous comblez. Recevez, sous l'égide de votre puissante protection, les intérêts de la nation, et en particulier ceux de la municipalité. Que la loi règne sous vos heureux auspices, et que la félicité de la nation belgique naisse sur les pas du héros immortel que la victoire et la liberté nous amènent. »

« Citoyens, répondit Dumouriez, il ne faut plus de ces céré-

(1) *Gazette des Pays-Bas.*
(2) *Esprit des gazettes*, pag. 408.

monies. Gardez vos clefs, gardez-les vous-mêmes, ne vous laissez plus dominer par aucun étranger. Vous n'êtes pas faits pour être dominés. Joignez vos citoyens aux nôtres pour chasser les Allemands. Nous sommes vos amis. »

Le général ayant à sa droite le péruvien Miranda, à sa gauche le jeune duc de Chartres, aujourd'hui roi des Français, fit son entrée au bruit des cloches sonnant à pleine volée, et du canon des remparts.

« On a beaucoup tiré, mandait un des amis de Vonck à l'illustre exilé, pour obliger les *barbares* Autrichiens à la fuite. Ils se trouvaient encore dans les environs afin de prévenir les pillages. » Les rues étaient bordées des deux côtés de déserteurs, la plus grande partie enfants de la Belgique(1), qui n'avaient pas voulu abandonner leur patrie et leur famille.

L'occupation de la capitale du Brabant excita en France un enthousiasme immodéré. La grande nouvelle annoncée aussitôt dans tous les clubs, sur tous les théâtres, provoqua partout des élans de joie inexprimables. L'orgueil national était satisfait : la Prusse fuyait et l'Autriche était terrassée. Lebrun saisit sa lyre et composa une ode patriotique, étincelante de poésie (2).

On y lisait cette strophe :

. . . . « *Le lion Belgique*
» *A vu fuir l'aigle des Germains ;*
» *Il rugit, charmé que nos mains*
» *Aient rompu son joug tyrannique.*
» *L'ombre de nos seuls étendarts*
» *Fait tomber les tours, les remparts ;*

(1) Dumouriez, dans sa vie écrite par lui-même, en porte le nombre à plus de 4,000. *La Gazette des Pays-Bas*, plus véridique, ne parle que de 1,000 à peu près, qui profitèrent de la confusion et de l'obscurité pour rester en ville.

(2) *Sur les événements de* 1792 *jusqu'au* 10 *août*. Elle a été, sous l'Empire, retranchée de ses œuvres avec toutes ses autres poésies révolutionnaires.

Digitized by Google

» *Bruxelles voit briser ses portes.*
» *Et le souffle de nos guerriers*
» *Précipite au loin les cohortes*
» *Qui menacèrent nos foyers.* »

La bourgeoisie salua l'arrivée des Français comme une espérance d'avenir; elle reçut à bras ouverts les soldats qui apportaient prétendûment la liberté au bout de leurs baïonnettes. « On leur aurait, dit un chroniqueur(¹), prodigué son argent, ses biens, son sang s'ils eussent tenu leurs promesses. Dieu soit béni! écrivait un flamand, nous sommes délivrés de la canaille autrichienne(²) » et dans cette exclamation injurieuse, il résumait la pensée de tout le monde. Mais les Français exagérèrent la réception qu'on leur fit. On avait crié : *vivent les Français!* mais on ajoutait *vivent les États!* (³) Ils prétendirent dans leurs pamphlets que les Belges s'étaient empressés d'abjurer leur ancienne constitution, leurs priviléges et usages pour adopter le principe de l'égalité, et arborer le bonnet rouge. Les extravagances de quelques démagogues isolés étaient ainsi attribuées à toute la population par un esprit de mensonge et une politique intéressée.

Deux corps privilégiés, la noblesse et le clergé, qui avaient été jusqu'alors en pleine possession de la société, se montrèrent affligés du changement de domination. Ils prétendaient se tenir debout au milieu des ruines qui les entouraient, et voyaient avec effroi que l'invasion française amènerait à sa suite un bouleversement général; que les droits seigneuriaux, l'illustration, l'hérédité des races, la suprématie, les franchises de l'Église seraient abolis; que la puissance du peuple s'élèverait en proportion de leur abaissement, et ils disaient : « Les républicains finiront par nous proscrire. Ils proclament la

(¹) *Extraordinaire geschiedenissen.* Manusc.
(²) Lettre du notaire Cammaert à Vonck.
(³) Proclamation de Dumouriez au peuple belge.

doctrine de l'égalité. Pour en assurer le triomphe, ils deviendront nos oppresseurs. »

Les gens éclairés s'inquiétaient de la situation pour d'autres motifs. Quelle confiance pouvaient-ils avoir dans la stabilité, les heureux résultats de la révolution, quand ils se rappelaient les massacres du 2 septembre; les assasinats de Lyon. de Meaux, de Châlons, d'Avignon; les factions qui se menaçaient l'une l'autre jusqu'au sein de la Convention; lorsqu'ils voyaient des clubs frénétiques se mêlant du gouvernement; les pouvoirs sans force; les institutions renversées; le brigandage impuni; les meilleurs citoyens voués à la proscription; les armées sans vivres, sans habillements, sans solde, et le papier-monnaie remplaçant le numéraire. Chacun s'épouvantait de cette horrible anarchie (¹).

Le lieutenant-général Moreton fut investi du commandement militaire du Brabant. Soldat courageux, homme violent, absolu dans ses volontés, « c'était, selon Dumouriez, un aristocrate encroûté dans l'acception la plus odieuse. Il avait été cassé sous l'ancien régime, étant colonel du régiment de la Fère, pour des actes du despotisme militaire le plus atroce. Le dépit l'avait jeté dans la révolution; il en avait été un des premiers acteurs par son crédit dans les tripots du Palais-Royal, et fut nommé secrétaire de la société des Jacobins. »

Pour neutraliser la funeste influence qu'il aurait pu exercer, Dumouriez confia le commandement de Bruxelles au général Berneron, ancien officier plein d'activité et d'expérience, d'un caractère aussi modéré qu'honorable. Il était en butte aux soupçons des sans-culottes, parce qu'il n'avait pas su dissimuler son mépris pour leur conduite et leurs forfanteries.

On afficha dans la journée les proclamations de Dumouriez à la nation. Il empruntait en même temps quatre-vingt mille

(¹) « Les tableaux qu'on faisait de votre anarchie dans la Belgique, disait Brissot à la Convention le 3 avril 1793, sont les véritables causes qui ont empêché le peuple de vous imiter dans votre révolution. »

florins au trésor municipal [1], avec promesse d'un prompt remboursement, que l'on oublia bientôt, et trois cent mille francs sans intérêt chez un banquier contre une lettre de change sur le trésor national qui, par une insigne mauvaise foi, refusa depuis de l'acquitter. Il frappa, en outre, les abbayes d'un emprunt forcé égal à une année de leur revenu, en s'obligeant à faire garantir cet emprunt par la Belgique avec laquelle la France s'acquitterait par un solde de compte lors de la paix. Cet emprunt offrait au clergé alarmé pour ses biens, l'assurance qu'on ne porterait aucune atteinte à son droit de propriété, et jeta dans la circulation le numéraire enfoui dans les couvents.

Les proclamations d'un côté, les exactions de l'autre, excitèrent une surprise qui altéra l'allégresse inspirée par les illusions dont on s'était bercé. On reconnut qu'au lieu de renaitre à la liberté, on venait seulement de changer d'esclavage. Le nouveau système était déjà dépopularisé.

Cette première déception rallia aux adversaires des Français ceux qui veulent de la générosité dans un gouvernement; trompés dans leur attente, ils se prennent ordinairement à douter de tout, et deviennent des ennemis irréconciliables, parce que l'on a abusé de leur crédulité.

Le parti national, soupçonnant de secrètes pensées à la Convention, commença à craindre qu'elle ne cherchât à nous relier au vaste territoire de la république. Dans l'intérêt de notre indépendance, il fit publier, dès le 15, la *Réponse d'un Belge* à la proclamation de Dumouriez. On y disait : « Enfin, le temps est venu où nous allons jouir de cette constitution défendue si courageusement par nos dignes représentants. Vous dites que vous ne vous mêlerez en rien de celle que nous adopterons : eh bien! nous avons l'honneur de vous dire, avec cette franchise qu'inspire l'amour de la liberté, que nous ne devons pas adopter une constitution; que nous en avons une pour laquelle nos ancêtres ont versé leur sang depuis une longue suite de siècles. »

[1] La caisse de l'armée ne contenait que 14,000 francs.

Au même instant, on appelait l'avocat Vanderhoop à la chambre du corps des merciers, et il y rédigeait une adresse au général en chef pour réclamer la conservation de ces lois populaires qui, pendant sept cents ans, avaient assuré le bonheur des Belges et fait briller leur commerce. « Notre religion, notre constitution, nos lois, nos privilèges, nos préjugés mêmes, forment, continuaient les pétitionnaires, les liens de la société pour laquelle nous vivons. Leur maintien est notre unique désir; nos pères et nous, nous avons levé l'étendard de la liberté pour le témoigner. » Des députations des États, du magistrat, exprimèrent les mêmes vœux qui étaient bien réellement ceux de la nation.

« Il y avait démence, dit M. Borgnet, à vouloir ramener le système gouvernemental de 1790. » L'historien, le publiciste jugent trop souvent les événements après coup, par leur résultat, au lieu de les examiner au point de vue du moment. Le décret par lequel la France répudiait le droit de conquête, existait dans toute sa force; on nous laissait la faculté de choisir la forme de notre gouvernement; la déclaration solennelle de la Convention, celles de Dumouriez furent la base de toutes les réclamations. Y avait-il folie à croire à la loyauté d'un grand peuple, en invoquant nos franchises pour nous mettre à l'abri des maux qui pesaient sur la république victorieuse?

Sans doute c'est un travail impossible de vouloir ranimer des formes politiques qui se meurent, et de soutenir ce qui tombe en ruines; il y avait nécessité de renouveler le gouvernement monarchique et féodal de la cité, de renoncer aux chartes de nos souverains, à nos échevins, à nos métiers; mais ne blâmons pas trop nos pères d'avoir voulu conserver leur physionomie particulière, et n'oublions jamais que les petites nations se perdent plus certainement par défaut de cœur que par un excès d'audace.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

État des partis en Belgique.

Depuis la révolution brabançonne, il s'opérait chez nous un profond remaniement de l'opinion. L'esprit d'examen, de libre discussion, en se propageant, modifiait tous les rapports établis, fracassait les fondements antiques, et préparait les voies au régime républicain. On avait, dans un nombre incroyable de brochures, soulevé la grave question de la souveraineté du peuple, prôné le gouvernement démocratique, et combattu la royauté, la noblesse, les moines et le clergé. Il y avait un besoin de réparation d'abus. Ces feuilles volantes, qui sortent de presses clandestines, enlevèrent leur prestige aux hommes comme aux choses, et popularisèrent la pensée d'affranchir la patrie du joug de l'étranger. Notre constitution conservait son empreinte originaire; elle avait traversé intacte des commotions séculaires, mais partout, sur cette terre encore émue par un soulèvement général contre le prince légitime, la raison indépendante secouait la poussière historique des temps passés.

Les gens de science, en petit nombre, se traînant presque tous dans l'étroite ornière de la philosophie du XVIII[e] siècle, provoquaient une réforme complète, radicale. Sans doute les autres avouaient plus ou moins ouvertement que la constitution avait vieilli ; peu d'hommes la défendaient dans toute la pureté de ses dispositions fondamentales, mais elle avait trop bien protégé nos libertés pour la répudier : la nation respectait encore ces droits de commune, sa fierté et sa gloire, qu'elle tenait de ses ancêtres ; ces trois États, qui représentaient imparfaitement le pays, mais résumaient en eux toutes les forces nationales ; elle aimait la religion avec ses mystères de chants sacrés, de fleurs et d'encens ; ses pompes imposantes

et ses processions solennelles où l'on portait l'image de la Vierge précédée des confréries avec leurs riches bannières, et suivie d'un nombreux clergé chantant de pieuses litanies.

L'Église, la noblesse, les métiers s'étaient étroitement associés, dans l'ordre constitutionnel, depuis des siècles, à notre vie politique; les chartes de chaque province, ville ou corporation s'appuyaient sur une idée religieuse, aristocratique ou populaire. Les confréries choisissaient pour prévôt quelque seigneur d'illustre origine; leur association était sous l'invocation d'un saint vénéré, et leur drapeau s'enorgueillissait du portrait de quelque bienheureux puissant au ciel et chéri de Dieu.

Ainsi, toutes les classes s'enchaînaient par un lien commun; leurs intérêts se soutenaient l'un l'autre, et venaient s'identifier, lors du vote des aides et subsides, pour défendre des droits méconnus ou violés.

Trois actions luttaient donc au sein de nos cités libres et catholiques contre toute innovation, et émoussaient la hache des démolisseurs :

Le clergé tout fier de former le premier ordre de l'État.

La noblesse attachée à ses blasons et à ses titres héréditaires.

Les métiers se glorifiant de leurs syndics et de leurs doyens qui disposaient d'un vote suspensif, lorsque le prince demandait de l'argent aux peuples.

Voilà la forte combinaison sociale contre laquelle la république se lança de toute la vigueur dissolvante de ses doctrines sceptiques et de ses sans-culottes aux guenilles repoussantes, et la tête couverte du bonnet rouge. Absolue dans ses volontés, la Convention ébranla le vieux droit public, les vieilles communes, les vieilles croyances; elle broya dans sa main de fer tout un superbe passé de cathédrales et de maisons de ville; elle substitua une philosophie moqueuse à de pieuses traditions, à de saintes légendes; ses théories égalitaires au système des corporations; sa déclaration des droits de l'homme à la Joyeuse Entrée de nos comtes et de nos ducs.

Digitized by Google

A une époque où la religion était encore une conviction et non une affaire, alors qu'une froide incrédulité n'avait pas dépouillé les grands de l'éclat de leurs titres, le prêtre du respect que l'on portait à sa robe, nos régénérateurs se trouvèrent en face d'une résistance désespérée à des expériences héroïques.

L'historien de la révolution française a décrit avec assez de fidélité l'aspect moral du pays. Nous le laisserons parler : « Il y avait, dit-il, en Belgique, plusieurs partis : le premier, celui de la domination autrichienne, n'existait que dans les armées impériales chassées par Dumouriez ; le second, composé de toute la nation, nobles, prêtres, magistrats, peuple, repoussait unanimement le joug étranger, et voulait l'indépendance de la nation belge : mais celui-ci se sous-divisait en deux autres : les prêtres et les privilégiés voulaient conserver les anciens États, les anciennes institutions, les démarcations de classes et de provinces, tout enfin, excepté la domination autrichienne, et ils avaient pour eux une partie de la population encore très superstitieuse et très attachée au clergé ; enfin les démagogues ou jacobins belges voulaient une révolution complète et la souveraineté du peuple. Ceux-ci demandaient le niveau français et l'égalité absolue. Chacun adoptait de la révolution ce qui lui convenait ; les privilégiés n'y cherchaient que leurs anciens États ; les plébéiens voulaient la démagogie et le règne de la multitude. » Tous les traits de ce tableau ne sont pas également exacts. Ainsi, quoique la Belgique se fût soulevée en 1789 contre Joseph II, l'Autriche y comptait cependant des partisans. Il est impossible qu'une maison qui gouverna le pays pendant trois quarts de siècle, et qui se fit bénir sous le règne de la vénérée Marie-Thérèse, sous l'administration populaire du bon Charles de Lorraine, n'eût pas acquis d'ardentes affections. A l'arrivée des républicains, les *figues* ne prirent pas tous la fuite. Ils restèrent la plupart chez eux, inébranlables dans leur fidélité au souverain légitime (¹) et à la cocarde noire.

(¹) *Notice sur les éphémérides de Jean Kempis,* par le doct^r Coremans, p. 39.

Ils ne croyaient pas qu'il y eût de bonheur possible pour la Belgique sans le maintien de la paternelle puissance de l'empereur. Les rangs de ce parti se formaient principalement de militaires en retraite, de pensionnés et de fonctionnaires auxquels se joignirent ceux qui redoutaient l'égalité absolue, cette prétention des gens médiocres et des sots également envieux de toute supériorité qu'ils voudraient abaisser à leur niveau.

Le parti patriote se composait à peu près de toute la nation; mais il n'est pas exact de le sous-diviser en partisans des anciennes institutions, et en démagogues ou jacobins belges. Cette classification incomplète conduit à des inductions fausses.

Les patriotes se fractionnaient sous diverses bannières.

Les uns, se plaçant en dehors du mouvement de l'époque, réclamaient l'indépendance du pays avec la Joyeuse Entrée et les trois États. On les appelait les *staetistes*; les autres, partisans du progrès, proposaient une constitution nouvelle calquée sur la constitution française, qui réalisait leurs idées de progrès; mais ils ne voulaient ni aller jusqu'à la démagogie, ni livrer leur patrie à l'étranger. C'était le parti vonckiste.

Un troisième parti n'adoptait entièrement ni les idées des *staetistes*, ni les idées des Vonckistes. Il repoussait l'ancien régime à cause de ses vices; mais il n'aimait pas davantage la déclaration des droits de l'homme, parce qu'elle eût troublé le repos public. Il appelait des perfectionnements successifs à la machine usée de notre vieille société. C'étaient les hommes de modération, des transactions. Ils avaient le sentiment de notre position, mais ils manquaient d'influence comme tous les tiers partis.

Il y avait enfin un quatrième parti, minorité imperceptible, qui répudiait et l'Autriche, et la Joyeuse Entrée, et l'indépendance. Tout cela lui paraissait déception. Il demandait la réunion pure et simple de nos provinces à la république. On l'appelait le parti français. Dans ses rangs on remarquait quelques Vonckistes, comme Verlooy : mais ils marchaient isolés. « Ceux qui veulent suivre leur système dans toute son étendue,

rapportent les *Nouvelles extraordinaires de Leyde*, ne font qu'un très petit nombre de ceux qui adhèrent à la révolution, sans en adopter tous les principes à la rigueur. »

Le parti *staetiste* rallia sous sa bannière tous les intérêts menacés. Il se composait des éléments les plus divers : 1° des membres des cours souveraines et des magistratures municipales qui avaient une nombreuse clientèle de basoche, et dont l'opposition admirable de nationalité, était tracassière, intrigante et procédurière ; 2° des membres des États. Ils jouissaient d'une haute considération parmi la bourgeoisie toujours bavarde et frondeuse, qui voyait en eux les défenseurs de ses privilèges ; 3° des corps de métiers, dont les doyens, leurs représentants, possédaient toutes les sympathies de la multitude. A leur voix, à leur commandement, l'émeute grondait ou s'apaisait ; les ouvriers descendaient furieux dans la rue ou rentraient paisiblement à la boutique ; 4° enfin, du clergé et des ordres religieux, car le clocher de la paroisse et le cloître s'élevaient librement, dans nos communes, à côté de la tour municipale. Les prêtres, les moines dominaient le bas peuple des marchés ; ils étaient les oracles, les directeurs de sa conscience. Avoir alors pour soi les églises, les abbayes, c'était entrainer les plus incertains dans le mouvement, et paralyser toutes les opinions contraires.

Le parti vonckiste comptait dans son sein les avocats, les hommes éclairés de toutes les classes de la société, ceux qui avaient compris que notre organisation n'était plus en rapport avec les tendances du siècle ; qu'elle protégeait des abus dont l'intérêt général exigeait l'abolition. Ils réclamaient une représentation nationale au lieu d'États de provinces, ce qui eût affaibli l'influence de la noblesse et du clergé. Les opinions du parti vonckiste ne furent pas bien comprises par le peuple, et effrayaient la bourgeoisie ; celle-ci était sans doute jalouse des deux premiers ordres ; elle brûlait de les rabaisser jusqu'à son niveau pour accroître sa propre importance, mais elle redoutait les innovations brusques, profondes, parce qu'elles provoquent des agitations qui troublent sa quiétude.

Google

Au-dessus de tous ces partis, la faction française levait la tête avec fierté, et les faisait trembler tous, comme le Jupiter olympien faisait trembler les dieux lorsqu'il agitait ses paupières divines. Elle prônait le règne despotique de la foule sans remarquer que « les traditions de nos pères, contemporaines des anciens temps, ne pouvaient être ébranlées par aucun raisonnement, pas même par les inventions des plus grands génies ([1]). » Elle se composait d'un petit nombre d'étrangers que le jacobinisme parisien avait envoyé à la suite des armées pour établir des clubs semblables à la société-mère, entourer le pouvoir exécutif ou ses agents de soupçons, afin de leur ôter toute sécurité, et prêcher la loi agraire, le pillage des propriétés et l'anéantissement de tous les principes monarchiques et religieux.

Les mots de patriotes, *staetistes,* Vonckistes, impérialistes, Français et jacobins formaient le vocabulaire des opinions d'alors.

De ce heurtement de partis devaient naitre en masse les éléments de désorganisation. Chacun d'eux y travaillait dans un but particulier, mais tous calculaient sur les malheurs publics pour le succès de leur cause, et s'accordaient en cela qu'ils ne voulaient point des pouvoirs existants.

Dans cette vaste émeute d'idées, ce conflit de passions, « on conçoit que Dumouriez devait, dit M. Thiers, garder un milieu.... Condamnant les prétentions exclusives des privilégiés, il ne voulait cependant pas transporter à Bruxelles les jacobins de Paris, et y faire naitre des Chabot et des Marat. Son but était donc, en ménageant l'ancienne organisation du pays, de réformer ce qu'elle avait de trop féodal. La partie éclairée de la nation se prêtait bien à ces vues; mais il était difficile d'en faire un ensemble, à cause du peu d'union des villes et des provinces, et de plus, en la formant en assemblée, on l'exposait à être vaincue par le parti violent. Dans le cas où

([1]) Tragédie des Bacchantes d'Euripide.

Digitized by Google

il pourrait réussir, Dumouriez songeait, soit par une alliance, soit par une réunion, à rattacher la Belgique à l'empire français, et à compléter ainsi notre territoire. Il aurait désiré surtout empêcher les dilapidations, s'assurer les immenses ressources de la contrée pour la guerre, et n'indisposer aucune classe pour ne pas faire dévorer son armée par une insurrection. Il songeait principalement à ménager le clergé qui avait encore une grande influence sur l'esprit du peuple. Il voulait enfin des choses que l'expérience des révolutions démontre impossibles, et auxquelles tout le génie administratif et politique doit renoncer d'avance avec une entière résignation. » Pour arriver à son but il accueillait tout le monde avec bienveillance, écoutait patiemment toutes les observations, et répondait à chacun avec une politesse affectée : « Vous obtiendrez tout ce que vous demandez, et même plus que vous ne pourriez penser ou souhaiter. » Peut-être son langage fut-il sincère, car Danton l'accusa, plus tard, d'avoir voulu rétablir les trois États (1); mais avait-il la main assez ferme pour exécuter ses projets? Déjà il était en butte à Paris aux plus graves accusations. Déjà la prise de Bruxelles éveillant l'égoïsme de la conquête, la France se laissait entraîner par d'ambitieuses pensées de victoire, et songeait à profiter du succès de Jemmapes dans toutes ses conséquences. On lit dans une lettre de Brissot au général, du 28 novembre : « Il faut que rien ne nous arrête. Une opinion se répand ici : la république ne doit avoir pour bornes que le Rhin. » Dès lors l'indépendance de la Belgique ne fut plus une question d'équité. Les batailles devaient trancher la difficulté.

(1) Discours à la séance du 1er avril 1793.

CHAPITRE III.

Formation du club. — Doctrines qu'on y enseigne. — Sa composition. — Dumouriez assiste à une séance.

Il n'y avait plus de gouvernement, plus d'administration, plus de police. Des rixes éclataient à tout moment entre les Vandernootistes et les Vonckistes : la haine grondait au cœur des uns et des autres, et le malheur commun n'avait pu l'amortir. Les démocrates appliquant à leurs adversaires la dénomination dérisoire de *fous en Jésus-Christ*, leur reprochaient des pillages, des émeutes, des assassinats, toute cette longue série d'horreurs qui épouvantèrent nos villes pendant l'éphémère existence de la république belgique. Ils rappelaient avec indignation l'emprisonnement, l'exil d'une foule de bons citoyens; la dilapidation des deniers publics; le sang, enfin, qui avait coulé dans une guerre conduite avec ineptie et terminée par la trahison. Les partisans de Vandernoot ne demeuraient pas en reste. Ils accusaient les Vonckistes d'avoir jeté le trouble en tous lieux pour venger leur ambition déçue; attenté par de condamnables projets de réformes à une constitution chérie pour le maintien de laquelle le peuple se battait, et comploté notre asservissement avec l'Autriche. Partout où les exaltés des deux partis se rencontraient, ils en vinrent aux mains après s'être insultés dans ce qu'ils avaient de convictions énergiques.

Cependant, un grand nombre de Belges, revenus au foyer paternel, se réunirent le 15 novembre dans un banquet à l'hôtel du prince de Galles, rue de la Loi, pour célébrer la délivrance de Bruxelles. Le repas, présidé par Balsa, licencié en droit et fils d'un cabaretier de Louvain, l'un des Vonckistes qui s'étaient réfugiés en France en 1790, fut simple et frugal. « Le feu sacré de la liberté et de l'égalité, raconte un témoin oculaire,

a plus enflammé les cœurs que le jus de Bacchus n'a échauffé les têtes. » L'un des convives porta le toast suivant : *A la mémoire de tous nos frères, français et belges, morts en combattant pour la liberté.* — Un autre : *Puissent tous les trônes des despotes s'écrouler devant les armées victorieuses de la France.*— Un troisième : *Puissent nos frères égarés de la Belgique se réunir aux vrais amis de la liberté et de l'égalité.* Dinne proposa aux démocrates de se mettre sans retard à l'œuvre pour éclairer et émanciper un peuple aveugle et esclave. Dans ce but, on résolut de fonder, comme on l'avait déjà fait à Mons, un club et un journal. La rédaction de la feuille fut confiée à J. Chateignier. Peu de temps avant, il était un des écrivains salariés du gouvernement autrichien (¹).

On avait bu avec transport à la chute de tous les brigands couronnés, et l'on entonnait l'horrible *ça ira*, lorsqu'on vint annoncer que l'aristocratie aiguisait ses poignards pour immoler les plus purs amis de la liberté ; que plusieurs, signalés comme jacobins et clubistes (²), avaient été poursuivis de huées et maltraités à la place de Charles. La terreur commençait à gagner nos régénérateurs. Balsa même refusa la présidence de la société qu'on voulait lui déférer, parce qu'il était l'un de ceux que la Belgique devait compter au nombre de ses libérateurs.

Un ancien abbé libertin, d'Espagnac, l'homme de confiance de Dumouriez, raffermit les courages ébranlés, et se présenta pour remplacer Balsa, dans l'espoir de se couvrir de la faveur populaire. Cette proposition *patriotique* fut agréée, et tous les assistants, la main tendue, firent le serment de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant.

D'Espagnac, que Dumouriez représente dans ses mémoires comme un homme de beaucoup d'esprit et fertile en ressources, ne manquait pas de connaissances littéraires. Son *Éloge de Catinat* obtint, en 1775, un accessit à l'Académie française.

(¹) Il mit fin à ses jours, par le suicide, en 1805.
(²) Lettre de Dumouriez au ministre Pache, du 24 novembre 1792.

C'était un être profondément immoral, « l'un de ces corrompus spirituels de l'ancien régime, qui faisaient, selon M. Thiers, tous les métiers avec beaucoup de grâce et d'habileté, mais laissaient dans tous une réputation équivoque. » Celle de d'Espagnac était détestable; elle avait couru l'Europe. Calculateur exercé, mais peu scrupuleux; maltôtier âpre au gain, il s'attira des dénonciations et des poursuites déshonorantes par de véreuses opérations financières et des marchés frauduleux. Il avait l'entreprise des charrois de l'armée, et s'enrichissait en spéculant sur les besoins du soldat tout en s'élevant contre les riches qui pressuraient le pauvre peuple.

A la sortie du banquet, les convives se rendirent aux Jésuites qu'ils nommèrent le berceau de la liberté belgique, pour se constituer en section indivise de la souveraineté du peuple. L'église était séparée en deux parties : l'une destinée aux curieux, et celle du fond pour les sociétaires, au nombre à peu près de cent cinquante.

Les clubs se mêlaient alors de tout. Ils formaient une espèce de puissance entre les autorités constituées, et mettaient presque toujours la volonté d'une multitude changeante à la disposition de quelques orateurs énergumènes, car l'Europe était arrivée à une de ces époques de confusion qui favorisent l'introduction de toutes les idées désorganisatrices. Le culte de la royauté, la foi, la majesté des lois, tout tombait dans le mépris. On n'apercevait, au sein de la société, que des traces de décomposition. Des émeutiers ne travaillaient plus qu'à renverser les trônes pour républicaniser tous les États, et, dans leur délire, pervertissant les notions d'ordre et de morale, ils ajoutaient le danger des troubles religieux au danger des troubles politiques.

D'Espagnac ouvrit la séance du club en témoignant *sa sensibilité fraternelle du choix qu'on avait fait de lui, sans doute parce qu'on savait que, noble et prêtre, il terrassa ces deux préjugés de l'orgueil et du despotisme.* Il donna de grands éloges au courage des membres qui avaient osé se rendre à la réunion dans un moment où le fer des assassins était levé sur leurs têtes.

« Il n'a point craint, annonçait Dumouriez au ministre de la guerre Pache, de faire entendre des vérités salutaires qui doivent mettre ce beau pays au niveau de notre philosophie. »

Un autre Français, le citoyen Goguet, commandant de place, attaqua, avec véhémence, les corporations, quelle que pût être leur dénomination. *Il ne doit plus exister*, s'écria-t-il, *de corps privilégié, infecté du poison de l'aristocratie*. Son discours était un fougueux réquisitoire contre les États, le conseil souverain, le magistrat et les nations qui ne croyaient pas leur existence définitivement proscrite. « L'éloquence rapide du citoyen, mais forte comme la foudre, fit pâlir l'intrigue et accabla les agitateurs (¹). »

D'Espagnac reprit la parole pour exposer la nécessité de nommer les représentants du peuple, et de choisir des hommes purs, d'une probité reconnue, qui n'eussent jamais courbé le front devant les idoles que la liberté venait d'abattre. — Un membre lui objecta que la société n'avait par elle-même aucuns pouvoirs; qu'elle n'en pouvait usurper, et que son droit n'était autre, ni plus étendu que celui de tout citoyen. — Il ne faut pas, répliqua un Vonckiste, laisser aux malveillants le temps d'égarer le peuple, et de cabaler pour détruire le salutaire effet des assemblées primaires. Le peuple est trompé parce qu'il ne connaît pas toute la plénitude de la liberté qu'on lui a restituée. Il ignore qu'en ce moment il n'a pas de constitution. Ce qu'on appelle constitution, n'est qu'une liste de grâces que les princes s'arrogèrent le pouvoir d'accorder et plus souvent de vendre. Il serait honteux de conserver, comme un bienfait des ducs, ces droits qu'on peut augmenter ou étendre à volonté. En chassant les ducs, on a déchiré le contrat, seule base de leur autorité, et l'anéantissement de ce contrat rend nulles les prétendues grâces que l'orgueil octroya. Le peuple belge n'a plus besoin de grâces. Elles étaient des chaînes; il les a brisées. C'est au peuple souverain à établir un nouveau gouvernement,

(¹) *Journal des amis de la liberté et de l'égalité.*

à dicter les lois par lesquelles il veut se laisser régir. — Cette chaude allocution fut extrêmement applaudie, et nul n'osa se lever pour répondre.

On prononça encore plusieurs discours curieux seulement par une exagération d'idées poussée jusqu'à l'absurde. Il n'y était question que de révolutionner l'univers. Dans tous on parlait de moralité publique et particulière, en proférant de froides plaisanteries associées à des paroles de cannibales; de justice et de vertu, en outrageant les règles saintes de l'équité; de la majesté de la religion, en proposant de proscrire toute espèce de culte comme une cause de superstition, en soutenant la doctrine cadavéreuse de l'athéisme et du néant.

Ce déplorable enseignement se donnait parfois dans le langage de la plus abjecte populace, par des insensés instruments de la tyrannie et tyrans eux-mêmes. Dans leurs convictions désordonnées, ils soutenaient, avec un horrible sang-froid, qu'on ne pouvait fonder la république que sur les cadavres de ses ennemis, et régénérer les nations que par un baptême de sang.

La séance fut terminée par le chant de la *Marseillaise*, entonné en chœur par tous les clubistes [1].

Les détails de cette première réunion se répandirent le même soir dans les estaminets, et furent commentés en sens divers : chacun apprit avec effroi que la démagogie, en se constituant dans la capitale du Brabant, ne tarderait pas, au lieu d'opérer une révolution d'intelligence, à broyer tout ce qui s'opposerait à ses allures hardies; à abolir cette belle organisation de bourgeoisie, de métiers, de noblesse et de clergé, dont les intérêts se confondaient aux vieilles chartes de la commune; à renverser les autels de la patrie pour y substituer des autels étrangers. Ne venait-on pas de transformer la chaire évangé-

[1] Dumouriez assistait en ce moment à la représentation de la *Caravane du Caire*. L'une des actrices, Mlle Du Quesnoy, vint lui offrir, dans sa loge, une couronne civique.

Digitized by Google

lique en une tribune où des désorganisateurs se posaient en organes de la volonté du peuple souverain pour combattre les pouvoirs, et s'armaient d'un prétendu droit révolutionnaire pour tout troubler? Aussi ne voulurent-ils tolérer qu'une société sans gouvernement ou un gouvernement sans force, et ils substituèrent l'anarchie à une révolution régulière, parce que l'anarchie assure l'impunité de tous les attentats.

Les sociétés populaires avaient été, en France, un levier pour remuer les masses; elles allaient exercer chez nous une influence moins large, mais plus dangereuse peut-être. Nos clubistes savaient comment les jacobins de Paris s'emparèrent du peuple, et ils se dirent : faisons comme eux; ayons la même audace, et nous aurons le même succès. Le mouvement une fois imprimé à Bruxelles, Bruxelles le donnera au reste de la contrée; mais la cité princière résista à leur action; elle ne voyait, aux Jésuites, qu'une poignée d'hypocrites de liberté, n'ayant ni foi, ni mœurs, ni patrie; royalistes et aristocrates la veille, révolutionnaires et démocrates le lendemain; fourbes qui ne se jettent dans les bouleversements des États que pour s'en faire un patrimoine, et qui trompent le vulgaire par un civisme aussi menteur qu'il est emporté.

A côté de ceux-ci on apercevait quelques démagogues atrabilaires; philosophes athées, nourris de la lecture de Jean-Jacques Rousseau, de Mably, de d'Holbach; grands faiseurs de constitutions; protestations vivantes contre les lois en vigueur, et voulant exécuter le jour ce qu'ils avaient imaginé la nuit. Dans le désordre de leurs pensées, ils eussent lancé le monde dans un abime, en cherchant à le refaire.

A leur suite marchaient humblement ces fanatiques subalternes, toujours dupes; hurleurs de *Marseillaise*, dont le patriotisme, honnête peut-être, mais ignorant et méprisé, se dévoue à l'œuvre des agitateurs dont ils ne comprennent pas l'habileté, et dont ils exécutent les projets avec une déplorable ardeur; Ratons ridicules qui crient sans rien savoir, qui marchent en avant sans rien voir, et qui font sans vouloir.

Digitized by Google

Quoique tout soldat fût de droit membre du club, et qu'on admit avec facilité ceux qui s'y présentaient, jamais le nombre des affiliés ne dépassa les cinq cents, parmi lesquels on compta, dans le principe, une centaine de Vonckistes, citoyens honorables qui ne surent pas à quelle vile tourbe ils s'associaient.

Les *staetistes* distribuèrent avec profusion des pamphlets remarquables par la virulence, sinon par le style et les idées, pour exciter contre cette dangereuse réunion l'horreur publique. « Le club, disait-on dans le *Cri unanime des Belges,* n'est composé que de Français, de banqueroutiers, d'hommes ruinés qui n'ont d'espoir de relever leur fortune dissipée qu'en remplaçant les lois par l'anarchie. On n'y trouve, écrivait *Scevola-Belgique,* que des gens sans aveu de la plus basse et infâme crapule. »

Les sans-culottes procédèrent, le 17 novembre, à la plantation de l'arbre de la liberté sur la Grande Place [1] qui était remplie de troupes d'infanterie et de cavalerie, avec plusieurs pièces de canon. On vit des hommes, des femmes, des enfants se livrer, après la cérémonie, aux transports d'une folle joie. Quelques-uns de la bande se rendirent au couvent des Frères Mineurs et des Récollets pour contraindre ces religieux à assister à leurs réjouissances effrénées. En vain les moines invoquèrent-ils leur caractère, on les conduisit de force au marché, et là, les prenant par la main, on les entraîna dans l'immense cercle des danseurs qui chantaient *la Carmagnole.* Tous les passants, hommes et femmes, jeunes et vieux, furent obligés de prendre part à ces saturnales.

Dans un pays religieux, au milieu d'une société pleine d'honnêteté, ce scandale ne devait pas populariser le jacobinisme. On attacha, le soir, à l'arbre, ce quatrain :

[1] Les auteurs de l'*Histoire de Bruxelles* fixent la cérémonie au 19. C'est une erreur. Une lettre écrite à Vonck, sous la date du 17 novembre, porte : « On est occupé à planter l'arbre de la liberté sur le grand marché. »

« Arbre de misère,
» Bonnet de corsaire;
» Guerre de brigands
» Faite aux braves gens. »

Les Bruxellois ne se montraient pas disposés à souffrir les extravagances des sans-culottes, et menaçaient de dissoudre leur société par la force. Le commandant de la gendarmerie Léeuyer, un des plus exaltés démagogues de l'armée, déclara publiquement au club, que, si quelque malveillant s'avisait de troubler les séances, il le ferait arrêter et promener par les rues, lié à la queue du cheval d'un gendarme, et coiffé d'une paire d'oreilles d'âne (¹).

Le général Dumouriez, malgré l'éclat de ses triomphes, tremblait sous la puissance du jacobinisme; il eut la faiblesse de s'humilier devant elle en se rendant aux Jésuites. Une tribune s'élevait contre un des piliers, au centre de l'église, en face du fauteuil du président, placé sur une estrade de trois pieds de hauteur. Quatre énormes quinquets alimentés par l'huile, projetaient une vive lumière.

Il était 5 heures du soir. La foule stationnait dans la rue de l'Empereur. A chaque instant elle s'augmenta et se pressa davantage. Il y avait dans la salle plus de mille auditeurs serrés les uns contre les autres, haletants, épuisés de chaleur, mal à l'aise. On remarquait parmi eux environ quatre cents bourgeois, dont beaucoup du parti des États.

« La présence du libérateur de la Belgique, disait le journal du club, a centuplé le nombre des sociétaires. L'aristocrate seul, le vil esclave, a pu s'en éloigner. Le général Dumouriez prit place à la droite du citoyen président, qui le complimenta.

(¹) Il fut condamné à mort au mois d'août 1793, pour avoir voulu, sur l'ordre de Dumouriez, arrêter le représentant Bellegarde. On l'exécuta le 14 à sept heures du soir. Arrivé à la guillotine, il perdit la contenance fière qu'il avait gardée jusque-là; il s'évanouit et l'on fut obligé de le porter à la planche fatale. *Esprit des gazettes*, p. 211.

Il répondit par un discours énergiquement *fraternel* (mot alors à la mode) sur la liberté et l'égalité, qui fut écouté avec la plus grande attention. « Il dit que l'on devait commencer par choisir le magistrat; qu'il ne fallait plus d'États, mais seulement des représentants librement élus. Il soutint qu'il n'existait plus qu'une seule vraie corporation, l'univers entier composé d'hommes libres, et il termina cette allocution en invitant les Belges à se prémunir contre le présent funeste et trompeur de leur antique constitution que Christine leur avait fait en fuyant. « C'est et ce sera toujours, s'écria-t-il, le pacte d'un peuple esclave avec un despote. » Ce discours fut souvent interrompu par de vifs applaudissements, les cris de vive notre libérateur, et couronné par le serment de mourir pour en défendre les principes.

Lorsque le général prit son chapeau pour se retirer, il y trouva un libelle contre les jacobins et leurs doctrines. Il en fit à haute voix la lecture. A chaque phrase, on entendit des murmures d'indignation. Tous ces apôtres zélés de la lumière et de la raison, qui déclamaient avec tant d'emportement contre l'ancien régime, parce qu'il fit condamner par arrêt de messieurs les ouvrages contraires aux lois de l'État ou à la religion, prononcèrent que cet écrit *méprisable* serait livré aux flammes, ce qui fut exécuté à l'instant. Ensuite, défenseurs jaloux de l'égalité, ils résolurent, par acclamation, se faisant les humbles courtisans de l'idole du jour, de lever la séance pour accompagner en corps le général jusqu'au spectacle où l'on jouait le *Guillaume Tell* de Lemierre.

On nous avait promis le règne de la liberté, et pourtant on organisait une véritable terreur militaire. De nombreuses patrouilles sillonnaient tous les quartiers. Ordre à tous les habitants de rentrer chez eux avant 10 heures du soir. Chaque maison devait être éclairée pendant la nuit de quatre chandelles au moins.

Fier de nos magnifiques souvenirs de communes et des ruines splendides de notre grandeur d'autrefois, le parti



patriote proposa d'arborer nos vieilles couleurs. Un ordre de Moreton défendit aux habitants de se parer d'une autre cocarde que la cocarde française (1). Cette mesure annulait officiellement les promesses qu'on nous avait faites; elle niait notre indépendance : cependant elle ne souleva ni plainte, ni réclamation. « Dans leur haine pour tout ce qui rappelait les États, dit M. Borgnet, les Vonckistes n'entrevirent pas tout ce que cette ordonnance avait de grave, et les Vandernootistes ne crurent pas que la chose valût la peine d'une collision sérieuse. » Les animosités politiques altèrent même les plus hautes et les plus pures intelligences.

En attendant que l'on fixât le sort de la Belgique, il fallait pourvoir à l'administration de Bruxelles, et se hâter d'établir des règles de police, car la ville était sans cela menacée de tomber sous la puissance du sabre : malheureusement personne ne savait au juste quels pouvoirs il fallait substituer aux pouvoirs déchus, et comment on devait les nommer. Un ami de Vonck lui écrivait, à ce sujet, le 17 novembre : « Je vois avec peine que les véritables amis du peuple ne sont pas d'accord sur le mode de l'élection et de la représentation du peuple. Il me paraît cependant que, pour assurer le bonheur des Belges, il faut d'abord la liberté et l'égalité. Ainsi, plus de distinction d'ordres, plus de titres. Puis se choisir sur-le-champ des administrations provisoires pour gérer les affaires, et délibérer sur la constitution qui doit assurer la souveraineté indivisible du peuple, et qui ne peut être qu'une pour les dix provinces. J'espère que les lumières des démocrates belges réunies à celles des véritables Français, nous assureront un gouvernement populaire fondé sur les droits inaliénables et imprescriptibles de l'homme. » Ainsi les uns soutenaient que toutes les autorités étaient dissoutes, qu'il en fallait créer de nouvelles, et pour cela ils admettaient imprudemment l'intervention de l'étranger dans nos affaires. Les autres, dans l'espoir d'opposer

(1) *Moniteur français* du 3 décembre 1792.

à ses prétentions une digue insurmontable, voulaient que les anciens pouvoirs restassent tous en fonctions.

« Les intrigues des ennemis de la liberté belgique nous annoncent déjà, disaient les derniers dans une adresse à Dumouriez, les entraves qu'on veut mettre à la liberté réelle. Le faux ou spécieux prétexte de respect pour la souveraineté du peuple, va replonger la nation dans un abîme dont les armes victorieuses des Français ne pourront la retirer. La guerre civile va renaître de l'abus des principes. Sous prétexte de respecter la souveraineté du peuple, vous allez y porter atteinte en désorganisant les pouvoirs. Ne vous laissez pas éblouir par quelques intrigants qui, sous prétexte de démocratie, ne cherchent qu'à mettre le désordre dans le pays. Ces intrigants, qui prennent aujourd'hui le nom d'amis du peuple, favorisaient les Autrichiens de tout leur pouvoir, levaient des millions pour l'Empereur, etc.

» La désorganisation des pouvoirs constitutionnels va vous priver de la ressource des chariots nécessaires à l'armée; le désordre se mettra pour les logements, pour les fournitures; l'anarchie va naître au lieu de la liberté : c'est le but des amis de la maison d'Autriche.

» Ne craignez pas de manquer à ce que vous devez à la liberté en respectant la constitution d'un peuple libre. Tout gouvernement est bon lorsque le droit du peuple est respecté. — Il faut, en attendant des temps plus calmes, confirmer les pouvoirs actuels constitués, etc. »

Il y avait beaucoup de sagesse dans ces conseils; mais ils ne firent aucune impression, même sur les démocrates qui, aveuglés par leurs préventions, étaient disposés à laisser la France décider de notre sort. Un correspondant de Vonck lui mandait : « L'ignorance et le fanatisme du peuple des provinces belgiques ne favorisent que trop les projets des ex-souverains, des prêtres, des moines et de leurs complices. Le peuple aime la liberté, mais il ne la connaît pas. Il se croit libre parce qu'il se voit délivré des Autrichiens, et dans cette fausse conviction, il

s'abandonne à ses ennemis intérieurs. L'expérience ne l'a pas rendu plus sage. Si mes craintes ne sont pas exagérées, sans les Français nous sommes à peu près perdus. — Connaissez-vous leurs intentions à notre égard? Ils ne veulent pas nous influencer, dit-on; mais ce n'est pas nous influencer que de nous proposer un mode de convocation. A leur défaut, qui le fera? »

Le club profita de notre imprudente disposition à abdiquer en sa faveur. Dans la séance du 17, il décida que l'on inviterait le peuple à s'assembler à Ste-Gudule pour procéder à l'élection des représentants provisoires; mais on craignait, si les habitants pouvaient disposer librement de leur vote, qu'ils ne le donnassent à ceux qui, voulant tout immobiliser, se montraient hostiles au nouveau système. Il fut donc résolu de brusquer les choses pour que les *staetistes* ne pussent répondre qu'en petit nombre à la convocation.

CHAPITRE IV.

Élection illégale des représentants provisoires. — Mécontentement des bourgeois.

Le 18 novembre au matin, les armes de l'Empereur furent enlevées de la porte du bureau des postes. Le conseil de Brabant reçut l'ordre de cesser ses fonctions, et l'on s'empara des clefs de l'hôtel où il se réunissait.

Vers les 10 heures, à la grande surprise des habitants, une vingtaine de clubistes, entre autres un individu reconnu pour fou, parcoururent toutes les sections au son du tambour,

(¹) Lettre du 18 novembre 1792.

Digitized by Google

lisant dans chaque carrefour, et affichant, non partout, comme le disent les auteurs de l'*Histoire de Bruxelles,* mais au coin de quelques rues seulement ([1]), le placard suivant :

« LA LIBERTÉ OU LA MORT.

« *Les amis de la liberté, de l'égalité et de la souveraineté du* » *peuple sont invités à se rendre aujourd'hui en l'église de* » *Sainte-Gudule, à 2 heures de l'après-midi, pour y rentrer dans* » *l'exercice de leurs droits, et procéder à la nomination de leurs* » *représentants provisoires.* »

Les affiches ne portaient ni date, ni signature, afin sans doute que l'on n'y ajoutât aucune foi.

Cette prompte convocation cache un piége, disait l'un. On veut escamoter l'élection. — L'église de Sainte-Gudule n'est pas assez vaste, répondait un autre, pour recevoir tous les électeurs. — De quel droit, demandait un troisième, un club maudit convoque-t-il les citoyens? Quelle est son autorité? Où est son mandat?—L'honnête Bruxellois ne savait pas qu'en temps de révolution, la puissance est à celui qui se l'attribue.

On craignait que les élections ne provoquassent des troubles. L'autorité militaire prit de grandes précautions. Des compagnies d'infanterie et de cavalerie, Léeuyer à leur tête, stationnaient autour de l'église. Des pièces de canon furent braquées sur toutes les rues qui y aboutissent, preuve certaine de la liberté qui devait présider à la réunion. Tout cet appareil n'était déployé, suivant les démocrates, que pour protéger la liberté des opérations de l'assemblée; selon les *staetistes* pour intimider et éloigner les citoyens. Tous avaient également raison.

Les membres du club, les Vonckistes et force soldats français envahirent l'église que traversaient incessamment des patrouilles, sous prétexte de faire sortir les enfants. Ces

([1]) *Journal historique et littéraire,* p. 458.

mesures empêchèrent le désordre, assurent les auteurs de l'*Histoire de Bruxelles*. Nous verrons qu'elles n'empêchèrent rien.

Quelques bourgeois qui, vivant dans la retraite, occupés de la prière, n'avaient pas eu connaissance de la convocation, vinrent à Sainte-Gudule pour adorer le saint Sacrement des Miracles. Ils furent extrèmement surpris et troublés de la trouver encombrée par une foule turbulente, à laquelle on distribuait des cocardes françaises; mais le deuil des fidèles devint inexprimable, lorsqu'ils virent *trois* impies « de la bande de Luther et de Calvin » monter à la chaire de vérité pour développer, dans un langage empreint de tout le fanatisme révolutionnaire, les libertés du citoyen, et tonner contre l'aristocratie brabançonne, prétendant que les Belges avaient été jusqu'alors esclaves, et que, par l'abolition de la monarchie, ils allaient jouir, à tout jamais, d'un parfait bonheur, thème ordinaire de tous les démagogues.

Les partisans des États étaient en minorité; ils cherchèrent à gagner du temps. Quelques-uns firent la motion de remettre l'assemblée au lendemain, pour faire de bons choix, aprés mûre réflexion; d'autres proposèrent des réunions par sections ou paroisses, pour que tous les citoyens pussent prendre part aux opérations. Ces demandes furent étouffées par des exclamations forcenées. Tecmen, perçant la foule, criait d'une voix éclatante : « *Point de réunions par sections! point de réunions par sections!* » On exigea avec emportement que l'on fit les élections séance tenante, pour empêcher les ennemis de la liberté de se concerter. Un bourgeois prétendit que la réunion était illégale. C'est un agent de l'aristocratie, observa un sans-culotte. — A bas l'aristocrate! répondirent aussitôt cent voix. Un commissaire de Dumouriez soutint que l'assemblée avait été régulièrement convoquée, proféra des menaces contre ceux qui nieraient cette vérité, et se perdit en déclamations contre la constitution du Brabant. Il termina son discours en annonçant que, de toute manière, il fallait en finir. *Balsa* parut à son

tour dans la chaire évangélique. Il était coiffé d'un bonnet de laine rouge, et avait à ses côtés deux soldats. Il plaça devant lui trois gobelets, et dans une improvisation diffuse, embarrassée, il compara le ci-devant duc de Brabant, les États et la nation à ses trois vases. Il traita la noblesse, le clergé et le tiers d'ordres de coquins, oubliant qu'il les avait naguères prônés lorsqu'ils refusèrent les subsides pétitionnés par l'Autriche. Les voûtes du temple retentirent de bravos et d'applaudissements. Des assistants eurent le courage de protester contre d'injurieuses assertions. Ils faillirent être sabrés par des officiers français. Le tumulte était au comble. On distribua des coups de crosse de fusil, et cet argument persuasif ramena un peu de calme. Toutes les personnes paisibles, au nombre d'environ 1,500, abandonnèrent alors l'église en se disant ironiquement : « Nous sommes libres, et si nous en doutions, les pistolets, les sabres, les baïonnettes et les canons seraient de terribles arguments pour nous en convaincre. » — L'assemblée du peuple de Bruxelles ne se composa plus que de 4 à 500 militaires et quelques Vonckistes. On choisit pour la présider Balsa, et comme secrétaire, l'avocat Verlooy, qui avait joué un rôle important dans les troubles de 1789. Sous prétexte d'abréger les travaux, on soumit au suffrage des électeurs une liste dressée d'avance de quatre-vingts personnes, prises dans les diverses classes de la société.

Plusieurs citoyens s'élevèrent contre ce mode d'élection. Des pistolets, des sabres, des baïonnettes menacèrent leur poitrine et les réduisirent au silence.

Les candidats du club furent nommés successivement par acclamation, presque tous à l'unanimité, et la plupart à leur insu. C'étaient :

Édouard Walckiers; Balsa, avocat; Torfs, avocat; Stroobants, curé de Sainte-Catherine; D'Aubremez, aîné; Sandelin, avocat; le curé de Finisterræ; Jacobs, ardoisier; Deneck, tanneur; Foubert, avocat; Gruyer, receveur; Poringo, avocat; J.-J. Chapel, père; Saint-Remy, comte; Verlooy,

avocat ; Charles Dupré, doyen ; Goossens, plafonneur ; Herbiniaux, chirurgien ; T.-F. Sironval, banquier ; duc d'Aremberg, aîné ; Van Mons, apothicaire ; Jos. Lequime, père ; J. Simon, jeune ; duc d'Ursel ; Thielens, avocat ; Moerinckx, avocat ; H. Seghers, négociant ; Claeyssens, apothicaire ; Michiels, aîné, négociant ; Fisco ; Wittouck, conseiller ; Peeters, médecin ; Donroy, procureur ; L. Yernaux, caissier ; J.-B. Weemaels, négociant ; G. Chapel, fabricant ; Nicolle, marchand ; Libotton, avocat ; Schuermans, étainier ; J. Janssens, sculpteur ; Niesse, négociant ; Vanderstraeten, boulanger ; Pitet, chaudronnier ; Francolet, rentier ; Rosières, général ; D'Outrepont, avocat ; A.-J. Goffin, négociant ; Brinckx, brasseur ; C. A. Deraet ; G. Van der Borcht, négociant ; Jacobs, médecin ; P. Annemans fils, batelier ; Schueremans, boulanger ; Dotrenge fils, avocat ; comte Cornet de Grez ; H. Millé ; Van den Berghen, épicier ; J.-B. Emmerechts, notaire ; Mertens, curé de St-Nicolas ; Van Gaveren, savonnier ; Walckiers de Gammerage ; Van Halewyck ; Rosiers, cabaretier ; J.-B. Moris, marchand ; A.-J. Frison ; Vandersteen père, horloger ; Teemen, négociant ; Fréd. Van Hoeter, négociant ; Guerault, mathématicien ; Cobus, avocat ; Michiels cadet, arpenteur ; Gilson-Bedinger, négociant ; De Brou, marchand de dentelles ; J.-B. De Vleeschouwer, marchand ; Lamotte, caissier ; A.-J. De Lafontaine, négociant ; Bosschaert, greffier ; J. Van Esschc, batelier ; Angelot, tapissier ; J.-B. Digneffe.

Le succès des amis de la liberté et de l'égalité avait été complet. On lut le lendemain dans leur journal : « L'intervalle bizarre et injuste que l'aristocratie mettait entre un homme et un autre homme, est enfin rompu. L'homme connu sous la dénomination insultante de *capon*, siégera désormais à côté de l'homme révéré sous la glorieuse dénomination de *duc*. »

Une clameur générale de réprobation accueillit l'élection. Sont-ce là des choix ! disait l'un ; il y a dans Bruxelles, ce réceptacle de soi-disant démocrates, plus de cent patriotes contre un de ces anarchistes. — L'église, observait l'autre, ne

pouvait contenir la vingtième partie du peuple, et on viendra nous dire qu'il a nommé ses représentants. — Il n'y a pas eu assez de temps, objectait celui-ci, pour se préparer à l'élection. Ce n'est pas ainsi que l'on convoque le peuple en France, et que l'on désigne les mandataires d'une population de 80 mille âmes. — L'élection, répondait celui-là, n'est qu'un scandaleux tour de gobelet de l'escamoteur Balsa. Une faible cabale a usurpé notre souveraineté. — Ces prétendus élus, ajoutaient les *staetistes*, sont des intrigants qui vont exercer un despotisme d'autant plus onéreux, qu'ils n'ont pas la plupart assez de fortune pour soutenir leur dignité.

Les sans-culottes niaient leurs pratiques, et pour cause; mais plus tard, quand ils n'eurent plus intérêt à nier la vérité, quand ils se séparèrent avec éclat de la représentation provisoire, ils avouèrent eux-mêmes qu'ils avaient eu recours à la ruse et à la force brutale (¹).

La nouvelle administration ne fut considérée que comme un pernicieux rejeton du jacobinisme. Des rassemblements tumultueux se formèrent; la garnison les contint, mais avec peine. On lisait sur les murs ces vers satiriques :

« Un tyran nous chargeait de chaines,
» Nous aurions chassé celui-là
» Pour nous en donner par douzaines.
» Ce serait nous jeter de Charybde en Scylla. »

Le lendemain la population, revenue de sa première surprise, voulut s'assembler dans les églises paroissiales pour désavouer, comme un attentat, tout ce qui s'était fait la veille. Des postes militaires défendirent l'entrée de quelques-unes. Dans d'autres, des patrouilles dissipèrent la foule; mais la paroisse de la Chapelle, où l'on comptait au delà de dix mille âmes, parvint

(¹) « Le choix des représentants, disait *Lorenzo*, au club, le 9 février 1793, n'a été fait que par cabale. » *Nivet :* « Oui, il y a eu cabale dans leur choix. »

à se réunir, et, protestant contre les manœuvres du club, réclama le maintien de la *Joyeuse Entrée* (¹).

Ces manifestations d'opinion inquiétèrent les généraux français. On publia, dans la journée, l'ordonnance suivante :

« Par ordre du général en chef de l'armée belgique, le » citoyen Dumouriez.

» Il est expressément défendu aux citoyens de Bruxelles de s'assembler dans quelque lieu que ce soit, sans permission écrite des représentants du peuple souverain de Bruxelles, élus hier librement dans l'église de Ste-Gudule, après la convocation du peuple, sous peine d'être punis comme perturbateurs du repos public.

» Le général commandant à Bruxelles tiendra la main à l'exécution de cet ordre.

» *Le général en chef,*
» *Signé* DUMOURIEZ. »

Y avait-il un rassemblement de jacobins dans une salle, dans un cabaret, c'était le souverain qui délibérait; mais on défendait aux Bruxellois de s'assembler pour soutenir leurs justes droits, et l'on appelait cela la liberté.

Le parti patriote s'éleva contre une audacieuse minorité par une adresse à la Convention. On y disait : « Les hommes ne peuvent être heureux malgré eux. Vouloir ajouter à leur bonheur par des réformes dans leurs lois, en dépit du maintien de celles qu'ils réclament, ce serait les tyranniser sous prétexte de la liberté. C'est pourquoi nous, habitants de Bruxelles, déclarons vouloir maintenir nos lois, nos droits, notre constitution

(¹) *Histoire de Bruxelles. — La vérité sans fard, fille de la liberté. — Cri unanime des Belges. — Lettre d'un patriote de Bruxelles à un patriote d'Anvers. — Dialogue, traduit du flamand, au sujet de la souveraineté du peuple de Bruxelles, entre le père Duchêne et Constant. — Adresse aux Belges et aux Français.—Sur la Belgique. Lettre de Georges Greive, citoyen des États-Unis de l'Amérique, au citoyen Denis, de la section de Marseille*, etc.

politique et civile, notre religion et nos priviléges... protestant... contre toute nouvelle convocation du peuple qui ne serait pas légalement faite. »

Cette adresse n'était pas l'œuvre de quelques esprits inquiets, avides de désordres, mais l'expression franche des vœux de toutes les classes de la société, et elle fut revêtue, en deux ou trois jours, de plus de 31,000 signatures.

Vanderhoop la porta à Paris, et se concerta avec quelques membres de la Convention ; mais, dénoncé au comité de surveillance comme un agent de l'aristocratie et du clergé, il se vit en butte à de mesquines tracasseries, telles que l'apposition des scellés sur ses papiers, et la saisie de son portefeuille. Elles le découragèrent et l'empêchèrent même de remettre son adresse à la Convention. C'était tout ce que le parti vonckiste avait voulu.

CHAPITRE V.

Installation des Représentants. — Leurs premiers actes. — Influence du club.

Les représentants provisoires se réunirent le 19 au matin à l'hôtel de Galles, pour se rendre en corps à l'hôtel-de-ville, devenu maison commune. Dumouriez avait disposé sur la Grande-Place toute la troupe disponible, afin de les recevoir avec honneur, et il les attendit lui-même, à la tête de son état-major, dans une salle, pour les installer. Il donna le baiser de paix, au nom de la nation française, au citoyen Balsa, comme président de l'assemblée, et fit un discours dans lequel il déclara qu'il n'y avait plus de Brabant, de pays de Liége, de Hainaut, de Flandre ; que toutes ces provinces ne formaient qu'une seule et même nation libre ; que les Français soutien-

Digitized by Google

draient de toutes leurs forces, de tous leurs trésors les Belges usant de leur droit de souveraineté. « Que le nom belge, s'écria-t-il, soit donc désormais le seul nom connu dans ce pays; que les noms d'Hennuyers, de Flamands, de Tournaisiens, de Namurois, de Brabançons s'oublient à jamais. Ne formez qu'un peuple de frères sous une même dénomination ([1]). »

On ne comprit pas alors toute l'importance de ces paroles, et ce fut un grand malheur. Les représentants se rendirent ensuite au balcon, et là ils prêtèrent le serment d'être fidèles à la cause de la liberté et de l'égalité, de défendre de tout leur pouvoir les droits éternels du peuple souverain belge, et de mourir, s'il le fallait, à leur poste en les défendant.

Les Vonckistes et les Français, réunis dans la place, répondirent à ce solennel engagement par un grand cri de joie; mais, dans divers groupes, on tenait d'étranges discours. Sont-ce des démocrates, disait l'un, ces gens la plupart flétris par l'opinion, ces partisans du despotisme autrichien? Singuliers prédicateurs de liberté que ces lâches adulateurs d'une maison impériale dont ils foulent les droits aux pieds. Parmi ces quatre-vingts représentants illégaux, y en a-t-il douze qui ne soient infectés de royalisme?

Un vieux doyen. « Non certainement. Qui pourrait croire au patriotisme de Balsa, ce casse-col de l'intrigue qui n'a d'autre mérite que sa hardiesse et la force de ses poumons? Ne sait-on pas qu'il excitait le général Bender à nous persécuter? »

Un ancien chasseur de Franquen. « Et Walckiers donc, ce Plutus imbécile qui doit son titre et sa fortune à la famille d'Autriche, dont il n'a pas cessé d'être le trésorier! Cet homme-là serait un monstre d'ingratitude, s'il ne cachait, sous ses menteuses opinions démocratiques, l'âme corrompue d'un traître. »

Un bourgeois. « Ses sentiments royalistes sont connus. Il a fait venir vingt millions de France pour soutenir l'armée des princes émigrés. »

([1]) *Esprit des gazettes*, p. 440.

Un autre. « Je le crois, car où les républicains ont-ils trouvé les meubles des émigrés de la famille de Marsan ? C'est chez lui. »

Un avocat. « Il y a un homme plus odieux que Walckiers et Balsa, c'est Sandelin, naguères l'un des principaux agents du comte Mercy d'Argenteau. Il se pose aujourd'hui en grand seigneur dans son hôtel au Parc, et il allait, il y a deux ans à peine, faire faillite. »

Un négociant. « Vous parlez de faillite. Est-ce que le banquier Chapel a pris des arrangements avec ses créanciers ? »

Un autre. « Allons donc. il n'en a pas eu le temps : il était trop occupé d'affaires politiques pour songer aux siennes. Ainsi, au retour des Autrichiens, il courut à leur rencontre pour leur souhaiter la bienvenue, et leur présenter le vin d'honneur en s'écriant : *Vive Léopold ! nous allons maintenant nous venger des partisans de Vandernoot !* »

Un boutiquier. « Il y en a bien d'autres qui proféraient ces infâmes propos. Le boulanger Vanderstraeten disait en ce temps-là, au Petit-Château, rue de Sainte-Catherine, qu'on devrait dresser des potences, de la porte de Namur à la porte de Flandre, pour y pendre tous les patriotes. »

Un procureur. « Celui-là n'est du moins qu'un sot. Mais que penser, que dire de mon collègue Donroy qui, ayant reçu le montant du rapport d'un procès, a dépensé cet argent, de manière que son client a vu mettre exécution chez lui, et s'est trouvé ruiné. »

Un membre des États. « Et le duc d'Ursel s'abaisserait jusqu'à s'asseoir à côté de ces gens-là ? »

Un officier de patriotes. « Si c'est là un démocrate, je l'irai dire à Rome. Il s'élançait dernièrement à Spa sur une chaise pour lire à haute voix, avec transport, le fameux manifeste du duc de Brunswick. »

Un cabaretier. « Que le duc n'aime pas la liberté, l'égalité, cela se conçoit : mais il y a d'autres ennemis de la démocratie que lui parmi les représentants. Est-ce un démocrate ce Van-

hoeter que tout le monde a vu au cabaret de l'*Handbooghof*, la cocarde noire au chapeau? Est-ce un démocrate ce juif De Beer, qui la portait encore lorsque les Français étaient déjà à nos portes? Est-ce un démocrate le notaire Emmerechts, qui parcourait tous les estaminets avec les *figues* les plus exaltées? Est-ce un démocrate ce d'Aubremez qui ne se montrait qu'en société d'officiers impériaux? Est-ce encore un démocrate ce Teemen qui proposait l'admission de tous les nobles dans le second ordre des États? Est-ce enfin un démocrate le financier Sironval qui a prêté deux millions à l'Empire? »

Un vieillard. « Mon cher Monsieur, que pensez-vous donc de Dotrenge, le fils du ministre du prince-évêque de Liége? »

Un Boetmeester des nations. « Il fait le philosophe : mais, en réalité, il aspire au maintien de la mitre épiscopale dont il mange le pain. »

Un avocat. « Tous ces hommes feignent de changer d'opinions selon les événements, et ne consultent que leur intérêt, comme *D'Outrepont*, âme vénale, capable de tout. Voyez Simon le carrossier. Il exploite la circonstance avec habileté. Il vient d'entreprendre la fourniture des eaux-de-vie pour l'armée française, et, sous ce prétexte, il en fait entrer 36 pièces dans sa cave, sans en payer aucun droit. »

Un bourgeois. « Et ce sont là les hommes qui doivent nous représenter! Ils abusent du nom de démocrate, et travaillent tous à détruire notre constitution, les uns pour nous imposer le joug de la France, les autres pour servir l'Autriche en entretenant la désunion (1). »

Les Vonckistes eux-mêmes n'approuvaient pas tous ces choix. On lit dans une lettre adressée à Vonck que parmi les représentants il y en avait de contraires au bonheur de la nation (2).

Pendant que les bourgeois exhalaient leur mauvaise humeur

(1) *Zamenspraek.* Manusc.—*Le peuple souverain permanent.—Adresse aux Belges et aux Français. — Adresse à la Convention nationale de France. — L'anti-Balsa*, etc.

(2) Lettre de Van Elewyck, du 25 novembre.

en médisant de la vie passée des membres de la nouvelle administration, en les calomniant un peu sans doute, ceux-ci se constituaient comme représentants provisoires de la ville libre de Bruxelles. Sur la proposition de l'un d'eux, considérant que les habitants formaient une partie intégrante de la nation, et avaient un intérêt direct dans les affaires générales, on arrêta que l'Assemblée devait veiller au bien-être du pays, en attendant que tout le peuple aurait nommé ses mandataires, résolution d'un ordre élevé, qu'elle n'eut pas la puissance de faire accepter des autres provinces. Chacune d'elles resta fidèle à ses tendances antipathiques aux autres, et à se diviser cité par cité. Anvers et Bruxelles, Gand et Bruges, Mons et Tournay, réveillant leurs souvenirs de duché et de comté, étaient comme jadis jalouses l'une de l'autre. On ne trouvait nulle part de pensée d'unité. Le moyen âge féodal se perpétuait même au 18e siècle. On ne sait pas tout ce que renferme de calamités cette rivalité de clochers. Elle use les ressorts de l'État; elle empêche les pouvoirs de déployer de la fermeté; elle morcèle les intérêts généraux; elle déchire les nationalités jusque dans leurs entrailles; elle est, en un mot, une cause de marasme et de mort, car les nations faibles n'échappent à la conquête que par la difficulté de partager leurs lambeaux.

Les premières résolutions de la représentation furent des actes dégagés de tout intérêt; elle déclara qu'elle gérerait gratuitement les affaires de la Belgique, pour autant qu'il était en elle, ou que l'urgence l'exigerait, et que ses membres seraient inhabiles à remplir aucune des fonctions salariées à sa collation. Pour mieux manifester encore le caractère de son administration, elle repoussa toute marque visible de pouvoir « parce qu'une distinction quelconque, ne fût-ce qu'un ruban en sautoir, présenterait une espèce d'aristocratie. »

Le duc d'Aremberg envoya sa démission pour cause de cécité; le curé de Ste-Catherine donna la sienne parce que *les prêtres ne peuvent se mêler des affaires publiques;* le curé de St-Nicolas, parce qu'il *ne savait pas assez la langue française.*

Une adresse du nouveau pouvoir à la Convention nationale, lui exprima le désir de la Belgique d'être à jamais liée à la nation généreuse et amie qui nous faisait jouir du bienfait de la liberté et de l'égalité. Une députation ([1]) fut chargée de porter cette déclaration à Paris, et de dire aux représentants du grand peuple, les sentiments de reconnaissance, d'admiration et de fraternité dont les Belges seraient éternellement pénétrés. Mais à côté de ces protestations d'amitié, se trouvait le vœu national de l'indépendance. Une instruction secrète enjoignait aux députés de réclamer l'assurance qu'il ne serait pas donné chez nous de cours forcé aux assignats ; que jamais il ne pourrait être question de la réunion de la Belgique ou d'aucune de ses parties à la France ; qu'on ne saisirait pas les biens des émigrés français, la confiscation ne pouvant s'étendre qu'aux biens situés dans l'étendue du territoire de la république.

Pendant ce temps, les jacobins sollicitaient à l'hôtel-de-ville, la suppression de la dîme et des droits féodaux; une équitable et prompte justice pour le peuple; enfin, la déchéance du *tyran* d'Autriche.

Soit imprévoyance, soit crainte, on laissait prendre au club une dangereuse extension de pouvoir. Il exerça une influence décisive sur la nomination à tous les emplois. Nul n'était réputé bon citoyen s'il ne revenait du club avec un certificat de civisme; s'il n'était inscrit sur la liste des membres. La société surveillait tous les actes publics avec l'œil du soupçon, et ne se croyait soumise à la surveillance de personne. Tout ce qui méconnut sa suprématie, elle l'attaqua avec acharnement.

Une incroyable confusion de mots semblait légitimer les prétentions des sans-culottes. Qu'est-ce, disait-on, qu'un représentant? — Un simple mandataire, un fondé de procuration. Or, l'un et l'autre sont comptables de tous leurs

([1]) Elle était composée des avocats Balsa et Torfs, Ed. Walckiers et l'abbé d'Espagnac. Celui-ci ne devait plus revenir à Bruxelles. Dénoncé comme fournisseur infidèle, il fut arrêté, livré au tribunal révolutionnaire, condamné à mort le 5 avril 1793, et bientôt après exécuté.

actes, chaque jour, envers celui qui les a constitués. — Qui a nommé les représentants? — C'est le peuple; et comme chaque société populaire, quelque faible qu'elle fût, s'appelait alors le peuple, une poignée de malheureux se croyait le droit de citer à son tribunal suprême toutes les autorités, et de leur dicter ses décisions.

Les réunions régulières, périodiques du club furent le principal élément de son influence; elles lui permirent d'exercer une action forte, rapide, incessante. Cet abus aurait pu être corrigé ou du moins affaibli, si tous les bons citoyens se fussent rendus tous les soirs aux Jésuites. Dans le principe, ils y étaient en assez grand nombre, mais on les considéra comme *suspects,* on les traita d'ennemis du peuple. Les honnêtes gens sont presque toujours timides et peureux. Ils voilent leur couardise des beaux mots de modération et de prudence.

A force de criailleries, de dénonciations contre les aristocrates, les traîtres et les modérés, on parvint à effrayer, à écarter les hommes les plus intéressés au respect des lois. Alors, des brouillons purent, avec le vote approbatif de quelques ignorants, provoquer les mesures les plus désorganisatrices, sans rencontrer la moindre opposition, et une grande cité de plus de soixante mille âmes, se vit dominée par des saltimbanques sans pudeur.

CHAPITRE VI.

Réformes opérées par les représentants. — Leur impopularité. — Soupçons du club contre eux. — Querelles pour les assignats. — Horreur des bourgeois pour les jacobins.

Les autorités qui tenaient leurs pouvoirs de l'Empereur, croyaient encore à la réalité, à la légalité de leur existence. Elles

n'admettaient pas qu'elles eussent perdu tout caractère avec le départ des Autrichiens. On afficha, au nom des États, l'avis qu'ils s'assembleraient le 4 décembre, pour s'occuper du renouvellement des baux de barrière, et des réparations qu'exigeaient les chaussées de la province. C'était une audacieuse protestation du régime vaincu, qui pouvait devenir un signal de troubles.

La représentation y répondit, le 21 novembre, par un décret qui abolit le corps des États et toutes les judicatures supérieures ou subalternes, leur défendant d'exercer, à peine d'être poursuivis comme usurpateurs du pouvoir souverain. On eut le bon esprit de ne pas braver cette défense. Un second décret supprima les tribunaux, parce qu'ils n'avaient pas été établis par le peuple. Pour assurer l'exécution des lois, on nomma un tribunal provisoire de la commune, chargé de la justice, dans le ressort de l'ancien magistrat, selon les dispositions, usages et coutumes en vigueur. Ce tribunal était composé de sept juges, MM. Deman, Van Grave, Vander Stegen, De Roovere, Wauters, Mosselman et Fierlant, d'un amman, Donyn, et d'un pensionnaire, De Coek. Ils prêtèrent le serment d'être fidèles au peuple, le seul souverain légitime, et de rendre bonne et briève justice. Ces neuf citoyens montrèrent dans mainte occasion une rare et louable énergie ([1]). Nous les verrons braver la persécution pour faire respecter les droits du pays.

Le général Dumouriez, dès son arrivée à Bruxelles, avait conçu le projet de former dans nos contrées une armée auxiliaire de 40,000 hommes. Il invita l'hôtel de ville à s'occuper incessamment de l'organisation des troupes belges. Il n'y a point de nation, point d'État possibles sans force publique. L'assemblée créa un comité militaire, et mit à sa tête le général Rosières.

On avait retrouvé plusieurs drapeaux pris par les Autrichiens sur les armées brabançonnes. Ils portaient divers

([1]) Borgnet.


Digitized by Google

emblèmes aristocratiques. Il fut décidé qu'on les brûlerait, *comme souillés par les mains du despotisme.*

L'opinion qui dominait dans la nouvelle administration se révéla dans l'acte de déchéance de la maison d'Autriche, proclamé, le 21, au balcon de l'hôtel-de-ville, après un long roulement de tambours. Cet acte était ainsi conçu :

« Au nom du peuple souverain, nous proclamons, à la face du ciel et de la terre, que tous les liens qui nous unissaient à la maison de Lorraine-Autriche sont brisés. Jurons de ne plus les renouer, et de ne reconnaître, à qui que ce soit, aucun droit à la souveraineté du peuple belge, qu'au peuple lui-même, car nous sommes rentrés dans nos droits primitifs, imprescriptibles et inaliénables. »

Les clubistes s'étaient rassemblés sur la Place pour entendre la lecture de cette déclaration de la volonté nationale. Ils l'accueillirent par les cris mille fois répétés de *Vive la liberté ou la mort! A bas la maison d'Autriche! à bas les tyrans!*

Dans la séance du 22 on décréta « l'abolition, en matières d'impositions, de toutes les exemptions accordées aux riches, au détriment des classes indigentes, parce que, sous le régime de la liberté et de l'égalité, nulle distinction ne doit exister entre les membres d'une même cité, entre les enfants d'une même patrie. Tous les citoyens étant égaux en droits, tous doivent jouir des mêmes prérogatives, et nul ne peut prétendre des exemptions et des immunités personnelles et exclusives, pour rejeter ainsi sur les autres, surtout sur la portion la moins aisée et la plus intéressante du peuple, la part du fardeau qu'il doit soutenir dans les impositions ou les contributions publiques. »

On vota ensuite la suppression de la dîme et du *droit de cuiller*, prélevé sur chaque sac de grain qui était exposé en vente au marché. Ce droit inique excitait des plaintes universelles, parce qu'au lieu de prendre une cuiller de blé, on l'enlevait par marmite.

Ces utiles réformes, vainement sollicitées depuis longtemps,

ne purent même concilier à la représentation les sympathies des classes pauvres. Elle en était à ce point d'impopularité que ses dispositions les plus salutaires furent ou méconnues ou calomniées. Une lettre adressée à Vonck contient ces lignes : « Ceux qui ne veulent pas le bonheur de la nation, commencent à jouer leur rôle. Le citoyen Sandelin a fait la motion d'installer provisoirement le conseil de Brabant, et d'y ajouter les cinq plus aristocrates conseillers pour ne pas suspendre le cours des affaires. Que de ruse, et comme cherche à tromper le bourgeois lésé ! Il y a plus. Les représentants ne sont institués que pour la seule ville de Bruxelles, tandis qu'au contraire le conseil sera pour tout le Brabant. Il y a quelques membres qui regrettent au fond du cœur d'avoir été choisis. Les Vandernootistes cabalent pour tout changer ici en un champ de carnage (*moordkuyl*). »

Bruxelles était, en effet, un vaste foyer d'intrigues. C'est là que se réunissaient, de tous les coins de la France et de la Belgique, les acteurs principaux et les personnages subalternes du triste drame qui allait se jouer. Le premier obstacle qu'ils trouvèrent à leurs projets, ce fut la représentation. Elle n'avait d'autre appui que le club et la modération de quelques bourgeois qui voulaient d'un pouvoir quelconque, parce que l'anarchie est un principe de tyrannie. Le reste de la population conspirait sa ruine, lui reprochant son origine impure et sa honteuse alliance avec les sans-culottes. On calomnia jusqu'à son dévouement aux idées de transaction, et des placards incendiaires appelaient contre elle la révolte. Une de ces affiches finissait par ces mots : « Aux armes, citoyens ! nos lois, notre constitution, nos représentants ou la mort. C'est le cri de tous les braves Belges. » Il ne se passa presque pas de jour que l'hôtel-de-ville ne se vit assiégé par les flots de la place publique ; mais tous ces soulèvements furent plus l'effet de la colère du bas peuple, excitée par les *staetistes*, que celui de conspirations combinées et capables de donner l'espoir de secouer un joug insupportable, car ce qui manquait à l'émeute, ce fut un

chef, un de ces caractères d'homme vigoureusement trempés, qui savent diriger l'énergie plébéïenne, et grouper la résistance pour arriver à l'unité ou réaliser une pensée.

En attendant qu'on pût renverser les représentants, la caricature s'empara de leurs personnes, et les jeta en pâture à la foule moqueuse; on montra les Balsa, les Chapel et leurs collègues sous des traits difformes et grotesques, couverts de la hideuse livrée du mendiant. D'autres les poursuivirent de pamphlets écrits avec cette virulence qui remue les âmes et impressionne les masses.

Dans l'une de ces productions éphémères, on disait que les despotes de l'hôtel de ville ne cherchaient qu'à remplir leurs poches vides, à nous rendre à jamais malheureux, et à traiter les Brabançons de la manière la plus barbare. « Ils ne parlent dans leurs réunions illégales, affirmait l'auteur, que de planter des potences pour y pendre les bons patriotes, afin de détacher, s'il est possible, les bourgeois et les campagnards de notre vieille constitution (¹). »

Ces mensonges ne trouvaient que trop de gens simples disposés à y croire comme à la vérité, et à les répéter avec l'assurance de la conviction. Les amis de la liberté et de l'égalité commençaient, de leur côté, à s'armer de soupçons contre le pouvoir qu'ils avaient créé, et le soupçon passait alors pour certitude. Ils ne savaient pas ou ne voulaient pas savoir qu'en administration les affaires vont rarement droit au but ; qu'on ne peut toujours y marcher avec d'inflexibles principes, parce qu'elle est une transaction continuelle avec les hommes, les circonstances, les intérêts. La représentation ne partageait pas toutes les haines des clubistes : ce fut son premier tort à leurs yeux. Abandonnée de l'opinion patriote, elle ne voulut pas complètement se rattacher à l'opinion jacobine, car à l'hôtel de ville on désirait l'indépendance du pays, tandis qu'aux Jésuites on en faisait bon marché. A l'hôtel de ville, on

(¹) Advertentie.

exigeait le respect pour la légalité et les droits acquis ; aux Jésuites, l'abolition complète, immédiate de tout ce qui s'opposait au libre développement de l'esprit révolutionnaire. A l'hôtel-de-ville, on procédait par des réformes prudentes, rationnelles, possibles; aux Jésuites, on s'efforçait de tout briser. Des intentions si opposées pouvaient difficilement s'accorder pour une marche commune. La politique timide des représentants ne convenait pas à une secte qui se distingua surtout par la hardiesse de sa profession de foi : aussi, malgré de vives protestations de fraternité, il n'exista jamais de concert entre l'administration et le club. Ils ne se rapprochèrent que pour se contrarier ou se heurter. La première, s'alarmant des exigences des sans-culottes, voulut leur fermer la porte du salon de ses séances. Un ami de Vonck lui écrivait, à ce sujet, le 29 novembre : « Le ci-devant banquier Chapel a proposé hier un comité secret, ce qui a été également approuvé par Sandelin, Sironval, Dotrenge et D'Outrepont, qui sont tous membres de ce comité avec D'Ursel et Wittouck, pour traiter entre eux les affaires dont les autres ne pourront avoir connaissance. C'est justement ainsi que procédaient Van Eupen et Vandernoot. Ils ont formé ce comité le matin quand il y avait peu de représentants à la séance. Tout s'y passe précisément comme sur un marché aux œufs. Aussitôt que l'un ou l'autre prend la parole pour soutenir le bon droit, la vérité, sa voix est étouffée par les aboyeurs. Cela est arrivé souvent au citoyen Verlooy, condamné à voir adopter tout, ne pouvant crier à cause de sa faible santé. » Les clubistes étaient trop bien informés de tout ce qui se passait au sein de la représentation pour ne pas s'apercevoir que, neutre en apparance, elle leur était au fond hostile. Effrayés de leur isolement, au milieu d'une grande cité contenue par la force, ils prétendaient tout savoir, se mêler de tout, être consultés en tout, et dire leur avis sur tout. Le comité secret les effaroucha : ils soupçonnaient que c'était un conciliabule anti-républicain, et ils considérèrent comme un attentat à la liberté ce huis-clos dans lequel on agitait

Digitized by Google

des questions qu'ils eussent voulu discuter à leur tour. Ils se plaignirent de ce qu'on ne se montrait pas disposé à se laisser pousser à la plus excessive démagogie. La représentation comprit qu'ils visaient à renfermer son autorité dans de telles limites que l'exercice en deviendrait impossible ; que si elle se laissait diriger, elle perdrait pied tout à fait, et que, si elle tentait alors de se redresser, on la forcerait à courber humblement la tête. Cependant, au lieu de faire usage de la puissance dont elle était investie pour empêcher les clubistes de s'ériger en tribuns, en censeurs, elle s'efforça de donner quelque satisfaction à leurs inquiétudes, et leur montra la plus grande déférence. On décréta l'organisation de quatre compagnies de garde bourgeoise, dont une de cavalerie, de cent hommes chacune, mais on n'y put être admis qu'avec un témoignage de civisme de la société. On invita deux de ses membres à assister aux séances « pour marcher d'un pas uniforme dans la carrière de la liberté et de l'égalité. »

Ce fut une organisation bien étrange, bien étonnante que celle d'une grande ville où représentants et représentés délibéraient, décidaient en même temps et chaque jour, quoique vivant et marchant séparés, les représentés comme société populaire, les représentants comme corps municipal... Le club s'arrogeait même une sorte de supériorité, parce qu'il avait institué et choisi les membres de l'administration. Ceux-ci ne pouvaient pas accepter une condition secondaire ; ils revendiquaient leur pleine indépendance se croyant appelés à donner et non à recevoir des ordres. Il en résulta des rivalités, des froissements continuels qui entravèrent la marche des affaires.

Les concessions que l'on fit au club, l'encouragèrent à tout oser. Il venait d'apprendre qu'on le redoutait ; dès lors, il ne garda plus de mesure. Il se douta que l'on cherchait à s'échapper à son influence, et s'en indigna comme d'une trahison. Il reprocha aux représentants de s'entourer d'une garde prétorienne, et de ressusciter un système réprouvé ou du moins de le copier dans ses allures.

Digitized by Google

Partout se manifestaient des signes précurseurs de la discorde: des rixes éclataient à chaque instant, non seulement entre les partisans des États et les partisans des idées françaises, mais encore entre les bourgeois et les troupes. Celles-ci, bien qu'elles reçussent leur solde en argent, payèrent tout ce qu'elles achetaient en papier monnaie. Il perdait déjà en France même 40 et 50 pour cent de sa valeur nominale.

Dans les premiers jours, des particuliers peu aisés, des boutiquiers touchés de l'embarras des soldats qui prétendaient n'avoir point d'autre argent, acceptèrent sans perte ces assignats décriés parce qu'on en avait répandu une multitude de faux, et que la défaveur s'attache toujours au papier qui n'est pas suffisamment hypothéqué. Les citoyens s'aperçurent bientôt qu'ils étaient victimes d'une infâme spéculation : « Les agioteurs, voulant introduire le cours des assignats au pair pour gagner la valeur de la baisse, en donnaient aux militaires, et ceux-ci les portaient aux marchands. Pour un objet de 4 ou 5 sols, on exigea le change d'un assignat de 100. Le vendeur était lésé et le soldat s'accoutumait à voler ([1]). » Ce grossier calcul une fois connu, on ne voulut plus recevoir d'assignats, ou bien on ne les accepta qu'à grande perte. De là, d'incessantes querelles. Pour se soustraire aux vexations, le boutiquier livra souvent sa denrée pour rien plutôt que de donner de l'argent en échange d'un papier avili. Beaucoup même fermèrent leur porte. Les spéculateurs engagèrent Dumouriez à publier une ordonnance pour obliger les habitants à recevoir les assignats. Cette ordonnance eût été inique. Il refusa pour prouver à la nation qu'on ne déployerait pas contre elle le droit de la victoire. Les magistrats des villes le sollicitaient en même temps de défendre formellement la circulation forcée de la monnaie républicaine. Cette demande n'était que juste, mais elle eût porté le dernier coup aux assignats. Il refusa également, dans l'espoir qu'on finirait par les admettre de confiance, et se borna

([1]) *Campagnes de Dumouriez*, pag. 107.

à déclarer que le cours n'en était pas forcé [1] : néanmoins comme on ne cessa d'en présenter en payement, les mécontents allaient répétant partout que la république enlèverait tout le numéraire, et ne laisserait en échange de bonnes et loyales espèces que des chiffons sans valeur [2].

Les énormes achats de grains pour les besoins de l'armée que faisait une compagnie privilégiée, fournirent un autre texte de commentaires séditieux, parce que les entrepreneurs étant payés en assignats, se trouvaient aussi intéressés que la France à en introduire la circulation. D'ailleurs leur vaste accaparement nuisit à l'approvisionnement des marchés, éleva le prix des céréales, fit renchérir le pain, et craindre une prochaine disette. Les jacobins tâchèrent de combattre ces terreurs. A leurs arguments d'économie politique on opposa des coups de poing. Tout le monde les avait en horreur, et les poursuivait des accusations les plus déshonorantes. Aux royalistes on les dénonça « comme une bande de Cartouche. » Aux républicains on disait qu'ils comptaient parmi eux force royalistes qui voulaient rendre la liberté odieuse par leur impudence. *Scevola Belgique* leur reprocha de chercher à diviser le peuple pour favoriser le retour des impériaux. Ces assertions n'étaient pas dénuées de vraisemblance. On rencontrait aux Jésuites des Belges dévoués à l'Autriche [3], et les membres du gouvernement ne discontinuèrent pas de Wezel de correspondre avec des agents très actifs. Journellement on expédiait en Brabant des émissaires chargés de soulever la multitude [4].

Les clubistes prirent en haine un pays qui leur montrait si peu de reconnaissance et trompait leur espoir. Ils se répandirent en

(1) « Dumouriez et ses partisans, disait Robespierre à la Convention, le 10 avril 1793, portèrent un coup mortel à la fortune publique, en empêchant la circulation des assignats en Belgique. »

(2) A la fin de novembre 1792, on en avait créé pour 3,200,000,000.

(3) *Relation de la retraite de Bruxelles.*

(4) *Huitième lettre d'un observateur impartial,* Londres, n° 35.

menaces. Estienne, un de ces intrigants méprisables et méprisés, qui ne lèvent la tête qu'au milieu des troubles publics, et qui était connu à Paris par des services de police ou pour un escroc se disant le père Duchêne ([1]) afin de faire des dupes, Estienne s'écriait aux Jésuites :

« On veut porter le peuple à des insurrections pour défendre cette gothique constitution du Brabant : mais si les malveillants poussaient leur audace trop loin, *Bruxelles trouvera un autre faubourg St-Antoine qui ne se laissera pas abuser;* des soldats victorieux pour assurer la tranquillité publique, des jacobins pour démasquer les traîtres, les conspirateurs et les agitateurs. » Vainement les représentants exhortèrent les orateurs à mettre plus de sagesse dans leurs discours; les têtes étaient trop échauffées, il y avait trop d'irritation dans les cœurs pour écouter les conseils de la raison.

CHAPITRE VII.

Proclamation de Vandernoot.—Proclamation des représentants. — Tentative de rapprochement entre les Vonckistes et les *staetistes*.— Placards séditieux. — Troubles au *Mey-boom*. — Soulèvement du peuple contre le club.

Vandernoot vivait alors retiré en Angleterre ; il crut devoir encourager de sa parole puissante et vénérée ses nombreux partisans qui voyaient avec colère et douleur le pouvoir aux mains de leurs ennemis dans une ville que ces derniers avaient dû fuir trois ans auparavant pour se sauver de la mort. L'exilé fit répandre une proclamation dans laquelle on trouve les passages suivants :

« Nous devons bénir la main invisible qui a fait éclore le

([1]) *Courrier de l'égalité*, n° 212.



moment.... de notre liberté, et à jamais témoigner notre vive gratitude à l'auguste république française d'avoir bien voulu... nous la rendre en combattant ses ennemis et les nôtres. Ceux-ci une fois expulsés de la Belgique, le but de la France est obtenu, ses intérêts assurés dans ces provinces, et la tâche que la générosité gallicane s'est imposée extérieurement envers nous, est terminée.... Sa récompense est tout entière dans le voisinage d'une nation libre depuis plus de six cents ans, reconnaissante, aimante, fidèle à ses engagements, et dans une alliance définitive qui formera une forte barrière entr'elle et l'Autriche. Chaque nation a le droit d'être libre à sa manière. Les braves Français aiment la liberté sous les couleurs bleue, blanche et rouge; les braves Belges l'aiment sous les noire, jaune et rouge.... Les arrangements internes et surtout notre constitution nous regardent seuls.

» Je propose une constitution qui est la Joyeuse Entrée, avec diverses modifications appropriées aux nouvelles circonstances.

» Je vous exhorte fortement à la plus étroite union, concorde, paix et tranquillité. Respect à la religion, aux lois, au clergé, aux autorités constituées, à tous individus, aux propriétés et la plus sincère gratitude à la généreuse république française, à l'auguste Convention nationale et au général Dumouriez. »

Cette proclamation est, selon M. Borgnet, un monument bizarre des idées et de la portée politique de Vandernoot. — Sans doute elle renferme des vues qui nous semblent aujourd'hui étranges : mais quand on écrit l'histoire, il faut se garder de juger une époque, une civilisation, un peuple, avec les lumières d'une autre époque, d'une autre civilisation, d'un autre peuple. Qu'on lise attentivement les nombreux pamphlets d'alors pour se pénétrer des opinions qui circulaient sans aucune contradiction, et l'on restera convaincu que l'adresse de Vandernoot répondait parfaitement à l'esprit des bonnes gens, et parlait à leurs plus chères convictions.

Quoi qu'il en soit, de déplorables animosités provoquaient

chaque jour des tapages nocturnes, suivis d'attaques contre les personnes et les propriétés; mais les *stactistes* se gardèrent d'éclater parce qu'ils se laissaient diriger par de graves conseillers de Brabant, de vieux ecclésiastiques qui n'étaient pas hommes à donner l'ordre de frapper un coup de main hardi, de commencer la lutte. Le bruit des armes, de la mousqueterie ne va pas à la toge du magistrat et à la robe du prêtre. Ils redoutent les séditions bruyantes.

L'opposition se montra donc prudente, méticuleuse; elle se fit petite, peut-être même un peu poltronne : mais elle n'épargna ni l'or, ni l'argent pour entretenir l'irritation. « La faction de Vandernoot, publiait le *Moniteur,* a encore plus de partisans qu'on ne croit. Cette cabale fanatique aurait renouvelé les troubles, sans la présence imposante de l'armée et la surveillance du général français. Déjà *les capons du rivage* se remuaient violemment, et ces exaltés avaient brisé les vitres de plusieurs Vonckistes. » On dénonça même aux représentants des trames contre les individus et contre la souveraineté nationale. « La hache du despotisme et de l'aristocratie, annonçait un jacobin à la tribune des Jésuites, dans ce langage figuré qu'on prenait pour de l'éloquence, est suspendue sur la tête des élus du peuple. » — C'est une désolante aberration des partis que cette violence de paroles qu'ils abandonnent rarement, et retrouvent surtout dans les circonstances difficiles; ils se font un vocabulaire, une doctrine, une religion particulière; car les mots à leurs yeux ont perdu leur signification, les actes leur moralité, les croyances leur vérité. Au milieu de ce renversement d'idées et de choses, tout ce que l'on a cru et respecté devient doute, erreur, absurdité, mensonge.

La représentation nomma pour surveiller les démarches des ennemis de la liberté, quatre procureurs, MM. Greindl, Van Volxem, Valeriola et Desmet, en les chargeant du maintien de la tranquillité.

La majorité de l'assemblée qui professait des opinions franchement belges, redouta les périls d'une agitation qui allait


Digitized by Google

dégénérer en rébellion ouverte, et ne pouvait avoir de résultat complet, les chances de revers, en présence d'une armée victorieuse, étant trop multipliées; et puis que deviendrait Bruxelles? Elle résolut donc d'adresser une proclamation au peuple pour l'exhorter au calme. On lui disait : « Nous vous invitons à la paix, à la concorde, à la fraternité. Nous vous invitons à étouffer tous les germes de division, à oublier généralement tous les torts que des citoyens égarés ont pu avoir envers vous. Ils sont tous vos concitoyens; ils doivent être tous vos frères, vos amis. Confondez toutes les haines particulières dans l'amour de la patrie. Faites-lui le sacrifice de toutes vos passions.

» Et comme malgré cette invitation fraternelle, ce cri sacré de la véritable liberté, des malveillants et de mauvais citoyens pourraient encore, sous des prétextes quelconques, vouloir troubler l'ordre et la tranquillité publique, nous défendons bien expressément tous reproches sur le passé, toutes vexations et persécutions soit en paroles, soit par voie de fait, ainsi que toutes distinctions et dénominations de partis, sous peine d'être puni selon toute la rigueur des lois comme factieux et perturbateurs du repos public. »

Ce langage conciliateur, mais sévère, ne fut point entendu au milieu du bruit des factions qui travaillaient la foule.

On essaya alors de briser les résistances en ouvrant de secrètes négociations avec les *staetistes* les plus modérés; mais, après tant d'outrages, quel espoir d'une réconciliation franche pouvait-il rester encore? Ceux qui acceptèrent, à regret, la mission délicate d'inviter les mécontents à mettre de côté leurs préventions, parce que le bien général l'exigeait, se virent partout accueillis avec défiance. Leurs arguments les plus justes furent considérés comme autant de sophismes empoisonnés. Vainement allégua-t-on qu'il fallait craindre de fortifier par la désunion l'influence du club, cet ennemi commun, et de compromettre l'avenir de la patrie, dont le bonheur était le vœu de tous les honnêtes gens.

Il y aurait eu acte d'habileté de la part des Vandernootistes à se rapprocher de la représentation, et à reconnaître son pouvoir souverain ; ils se fussent ainsi assuré un appui au sein de l'autorité ; et celle-ci, à son tour, aurait eu plus de force contre le club ; elle n'eût point failli ni plié le genou sous le faix, en s'efforçant à soutenir la cause légitime de la Belgique. Se séparer des représentants, c'était les laisser sans énergie contre les efforts des démagogues. Quelque légitimes qu'on suppose les griefs du parti abattu, il commit la faute grave de jouer, malgré l'occupation étrangère, le sort du pays pour satisfaire ses rancunes. Le mandat de la nouvelle administration était, il est vrai, entaché de fraude ; mais aurait-il été prudent de le répudier? N'y avait-il pas urgence à établir des règles de police, et à protéger la société aux abois contre le despotisme monstrueux sorti de son sein?

Les *staetistes* furent sans doute animés de bonnes intentions ; mais, en politique, les bonnes intentions ne justifient pas toujours les actes. Ils ne voulurent pas comprendre que la république ne tolérerait pas le maintien pur et simple de l'ancien ordre de choses ; qu'il fallait donc tâcher d'en sauver tout ce que l'on pourrait, et qu'on n'obtiendrait des concessions que par le rapprochement loyal de toutes les volontés. Ils répondirent aux émissaires de l'hôtel de ville, que leurs propositions étaient insidieuses, et qu'ils ne s'exposeraient pas à en être la dupe ; que les rapports des représentants avec les clubistes, rapports impies aux yeux des catholiques, anti-nationaux aux yeux des citoyens, séparaient à jamais un pouvoir usurpateur de l'opinion municipale et religieuse. On ne pouvait avoir confiance dans ceux qui pactisaient avec des athées et des bandits.

Les représentants, n'ayant pu se rattacher leurs adversaires, n'osèrent heurter de front la puissance hautaine du club, triste condition des tiers-partis. Circonspects, tremblants peut-être dans la position critique où ils se trouvaient, leurs actes témoignèrent plus que jamais un système d'hésitation et de doute. Ils ne surent élever leur drapeau d'une main ferme, ni marcher

Digitized by Google

d'un pas assuré, ballottés par deux oppositions qui les étreignaient de leurs mille bras.

Bruxelles resta donc divisée en deux camps ennemis : d'un côté les Français et les Vonckistes, qui commençaient à se défier les uns des autres ; de l'autre, les impériaux et les *staetistes*, qui n'étaient guère plus d'accord entre eux. Pour ceux-ci on faisait trop ; pour ceux-là pas assez. Des cris séditieux étaient proférés en plein jour, jusqu'au milieu des places publiques. De part et d'autre, on se menaçait, on parlait de tirer vengeance de tous ceux qui osèrent se placer en dehors du cercle rétréci dans lequel chaque opinion s'agitait. Dans toutes les crises, les hommes à transaction sont traités en ennemis. Les agitateurs ne s'accommodent pas de la théorie des ménagements. Ils exigent que chacun adopte leurs sentiments, se dessine sans crainte, et se prononce sans réserve ; ils condamnent la neutralité, parce qu'ils veulent précipiter le mouvement dans le sens de leurs intérêts.

Les clubistes surtout étaient fiers et turbulents. Les habiles du parti impérial s'en applaudirent ; ils ne se bornaient pas à réprouver leur audace, tout porte à croire qu'ils les poussaient à des résolutions insensées pour dégoûter tout le monde d'une démocratie effrénée. D'autres, placés dans les rangs du peuple, instiguaient celui-ci à soutenir sa juste cause. Ces intrigants, dont on soupçonnait les manœuvres, sans pouvoir en saisir le fil et les ramifications, parvinrent à organiser un état permanent de trouble qui fatigua, et jeta partout la confusion.

L'influence des *staetistes* se développa, à la faveur de ces menées, au delà des bornes rationnelles, s'ils ne cherchaient pas à en venir à une prise d'armes. Les esprits prévoyants étaient persuadés que la tranquillité ne pouvait longtemps durer ; la ville n'avait plus rien de l'aspect d'une municipalité organisée. Le parti national crut que le moment était venu de provoquer une manifestation légale et publique contre tout changement aux institutions. Dès le 24 novembre, on lisait, jusque sur les portes des églises, ces placards séditieux :

Digitized by Google

« Aux Français, aux Belges. — Chers amis, chers frères. Nous sommes trahis, bientôt nous serons vendus. Les Allemands reviendront dans ces provinces, et ils égorgeront dans nos bras nos femmes et nos enfants. Il existe parmi nous des royalistes connus sous la dénomination de Vonckistes. Ils étaient ci-devant soudoyés, et ils sont encore employés par le ci-devant gouvernement autrichien.... Nous dénonçons comme traîtres à leur patrie tous ceux qui ne veulent pas reconnaître nos États.

» Braves et généreux Français, vous avez travaillé à vous sauver de l'esclavage. Vous n'aviez pas de constitution, et vous en avez fait une. Nous, Belges, nous avons nos constitutions pour lesquelles nos ancêtres n'ont pas cessé de combattre, et que nous avons naguères reconquises au prix de notre sang. Seriez-vous assez injustes pour écouter les filous qui ne manqueront pas de profiter de la première occasion pour faire revenir ces mêmes tyrans que vous avez vaincus et chassés de ces provinces...

» Aux armes, citoyens! nos lois, notre constitution, nos représentants ou LA MORT, c'est le cri de tous les bons Belges. »

On distribuait publiquement de petits carrés de papier où se trouvaient ces mots imprimés :

« Le peuple de Bruxelles est invité à s'assembler mardi, le 27 novembre 1792, à huit heures du matin, sans armes, à la place où l'on plante l'arbre de mai (mey-boom), pour y prêter le serment d'union, et ensuite rétablir le conseil de Brabant, à l'exemple de la ville de Mons. Qu'on se le dise. »

Ces appels à la révolte excitèrent une grande émotion. Chacun tremblait que la réunion ne donnât lieu à des scènes sanglantes.

Le général Moreton défendit cet audacieux et imprudent éclat. « Des agitateurs perfides cherchent, disait-il dans sa proclamation du 26, à vous égarer. Des agents intéressés à vous tromper, des émissaires payés par les féroces Autrichiens qui ont été si longtemps vos tyrans, emploient tous les moyens de vous séduire. Des hommes vendus à la cabale des ordres privilégiés, qui regrettent les abus dont ils vivaient, et dont le nom m'est connu comme celui de tous les autres factieux, ne cessent

de tendre des piéges à votre bonne foi, et provoquent sans cesse de votre part des démarches inconsidérées et funestes. On cherche à éloigner votre confiance des représentants que vous avez librement et légalement choisis. On veut élever des autorités rivales pour annuler la vôtre qui réside tout entière dans ceux que votre volonté souveraine a honorés de son choix, et qui en sont dignes à tous égards. Mais ces vils intrigants échoueront dans leurs projets. »

Le général déclara qu'il déploierait les forces qu'il avait en son pouvoir pour dissiper tout attroupement ou émeute, et arrêter les coupables afin de les livrer à la rigueur des lois.

« Si les soi-disant représentants, répétaient partout les Vandernootistes, tenaient leurs pouvoirs du peuple, ils ne craindraient pas de le voir s'assembler. Ils devraient, au contraire, approuver la convocation ; on les confirmerait dans l'exercice de la souveraineté ; mais ils sont si convaincus de leur intrusion, qu'il ne faut rien moins que la force des baïonnettes pour les soutenir ([1]). »

Quand le peuple se remue, il se calme difficilement ; il aime le tumulte de la place publique ; il fait alors acte de puissance. Pour le soulever on tenait mille discours irritants. « Nous laisserons-nous, s'exclamait-on, dominer par une tourbe d'étrangers? Supportera-t-on leur tyrannie? Souffrira-t-on qu'ils nous enlèvent nos priviléges ; qu'ils suppriment les États qui défendaient nos intérêts ; qu'ils abolissent le conseil souverain qui rendait la justice ; qu'ils chassent de la belle salle de l'hôtel-de-ville le magistrat qui nous administrait avec sagesse? » A ces mots, on frémissait et on répondait par des imprécations.

Les menaces de Moreton, les exhortations des représentants ne purent calmer les masses. L'aspect morne de la cité présagea une journée de crise. De nombreuses patrouilles circulaient dans les environs du *Mey-boom* pour empêcher les rassemblements. Des canons attelés étaients prêts à foudroyer

([1]) *Anti-Balsa.*

Digitized by Google

l'émeute si elle osait se montrer. L'inquiétude des bourgeois augmenta comme l'agitation. Les gens paisibles n'aiment point les tumultes. Les suppliants aux bras nerveux, aux visages sinistres, leur font peur. Pourtant plus de sept mille individus se réunirent au jour indiqué, sans armes et même sans bâtons. Leurs chefs, les excitateurs du mouvement, partisans des États ou de la maison d'Autriche, le baron Vanderhaegen, le syndic Sagermans, Vandaelen se trouvaient dans des maisons du voisinage. La multitude demandait à grands cris le maintien de la Joyeuse Entrée, une assemblée de représentants, élue librement, etc. Chacun s'exaltait en rappelant les insultes vomies par le club contre le pays. La gendarmerie commandée pour disperser la foule, ne put y parvenir. Le général Berneron se porta lui-même sur les lieux : « Je ne puis, dit-il avec fermeté, permettre des attroupements tumultueux. Je dois réprimer tout désordre par la force. Tranquillisez-vous. Faites-moi connaître vos griefs, et je vous promets justice au nom de la nation. »

Un cri général s'éleva pour réclamer les droits du peuple. Mille voix confuses lui déclarèrent que l'on ne voulait pas des innovations que de prétendus représentants nommés par une cabale, mettaient à la place de nos vieilles lois. — On répandit le bruit que le général avait fait l'éloge de la constitution, en promettant qu'elle serait rétablie avant trois jours, ce qui est peu vraisemblable; mais on crut cette bourde, et le peuple satisfait se dispersa en bénissant la nation française. Il était temps qu'il prît ce parti. Des bataillons d'infanterie soutenus de plusieurs bouches à feu [1], s'avançaient pour lancer la mort aux mutins.

A la même heure, des groupes se formaient sur d'autres points en proférant les cris de *vivent les États! à bas les jacobins, à bas les représentants! vive la Joyeuse Entrée!* Partout

[1] Dans une lettre adressée à Vonck, on lui annonce qu'il n'y avait là que trois à quatre cents bourgeois.

des orateurs populaires déclamaient avec indignation contre les usurpateurs, soutenant qu'il n'y avait d'autre autorité légitime que celle des trois États illégalement supprimés. Quelques Français et *mauvais patriotes*, des représentants même, furent poursuivis de huées, accablés de coups. On brisa les vitres des maisons d'un grand nombre de Vonckistes ([1]). Mais déjà l'énergie de la populace s'affaiblissait parce qu'elle manquait de chefs, et ne s'appuyait que sur elle-même.

« Cette journée qui a été orageuse pour toute la ville, avoua le *Journal des Amis de la liberté et de l'égalité*, ne devait pas l'être moins à son déclin pour la société : mais tous les membres avaient juré de mourir à leur poste. On avait armé de poignards (style de l'époque) tous les bras que le corps aristocratique met en mouvement. » En effet, à la nuit tombante, des ouvriers exaspérés se dirigèrent de tous côtés vers les Jésuites pour s'opposer à la réunion des clubistes, et même pour les massacrer. Ils allaient purifier un temple profané chaque soir par des sans-culottes immondes avec lesquels un honnête homme craignait de se trouver, et dont la bouche ne proférait que des propos libertins ou des sarcasmes contre la religion. On lit dans la correspondance de Vonck : « Les fanatiques regardent le club comme l'Antechrist prédit par St-Paul. Aussi la société ne peut-elle se conduire plus gauchement qu'elle ne le fait. Vraiment, si on avait formé un plan pour détruire la démocratie, on ne pourrait en employer un meilleur que celui que l'on suit. On ne fait que bévue sur bévue. »

De bons citoyens qui voyaient avec peine ces mouvements de la foule sans avenir possible, se réduire à de misérables criailleries, au lieu de présenter un formidable effort, parvinrent à engager une partie des perturbateurs à se retirer ; mais

([1]) *Le peuple souverain de la ville libre de Bruxelles à Théod. Dotrenge.* — *L'Anti-Balsa.* — RAOUX, *Mémoire sur le projet de réunion de la Belgique à la France.*



les plus ardents ne voyant ni les dangers ni les obstacles, crurent que Dieu même favoriserait leur entreprise contre des impies. Ils restèrent en poussant d'effroyables clameurs. La troupe de Lécuyer et plusieurs pelotons de soldats eurent peine à contenir ces furieux, et à protéger les clubistes qui eurent, malgré la grandeur du péril, le courage de se rendre à la séance. Quelques pièces de canon arrivèrent au galop des chevaux sur la place du Sablon, et deux corps compactes de troupes descendirent la rue d'Or et la rue de l'Empereur.

Ils parvinrent à refouler, à disperser la multitude frémissante de l'inutilité de ses efforts, et le calme succéda à l'orage.

Les amis de l'égalité, restés maîtres du terrain, poussèrent un cri de triomphe. On n'entendit plus que l'imprécation de *mort à l'aristocratie, à bas les États!* suivie du serment civique et de la Marseillaise, cet hymne immortel du patriotisme qui n'était plus à l'intérieur que le signal de la discorde. Un ami de Vonck lui mandait : « Je crains ici un grand massacre dont beaucoup d'honnêtes gens pourront être victimes. »

Dans le but de prévenir un aussi grand malheur, quelques bourgeois se rendirent le même soir chez le général Berneron, pour lui indiquer la véritable cause de l'émeute. « Les Brabançons, lui dirent-ils, et les Bruxellois en particulier, sont attachés à leurs institutions, parce qu'elles ont toujours fait leur bonheur. Leurs priviléges sont des biens qu'ils tiennent à conserver. Vouloir arracher un peuple à ses coutumes, ce n'est pas lui donner la liberté, mais lui imposer une odieuse tyrannie. Ce ne sont pas les défauts de nos institutions qui nous ont fait opérer une révolution, mais les atteintes qui y ont été portées. Détruire ces constitutions, nos priviléges, serait renouveler l'œuvre de Joseph II; ce serait faire regretter la domination autrichienne; ce serait changer en ennemis les plus fidèles alliés du peuple français (1).

(1) *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 422.

Le lendemain, *le Magasin historique* annonça : « En observant tous les mouvements, les autorités distinguent les chefs, les agitateurs, et ceux-ci n'échapperont pas à la vengeance des lois ; ils sont surveillés de trop près. » Mais on n'osa donner suite à cette menace.

A la nouvelle des tristes scènes de Bruxelles, Dumouriez écrivit à Pache : « La révolution est bien loin d'être faite dans le Brabant. La cabale de Prusse, d'Orange, de Vandernoot, des prêtres et des États règne sur les trois quarts du pays. Il faut que je puisse organiser le pays de Liége *pour m'en servir ensuite à contenir le Brabant.* » Voilà où l'on en était venu au bout d'une dizaine de jours en nous dictant la loi. C'est le résultat infaillible d'un mépris ouvertement affiché pour des institutions que le temps a consacrées. On ne touche, on ne dédaigne jamais, sans de grands dangers, ces choses qui font l'individualité d'une nation, et qu'elle a toujours respectées.

CHAPITRE VIII.

Pamphlets patriotiques. — Publications des sans-culottes. — Influence des cabarets sur l'esprit public.

La puissance dissolvante de la brochure anonyme s'exerçait avec une inexorable rigueur, et imprima à l'esprit de faction une affligeante animosité. J'aime ces écrits contemporains, quoique M. Borgnet ait prétendu que la plupart des productions aristocratiques offrent un défaut de bon sens dont on se ferait difficilement une idée. Son jugement est d'une sévérité qui approche de l'injustice. Quoi qu'il en soit, l'historien n'en doit pas moins tenir compte de ces ouvrages composés sous l'impression des événements, parce qu'ils révèlent les émotions et la pensée des partis.

8

Digitized by Google

Un de ces pamphlets de circonstance, écrit avec fierté et intitulé *Adresse à la Convention nationale de France*, fit une vive sensation. En voici quelques fragments : « Peuple français, l'univers te contemple et tu viens nous tromper ; tu nous promets la liberté et tu nous montres des chaînes. Nous croyons avoir reconquis notre constitution, et tu nous prescris la tienne. Penses-tu donc qu'il t'appartienne de régler pour nous ce qui peut nous constituer libres, et ne te rappelles-tu pas qu'en fait de liberté, nous sommes tes aînés ?

» Que nous importe à nous que les nobles de France aient été vos tyrans, pourvu qu'ici les nobles soient nos pères, et qu'ils ne puissent nous faire aucun mal. De quel droit prétendriez-vous que nous dussions traiter un clergé vertueux, comme vous avez traité chez vous un clergé qui ne vous plaisait pas ?

» Vos abbayes, vos abbés commanditaires et vos couvents vous mangeaient..... Vous le savez apparemment mieux que nous : mais ce que nous savons mieux que vous, c'est qu'au contraire, c'est nous qui mangeons nos abbayes et nos couvents ; ce sont nos enfants qui les remplissent, et nous voulons les conserver pour les enfants de nos enfants.

» Eh quoi, peuple français, prétendrais-tu nous imposer tes goûts... ; voudrais-tu professer l'égalité à la manière de ce tyran qui réduisait, par la mutilation, toutes les tailles au niveau de la sienne ?

» Nous savons bien que l'on dit et que l'on publie avec emphase, qu'on ne cherche à influencer en rien nos opinions ; que nous avons retrouvé notre liberté, et que nous pouvons l'exercer dans toute sa plénitude. On l'affiche sur tous nos murs, dans toutes les villes de la Belgique, et partout l'on se demande s'il est permis de joindre ainsi l'outrage à l'oppression.

» Sans doute, Français, sur la parole de quelques-uns de vos concitoyens, nous devons les croire bien librement élus par nous, ces représentants dont on nous montrait la liste comme une menace, avant qu'ils ne fussent nommés. Sans doute encore qu'elles sont elles-mêmes bien libres, ces âmes vénales

qui ont acheté le droit criminel de nous représenter, malgré nous, par le serment de nous vendre, et la promesse d'être dociles aux vœux des intrigants qui les font mouvoir.

» Mais s'il est vrai, comme vous le dites, qu'ils ont été librement élus, ces perfides, pourquoi donc le commandant de l'armée française a-t-il eu la maladresse de nous enjoindre, de par tous ses canons, de vouloir bien les respecter?

» Demandez, Français, avec quelle joie, quelle effusion de cœur on reçut ici ceux qui se proclamaient comme les libérateurs de la Belgique; avec quels transports le peuple applaudit une nation qui s'annonçait comme sa protectrice et son amie; mais apprenez aussi que, dès le cinquième jour, il en détesta les organes qui, contre la teneur expresse de leur mission et de leurs proclamations, effectuaient notre asservissement.

» Qu'ils nous disent donc, les factieux, si jusqu'ici les succès répondent à leur ardeur. Ils mettent tout en œuvre pour travailler le peuple dans leur sens et contre notre constitution. Ils ont semé l'argent et les pamphlets calomnieux; ils n'ont encore recueilli que le mépris et la haine.

» Généraux français, êtes-vous chargés de nous imposer la liberté française? Nous n'en voulons pas. Êtes-vous chargés de nous rétablir dans tous nos droits? Prouvez-le donc, et vous le pouvez par un acte bien simple. Éloignez, pour un instant seulement, vos troupes et vos canons de l'enceinte de nos murs. Si ceux que vous nous condamnez à respecter comme nos représentants libres et librement élus, ne se précipitent pas aussitôt sur les pas de vos soldats, ou si, peu d'heures après, le peuple ne vous les conduit pas pieds et poings liés, dites, nous y consentons, qu'ils sont nos organes, nos mandataires; mais jusque-là, songez-y bien, citoyens, vous nous laissez le droit de les appeler nos tyrans, et vous-mêmes leurs complices.

» Vos proclamations menaçantes, vos nombreuses patrouilles, vos canons braqués sur nos poitrines peuvent bien nous imposer un moment le silence, mais, pendant ce terrible moment, nos cœurs ulcérés s'indignent, nos âmes s'enflamment, et comment

calculer les conséquences du désespoir d'un peuple courageux, indignement trompé, qui, depuis des siècles, a en horreur les tyrans, sous quelque masque qu'ils se présentent. »

On distribuait en même temps une *Adresse aux Belges et et aux Français*, virulente satire renforcée de personnalités contre les représentants. On les y dénonçait comme des royalistes cachés sous le manteau de la démocratie. Nous en traduirons quelques passages.

« Peuple belge, ne vous écartez pas des promesses de la courageuse nation française : elle vous promet, comme elle promet à tous les autres peuples, de vous laisser vos constitutions, coutumes et libertés. Le citoyen général Dumouriez a promis la même chose lors de son entrée à Bruxelles.

» Habitants des Pays-Bas, imprimez-vous bien dans l'esprit ces promesses sacrées ; retenez bien les paroles du général. Il vous proteste de ne pas se mêler de votre constitution ; il vous rend à la liberté ; il déclare que vous prenez possession de votre souveraineté ; il dit qu'il vient chasser vos tyrans, mais il ignore que du soir au matin, il est assiégé de leurs adhérents ; on le trompe, car il n'en a pas encore ouï parler d'autres.

» Qui sont nos représentants ? Des royalistes et autres partisans gangrenés de la cocarde noire.

» Bientôt tous les royalistes seront rétablis dans leurs anciennes fonctions.... Bientôt on verra revenir le gouvernement autrichien. Voyez l'audace de ses meurtriers soldés.....

» Voilà, Belges, les œuvres de ces représentants ; voilà pourquoi on veut conserver les royalistes en prétextant que les bons et vrais défenseurs de la patrie sont du parti de Vandernoot, qui n'est plus qu'une vaine ombre évoquée par nos ennemis.

» Français, nous voulons la représentation de la souveraineté du peuple ; mais nous ne voulons que de constitutionnels et loyaux représentants qui se soient toujours écartés des rayons empoisonnés de la maison d'Autriche. On ne réclame que la liberté, et l'on veut pour toujours abjurer le despotisme.

» Nous vous conjurons, courageux Français, de tenir vos promesses et de nous délivrer de la tyrannie qui subsiste encore. Puisqu'on nous défend de nous réunir, il faut interdire aussi les clubs ou réunions populaires.

» Aucun habitant des Pays-Bas n'a osé jusqu'ici répudier notre constitution. Elle a été, dans tous les temps, le tombeau des oppresseurs, et les droits de l'homme y sont encore mieux maintenus que dans la constitution française.

» Belges, n'ayons plus d'esprit de parti ; soyons frères et chassons ces enragés royalistes..... Plutôt que d'être esclaves, mourons les armes à la main. Ne nous bornons pas à le dire, mais montrons-le par des œuvres. Que l'un encourage l'autre.... Excitons les braves Français à nous aider. Leur cause est la nôtre ; et s'ils ne nous assistent à anéantir le royalisme en ces provinces, notre ennemi commun reviendra. »

Ces provocations incendiaires étaient lues avec avidité. On les trouvait dans toutes les mains, et elles formaient le sujet de tous les entretiens.

C'est que Moreton substituait à l'absolutisme monarchique, l'oppression républicaine beaucoup plus insupportable, et cependant la Convention, par décret du 27 novembre, ordonnait aux généraux de prêter main-forte aux peuples qui réclamaient la liberté.

« Nous n'avons jamais été moins indépendants, ni moins libres, disait l'auteur de *l'Anti-Balsa*. Moins indépendants, parce que nous dépendons d'un tas d'ambitieux usurpateurs, sans principes, sans mœurs, sans probité, sans religion quelconque ; les uns banqueroutiers, les autres fous, la plupart dénués de sens commun, et tous également, à juste titre, odieux à la nation. Moins libres, parce qu'on veut forcer un peuple souverain à abjurer sa constitution ; parce qu'on veut défendre, par la force des armes, à ce peuple souverain d'exercer les droits de sa souveraineté. »

Les jacobins opposèrent aux attaques multipliées des écrivains patriotes les discours du club et le journal de Chategnier.

Digitized by Google

Les coins des rues les plus populeuses étaient couvertes d'affiches en papier rouge, où l'on préconisait la fameuse déclaration des droits de l'homme, en dénigrant la noblesse, le clergé et les États; mais le prolétaire n'avait aucune foi aux prédicateurs de liberté républicaine, qui se prétendaient appelés à diriger, à activer l'émancipation du genre humain; et il résista à cette manie d'épreuves, à ces essais de constitution dont l'Europe devait subir les douloureuses conséquences.

L'esprit des anciens temps dont la France effaçait partout les vestiges, s'était conservé à Bruxelles dans sa pureté primitive. Le bourgeois se fiait volontiers à la sagesse d'autrefois; c'est en elle qu'il cherchait son bien-être. Aussi la Belgique n'avait-elle presque pas marché depuis un siècle; elle restait immobile sous l'empire de ses lois. Voilà pourquoi le club, dans tous ses écrits, répétait à satiété que le peuple n'était pas à la hauteur des idées philosophiques; qu'il restait attaché, en esclave, à ses préjugés, à ses traditions; qu'il repoussait la lumière, et que notre constitution, dont l'existence prolongée au milieu des sociétés européennes et des révolutions, attestait le caractère national, n'était qu'une œuvre politique tombant de décrépitude. Il disait dans un de ses opuscules : « Ces gens se battraient-ils pour ravoir leurs États, s'ils avaient de l'intelligence dans l'esprit, de l'élévation dans l'âme? [1] »

Les Belges excusent, pardonnent tout, excepté l'injure. Aussi ces impertinentes diatribes révoltaient-elles jusqu'aux partisans exaltés de la république contre ces austères moralistes, ces penseurs profonds qui venaient refaire notre éducation, et nous rappeler à une autre vie en nous dotant de leurs clubs, cloaques malfaisants de maximes qui blessaient les lois divines et humaines [2]. Aussi qui recevait chez lui un clubiste, se voyait poursuivi par le soupçon de trahir la patrie, et de renier la religion de ses pères.

[1] *Supplique des deux premiers États de Brabant à la Convention nationale de France.*

[2] *Les Belges à Édouard Walckiers.*

L'Éperon était le lieu de rendez-vous des principaux jacobins. On distinguait parmi eux le général Moreton, copiant les roués de l'ancien régime auprès d'une fille de cabaret, et s'enivrant avec le vin volé dans les caves du comte de Metternich. Là on déclamait, tous les soirs, contre l'ingratitude des Bruxellois, contre leur servilité et leurs superstitions.

Dans les autres lieux publics, les habitants, tout en jouant aux cartes et buvant le verre de faro, maudissaient un ordre de choses qui ne nous laissait que l'ombre de droits trop prônés. « C'est dans les cabarets, remarqua un écrivain français, que se trouve véritablement la nation brabançonne, c'est-à-dire cette partie de la nation qui est vraiment animée d'un esprit public. Or, ces cabarets sont presque tous pour les États et dominent ou dirigent à leur gré cette autre partie de la nation qu'on nomme populace, et qui est très dangereuse. A ces deux parties de la nation, il faut joindre cette autre encore plus nombreuse, à qui on a soin de prêcher, tous les jours, que la religion est anéantie si les hommes sont égaux (¹). » Il était impossible d'avouer avec plus de naïveté que tout le monde repoussait le dogme égalitaire.

Les jacobins attribuaient cette répugnance aux suggestions de la noblesse et du clergé. L'action de ces deux ordres ne se révéla pas ostensiblement : mais ils étaient l'un et l'autre trop intéressés au maintien des lois qu'on voulait annuler, pour rester étrangers au mouvement. Ne cessaient-ils pas d'être les premiers corps de l'Etat ? Les jacobins ne regardaient-ils pas la soutane avec l'œil méprisant de l'incrédulité voltairienne ; les armoiries nobiliaires avec l'orgueilleux dédain du sans-culottisme ? Déjà on parlait de fermer les églises, de faire la guerre aux châteaux, de brûler les vieux parchemins, de confisquer les propriétés, les richesses des prêtres et des grands comme domaines nationaux. Comment donc seraient-ils restés impassibles, les bras croisés ? Seulement, ils agirent avec pru-

(¹) *Supplique des deux premiers États.*

Digitized by Google

dence et mystère, niant même toute participation aux agitations. On lisait dans *l'Éclaireur britannique :* « Il est de notoriété que la noblesse et le clergé des Pays-Bas souffrent avec patience, dans la plus parfaite inaction, les injustices, les outrages, les violences que les Français leur font endurer, et les vaines imputations que leur adressent des bandits gangrenés d'iniquités et d'athétisme, mettant ainsi au grand jour leur turpitude et leur scélératesse. »

CHAPITRE IX.

Apologies des trois États et de la Joyeuse Entrée.

Attaqués dans leurs droits antiques, les trois États crurent qu'ils ne pouvaient se taire plus longtemps, et avouer, par le silence, les calomnies qu'on débitait chaque jour contre eux. Ils firent paraître une apologie du Gouvernement aristocratique et de nos institutions.

Cette brochure, écrite avec habileté, d'un ton grave, est quelquefois remarquable par l'élégance du style. Elle se distingue, par une polémique nette et la sévérité de l'argumentation, de tous les écrits du temps, remplis de déclamations de mauvais goût.

Nous croyons utile d'en donner des extraits étendus. C'est un document aussi précieux que peu connu. Il est intitulé : *Aux amis de la chose publique.*

« Les mots de droits de l'homme, d'égalité, d'indépendance sont dans la bouche de bien des gens, et c'est à qui leur donnera le sens le plus absolu... Plusieurs vont jusqu'à se persuader que, pour que les peuples soient heureux, il faut qu'ils soient gouvernés à la française. N'en serait-il point de cette

Digitized by Google

épidémie comme des modes qui, en passant de la France à l'étranger, ont perdu ce qui les faisait excuser sur leur sol natal, et ne servent qu'à montrer le ridicule de ceux pour qui elles n'étaient point faites, et qui ont la maladresse de les adopter.

» La manière la plus commune aujourd'hui de raisonner en matière de lois sociales, c'est de remonter à l'origine des sociétés pour faire voir que le peuple, ayant des droits imprescriptibles à la souveraineté, on ne peut lui contester celui de changer de constitution et de se gouverner lui-même... L'intérêt du peuple ne dit point d'argumenter sur l'étendue de ses droits, mais de rechercher ce qui, dans l'état actuel des choses, convient le mieux à sa sûreté, à son bonheur, à sa puissance..... C'est souvent très mal user de ses droits que de s'en prévaloir à la rigueur.

» C'est la haine des tyrans encore plus que l'amour de la la liberté, qui a fait imaginer cette forme de gouvernement que l'on nomme *démocratie*, où le peuple, exerçant la suprême autorité, jouit, dit-on, de la plus grande somme possible de liberté. Nos demi-politiques se sont singulièrement appliqués à relever les avantages de cette forme, et, marchant sans obstacle dans le vaste champ de la spéculation, sans se mettre autrement en peine de s'assurer, par le moyen de l'expérience, si la démocratie avait jamais pu subsister quelque temps sans enfanter le désordre et l'anarchie, ils ont formé des plans d'administration où les droits de l'homme sont infiniment respectés, mais qui tendent bien plus à flatter son orgueil qu'à opérer son bonheur.

» Les législateurs anciens étaient plus sensés. Loin de chercher à bercer les hommes de la vaine chimère d'une indépendance illimitée, ils étaient persuadés que l'unique moyen de donner à la constitution de l'État une base inébranlable, c'était de rendre cette constitution indépendante des passions de la multitude. Ils pensaient, avec raison, qu'à force de diviser l'autorité, on parvenait à l'anéantir, et ils s'attachaient bien moins à l'étendre qu'à la faire respecter. C'est pour avoir trop

Digitized by Google

négligé ces maximes qu'on a vu tant de peuples passer de l'état orageux d'une extrême liberté sous le joug flétrissant de la servitude, et se donner des tyrans en croyant marcher à l'égalité.

» Les extrêmes sont vicieux en physique et en morale. N'y aurait-il que la politique qui puisse franchir impunément les limites que la suprême sagesse a tracées aux choses de ce monde, et au delà desquelles elles ne sont plus qu'erreur, désordre et fatalité?

» Respectons la dignité de l'homme, mais sans oublier son utilité. A quoi bon lui prouver l'excellence de sa nature, si cette vérité stérile ne sert qu'à le détourner de son bien-être?... Ces vaines idées d'une grandeur chimérique, en le portant au delà des bornes de l'humanité, vont lui faire négliger le bien-être dont il pourrait jouir pour un mieux imaginaire... qui, semblable à l'onde de la fable, s'enfuit comme un songe au moment qu'il pense le saisir, et ne lui laisse que d'affreux regrets.

» L'homme est né pour la liberté, sans doute; mais ce n'est pas à la passion à déterminer le degré d'indépendance dont il est susceptible, et que les circonstances comportent. Quand le chaos agitait le monde, les éléments étaient aussi en liberté. Ce n'est qu'en les assujettissant à des lois austères et invariables que Dieu fit régner l'ordre et établit l'harmonie nécessaire à l'existence des êtres.

» Si l'on était de sang-froid, on se persuaderait facilement que le bonheur de la société ne peut s'opérer sans des sacrifices; que la multitude a besoin d'être gouvernée pour ne pas être asservie, et que lui confier la direction des ressorts de l'État, c'est se livrer à toutes les horreurs de la confusion et de l'anarchie. »

L'auteur soutient que le gouvernement démocratique est destructif de tout ordre, de toute société, et le gouvernement aristocratique lui paraît le mode d'administration le mieux adapté à la nature du corps social, le plus propre à remplir les vues d'un bon législateur, le seul capable de rendre les peuples heureux. Il continue ainsi :

« Les hommes, une fois prévenus, ne savent plus mettre de nuances dans leurs idées. Le mot d'aristocratie est presque un blasphème aujourd'hui pour bien des gens, et cela parce qu'on a l'entêtement de ne comprendre sous ce nom-là que cette forme de gouvernement absurde où tous les pouvoirs réunis dans les mêmes mains, laissent la force sans contre-poids, et exposent le peuple à ne voir bientôt que des tyrans dans ses chefs, ou à gémir sous la dictature de quelques fripons audacieux..... Sans doute qu'un pareil gouvernement a de quoi inspirer l'horreur et le dégoût... Je parle ici d'une aristocratie où les pouvoirs, balancés avec sagesse, font de l'État une machine heureusement organisée qui marche impérieusement vers le bien général, et où les chefs, forcés de se renfermer dans le cercle de leurs fonctions, ne peuvent avoir d'autre but que celui de l'utilité commune.

» C'est de la rigueur des lois que l'ordre tire son existence, et c'est par là que la démocratie est de tous les gouvernements le plus imparfait; car, où tout le monde fait la loi, chacun se croit au-dessus d'elle et se tient dispensé d'obéir. Quelle effroyable confusion ne doit pas résulter de ce mélange d'intérêts et de passions diverses abandonnées à elles-mêmes, et suivant en liberté leurs différentes impulsions. La plupart, poussés par un entêtement aveugle, défaut trop ordinaire de la multitude, s'obstinent à faire triompher les mauvais partis. Ouvrez les fastes de l'histoire, partout vous verrez la licence et ses excès marcher à la suite du gouvernement populaire.

» Tout fut vénal à Athènes et à Rome, maladie, dit Plutarque, commune à tout état démocratique. Platon les appelle un marché où tout se vend.

» Anacharsis étant venu à Athènes pour connaître Solon, disait très-bien : *Ici les sages proposent et les fous décident*. On sait ce qui arriva à Aristide lors de son bannissement.

» C'est en vain que, dans les temps modernes, on a pensé remédier aux inconvénients de la démocratie en ôtant l'autorité à la multitude pour la confier à des représentants nommés par

la masse entière du peuple. Le peuple ne voit dans les représentants qu'il s'est choisis que des égaux, et il n'est point dans son caractère de respecter une autorité à laquelle il ne joint pas l'idée d'une certaine supériorité, de manière qu'on voit le désordre renaître des moyens employés pour le prévenir.

» Le gouvernement démocratique ne pouvait convenir qu'à l'enfance des sociétés, et si, désormais, on veut établir les principes d'une heureuse constitution, c'est dans l'aristocratie sagement tempérée qu'il faut les puiser. Ici l'administration est confiée à un certain nombre de citoyens distingués par leur naissance, leur fortune ou leur mérite. Dans le premier et le deuxième cas, l'intérêt particulier des chefs répond de la sagesse de leur gouvernement, parce qu'ayant de grandes propriétés essentiellement liées à la prospérité de la chose publique et au maintien de ses lois, et cette considération majeure l'emportant dans l'esprit des hommes sur tout autre motif, ils s'appliquent à faire régner l'ordre et la justice, ce qu'on ne peut jamais attendre d'une multitude en grande partie composée d'êtres qui, pour l'ordinaire, n'ont pas assez d'intérêt au maintien de l'état actuel des choses pour imposer silence à leurs passions, et pour qui le moment d'une révolution n'est souvent qu'une occasion de fortune ou un moyen de sortir d'embarras.

» Dans le troisième cas, l'administration étant confiée aux plus sages, peut-on présumer que ceux qui se sont montrés dignes d'une distinction aussi honorable, méconnaîtraient leur dignité pour se laisser prendre aux vaines amorces de l'orgueil ou de l'intérêt?

» Si, dans la démocratie, l'autorité trop divisée restant sans force contre l'empire des passions, expose l'État à des révolutions continuelles, dans l'aristocratie, au contraire, l'autorité plus concentrée et moins dépendante, a cette rigueur salutaire qui, en établissant l'harmonie entre toutes les parties du corps politique, assure aux peuples une existence durable et tranquille, et ne retranche de leur liberté que pour mieux cimenter leur bonheur.

Digitized by Google

» Jamais peuples ne furent plus fréquemment ni plus violemment agités par les divisions et les guerres de toute espèce que ceux de l'ancienne Grèce ; jamais de plus petites causes ne produisirent tant de funestes révolutions : on ne sortait des horreurs de l'anarchie que pour tomber sous le glaive des usurpateurs.

» Tandis que ces calamités affligeaient la plus grande partie de la Grèce, les Spartiates jouissaient en paix des avantages d'un gouvernement bien plus heureux. Lycurgue, en réformant les lois de Lacédémone, avait eu la sage précaution d'écarter de l'administration une multitude inconstante et capricieuse qui ne connait d'autre guide que les passions, et ne respecte que les préjugés. Ce grand homme pensa ne pouvoir donner de solide base à la gloire et au bonheur de sa patrie qu'en les fondant sur les principes de l'aristocratie. C'est à l'ombre de cette heureuse constitution que les Spartiates virent fleurir leur puissance pendant plusieurs siècles, et qu'ils trouvaient un abri contre les orages qui ne cessaient de s'élever autour d'eux.

» Aussi longtemps que les Romains se réglèrent sur les principes de Servius, l'État fut en paix et Rome s'affermit sur ses fondements. Ce profond législateur avait sagement évité l'influence de la multitude par cette heureuse invention des centeniers qui fit rejaillir toute l'autorité sur les principaux citoyens. »

L'auteur établit ensuite que la création des tribuns fut la source des calamités qui désolèrent la république romaine. Il poursuit en ces termes :

« Sparte n'éprouva pas un moindre inconvénient de ses éphores, espèce de magistrat institué pour réprimer l'autorité du sénat.

» Le dépôt des droits et des intérêts du peuple doit être confié à ceux qui, par leur état et leur fortune, sont les plus capables de faire respecter l'autorité, les plus intéressés au maintien de l'ordre.

Digitized by Google

» Aussi le clergé et la noblesse, qui réunissent la considération et la fortune, auront les premiers droits à l'autorité.

» La dignité de représentant doit être héréditaire dans la noblesse; si elle était élective, il serait à craindre que des citoyens puissants n'employassent leur crédit et leurs richesses à satisfaire leur ressentiment contre l'État.

» Elle doit être élective dans le tiers; mais l'élection ne doit pas dépendre de la multitude peu intéressée à faire de bons choix, qui se conduit plus par humeur que par raison; ses suffrages peuvent être aisément corrompus, et le gouvernement ne tarderait pas à dégénérer en démocratie ou en monarchie.

» Il faut borner l'élection aux membres des municipalités et des corporations civiles et subalternes, parce qu'alors l'esprit de corps, infiniment puissant, se joint à l'esprit public pour le soutenir et le renforcer.

» Ils ne doivent être élus à vie, parce qu'il est tout à la fois de la justice et de la politique de laisser aux individus de la classe nombreuse qu'ils représentent, la prochaine espérance de prendre part à l'administration, parce qu'ils sont plus exposés à la corruption; et si on ne les renouvelait pas, une fois corrompus, le mal serait sans remède.

» Le clergé et la noblesse devant avoir la meilleure part de l'autorité, les représentants ne doivent pas voter par tête, mais par ordre. S'il en était autrement, le tiers-état, qui est la représentation la plus nombreuse, aurait une prépondérance trop marquée, et se verrait maitresse des résolutions.

» Mais comme il ne faut pas que les deux premiers ordres aient toute l'influence dans les matières importantes, les résolutions ne se prendront qu'à l'unanimité des trois ordres.

» A ces différents caractères il est aisé de reconnaitre les bases principales de la constitution de nos provinces. Voilà le régime heureux que nos modernes législateurs voudraient vous faire envisager comme le gouvernement d'un peuple esclave. J'en appelle à votre bon sens. Dites-moi, lequel est le plus

près de l'esclavage, de celui qui, ne reconnaissant plus d'autre loi que la tumultueuse volonté d'une multitude sans frein, prend la licence pour la liberté, et fait résonner les mots de patrie et de droits de l'homme au milieu des horreurs de l'anarchie; ou de celui qui, gouverné par des principes dont la sagesse se trouve confirmée par une expérience de plus de huit siècles, voit toutes les parties de l'administration dans un juste équilibre, marcher invariablement vers le même but et faire éclore de leur mutuelle action l'ordre, la paix et l'abondance?

» On vous offre l'exemple des Français : mais que diriez-vous de celui qui, comblé des dons de la fortune, renoncerait à tant de biens pour courir affronter les orages dans le chimérique espoir de quelque profit incertain?

» Voyez quelle peut être l'intention de ceux qui vous conseillent, et dont la merveilleuse politique n'aboutit qu'à vouloir réformer le bien. Non, ce n'est pas le désir du bien public qui les anime; ce motif sacré ne leur inspirerait pas le projet de la subversion totale de leur patrie; il ne leur dirait pas de provoquer le règne destructeur de la licence sur cette terre de prospérité, et de mettre quelques ronces stériles à la place de l'arbre antique et respectable sous lequel vous reposez depuis tant de siècles. Ils parlent de liberté et voudraient réformer votre constitution! Moi, je vous dis, au nom du Génie bienfaisant qui veille sur les destins de la Belgique, que c'est à cette constitution que vous devez le bonheur d'être libres, et qu'il y a longtemps que vous seriez sous le joug, si vos ancêtres, moins judicieux, oubliant d'utiles maximes, avaient adopté les principes désastreux dont, en ce moment, on cherche à vous infecter.

» Voyez ces hommes sentencieux et superficiels qui se parent si faussement du nom de philosophes, et se croient spécialement appelés à établir le règne de la raison sur la terre, et à remplir l'importante mission de réformer le genre humain.... Ils traiteront vos lois de vieux abus, et vos usages de préjugés.


Digitized by Google

Votre estimable bonhomie sera taxée d'abrutissement et d'ignorance : mais, Belges, si vous êtes du petit nombre des peuples que la vanité, le raffinement ou l'esclavage n'ont ni corrompus, ni avilis..... respectez les lois qui ont fait la splendeur de vos aïeux, ces lois qui furent dans tous les temps le gage et le soutien de votre indépendance, et que votre postérité réclame comme le fondement éternel de son bonheur et de sa gloire. La nature, dit-on, vous a donné le droit de les changer. Que signifie ce vain langage? Si la nature vous a donné ce droit, elle ne vous a point dit d'en user au détriment de votre bien-être.

» Songez que les révolutions politiques ont presque toujours été la source des plus grands maux qui aient désolé l'espèce humaine; elles ressemblent aux secousses terribles de la convulsion, et ne cessent d'agiter l'État qu'après avoir produit l'épuisement ou la mort. Est-il besoin de vous rappeler des exemples qui confirment cette funeste vérité? Regardez autour de vous; voyez comme au seul mot d'innovation les esprits se sont agités. A peine avez-vous fait les premiers pas, et déjà la discorde vous a divisés. Déjà les liens les plus forts et les plus saints qui paraissent unir les hommes, ont cédé à sa mortelle influence; déjà on ne connait plus ni parents, ni amis; un esprit de fureur, de haine et de vengeance se répand de toutes parts sur le sol fortuné de la Belgique, et cette heureuse et florissante patrie est cruellement menacée par les présages les plus affreux. »

Cet écrit s'adressait à la froide sagesse et non à de fiévreuses préventions; on voulait convaincre et non émouvoir; il produisit peu d'effet; mais il doit être consulté par l'histoire, parce qu'il prouve que le parti des États ne défendait pas précisément un petit nombre de préjugés gothiques. Pour lui, la meilleure constitution était celle qui respectait le plus les grandes vérités religieuses, politiques et nationales. Cette pensée, comprise aujourd'hui des publicistes graves, ne l'était pas encore de l'école républicaine de 1793. Se précipitant tout à fait en dehors

des conditions raisonnables, elle n'eut qu'une seule vue, celle de réduire toutes les nations, de gré ou de force, au joug de la souveraineté populaire et de l'égalité démocratique. Elle donna le signal d'une guerre de vingt ans, et succomba à la peine.

CHAPITRE X.

Despotisme des agents français. — Proclamation de Dumouriez. — Séance tumultueuse du club. — Ses délibérations insensées.

Bruxelles avait repris un aspect plus paisible. Les *staetistes* se sentaient trop faibles pour entreprendre une lutte décisive avec des adversaires soutenus par une armée triomphante : mais à mesure que le temps marchait, les griefs s'amoncelèrent et l'indignation se fortifia. On vivait d'espérances et de conjectures.

Ce qui prêta une grande puissance aux plaintes, c'est que la Belgique se voyait pressurée de toutes les manières. « On livre le pays aux accapareurs et aux avides spéculations d'une compagnie exclusive..... organisée par vos bureaux, écrivait Dumouriez au ministre Pache, le 24 novembre. On a mis le trouble, la confusion et le désespoir dans ces malheureuses provinces qui n'ont fait que changer de tyrannie. » Le lendemain il lui disait encore : « Nous accablons nos amis de réquisitions. » En effet, il avait demandé à la seule abbaye de Dillighem une somme de 100,000 florins. Les caisses publiques furent toutes épuisées par des emprunts dont le chiffre parut alors *inouï* (¹). « Les Flamands, qui nous avaient reçus avec

(¹) Expression de Robespierre, séance du 10 avril 1793.

enthousiasme, avoue M. Mignet, furent refroidis par les réquisitions dont on les frappa, par le pillage général, et l'anarchie insupportable que les jacobins amenèrent avec eux. Tout le parti qui avait combattu la domination autrichienne, et qui espérait être libre sous le protectorat de la France, trouva notre domination trop dure, et regretta de nous avoir appelés ou soutenus. »

Pour mettre un terme aux extorsions, les représentants se virent forcés de défendre à tout receveur de se dessaisir des fonds de sa caisse, à la demande de qui que ce fût, sans un ordre écrit de leur président.

Jamais le secret des lettres n'avait été plus audacieusement violé. Toute correspondance suspecte était ouverte ou interceptée. Cette scandaleuse inquisition du secret des familles fut exercée par un agent français nommé Lebrun, chargé de la surveillance des postes. C'était offenser un des plus importants articles de la Joyeuse Entrée. Si nous étions réellement indépendants, se demanda-t-on, à quel titre un général français attente-t-il aux droits du peuple? pourquoi nommer un étranger aux fonctions publiques? N'y a-t-il pas assez de bons bourgeois pour les remplir? Les représentants, au lieu de révoquer Lebrun, se bornèrent à lui faire prêter le serment de respecter le secret des lettres, et de dénoncer ceux qui y porteraient atteinte.

Peu après on confia à un autre Français la garde des archives de l'ancien gouvernement, et des commissaires de cette nation commencèrent à mettre sous séquestre les biens appartenant aux Belges au service de l'Autriche. Cette disposition pouvait entraîner la confiscation des propriétés que les Brabançons possédaient dans les États de l'Empereur, ou des sommes qu'ils avaient à la banque de Vienne. Les représentants requirent la suspension des arrêts déjà pratiqués, et placèrent tous les biens dont le fisc voulait s'emparer sous la sauvegarde et protection des lois du pays. « La nation française ayant reconnu la souveraineté du peuple belge, elle ne peut, disaient-ils, s'attribuer

Digitized by Google

le pouvoir d'ôter le droit de cité à ceux que le souverain n'a pu encore en déclarer déchus. »

La situation devenait violente : Dumouriez en comprit tout le danger pour le succès des opérations militaires qu'il méditait. Il publia l'adresse suivante pour rappeler la confiance et la concorde :

« Vous croyez, peuple belge, que tout est fait, parce que vous n'avez plus d'Autrichiens sur votre territoire ; vous vous trompez; vous n'avez encore rien fait pour votre liberté : vous n'avez pas encore commencé votre révolution, si vous conservez des États, des ordres qui classent inégalement des citoyens que la nature a formés égaux ; une représentation réduite à un petit nombre de familles et d'individus ; une magistrature vénale et héréditaire que vous ne nommez pas vous-mêmes ; une autorité féodale qui avilit la plupart des citoyens ; une constitution qui nécessite un souverain qui n'est pas le peuple, et auquel il obéit en esclave ; enfin toute la forme du gouvernement que vous avez conservé dans votre première révolution, et dont le tyran autrichien s'est servi pour vous faire reprendre vos fers sans difficulté et sans opposition.

» Peuple belge, voulez-vous être libre, il faut que vous soyez souverain ; que vous abolissiez toutes les distinctions, tous les priviléges, et, par conséquent, la vieille constitution qui les établit. Un peuple souverain ne peut avoir ni nobles, ni roturiers, parce que tous les citoyens sont nés égaux..... Un homme libre ne doit reconnaître au-dessus de lui que la loi.

» Vous semblez désirer encore votre constitution; vous savez presque gré à Marie-Christine de vous l'avoir rendue en fuyant de votre territoire. Croyez-vous que, par générosité ou esprit de justice, ce despote femelle ait voulu vous faire un présent utile? Non, peuple belge, c'est une pomme de discorde qu'elle a laissée après elle ; c'est l'acte le plus dangereux de sa vengeance. Elle a voulu retarder l'époque de votre liberté, et surtout vous empêcher d'user vous-mêmes du droit

de votre souveraineté, qui consiste à élire vous-mêmes vos représentants, à faire vous-mêmes vos lois, à nommer un gouvernement.

» Peuple belge, rejetez le présent dangereux de la perfide Marie-Christine ; dessillez vos yeux ; reconnaissez qu'en conservant votre constitution, vous conservez votre ordre de noblesse, votre ordre du clergé, leurs priviléges, leurs féodalités, vos États qui vous ont déjà trahis et livrés, et que vous perdrez pour jamais la liberté, l'égalité et la souveraineté qui réside essentiellement en vous.

» Qu'arrivera-t-il? Après avoir épuisé les forces et les trésors de l'ambitieuse Autriche par nos victoires, nous vous abandonnerons à votre clergé, à vos nobles, à vos États, à votre vieille et vicieuse constitution. Les Allemands reviendront contre vous, vous trouveront divisés, remplis de soupçons et de faiblesses, et votre clergé, vos États vous remettront sous l'esclavage au moyen de cette même constitution que vous semblez vouloir maintenir au lieu d'en faire une vous-mêmes qui soit un acte de la souveraineté du peuple, de la volonté libre du peuple, et qui n'a d'autre souverain que le peuple.

» Choisissez, Belges, entre la liberté ou l'esclavage, entre votre propre souveraineté ou le despotisme, entre un gouvernement populaire ou une aristocratie tumultueuse et qui vous ramènera toujours au gouvernement ambitieux d'un seul. Votre sort est dans vos mains. Vous allez ou user sagement de cette époque de liberté pour former une république fondée sur le droit naturel, ou la perdre en conservant votre constitution vicieuse qui deviendra encore une fois une arme pour les tyrans contre vous. »

L'adresse de Dumouriez, à part la phraséologie révolutionnaire, renfermait des conseils d'une sage prévoyance, que les haines déchainées ne voulurent pas comprendre. On savait que cette pièce devait être communiquée au club, et y trouver une chaleureuse approbation. Le peuple irrité se porta aux Jésuites. L'auditoire présentait une physionomie peu rassu-

rante pour les jacobins. Un bourdonnement sourd, des cris tumultueux annonçaient les intentions hostiles des spectateurs. Cependant les clubistes se montraient disposés à faire tête à leurs ennemis. La lecture de l'adresse provoqua un désordre effroyable. A chaque phrase, de vigoureux coups de sifflets partirent de tous les coins de la salle, sans que l'on pût d'abord découvrir les téméraires qui se permettaient ces insultantes marques d'improbation. La discussion dégénéra en un fracas de criailleries. On voyait les mains s'agiter, les têtes se mouvoir; on se menaçait. On argumenta par exclamations, on hurla une remarque, on vociféra une motion. L'oreille ne distinguait plus qu'un bruit confus de voix qui se croisaient et se heurtaient. « Des factieux vous égarent, s'écria l'un des orateurs, pour vous faire demander votre constitution et vos tyranniques États. » Cette apostrophe ne put apaiser la tempête. Berneron fut obligé de doubler la garde au dedans et au dehors de la salle, car le peuple commençait à s'attrouper dans la rue. Cette précaution sauva les clubistes des mauvais traitements qu'on allait leur faire subir. On parvint même à arrêter quatre des plus acharnés siffleurs. Ils furent remis à la garde municipale, et déposés à la prison des Madelonnettes, d'où ils s'évadèrent pendant la nuit.

Le tapage venait à peine de finir, qu'un autre éclata. Un secrétaire du comte de Duras, nommé Savena, monta hardiment à la tribune, et protesta avec énergie contre l'élection des représentants provisoires. Il voulait de la légalité, de la bonne foi politique; il éleva ses prétentions jusqu'à l'indépendance nationale; mais il parlait à un auditoire difficile à convaincre. Le président rappela l'orateur à l'ordre. Justifier le passé, défendre la Joyeuse Entrée était un acte d'aristocratie intolérable. On traita Savena de fanatique, de traître. « Les bras des amis de la liberté et de l'égalité, vociféra un clubiste, sont levés pour faire rentrer dans le néant tous ces monstres chargés de titres, toutes ces harpies encapuchonnées et les pygmées assez hardis pour les soutenir. » Ici il se fit un grand mouve-

ment. Sur plusieurs points de la salle, le pugilat succédait à la logique avec beaucoup d'avantage. Les auditeurs s'étaient partagés en une dizaine de groupes agités, et chaque groupe avait ses opinions, ses passions, ses orateurs. Des voix rauques et emportées demandèrent la clôture du club en proférant force injures contre les principaux membres. Des applaudissements vigoureux accueillirent cette bruyante proposition. On y répondit par des huées. Le président frappa à coups redoublés sur son bureau, et, ne pouvant ramener le silence, leva, de guerre lasse, la séance au milieu de clameurs forcénées de joie et de colère.

Les jacobins se hâtèrent d'aller dénoncer Savena à la maison commune, comme un grand coupable. Ainsi, ces mêmes individus qui parlaient avec exaltation de la liberté des opinions, qui placèrent cette liberté parmi les principaux droits du citoyen, la souffraient si peu chez les autres, et la réservaient si exclusivement pour eux seuls, qu'ils appelaient la persécution sur ceux qui eurent le courage de penser autrement qu'eux.

Les représentants, malgré leur aversion pour les *staetistes*, ne voulaient pas d'oppression. « D'après les droits de l'homme qui lui donnent la liberté de manifester ses pensées, répondit Dotrenge, président de quinzaine, le citoyen Savena a pu faire connaître son opinion. On a le droit de la combattre, non celui de lui faire violence. »

Cette juste réflexion fit un mauvais effet sur une réunion intolérante qui ne dissimulait plus ses vues despotiques. Aussi la plupart des clubistes belges revinrent en arrière, éprouvant ce découragement qu'inspirent la lassitude de débats sans cesse renaissants, et le dégoût des personnalités plus funestes à la chose publique qu'aux réputations. Hommes de bonne foi plus prompts à se mêler aux cabales populaires qu'habiles à les diriger, ils prirent, après de vives altercations, la première issue qui s'offrit pour ne plus voir des scandales quotidiens, et pour fuir un théâtre perpétuel de dénonciations menson-

Digitized by Google

gères, sur lequel des pasquins énergumènes prêchaient la révolte sous le masque du patriotisme.

Les Vonckistes étaient depuis longtemps poussés à la défection par cette classe nombreuse de citoyens inintelligents qui pensent ruiner une faction en l'isolant des gens probes, sans se douter qu'ils rendent le foyer des discordes plus ardent en laissant les pervers délibérer et agir librement.

Les séances du club, subjugué alors par des fanatiques, commencèrent à offrir un spectacle plus affreux que les drames de Monvel, plus bouffon que les facéties du vaudeville, plus grave que les comédies de Lachaussée, plus varié que les scènes de la fantasmagorie, spectacle qui épouvante et qui égaye, qui abat l'âme et qui l'anime, qui excite l'horreur et provoque le rire tour à tour.

Les calomnies les plus absurdes, les plus fausses étaient accueillies avec confiance, et les justifications repoussées avec dédain. On déchira les individus les plus honnêtes, tandis qu'on prônait des factieux méprisables. C'est à qui aurait signalé une réunion d'amis comme un antre de conspirateurs, une parole de blâme pour l'anarchie comme une provocation à la révolte ouverte. On déclamait et contre les riches de naissance, et contre ceux dont la fortune était le fruit légitime de longs et pénibles travaux, en les vouant tous à la proscription, à l'exil, à la misère parce qu'ils s'étaient « engraissés de la sueur, du sang du peuple. » Pour persécuter celui qui manifesta la moindre répugnance pour des brouillons désœuvrés, les clubistes attachaient de l'importance à mille bagatelles. Ils considérèrent comme l'ennemi de la patrie, l'homme paisible qui ne portait pas une cocarde assez large, et qui ne jurait pas cent fois par jour avec enthousiasme de vaincre ou de mourir pour la liberté. On parut à leurs yeux un mauvais citoyen, un ci-devant si l'on osait mettre des boucles d'argent à ses souliers, se parer de quelque bijou ou porter un trop bel habit (¹); ils

(¹) Tout cela est sérieux, très sérieux. On lit dans le *Moniteur* du 3 mars

en vinrent à insulter la femme décente parce qu'elle avait un bonnet de telle ou telle façon, et que la couleur équivoque de ses rubans était entachée d'aristocratie.

Quelques représentants eurent le courage de flétrir la conduite des jacobins et leurs stupides prédications. Un jour le président déclara que les députations du club se multipliaient trop; qu'elles interrompaient à chaque instant des délibérations importantes. Ce fut le signal de la lutte entre les deux assemblées. Le club soupçonnait depuis longtemps que l'hôtel-de-ville avait la prétention de fonder la liberté sur l'ordre, sur le respect des lois, et il comprit qu'il ne pourrait trouver place dans une société ainsi constituée. Il se mit donc à l'œuvre pour abattre une influence gênante, parce qu'elle maintenait quelque chose de régulier sans s'inquiéter du large développement des principes régénérateurs. Un des orateurs du club accusa la représentation de ne pas répondre à la sollicitude de la société pour le bien public. L'autorité parut toujours coupable aux agitateurs, quand elle résista à leurs déréglements, ou qu'elle ne voulut pas approuver leurs plans les plus impraticables, et, comme il arrive souvent aux jours du renversement des lois, nous verrons que le parti violent prit le dessus.

CHAPITRE XI.

Principaux actes d'administration des représentants provisoires.

L'hôtel-de-ville continuait à pourvoir avec activité aux plus pressants besoins, et à réprimer les abus partout où il s'en

1793, rubrique *France* : « On a arrêté rue du Champfleury des domestiques et des aristocrates qui n'avaient que des chaussons de laine. Le peuple doit se méfier de ces gens-là. » Les jacobins de Bruxelles étaient aussi absurdes que leurs dignes confrères de Paris.

révélait. Dès le 21 novembre il ordonna la vérification des caisses publiques, tant de la municipalité que de la nation, dont les receveurs se trouvaient à Bruxelles. Le 27, il arrêta la levée d'une somme de 6,000 florins, sous la garantie du *pays*, pour couvrir les frais de la levée des recrues de l'armée nationale. On ne voulait des monnaies françaises qu'à un taux arbitraire. La valeur en fut fixée le 29. Le même jour on reçut le citoyen Metman, en qualité d'agent plénipotentiaire de la France auprès de la république belgique.

Un grand nombre de personnes gémissaient dans les prisons en attendant leur jugement. Deux commissaires furent nommés pour prendre des renseignements sur les motifs de la détention, et provoquer du tribunal de la commune un prompt arrêt. On trouva dans la maison des idiots plusieurs détenus « pour des raisons qui tiennent plus, disaient les commissaires, de la barbarie qu'à des causes d'infirmités naturelles. » Les locaux, dans cet établissement comme dans la prison du Treurenberg, étaient si mal distribués, si resserrés, qu'une chandelle pouvait à peine y rester allumée par la corruption de l'air.

Les rouliers, les charretiers refusaient de payer le droit de barrière : les militaires protégeaient les récalcitrants, et menaçaient les admodiateurs de mort. Les représentants réclamèrent contre cette violation des lois existantes.

Le trésor municipal était épuisé et ne pouvait faire face aux dépenses les plus urgentes. Ordre le 1er décembre de surseoir le payement des rentes dues par la ville pendant trois mois. La mesure touchait aux intérêts les plus chers de beaucoup de familles d'une fortune médiocre dont ces rentes formaient le seul et modique patrimoine. Cette quasi-banqueroute confirma les fâcheux soupçons que l'on avait conçus de la gestion des nouveaux administrateurs. Il fallut mettre sur pied la garnison et la gendarmerie pour comprimer l'émeute qui grondait furieuse sur le Grand-Marché.

Les caisses des États se trouvaient vides par l'interruption

absolue de la recette des contributions. Un arrêté du 2 décembre maintint les impôts de consommation établis « dont la suspension, loin de tourner au profit du pauvre, ne sert au contraire qu'à enrichir celles des corporations qui jouissent encore du privilége exclusif d'en faire le commerce, parce que, exemptes de payer ces impôts, elles n'en vendaient pas moins cher leurs denrées qu'auparavant. »

La garde municipale avait, en mainte circonstance, manifesté que, dans un jour de trouble, elle ferait cause commune avec le peuple. Le désarmement de cette troupe suspecte fut décrété. Les postes qu'elle gardait, furent occupés par des soldats français. Cet acte de rigueur était une satisfaction donnée aux plaintes du club. Le public le considéra comme une atteinte à la nationalité.

Le tirage de la loterie n'avait plus eu lieu depuis le départ des impériaux. On résolut de rétablir ce jeu immoral parce que « des collecteurs étrangers profitaient de la suspension pour enlever au pays des sommes considérables. »

Les habitants étaient accablés de logements militaires, bien qu'ils en fussent exempts par leurs priviléges. Pour subvenir au défaut d'objets nécessaires au casernement, les citoyens furent invités à fournir chacun un matelas et une paillasse avec promesse de respecter leur franchise. Malgré cet engagement, des troupes qui allaient rejoindre l'armée, s'installèrent militairement peu de jours après dans les maisons. Les vainqueurs des Autrichiens traitaient souvent leurs frères en peuple conquis. A chaque instant l'autorité recevait quelque plainte des violences commises par les soldats. Ainsi ils obligèrent, même par la contrainte, des coiffeurs, des perruquiers à être les exécuteurs des sentences flétrissantes que les compagnies prononçaient contre les poltrons. La punition consistait à raser au condamné la tête et les sourcils ; elle fut imaginée par Dumouriez en Champagne pour réprimer la lâcheté. Les perruquiers protestèrent contre l'humiliant office qu'on leur imposait. Ils disaient dans leur désespoir : « Jamais nous n'avons été si peu libres que depuis

Digitized by Google

que les Français nous ont apporté la liberté; jamais nous n'avons été moins nos maîtres que depuis qu'on nous dit tous les jours que nous sommes souverains. Nous étions plus heureux quand nous n'étions que des esclaves opprimés par des tyrans. » Les représentants appuyèrent cette plainte, et Moreton défendit, par un ordre du jour, le renouvellement de cette vexation.

Un membre proposa, le 5 décembre, d'inviter les provinces où l'on avait organisé des administrations provisoires, à envoyer leurs députés à Bruxelles pour participer aux travaux de la représentation, et préparer ceux de la Convention nationale. Cette idée était dictée par une bonne politique; elle devait donner plus de force, un caractère d'intérêt général aux décisions. La motion n'excita pourtant que des murmures. « Cette espèce d'hérésie politique a fait lever toute l'assemblée : elle a prononcé bien solennellement qu'elle n'influencera en aucune manière la nomination de la Convention nationale, qui doit tenir sa formation du vœu spontané du peuple souverain de toutes les parties de la Belgique. » La résolution fut couverte d'unanimes applaudissements; elle portait un grand cachet de loyauté, mais dans la position de la patrie, lorsque les partis se trouvaient en présence comme des armées ennemies, elle ne portait point celui de la prévoyance.

La bourgeoisie s'affligeait de voir la garde de la ville confiée à des militaires étrangers, qui, en toute circonstance, accordaient appui et protection aux jacobins. Il devenait urgent de mettre un terme à cet abus. Les représentants s'occupèrent de l'organisation d'une garde municipale soldée. Ils résolurent qu'elle serait composée de quatre compagnies, fortes chacune de cent hommes. On devait avoir égard aux services des anciens soldats. L'effectif de la garde du drossard fut augmenté de 200 hommes, et prit le nom de gendarmerie.

Séance du 6 décembre. — Décret qui convertit le château de Lacken en hôpital. « Ce palais, disait l'auteur de la motion, jadis le théâtre de l'oisiveté, le conseil de l'oppression, l'asile

permanent des plaisirs et de la volupté, le réceptacle des vices de toute espèce; ces murs bâtis aux dépens du plus pur sang des peuples et toujours arrosés des sueurs, souvent des larmes des nourricicrs de la patrie, seront désormais consacrés au soulagement de l'humanité souffrante. — Il y a assez longtemps, ajouta l'un des membres, que les peuples logent des princes; il faut enfin que les princes logent les peuples. »

Cette emphase burlesque qui peint si bien l'esprit du jour, avait été couverte de bravos, par les auditeurs; mais le décret fut vivement attaqué par l'un des nombreux écrivains qui s'acharnaient aux actes de l'administration. Nous en citerons quelques passages :

« Le château et tout ce qui en dépend, est une propriété particulière appartenant aux ci-devant gouverneurs généraux comme personnes privées. Le terrain sur lequel il est situé, a été acheté par eux et payé de leurs revenus; il a été bâti et meublé de leurs revenus. Toutes les dépenses qui y ont été faites, n'ont aucunement pesé sur aucune classe de citoyens, soit par une imposition, soit par la demande d'un don gratuit.

» En supposant, ce qui est très faux, que le château de Lacken fasse partie du domaine, encore n'appartiendrait-il pas aux représentants de la ville de Bruxelles seule..... de disposer d'aucune partie domaniale. Tout ce qui est domaine appartiendra à la nation, au peuple souverain... Ce serait donc aux représentants de toute la nation assemblée en convention nationale, à statuer et décréter l'usage que l'on fera de telle ou telle partie du domaine.

» Puisqu'on est venu nous apporter la liberté, si la sûreté des propriétés quelconques n'est point respectée, ce ne peut être qu'une liberté factice. On serait tenté de croire qu'un sentiment de vengeance indigne d'un peuple libre, a seul dicté cette motion [1]. »

Ces observations firent-elles comprendre aux représentants

[1] *Observation.*

qu'ils venaient d'abuser de leurs pouvoirs? Nous sommes disposés à le croire, car la résolution ne reçut pas même un commencement d'exécution.

Le 8 décembre on prit des mesures pour la conservation de la bibliothèque héraldique, et celle des couvents supprimés.

Leyniers continuait à exercer la censure ecclésiastique des livres. Il lui fut enjoint de cesser ses fonctions sous peine d'être livré au tribunal de la commune.

Dans la prison de Vilvorde se trouvaient plusieurs détenus sur simples lettres de cachet. Le 12, ordre de les mettre en liberté, ainsi que ceux qui y étaient pour contravention aux lois sur la chasse et la pêche. On prononça, en même temps, au milieu de bruyantes acclamations, la suppression de ces deux droits onéreux et barbares.

Le 13, injonction de restituer, dans les quatre jours, les objets pillés dans les casernes au départ des Autrichiens, ou enlevés furtivement depuis, sous peine, pour le recéleur, d'être puni comme tel et déclaré mauvais citoyen.

Le 15, emprunt volontaire de 200,000 florins de Brabant, garanti par la loyauté de la nation, à 5 p. °/₀ d'intérêt, pour ceux qui l'exigeraient, et remboursable, au plus tard, dans les quatre mois. Cet emprunt devait servir aux frais indispensables de l'administration et à l'armement des troupes belges. Personne ne se présenta pour confier son argent à un pouvoir sans crédit, dont l'existence n'était rien moins qu'assurée, tout le monde s'attendant au retour des impériaux.

Les Augustins s'occupaient de l'instruction de la jeunesse. Il leur fut ordonné, aux suggestions du club, de faire le serment de fidélité au peuple. Les moines refusèrent en alléguant qu'ils n'en avaient jamais dû prêter; qu'ils n'étaient pas fonctionnaires publics, et que l'État ne salariait pas leur enseignement. Un des représentants soutint que ce refus annonçait autant d'incivisme que *d'immoralité*. Aux Jésuites, les religieux furent en butte aux attaques les plus acerbes. « Tous ces hommes égoïstes, fourbes et orgueilleux, s'écria l'un des

orateurs, ont attiré sur eux un mépris justifié par leur ignorance. Les ecclésiastiques et les moines doivent respecter les lois civiles, et donner les premiers l'exemple de l'obéissance aux autorités. » La société présenta une adresse pour demander la fermeture de l'école, parce que la première des fonctions, étant l'instruction de la jeunesse, ceux qui refusent de se dire des hommes, ne formeront jamais des citoyens. — *Ne leur donnons pas les honneurs du martyrologe,* répondit le président Dotrenge. *Les prêtres veulent être persécuteurs ou persécutés.* Aucune mesure ne fut prise pour forcer les Augustins à l'obéissance, peut-être par crainte d'une émeute dans un moment où la stagnation du travail poussait les masses sur la place publique pour y tenir leur club en plein air, à la face du soleil, et sous les yeux de la force armée.

CHAPITRE XII.

Attaques du club contre les représentants. — Il veut la destruction des monuments royalistes. — Adresse des *staetistes* aux campagnards. — Motions en faveur des classes pauvres. — Dénonciation de prétendus conciliabules secrets. — Scènes tumultueuses à l'hôtel-de-ville.

On lit dans *l'Histoire de Bruxelles* que les représentants, ne voyant aucun moyen de conciliation avec le parti *staetiste*, se virent contraints à se jeter dans les bras du club. C'est une erreur. Suivant péniblement un système de milieu, ils furent sans cesse en lutte avec les démagogues. Ils ne les ont pas sans doute attaqués ouvertement, mais était-il possible de résister en face à une association audacieuse, poursuivant de sa haine ceux qui ne se ralliaient pas à sa bannière? Les plus francs répu-

blicains, pour un mot mal compris, étaient eux-mêmes parfois dénoncés en phrases déclamatoires, les plus dangereuses de toutes, comme suspects, sans que personne sût ce que l'on entendait par cette qualification élastique. L'hôtel-de-ville, il aut lui rendre cette justice, chercha à retenir les anarchistes de toutes les couleurs dans les bornes de la légalité qu'ils avaient impatience de franchir. Mais privé de toute force, il dut subir, malgré lui, un contrôle tracassier; lorsqu'il osa manifester l'intention de ne pas l'accepter, on le poursuivit de reproches flétrissants que le rédacteur du procès-verbal des séances de la société eut la pudeur ou le bon sens de ne pas rapporter. Ainsi, quand le club apprit la création d'une nouvelle garde municipale, les orateurs ne se bornèrent pas à en contester la nécessité, Estienne soutint, frémissant de rage, que les représentants étaient des scélérats, des brigands. « Les ennemis du bien public, les mauvais citoyens, ajouta-t-il, conçoivent l'espoir de se servir de cette garde pour s'armer contre nous. Eh bien, déjouons leurs complots en exigeant le serment de fidélité à la souveraineté du peuple, à la liberté, à l'égalité; *forçons les* de reconnaître l'anéantissement des États, et *tenons la main* à ce que ceux qui fausseront leur serment, soient punis de mort. » Ces idées tyranniques ne trouvèrent que des approbateurs.

Un démagogue dénonça à son tour tous les actes de l'autorité civile. Ils lui paraissaient injustes, arbitraires, contraires à la liberté des peuples, favorables à la politique de l'Autriche : mais le fougueux Chepy, ancien empirique que la révolution avait mis en évidence, se posa le défenseur du pouvoir accusé : « Les Vandernootistes et les royalistes, dit-il, continuent à s'agiter de toutes les manières, pour faire perdre à vos représentants la confiance du peuple. » Cette vive apostrophe mit un terme à de furibondes accusations, mais pour un jour seulement. Lorsqu'une faction se sent une exubérance de force vitale, et qu'on ne lui laisse pas prendre cette influence complète qu'elle croit avoir le droit d'exercer,

Digitized by Google

elle ne se trouve pas à l'aise, et s'attaque à tout ce qui la gêne. Tandis que d'un côté les clubistes battaient en brèche l'ordre social, de l'autre ils s'acharnaient avec une stupidité fanatique aux chefs-d'œuvre des arts, et se proposaient de dépouiller impitoyablement les lieux publics de tout ce qui y avait été placé pour les orner et attirer les regards. On voyait au Parc, au Grand-Marché, à la Place Royale les images de plusieurs de nos anciens ducs. Ces statues, dont les habitants regardaient en passant quelques-unes avec un pieux respect, offensaient l'austère républicanisme des Catons réunis aux Jésuites. L'un d'eux, le citoyen Alexandre, proposa d'effacer partout les emblèmes de l'esclavage aristocratique ou royal, de détruire l'effigie des tyrans, et de leur faire payer le tribut patriotique en convertissant ces monuments honteux du servilisme en bonnes monnaies. La société fit une adresse pour exprimer le vœu que l'on fit sur-le-champ disparaître les statues dont les yeux du patriotisme étaient blessés.

L'hôtel-de-ville ne se hâta pas de déférer à cette réquisition de vandales. Quelques jours après, un énergumène, Charles-*sans-chemise,* fit la motion de renverser la statue du prince de Lorraine, et de substituer au nom de Place Royale, celui de Place Nationale. Estienne soutint qu'il fallait conserver l'image d'un bon homme qui paraissait avoir bien mérité des Belges. D'autres prétendirent que, dans la pureté des principes républicains, le nom seul de prince devait être un arrêt de proscription. Ces imbéciles iconoclastes voulaient aller eux-mêmes réduire l'aristocrate en poussière. D'Aubremez combattit leur zèle frénétique. Il y en eut alors qui imaginèrent d'ôter à la statue le bâton de commandement qu'elle tenait à la main, et de la parer du bonnet rouge. « D'un bonnet rouge ! leur répondit-on : Charles n'est pas digne de le porter. Que les statues des princes soient jetées dans des fourneaux pour servir à exterminer les tyrans. » — « Si vous avez besoin de canons, nous vous en fournirons, » répliqua une voix. Après de vifs débats, le club résolut que l'autorité serait invitée « à faire

disparaître une vieille idole qui ne pouvait qu'entretenir d'antiques préjugés. »

Un autre soir, un sans-culotte voltairien vint déclarer qu'il avait vu partout dans le Brabant le plus crasseux fanatisme, et que les femmes y faisaient preuve de bigoterie monacale. Il fut arrêté que l'on rédigerait un appel au peuple des campagnes pour l'inviter aux séances de la société, afin de s'éclairer et de s'instruire des vrais principes.

Déjà les émissaires du jacobinisme se répandaient partout pour expliquer aux populations le nouvel évangile politique : mais ces apôtres étaient la plupart sans mœurs et sans connaissance des localités : par leur exaltation et leur morgue insultante, ils se rendirent partout insupportables, et essuyèrent en quelques endroits des mauvais traitements.

A cette propagande démoralisatrice les patriotes opposèrent des adresses, en flamand, aux paysans, parmi lesquelles nous avons remarqué l'*avis* (*berigt*) suivant :

« Liberté et égalité sont de beaux et superbes mots, avec lesquels les ennemis de toute liberté et égalité cherchent à vous égarer et à vous ravir cette liberté et égalité que nous donnent la religion et les vieilles lois de nos ancêtres.

» La prétendue liberté dont les novateurs vous flattent, n'est pas la liberté, mais le relâchement de tout ordre, la licence que veulent vous imposer des hommes vicieux ou intéressés contre le vœu de la nation. Ainsi il ne resterait d'autre loi que celle du plus fort, et aucune autorité pour réprimer les violences et les rapines.

» La liberté que vous donne la constitution du Brabant, est déterminée et limitée par de sages lois qui protégent la nation en général, et chaque habitant en particulier contre toutes les injustices et vexations des malveillants.

» Ainsi les institutions constitutionnelles de ce pays assurent une pleine liberté aux citoyens, parce que tous, ecclésiastiques et laïques, nobles et bourgeois, riches et pauvres, sont assujettis aux mêmes lois, et doivent, sans distinction de personnes,

Digitized by Google

supporter les charges publiques ; en sorte que la prétendue égalité que caressent les ennemis de la Joyeuse Entrée et du bien général, ne peut être comparée à notre égalité constitutionnelle.

» Pour mieux arriver à leur but ils vous promettent de grands avantages, parmi lesquels ils citent l'abolition des *dîmes :* mais à qui profitera-t-elle ? Certainement ce ne sera pas à vous, mais aux propriétaires de vos terres, qui augmenteront le prix de loyer de leurs biens en proportion des dîmes abolies. »

Le club, voulant convaincre les masses qu'on le calomniait, qu'il s'intéressait sincèrement à leur bien-être, nomma une députation pour réclamer en faveur de tous les artisans et commerçants : 1° la liberté de l'industrie, et 2° la vente libre des objets de première nécessité. « La liberté de l'industrie, disait-il, est un principe sacré, la première propriété de l'homme ; elle doit donc jouir de la plus grande liberté possible ; il ne peut y avoir de priviléges exclusifs. Ainsi toutes les corporations, toutes les maîtrises sont des abus qui ne peuvent subsister chez des peuples libres.

» La suppression des droits sur les comestibles est un autre principe des sociétés républicaines. Les campagnes sont les nourrices des villes ; les villes ne sont que les marchés des campagnes. Si vous voulez voir l'abondance régner dans les cités, accordez les plus grandes facilités à ceux qui y apportent des denrées, et vous aurez toujours des marchés bien fournis. »

Le 12 décembre, un garçon chapelier, *Melsnyder*, monta à la tribune pour demander l'abolition des droits sur le poisson, la bière et la houille. Il dit : « Dieu a tout créé en six jours, mais je ne vois pas qu'il ait créé les impôts. Par quelle fatalité le poisson, la bière, tout ça paye-t-il ? Ce sont des impôts du diable, puisque ce n'est pas Dieu qui les a créés, car notre Seigneur professait les principes de liberté et d'égalité. C'était un bon patriote qui, s'il revenait sur la terre, viendrait parmi nous. » Ces paroles excitèrent l'enthousiasme des auditeurs.

Google

Dans la séance du 14, le perruquier Lafaye signala les moines comme des agitateurs. Il proposa de les obliger à prêter serment, et d'enfermer ou déporter ceux qui refuseraient d'obéir. Estienne appuya la motion en demandant qu'on rendît les religieux responsables de leurs *mauvais* conseils, et, si le peuple égaré se portait à des excès, que l'on confisquât leurs biens au profit des pauvres. Toutes ces motions furent abandonnées, parce qu'un des sociétaires dénonça des assemblées où il se tramait *sans doute* des complots contre la patrie, ces assemblées n'étant pas publiques. Cette vague dénonciation devint bientôt un fait positif. L'un des membres voulut que l'on sévît rigoureusement contre les coupables, et que l'on plantât des potences pour y attacher *ces brigands*. Une députation alla informer les représentants de « ces réunions nocturnes où, leur assura l'orateur, l'on médite des projets sinistres, et où l'on menace vos têtes et les nôtres. »

Fatiguée d'une lutte impuissante avec des misérables avides de sang, la représentation n'osa repousser une absurde délation, et ne voulut pas l'accueillir. N'ayant aucune foi en elle-même, tout lui faisait peur. Elle renvoya la députation au comité de surveillance. Sa réserve lui fut imputée à crime. « Des âmes de boue, répétaient partout les Vandernootistes, peuvent-elles s'occuper du bien public, et prendre une résolution digne? » Les factieux ne se bornèrent pas à décrier une autorité qu'ils supportaient à regret, à lui attribuer toutes sortes d'énormités, ils cherchèrent à troubler ses délibérations. Le 14 décembre, un citoyen des tribunes s'élança tout à coup par-dessus la barre. « Ses mouvements convulsifs, rapporte le procès-verbal de la séance, empêchent de saisir tout ce que la volubilité d'une espèce de délire lui fait exprimer. Ses mouvements se communiquent dans l'auditoire. Le tumulte y est propagé pendant que le vice-président et plusieurs membres cherchent à ramener ce citoyen au calme de la raison. La défaillance de sa nature a pu seule faire cesser ses emportements. Il a été obligé de s'asseoir, il est tombé dans une espèce de spasme, et il n'en est sorti que

Digitized by Google

pour se livrer à de nouveaux emportements. » Lorsqu'il se fut calmé, il alla tout honteux regagner les tribunes.

Le lendemain, nouvelle scène. On avait saisi chez l'imprimeur Braekeniers, la forme d'une protestation de la municipalité de Grimberghen. Il vint réclamer sa propriété, et demanda à donner lecture d'une motion. Le président lui objecta que le règlement s'y opposait.—Une foule d'auditeurs : *Nous sommes libres. Brackeniers doit lire sa motion.* — L'imprimeur s'emporta ; il reprocha à l'assemblée d'abuser d'un pouvoir dont elle était illégalement investie. Ses plaintes furent appuyées par les vociférations de ses amis. Le tumulte durait déjà longtemps lorsque la force armée entra. Le président ordonna d'arrêter Braekeniers. « Quel droit avez-vous, citoyen président, demanda-t-il, de me faire arrêter? » Sauvez-vous ; sauvez-vous, lui cria-t-on. Braekeniers, qui avait jusqu'alors bravé toutes les menaces, prit la fuite avec ses auxiliaires.

L'arrestation de l'audacieux fut ordonnée. Estienne se rendit dans la soirée à son domicile, à la tête d'un détachement de gendarmes et de volontaires. « Aussitôt que vous verrez le coupable, dit-il à ceux-ci, passez-lui la bayonnette à travers le corps. » Il n'était pas chez lui. On le chercha encore dans deux autres maisons, en répétant que, si on le trouvait, il serait haché en morceaux (¹). Après de longues et inutiles perquisitions, les volontaires allèrent l'attendre aux environs de la Poissonnerie. Braekeniers y passa à dix heures du soir. Il fut saisi, accablé de coups, et emprisonné aux Madelonnettes, d'où il fut transféré ensuite au Treurenberg.

Pour prévenir le renouvellement de scènes scandaleuses, on publia l'arrêté suivant :

« Les représentants provisoires, etc.

» Considérant que quelques factieux, qui n'ont en vue que leur cupidité et leur ambition, agitent le peuple dans l'espoir de parvenir, par des émeutes et des séditions, à rétablir les

(¹) Lettre du citoyen Brackeniers au citoyen général Berneron.



ci-devant États, au préjudice de la souveraineté nationale, sans faire attention que les représentants provisoires du peuple sont les garants du pacte d'amitié et de fraternité qui doit exister entre les Français et les Belges, et que leur destitution entraînerait bientôt le Brabant dans un gouffre de malheurs de toutes espèces;

» Considérant que ces mêmes factieux ne trouvent pas de moyen plus sûr de relever les anciens tyrans de la Belgique, et de renouveler tranquillement, à huis clos, les horribles oppressions de l'an 1790, que d'avilir dans leurs séances publiques les représentants provisoires du peuple, et dans eux la république française, qui ne veut ni n'entend traiter avec d'autres qu'avec eux ou d'autres élus du peuple;

» Considérant enfin que le projet de rétablir les trois États de Brabant est un crime de lèse-majesté nationale au premier chef, puisqu'il est impossible que des représentants nés s'allient avec la souveraineté du peuple,

» Décrètent ce qui suit :

» 1° Tous ceux qui, admis dans les tribunes publiques, feraient ou occasionneraient du trouble dans les séances des représentants du peuple, seront arrêtés sur-le-champ par ordre du président, et conduits en prison, pour le terme qui sera fixé selon l'exigence du cas.

» 2° Celui qui, pendant les séances publiques des représentants, passera la barre de la salle sans en avoir obtenu la permission, sera arrêté et conduit en prison criminelle, pour y être nourri au pain et à l'eau pendant un mois.

» 3° Celui qui, ayant passé la barre....., insultera de parole lesdits représentants, sera condamné à une détention de six mois dans la maison de correction de Vilvorde, ou à une plus longue détention, selon l'atrocité de l'injure faite à la souveraineté du peuple.

» 4° Celui qui, sans passer la barre de la salle des séances, ou qui, après avoir eu la permission de parler à la barre, insultera les représentants, sera condamné à une détention de

trois mois dans ladite maison de correction, ou à une plus longue détention, selon l'atrocité de l'injure.

» 5° Si un homme pouvait méconnaître assez la majesté nationale et l'inviolabilité essentiellement inhérente à tout représentant du peuple souverain, pour porter la main sur un des représentants en fonctions ou pendant la durée de sa représentation, il sera puni de mort.

» 6° Si plusieurs citoyens franchissaient ou forçaient tumultueusement la barre, ils seront d'abord arrêtés, et si l'assemblée déclare que la barre a été tumultueusement franchie ou forcée, ceux qui l'auront franchie ou forcée seront punis de mort.

» 7° Celui qui sera convaincu d'avoir cabalé ou comploté pour empêcher l'élection des représentants du peuple, ou pour détruire une représentation existante, ou pour rétablir les ci-devant États, sera puni de mort.

» L'assemblée mande et ordonne aux juges et procureurs de la commune de poursuivre avec vigueur l'exécution du présent décret. »

C'était une véritable loi draconienne digne, au reste, de ces temps-là ; mais nul n'osa depuis troubler les représentants dans la salle de leurs délibérations. Ils ne perdaient cependant pas l'espérance d'acquérir par leurs actes quelque popularité. Un jour, sur la proposition de D'Outrepont, ils ordonnèrent la révision du procès d'Agneessens, victime de son courage à défendre les droits des métiers, afin de rendre à sa mémoire « les honneurs que lui devait le peuple pour lequel il était mort. » Un autre jour, Dotrenge engagea les citoyens qui se trouvaient à la barre, la tête découverte, à remettre leur chapeau, en disant : « Vous n'êtes pas ici devant des souverains, mais au milieu de vos frères, de vos concitoyens, de vos représentants provisoires. » — « De nos tyrans, répondit à mi-voix un des auditeurs. Ils nous donnent le baiser de Judas, et ne nous flattent que pour mieux nous opprimer. »

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

Discours de Balsa à la Convention nationale. — Réponse de Barrère. — Discussion sur la réclamation des députés belges. — Séances orageuses à ce sujet à l'hôtel-de-ville.

Tandis que la bourgeoisie luttait contre le vonckisme qui conservait pour le gouvernement des États toutes ses préventions de 1790, et contre les sans-culottes qui prétendaient changer les relations pratiques des hommes entre eux, et contre les représentants qui s'épuisaient en efforts stériles pour refréner les partis irrités, la députation que la ville de Bruxelles avait envoyée à Paris, était admise à la barre de la Convention nationale. Balsa, qui portait la parole, dit, entre autres choses :

« Les Belges ne sont point ingrats, et leur reconnaissance vous offre en tribut tout leur sang, toute leur fortune. Cette reconnaissance, chaque jour plus active par les effets de notre enthousiasme, nous atteste que les Belges sont mûrs pour la liberté. Des calomniateurs, qui se targuent du beau nom de démocrates, chercheront en vain à peindre, sous des rapports infidèles, notre esprit, nos mœurs, nos manières. Nous avons connu, exercé les droits de la liberté pendant quatorze siècles, et si les tyrans en ont paralysé les effets depuis le duc d'Albe jusqu'à l'époque présente, nous n'avons jamais cessé de combattre par l'insurrection les injustices et l'oppression des successeurs de Philippe II. La maison d'Autriche, durant deux cents années que son despotisme a gouverné, n'a pas cessé de nous voir indépendants par principes, et prêts à lui opposer la résistance de la force, et nous pouvons dire qu'avant la fin du XVI[e] siècle, il n'y avait que les Belges et les Suisses qui connussent la liberté en Europe. »

L'orateur, après avoir protesté de l'entier dévouement des Belges à la cause de la liberté et de l'égalité, de leur inviolable

attachement au magnanime peuple français, continua en ces termes : « Cependant, citoyens, l'aristocratie expirante environne de craintes vaines et d'inquiétudes mal fondées l'esprit d'une portion du peuple, et pour les faire cesser, nous sommes chargés de vous inviter à déclarer solennellement *que la nation française s'engage envers les Belges et Liégeois, à ne conclure aucun traité, à ne pas entendre à la moindre composition de la part d'aucune puissance, à moins que l'indépendance absolue de la Belgique et du pays de Liége ne soit formellement reconnue et établie.* »

Le président Barrère répondit : « La Belgique se rétablit et s'élève aujourd'hui au rang des nations... Vous nous demandez de déclarer que la nation belgique est rentrée dans l'entier et plein exercice de sa souveraineté. Mais la déclaration des droits n'est-elle pas l'étendard de l'avant-garde des armées françaises? N'est-ce pas nous qui avons proclamé les premiers le dogme immortel de la souveraineté des peuples? Vous tenez votre souveraineté de la nation belgique et liégeoise. Vous ne la pouvez tenir de nous.

» Vous paraissez craindre qu'on n'altère votre indépendance! La France n'a rien conquis pour elle dans la Belgique que vos cœurs. Pouvez-vous craindre que nous cherchions à faire reconnaître la république par les gouvernements de l'Europe, et que nous allions transiger avec eux aux dépens de la liberté de nos voisins, de nos frères? Loin de nous un tel machiavélisme. N'aurions-nous prodigué nos trésors et nos armées que pour river les fers des autres nations? N'aurions-nous réveillé les peuples souverains détrônés par les rois que pour les replonger par des traités dans la servitude? Choisissez le gouvernement libre qui vous paraîtra le plus convenable. Vous avez ici des amis, des frères, des soutiens (1). »

C'était là un langage digne d'une grande nation. Il devait

(1) Les auteurs de l'*Histoire de Bruxelles* attribuent cette réponse à Pétion. C'est une erreur. Le *Moniteur* le prouve.

rattacher les destinées de la Belgique à celles de la France par des liens que le fer n'eût pu trancher : on aima mieux nous tromper.

« Ce n'est pas assez, proposa aussitôt Merlin de Douai, d'avoir déclaré que nous accorderions notre protection à tous les peuples qui veulent être libres. Déjà les traîtres de la Belgique et les nôtres machinent dans ce pays. Je convertis en motion la demande des députés belges. »

Chabot appuya la proposition de Merlin, et dit : « On a fait courir de faux bruits en Belgique. Bien des gens croient que nous ferons notre paix avec les tyrans, et que nous les abandonnerons. »

Jean Bon-St-André émit les mêmes opinions, mais il demanda l'ordre du jour.

Considérant que la demande des députés belges était la conséquence d'un décret général par lequel la nation française se déclarait l'amie et l'alliée de tout peuple qui briserait ses fers, la Convention renvoya leur requête au comité diplomatique.

Lorsque l'on eut connaissance à Bruxelles du discours de la députation, Sandelin fit remarquer qu'on avait négligé d'exposer les différents articles des instructions particulières, et les grands principes qui devaient régler les intérêts de la république française et ceux de la Belgique. Cette observation était fondée, et nous ignorerions complétement le motif de l'omission signalée par Sandelin sans le rapport que fit à son retour le député de Tournay. « Ce fut, nous apprend-il, dans l'espoir manifesté par le ministre Lebrun que tout se terminerait au gré des deux nations, qu'on se borna à solliciter la déclaration de l'indépendance de la Belgique; on crut ne pas devoir parler des autres points, craignant qu'ils ne fussent renvoyés à différents comités, parce qu'il serait plus facile de les traiter de nation à nation (1). »

Les paroles de Sandelin soulevèrent une discussion orageuse.

(1) Borgnet.

Digitized by Google

Un membre. « Quand il est question de réclamer contre la nation française, nous sommes pleins de fermeté ; mais lorsqu'il est question de terrasser les abus, nous sommes pleins de faiblesse. » A ces mots le tumulte fut au comble. Un autre, dominant le bruit : « Anathème contre les flatteurs des Français, et contre ceux du peuple belge, s'écria-t-il avec emportement ; si nous devons de la reconnaissance à la république, nous ne devons pas la marquer d'une manière préjudiciable à notre souveraineté nationale. « Il ne put continuer. Sa voix fut couverte par les bravos et les protestations. Toute délibération devint impossible, et le président ayant vainement réclamé le calme, se vit forcé de lever la séance.

On voulut reprendre la question le lendemain : mais la réflexion n'avait pas eu le temps de modérer les passions. L'assemblée oublia ce qu'elle se devait à elle-même, et le scandale de la veille se renouvela. Pour y mettre un terme, on se vit obligé de passer à l'ordre du jour. Ce fut une grande faute, car l'article capital de la réunion resta enveloppé d'incertitudes, et ne fut pas nettement posé dans un moment où il pouvait encore recevoir une solution favorable.

Si notre indépendance a péri au milieu de la tempête, ce n'est pas au parti patriote qu'il faut en faire le reproche. Il ne fut pas un seul instant la dupe des séduisantes assurances qu'on nous prodigua pour nous plonger dans une trompeuse sécurité, parce que le moment n'était pas venu de nous dire toute la vérité : mais dès lors maint pamphlet exprimait la crainte que la république ne se crût autorisée à fouler aux pieds tous ses voisins, depuis que la victoire semblait s'être fixée sous ses drapeaux.

Digitized by Google

LIVRE SECOND.

DU 15 DÉCEMBRE 1792 AU 25 JANVIER 1793.

CHAPITRE PREMIER.

Rapport de Cambon. — Décret du 15 décembre 1792. — Discussion à la convention nationale de France. — Opposition du pays au décret.

Les Français, en s'emparant de la Belgique, ne voulaient pas seulement repousser les armées autrichiennes de leurs frontières, mais encore chercher des ressources chez nous. Dumouriez en fait l'aveu dans une de ses lettres au ministre Pache. « J'espère bien, lui mandait-il, trouver dans les Pays-Bas du numéraire qui y est très abondant.... Si la révolution s'opère bien dans la Belgique, on me l'offrira, et *je ferai passer les assignats*. Si les Belges ne se déclarent pas libres, alors je les traiterai en ennemis, je prendrai le numéraire *et les assignats passeront encore par force*. » M. Thiers pense que ce sont là des plans de génie. Nous ne voulons pas afficher un grand puritanisme à ses dépens, mais nous devons dire que ces calculs nous paraissent odieux.

Malgré l'énormité de nos sacrifices pécuniaires, le ministre des finances Cambon, politique étourdi, financier sans probité et à vues étroites, ne cessa de répéter qu'il n'était pas nécessaire d'user d'adresse pour établir la circulation des assignats

Digitized by Google

en Belgique; que Dumouriez avait tort de ne pas les faire recevoir d'autorité, et de ne pas transporter chez nous la révolution tout entière avec son régime et ses monnaies. « Les Belges auxquels nous donnons, disait-il, le bienfait de la liberté, doivent aussi en accepter les conséquences. »

La Convention ne tarda pas à consacrer, par une loi, ce système éhonté. Le 15 décembre, Cambon se présenta à la tribune, et lut un long rapport dont il importe de reproduire quelques passages pour bien faire comprendre les événements que nous avons à raconter.

« Dumouriez, en entrant dans la Belgique, a annoncé de grands principes de philosophie, mais il s'est borné à faire des adresses aux peuples. Il a jusqu'ici tout respecté, nobles, priviléges, corvées, féodalité, etc. Tout est encore sur pied; tous les préjugés gouvernent encore ce pays, et le peuple n'y est rien. Asservi à l'aristocratie sacerdotale et nobiliaire, il n'a pas eu la force seul de rompre ses fers. » — Si vos armées ne venaient en Belgique que pour la rendre à la liberté, Dumouriez pouvait-il rien changer à nos institutions? Était-ce à vos généraux ou à la nation délivrée à reconstituer l'État ?

« Nous devons détruire tout pour réédifier sur de nouvelles bases. » Est-ce là respecter le droit des peuples? Si on avait proclamé ouvertement le règne de la force brutale, on n'aurait pu professer d'autres maximes.

« Il faut que le système populaire s'établisse, que toutes les autorités soient renouvelées, ou vous n'aurez que des ennemis à la tête des affaires. Vous ne pouvez donner la liberté à un pays, vous ne pouvez y rester en sûreté, si les anciens magistrats conservent leurs pouvoirs. Il faut absolument que les sans-culottes participent à l'administration. (De nombreux applaudissements s'élèvent dans l'assemblée et dans les tribunes.) » Cambon déclarant, sans détour, que la Belgique devait être gouvernée et administrée comme le voulait la France, dans l'intérêt exclusif de la France, et par des Français, ce langage devait certainement plaire.

« Il ne serait pas difficile de prouver qu'il existe déjà quatre ou cinq partis en Belgique. Les aristocrates versent de l'or pour égarer le peuple et conserver leur ancienne puissance. On n'y voit que les nobles, le clergé, les États. Le reste du peuple n'y est rien. » — Si cela est vrai, ce fut votre faute. On avait supprimé tout ce qui formait le contre-poids de l'influence constitutionnelle ou morale de la noblesse et du clergé, c'est-à-dire les corporations, les doyens, le large conseil, le magistrat. Le tiers-état, le peuple, se trouva donc désarmé devant la puissance de préjugé, si l'on veut, qui restait aux deux premiers ordres.

« Vous avez vu les représentants de ce peuple venir à votre barre timides et faibles; ils n'ont pas osé vous avouer leurs principes; ils étaient tremblants; ils vous ont dit : Nous abandonnerez-vous? Nous livrerez-vous à la merci de nos tyrans? Nous ne sommes pas assez forts. Non, citoyens, vous ne les abandonnerez pas, vous étoufferez le germe de leurs divisions et des malheurs qui les menacent. » — Cambon calomniait l'attitude de nos représentants, et travestissait leurs paroles. Ils ne demandèrent nullement l'appui de la France contre les factions, mais contre l'étranger, et ils la conjurèrent de ne point traiter avec les ennemis à nos dépens. Dominés par la peur, ils ne dissimulèrent pas leurs principes; car ils avaient démoli tout l'ancien édifice politique; il n'y avait plus d'États, plus de conseil souverain, plus de collége municipal composé de trois membres; ils avaient aboli les droits féodaux, les priviléges en matières d'impôts, les contributions qui pesaient sur les classes pauvres ; ils avaient accumulé les ruines autour d'eux, proclamé la déchéance de l'Empereur et le principe de l'égalité. Était-ce là laisser sur pied tout ce que l'on appelait préjugés, ou se montrer timides et tremblants?

Cambon ajouta qu'il fallait réunir le peuple en assemblées primaires; prendre les biens des ennemis; mettre sous la sauvegarde de la nation les propriétés, meubles et immeubles, appartenant au fisc, aux princes, à leurs fauteurs et adhérents,


Digitized by Google

à leurs satellites volontaires, aux communautés laïques et régulières, à tous les complices de la tyrannie. On applaudit avec force ces propositions, qui n'étaient autre chose qu'un vaste dépouillement au profit de la république (¹). « Nous ne prenons rien, continua Cambon avec ironie, nous conservons tout pour les frais de la guerre. »

Il proposa ensuite d'envoyer aux Belges des commissaires pour les aider de leurs conseils, et fraterniser avec eux; ces commissaires devaient avoir à leur disposition des assignats pour obvier à la suppression des impôts, et à l'absence momentanée de revenus.

« En entrant dans un pays, en supprimant ses contributions, en lui offrant une partie de nos trésors pour l'aider à reconquérir sa liberté, nous lui offrirons notre monnaie révolutionnaire. (On applaudit.) Cette monnaie deviendra la sienne. Un même intérêt réunira les deux peuples pour combattre la tyrannie. Dès lors nous augmenterons notre propre puissance, puisque nous aurons un moyen d'écoulement pour diminuer la masse des assignats circulant en France, et que l'hypothèque que fourniront les biens mis sous la sauve garde de la république, augmentera le crédit de ces mêmes assignats.

» Il sera possible qu'on ait recours à des contributions extraordinaires, mais alors la république ne les fera pas établir par ses généraux. Ce mode militaire ne serait propre qu'à jeter dans l'esprit du contribuable une défaveur non méritée sur nos principes. Nous ne voulons point vexer les peuples. Eh bien, vos commissaires en se concertant avec les administrateurs

(¹) Encore une fois, je ne fais point de la satire. C'est de l'histoire. Chabot disait, le 28 février 1793, à la Convention : « Où trouverons-nous de l'or et de l'argent pour remplacer les assignats? Où? à Amsterdam ou à Madrid.... Si vous vous soutenez à la hauteur à laquelle vous vous êtes élevés depuis le 16 janvier, les trésors d'Amsterdam, de Lorette, de Rome, de Compostelle, de Cadix, de Tolède, de Madrid, de Montserrat, de Sarragosse, et le commerce britannique vont bientôt rétablir vos finances. » Chabot ne parlait pas des trésors de la Belgique pour une bonne raison : la France les avait déjà ou elle allait s'en emparer.

provisoires, trouveront des moyens plus doux. Ils établiront sur les riches des contributions extraordinaires ; ils en excepteront la classe laborieuse et indigente. » — Insigne faveur ! Cette classe n'avait rien à donner. Voilà pourquoi, aux jours de la terreur, la république proclamait le grand principe de *guerre aux châteaux, paix aux chaumières* (¹).

L'orateur soumit à la Convention le projet de décret suivant :

La Convention, fidèle au principe de la souveraineté du peuple, qui ne lui permet pas de reconnaître aucune constitution qui y porte atteinte, et voulant fixer les règles à suivre par les généraux de la république dans les pays où ils portent les armes, etc.

Art. 1er. Dans les pays qui sont ou qui seront occupés par les armées de la république française, les généraux proclameront sur-le-champ, au nom de la nation française, l'abolition des impôts ou contributions existants ; la dîme, les droits féodaux, fixes ou casuels, la servitude réelle ou personnelle, les droits de chasse exclusifs, la noblesse et généralement tous les priviléges. Ils déclareront au peuple qu'ils lui apportent paix, secours, fraternité, liberté et égalité.

Art. 2. Ils proclameront la souveraineté du peuple et la suppression de toutes les autorités existantes. Ils convoqueront de suite le peuple en assemblées primaires ou communales pour créer ou organiser une administration provisoire.

Art. 3. Nul ne devait être éligible ou même admis à voter sans avoir au préalable prêté le serment de fidélité à la liberté et à l'égalité, et renoncé à tous priviléges.

Art. 4. Les généraux mettront de suite sous la sauvegarde de la république tous les biens meubles et immeubles appartenant au fisc, au prince, à ses fauteurs et adhérents et satellites

(¹) « Attendu que, dans ces dernières, le pillage serait sans prix, disait malignement le poëte Berchoux. Ce fut la manière cruelle dont on nous traita, à cette époque de liberté, qui inspira à Chamfort ces paroles si souvent répétées de « Guerre aux châteaux, paix aux chaumières. » *Lettre à l'auteur du spectateur français dans l'esprit des journaux.* Avril 1793, pag. 224.

volontaires, aux établissements publics, aux corps et communautés laïes et religieux.

Art. 5. L'administration provisoire, nommée par le peuple, sera chargée de la surveillance et régie des objets mis sous la sauvegarde et protection de la république française. Cet article attribuait aussi à cette administration le droit d'établir des contributions, pourvu qu'elles ne fussent pas supportées par la partie indigente et laborieuse du peuple.

Art. 7. Le conseil exécutif nommera des commissaires nationaux qui se rendront de suite sur les lieux pour se concerter avec l'administration provisoire sur les mesures à prendre pour la défense commune, et sur les moyens à employer pour se procurer les habillements, les subsistances nécessaires aux armées de la république, et pour acquitter les dépenses qu'elles ont faites et feront pendant leur séjour sur leur territoire.

Art. 9. L'administration provisoire et les fonctions des commissaires nationaux cesseront aussitôt que les habitants, après avoir déclaré la souveraineté du peuple, la liberté et l'indépendance, auront organisé une forme de gouvernement libre et populaire.

Art. 11. La nation française déclare qu'elle traitera comme ennemis les peuples qui, refusant ou renonçant à la liberté, à l'égalité, voudront conserver leur prince et leurs castes privilégiées, ou s'accommoder avec eux. Elle promet et s'engage de ne poser les armes qu'après que la souveraineté et la liberté du peuple sur le territoire duquel les armées françaises seront entrées, seront affermies, et de ne consentir à aucun arrangement, ni traité avec les princes et privilégiés dépossédés avec lesquels elle est en guerre.

Ce décret changeait complétement l'ordre politique et administratif de la vieille Belgique. Il substitua l'unité au fractionnement en corporations, clergé, noblesse, industrie; la vie individuelle qui n'était pas comprise, à l'association dans les confréries, les métiers, les diverses classes du peuple; la libre

Digitized by Google

concurrence aux maîtrises et aux jurandes; il abolit la représentation directe des professions, et le vote des impôts par ordres. On bouleversa, malgré nous, toute cette société de beffrois, de clochers, de provinces, de communes et de sodalités réunis sous un prince, mais sans harmonie, sans lien commun; et cependant, en tête de sa loi despotique, la Convention protestait de sa fidélité au principe de la souveraineté du peuple. C'était joindre la dérision à la tyrannie : mais qu'était-il encore besoin de montrer le moindre scrupule? La conquête devait être le premier jalon d'une alliance politique entre les deux pays; et donner au nord de la France ce qu'elle appelait la limite naturelle du Rhin. Ce plan orgueilleux n'obtint pas l'approbation du peuple, surtout à Bruxelles, car ce n'était pas seulement une superbe ville princière, mais une bonne et énergique commune, dévouée à ses franchises datant du treizième siècle.

Dumouriez avait compris les Belges, et il a flétri avec force une détestable conception qui allait devenir pour nos provinces et pour la France elle-même, une source de déchirements et de maux. « Ce décret, dit-il, ôtait aux populations toute liberté, il les réduisait au désespoir; il éloignait la possibilité de réunir ces belles provinces à la république, quoique ce fût le but de cette tyrannie. Mais on voulait se presser d'en tirer tout le numéraire, avant d'opérer la réunion. »

Cambon s'était acquis un grand ascendant dans les discussions financières, et jouissait de toute la confiance de la Convention. Cependant sa proposition donna lieu à une séance orageuse : toutefois on ne s'en douterait guère en lisant le *Moniteur*. Il n'était pas toujours, à cette époque, la vérité même.

L'art. 3 parut insuffisant à *Buzot*. Ne voyant en toutes choses que complot et attentats, il s'éleva, avec son organe sombre et traînant, contre ces charlatans politiques qui savent cacher du masque du patriotisme leurs intentions perverses. Il demanda que toutes les personnes qui auraient occupé des places dans l'administration ancienne, n'en pussent remplir dans les admi-

nistrations nouvelles. Cette exclusion devait s'étendre aux nobles et aux membres des corporations privilégiées. (Applaudissements et murmures.)

Réal. « La proposition de Buzot tend à créer chez le peuple belge deux partis. et à y allumer la guerre civile. »

Merlin de Douai, déjà célèbre par son projet de loi contre les émigrés, se prononça pour un système de modération. « En voulant aller trop loin, dit-il, on veut rendre la loi illusoire. » Il fut vivement combattu par *Rewbell.* Ce conventionnel, qui avait provoqué la spoliation des princes possessionnés de l'Alsace, et s'était approprié l'argent de l'Électeur de Mayence, devait faire bon marché des principes. « Dans les élections, répondit-il, qui se sont faites en Belgique, les prêtres, les nobles, les riches aristocrates, accoutumés depuis longtemps à capter les suffrages de la multitude, ont été élus en grande partie. C'est là le motif de la torpeur du peuple. Si l'on veut sérieusement la révolution, il faut l'exclusion au moins cette fois. »

Fonfrède. « Il faudrait pouvoir exclure les banquiers, les hommes à argent, qui sont tous les ennemis de la liberté. »

Bazire s'opposa de toutes ses forces à l'amendement de Buzot, quoiqu'il fût constamment à l'affût de toutes les propositions violentes. « Cet article n'est, prétendait-il, ni révolutionnaire, ni dans les principes. Il tend à priver le peuple d'une partie de sa souveraineté. »

Camille Desmoulins. « Ce sont les nobles qui ont fait la révolution des Belges, et vous voudriez les exclure ! » Dans ces rapides paroles, le rédacteur du *Procureur général de la lanterne,* fatigué de pousser à la persécution, commençait à expier ses erreurs, et préparait la voie du *Vieux Cordelier.*

Bazire réclama avec chaleur la parole. Sa voix était étouffée par le bruit, lorsque le colérique adversaire de la Montagne, Barbaroux, demanda qu'on entendît l'orateur, ajoutant avec un accent moqueur : « Il sera curieux de voir comment Bazire défendra la noblesse et le clergé. »

Digitized by Google

Bazire. « L'effet de la proposition serait : 1° d'aigrir les esprits ; 2° de priver le peuple de beaucoup d'hommes qui, quoique employés dans l'ancienne administration, peuvent être très patriotes, et dont les lumières seraient utiles. Vous n'avez pas de raison pour violer en cette circonstance la souveraineté du peuple et la liberté de ses choix. »

Buzot. « La Convention nationale veut exercer un pouvoir révolutionnaire ; mais elle a senti que, pour l'exercer utilement, il fallait le mettre aux mains du peuple. On ne peut pas prétendre que cet acte révolutionnaire soit une atteinte portée à la souveraineté du peuple, à moins qu'on ne regarde aussi comme tel l'anéantissement de tous les priviléges. L'exclusion n'étant que provisoire, et ne devant durer que jusqu'à ce que le peuple ci-devant esclave soit constitué en corps de nation, et qu'il ait émis son vœu ; ce n'est point une violation, mais bien plutôt une conservation de sa souveraineté. »

L'opinion de Buzot prévalut. L'art. 3 fut changé. Tous les agents et les officiers de l'ancien gouvernement, les individus réputés nobles ou membres de quelque corporation privilégiée, furent, pour cette fois seulement, déclarés inadmissibles aux places d'administration et de pouvoirs judiciaires.

N'est-il pas étrange de voir les députés de la Gironde, qu'on nous peint toujours comme des républicains purs, comme les hommes de la justice, de la modération, soutenir, exagérer l'oppressive loi de Cambon, et qu'elle fut combattue par les montagnards, qui se posèrent les défenseurs des vrais principes, des nobles et des prêtres ?

Quelques jours après, l'art. 3, tel que Buzot l'avait fait adopter, fut attaqué avec force par *Couthon* et *Jean Bon-Saint-André.* La Convention revint sur sa première décision, et la modifia ainsi : « Nul ne pourra être admis à voter dans les assemblées primaires et communales, et nul ne pourra être nommé administrateur ou juge provisoire sans avoir prêté le serment à la liberté et à l'égalité, et sans avoir renoncé, par écrit, aux priviléges et prérogatives dont l'abolition

est prononcée par le décret du 15, et dont il pourrait avoir joui. »

Le décret n'en restait pas moins l'expression pure et simple des volontés du plus fort. On nous traitait en ennemis vaincus. Dès ce moment on commença à ne plus croire à la possibilité de notre indépendance; on n'en parla plus que d'une manière équivoque. « Il paraît bien, insinuait un publiciste, que c'est l'intention des Français de s'environner d'alliés libres dans les intervalles des Alpes et de la mer pour n'avoir rien à démêler avec les despotes : mais aucune puissance sur la terre ne peut soutenir la liberté d'un peuple qui n'agit pas lui-même d'après les principes qu'il faut pour se conserver (1). »

Les pamphlets patriotes frappèrent de dures vérités la conscience de nos nouveaux maîtres.

« Pourquoi, demandait Thomas Thorne (2), contraindre la Belgique à être libre d'après vos idées particulières? Imposer la liberté à un autre peuple, c'est le traiter en sujet. Pourquoi, en lui disant qu'il est souverain, lui donner des lois? — Vous enchaînez les Belges, tout en leur disant que vous les rendez libres. — Français, voyez le morne désespoir qui s'empare de tous les esprits! »

Mais une liberté franche entrait peu dans les considérations du vainqueur. Il ne songeait qu'à tirer des peuples tout le bénéfice possible sans s'inquiéter de leurs misères. Aussi un pouvoir étranger qui veut opérer de grandes réformes chez une nation quelconque, provoque la résistance. Il ne surmonte un obstacle que pour se trouver en face d'un autre. Un embarras jaillit d'une difficulté vaincue.

Personne ne se trompa sur la portée des plans de Cambon. On reconnut qu'ils préparaient une réunion à la France : l'indignation devint générale, et le parti démocratique se vit plus déchu que jamais dans l'opinion.

(1) *Esprit des Journaux.* Janvier, 1793, p. 339.
(2) Thomas Thorne aux Français.

Les généraux, dans leurs proclamations, les clubistes, dans leurs discours, s'ingénièrent en vain à apaiser les alarmes, à justifier l'esprit, le but du décret. Ils soutinrent avec effronterie qu'aucun corps n'ayant été chargé par le peuple d'exercer sa souveraineté, le pays se verrait bientôt déchiré par des dissensions intestines si, pour le sauver, la Convention n'étendait sur lui sa sollicitude, et n'y veillait au maintien de l'ordre et de la paix. « La république, ajoutait-on, n'entend pas vous donner des lois ; elle ne vous prescrit aucune opinion religieuse ou politique, dès que vous vous constituez en peuple libre ; elle ne veut disposer d'aucun des biens qu'elle a placés sous sa sauvegarde et protection. Les mesures qu'elle a prises sont purement conservatoires [1]. »

Les Belges répondaient à toutes ces arguties : « Si le peuple est souverain, il ne doit pas être assujetti aux décrets d'un souverain étranger. La Convention nationale n'a pas été choisie par nous pour exercer notre souveraineté. Comment donc a-t-elle acquis le droit de nous donner des lois? L'administration générale du pays est formée depuis plus de six siècles. Les Français avaient promis solennellement de ne la point renverser. Pourquoi n'ont-ils pas tenu parole? S'il n'y a point de corps investi de nos pouvoirs, que sont donc les représentants provisoires? S'il y a des intrigues, des dissensions, c'est votre mauvaise foi qui les a suscitées ; elle est le résultat de la partialité scandaleuse que vous avez montrée pour tous les brouillons, tous les mauvais sujets. En France, il y a aussi des dissensions ; elles sont plus terribles, plus orageuses que les nôtres. Que dirait la Convention si une puissance étrangère prétendait les apaiser par des décrets? On ne nous prescrit aucune opinion politique, mais on exige que nous adoptions un régime conforme à celui de la république. Alors seulement nous serons libres et souverains. Vos mesures ne tendent qu'à fournir un nouvel aliment à votre rapacité. Vous ne sauriez

[1] Proclamation du général Marassé.

vous saisir trop tôt d'une proie que vous convoitez depuis longtemps : mais le lion belgique insulté ne dormira pas toujours. Une fuite honteuse, une déroute sanglante seront le prix de votre impolitique inouïe. Vous publiez, il est vrai, dans vos gazettes, que plusieurs provinces demandent leur réunion à la France ; mais cette ruse n'affaiblit en rien l'énergie de la résistance universelle, et n'éteint point le feu qui couve sous la cendre prêt à éclater au premier instant favorable (¹). »

Cette inutile opposition du droit à la force ne put modifier des projets d'asservissement bien arrêtés. « Le décret partage toutes les opinions, annonçait le *Moniteur*. Les amis de la liberté et de l'égalité le regardent comme une mesure nécessaire pour imposer silence aux intrigues liberticides de l'aristocratie. La tourbe des dévots et des simples, dont ce pays fourmille, celle plus formidable encore des tartufes en soutane, celle enfin des nombreux partisans de l'aristocratie nobiliaire et sacerdotale, ne voient, au contraire, qu'avec des frémissements de désespoir, des décrets qui anéantissent leur orgueilleuse existence. »

Il est facile d'apercevoir dans cette injurieuse déclamation que, sauf une poignée de jacobins, chacun réprouvait l'œuvre de Cambon, et que, dès lors, nous étions pour la France des alliés forcés, peu sûrs, dont la fidélité n'était garantie que par ce qu'il y a de moins durable au monde, la bonne fortune.

(¹) *Commentaire impartial de la lettre pastorale de Jean Marassé, à l'usage de ceux qui pourraient en avoir besoin.*

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Vain appel à l'union des communes. — Protestation des représentants contre le décret. — Propagande républicaine.

La Convention venait de semer un germe de discorde : il ne tarda pas à produire des fruits. Les représentants, réunis dans la belle chambre de l'ancien magistrat, devisaient, le 21 décembre, avant la séance, des fatales conséquences du décret. « Nous ne pouvons, disait l'un, accepter, sans réclamer hautement une loi qui annule les promesses qui nous ont été faites. — On ne nous écoutera point, objecta un autre avec amertume. — Nous manquons de puissance pour faire accueillir nos plaintes, ajouta un troisième. — Pourquoi, demanda Sandelin, les villes du Brabant resteraient-elles divisées dans le danger? Pourquoi ne s'uniraient-elles point? »

La franche union des villes et des communes pour garantir un intérêt commun, pouvait devenir jusqu'à un certain point décisive, en opposant à l'arbitraire une véritable force nationale. Il fut accueilli avec empressement par les *staetistes* et par les vonckistes. Les deux opinions comprirent que le premier besoin était de pourvoir au péril par une énergique protestation; mais pour qu'elle fût l'expression de la pensée publique et non celle d'une localité ou d'un corps, les représentants des autres villes furent invités à envoyer de suite des députés à Bruxelles, afin de conférer sur le décret du 15 décembre et autres objets qui intéressaient la généralité, « les motifs de la convocation étant très pressants pour le salut de la Belgique. » Par malheur, ce projet salutaire avorta. Louvain, Nivelles, Herve, Tournay adhérèrent seuls à l'invitation. D'autres se bornèrent à entrer en correspondance. Anvers déclara qu'elle ne reconnaissait pas l'assemblée de Bruxelles.

Un absurde amour-propre de clocher vint ôter à de nobles réclamations leur caractère d'universalité; or, une ligue sans

unité pouvait-elle contenir une puissance redoutable par la centralisation de toutes les ressources dont dispose un grand État?

Le pressant appel des représentants n'ayant été couronné d'aucun succès, ils s'empressèrent loyalement de joindre leur voix à celle des autres administrations, et ils adoptèrent le 24 décembre une adresse rédigée par Sandelin, dont voici les principaux passages :

« Législateurs de la France, nous sommes républicains belges, et c'est à des républicains français que nous écrivons : ce grand caractère qui nous est commun, n'admet d'autre langage que celui de la franchise et de la véracité. Nous avons lu le décret du 15 de ce mois..... Ce décret est un attentat contre la souveraineté belgique.

» Que deviendrait l'exécution de ce décret? une contradiction révoltante de conduite et de maximes, de faits et de promesses, un monstre en principes.

» Le citoyen Cambon a dénoncé l'existence de cinq ou six partis dans la Belgique, et la liberté, selon son rapport, y est encore sans autel et sans culte. L'erreur de cette dernière assertion prouve que la nation a été calomniée, et quant au nombre des partis, nous n'en connaissons que deux : Les amis et les ennemis de la souveraineté du peuple. Les aristocrates de toute espèce, rangés dans cette dernière classe, sont autant nos ennemis que les vôtres. Ils sont, à la vérité, nombreux et puissants, mais armés de la force de la république française... qu'avons-nous à craindre?

» Puisque le peuple belge est incontestablement souverain et indépendant, la république française a-t-elle le droit de déclarer son pouvoir révolutionnaire coactif et coercitif, quand déjà des représentants, librement élus par ce peuple, exercent en son nom la souveraineté? Législateurs, ce serait établir une aristocratie nationale aussi dangereuse, aussi contraire à tous les principes de la république française qu'à la saine raison.

» Si les Français ne sont que nos frères, nos alliés, nos

Digitized by Google

amis, comme il n'y a ni demi-justice, ni demi-liberté, ils respecteront les droits de la souveraineté des Belges, et ils rempliront notre attente, en continuant les secours promis. pour consolider la liberté Belgique : mais des lois coercitives décrétées en France pour être exécutées dans la Belgique, des lois qui mettraient dans la dépendance de la république française la gestion même des représentants belgiques, ces lois n'offriraient que le langage impérieux d'un maître, d'un conquérant.

» Législateurs, voici notre profession de foi politique : elle est conforme au serment que nous avons tous prêté en notre qualité de représentants provisoires; elle est conforme aux droits sacrés et inaliénables du peuple souverain belge, et nous osons croire qu'il n'est pas un seul Belge qui la démentira. La république française est et sera toujours l'objet immortel de la profonde admiration des Belges; elle sera celui de leur éternelle reconnaissance....., mais nés avec le sentiment de la liberté, mais jaloux du droit de souveraineté dont la république française leur a reconquis l'exercice, ils ne seront jamais assez lâches pour se donner volontairement un maître.

» L'assemblée des représentants provisoires de Bruxelles, conformément au serment que chacun de ses membres a prêté, et conformément aux droits inaliénables du peuple souverain de la Belgique, déclare protester formellement contre l'exécution, en ce pays, du décret de la Convention nationale du 15 de ce mois, comme attentatoire à la souveraineté belge. »

La lecture de cette adresse arracha à quelques membres des larmes d'attendrissement.

Balsa et D'Outrepont furent chargés de la porter à la Convention nationale.

On se flatta qu'elle serait un remède efficace à nos maux; mais plus le langage des représentants était ferme et conforme au vœu général, plus il était difficile de le soutenir. On savait trop au reste que, divisés entre eux, ils manquaient d'appui au dehors, et que la plupart avaient un caractère ployant au souffle

Digitized by Google

du péril, qui les laissait blêmes et sans pouls. Ce fut, en effet, une pauvre compagnie en fait de courage.

Toutefois beaucoup de personnes qui lui avaient été jusqu'alors hostiles, commencèrent à lui rendre justice [1]; mais elle se montra souvent d'une inconséquence incroyable, et au moment où elle revendiquait à hauts cris nos droits méconnus, elle porta des actes qui démentaient ses paroles.

La municipalité de Glabais commettait de continuelles déprédations dans les bois du canton qui formaient une propriété nationale. Eh bien, on voit les représentants requérir le général Moreton d'empêcher ces vols, parce que « les biens et les propriétés de la nation belge étaient sous la sauvegarde de la France. » Était-ce là agir en mandataires d'un peuple libre ou se reconnaître les humbles vassaux de la république? Ils poussèrent l'imprudence plus loin. Oubliant qu'ils avaient déclaré qu'ils veilleraient au bien-être général, ils reconnurent dans la réquisition, sans nécessité aucune, que « leurs pouvoirs ne s'étendaient pas au delà de la cité et de sa banlieue. »

Ainsi, au lieu de chercher à exagérer l'étendue de leur juridiction, ils la restreignaient; ils entachaient plusieurs de leurs actes d'illégalité [2]; ils encourageaient toutes les communes à vivre dans leur isolement.

Le décret du 15 décembre ne trouva de défenseurs qu'au sein du club : encore paraît-il qu'il y rencontra, les premiers jours, des répugnances. Goguet ayant proposé le 20 décembre d'adresser, à ce sujet, des remercîments à la Convention, sa motion n'eut aucune suite.

Dans l'espoir de convertir le mauvais esprit flamand à la révolution, les jacobins donnèrent aux idées démocratiques les formes de la démagogie la plus outrée. Leur tribune n'était que

(1) Relation de la retraite des Français des Pays-Bas.

(2) Par exemple l'arrêté pris pour réprimer la dévastation de la forêt de Soignes, et l'invitation adressée aux administrateurs de Mons de ne point souffrir que le comité belge-liégeois fît nommer un nouvel abbé de Cambron, en remplacement de l'ancien qui avait pris la fuite.

l'écho affaibli des fougueuses déclamations contre les despotes qui remuaient en France de si ardentes passions, mais qui chez nous laissaient les âmes froides; on s'attendrissait tous les soirs sur les vertus et les misères du peuple belge. Plus que jamais on prôna l'homme dont les habits étaient troués au coude, les cheveux mal peignés, et qui s'enorgueillisait dans sa malpropreté.

Pour seconder ces apôtres de la nouvelle foi politique, on envoya de Paris à grands frais ([1]) la troupe de comédiens de la Montansier. Elle devait représenter sur nos théâtres les pièces démocratiques qui avaient obtenu le plus de succès. On avait appris dans *l'Utopia* de Morus, bizarre et hardie débauche d'esprit d'un homme de génie, que la scène devait être appliquée à entretenir l'amour des institutions. « Livrée à des histrions étrangers largement stipendiés pour concourir à la séduction des esprits, *elle ne retentit plus*, a dit M. Lesbroussart, *que de monstres dramatiques,* où la raison, le goût et la morale étaient scandaleusement outragés. Sans respect pour le droit de propriété, la républicaine Montansier s'empara, sous l'appui du gouvernement militaire, du théâtre de la Monnaie, et y fit représenter, pour opérer la conversion des habitants, des pièces révolutionnaires qui furent très peu suivies. »

Quand nous lûmes ces lignes qui ont été souvent reproduites, nous crûmes d'abord que l'affiche du théâtre n'annonçait que des ouvrages absurdement jacobines, que Thalie et Melpomène ne débitaient que de maximes de révolte. C'est une erreur. Nous avons vérifié dans *le Magasin historique* que l'on continua à exploiter comme auparavant l'ancien répertoire, et que les monstres dramatiques que l'on joua le plus souvent, étaient les œuvres de Molière, de Voltaire, de Chénier, de Laharpe, de Grétry, etc.; sauf les *Victimes cloîtrées* de Monvel,

([1]) Le voyage d'une troupe de virtuoses de l'Opéra qui ne passèrent à Liége que vingt-quatre heures et s'en retournèrent à Paris, et celui de la troupe de la Montansier coûtèrent, dit Dumouriez dans ses Mémoires, plus de 100,000 livres au gouvernement.

on ne représenta en réalité aucune œuvre que le goût ou la morale doivent proscrire ([1]).

L'enseignement du théâtre échoua contre la logique des préventions. Les prêtres, les moines avaient soin dans tous leurs sermons de prémunir les fidèles contre les dangereuses doctrines qu'on voulait leur inculquer. Le vulgaire resta convaincu que les Français avaient abandonné la vraie foi.

Les jacobins virent avec chagrin que les séances du club et la représentation des *Victimes cloîtrées* étaient très peu suivies; qu'aux discours du perruquier Lafaye et aux tirades de la Sinval on préférait les exhortations du curé Stroobants. Ils résolurent d'opposer prêtre à prêtre, prédication à prédication, et appelèrent du Hainaut le curé de Bettignies, Guyot, qui avait tout récemment défendu à Mons en pleine chaire la légitimité de la révolution. Il accourut, se proposant d'exposer à ses auditeurs à Sainte-Gudule le tableau de la gloire du christianisme, et de démontrer la conformité de la constitution française avec la religion catholique, apostolique et romaine. Il devait en outre développer les avantages d'une bonne et parfaite union entre les Français et les Belges, pour que ceux-ci, en tendant une main fraternelle à leurs libérateurs, ne les repoussassent pas de l'autre. L'archevêque de Malines, le cardinal de Frankenberg, informé de cette intrigue de la *sans-culottière*, redouta la sensation que ce sermon ne pouvait manquer de produire dans l'état d'agitation où se trouvait Bruxelles. Il

([1]) Les pièces nouvelles que l'on joua sont : *la Prise de Mons*, comédie en trois actes, mêlée de chant, par un citoyen de cette ville ; *le Départ des villageois pour la frontière*, comédie en un acte, mêlée de vaudevilles, par Lavallée ; *l'Offrande à la liberté*, scène lyrique ; *le Siége de Lille*, opéra en un acte ; *la Liberté conquise*, comédie en cinq actes, à grand spectacle ; *l'Apothéose de Beaurepaire*, pièce en un acte et en vers, à spectacle ; *le Paysan magistrat*, drame en cinq actes de Collot d'Herbois ; *l'Indigent*, drame en quatre actes ; *Mutius Scévola*, tragédie patriotique de Luce de Lancival, et *les Rigueurs du cloître*, opéra en deux actes de Fiévée. Nous avons trouvé dans le *Moniteur* l'analyse de plusieurs de ces pièces; elle nous a convaincu que c'étaient des œuvres fort innocentes.

rappela le peu de forces que lui laissait une santé chancelante pour défendre très expressément au curé démagogue de prêcher dans l'étendue de son diocèse. Quoiqu'on ne respectât plus aucun pouvoir, Guyot n'osa désobéir à l'ordre de son supérieur, et s'éloigna, rempli de honte, d'une ville que ses paroles eussent plongée dans la confusion.

« Les Français, écrivait l'auteur de l'*Anti-Balsa*, enragent de voir que leur système ne prend pas en ce pays. Quelques-uns avouent que c'est une indignité, le comble du despotisme de vouloir forcer une nation à abandonner une constitution à laquelle elle attache son bonheur, pour en adopter une qui, quelque bonne qu'elle puisse être, ne lui convient aucunement. Cependant, ces Français se plaignent de la mauvaise mine que les habitants de la Belgique leur font. A ce qu'ils disent, ils devraient s'attendre aux marques de la plus vive reconnaissance. Mais il n'y a rien de surprenant dans la réception qu'on leur fait. Les Belges regardent et continueront à regarder les Français comme les hôtes les plus incommodes, tant qu'ils protégeront des monstres plus détestables que les Autrichiens. »

On avait empêché les émeutes, mais le feu couvait sous la cendre, pour éclater à la première occasion. C'est qu'il y a dans notre caractère une ténacité d'opinions que l'on ne déracine pas facilement. Quand le peuple a été trompé dans ses espérances les plus chères de bonheur et de liberté, il en éprouve un profond ressentiment, et il a bonne mémoire pour le bien comme pour le mal qu'on lui fait. Il n'a pas plus oublié le duc d'Albe et Philippe II que Marie-Thérèse et le prince Charles de Lorraine.

Cependant, D'Outrepont et Balsa étaient revenus de Paris, dès le 13 décembre. Ils avaient fait de nombreuses démarches auprès de la Convention et du conseil exécutif. Elles leur ôtèrent tout espoir. On se borna à renvoyer nos protestations au comité diplomatique qui n'en tint compte. Les deux commissaires annoncèrent que l'on paraissait déterminé à maintenir un

Digitized by Google

odieux décret. Fixé par un clou solide, il devait rester inébranlable ([1]). A cette affligeante nouvelle, la bourgeoisie témoigna la plus vive douleur : elle craignit que la dédaigneuse indifférence avec laquelle on éludait nos plaintes, n'occasionnât bien des calamités. M. Borgnet a écrit que Dumouriez pensa que le seul moyen de détourner l'orage qui grondait sur nos provinces, était de constituer l'unité belge; que le pays, pourvu d'une assemblée constituante, échappait forcément à l'action du pouvoir révolutionnaire de la France, et que le général engagea les populations à tenir bien vite leurs assemblées primaires. Dumouriez se fait un mérite de cette idée dans ses mémoires, mais il se flatte. La nécessité d'une autorité, d'une force centrale pour imprimer partout l'impulsion, était admise, et par les jacobins et par leurs adversaires. Depuis plus de trois semaines, le club provoquait la nomination d'une convention belge. L'agent français Metman reconnut que la convocation des assemblées primaires était due aux instances des représentants. « Il doit, leur disait-il, vous être aussi doux qu'honorable de songer que c'est sur votre provocation qu'a été prise, sans nul délai, cette grande mesure politique. »

Ce n'est donc pas à Dumouriez qu'appartient cette généreuse pensée; mais il faut être juste, il l'approuva et en pressa l'exécution.

([1]) Eschyle. Tragédie des *Suppliantes.*

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Proclamation de Dumouriez. — Convocation des assemblées primaires. — Formation de la légion des sans-culottes. — Pompe funèbre républicaine.

Dumouriez adressa, de son quartier-général de Liége, une proclamation au peuple belge, dont voici les principaux passages :

« J'ai promis au peuple belge, au nom de la république française, d'assurer son indépendance, de le rétablir dans l'exercice de sa souveraineté. Peuple belge, ceux d'entre vous qui vivent d'abus et de priviléges funestes au bien public, ont la perfidie ou l'ignorance de s'appuyer sur cette promesse généreuse autant que juste, pour se prétendre libres de demander leurs anciens États, leur aristocratique constitution. Nuisible à l'intérêt du pays, elle blesse les droits de l'homme. Ces amis du privilége se trompent et vous trompent. Ce n'est pas l'indépendance de quelques familles, de quelques castes; ce n'est pas l'indépendance des nobles et du haut clergé, des aristocrates enfin que la nation française s'est engagée à maintenir, c'est l'indépendance du peuple belge entier... Sauvez-vous de la fièvre lente de l'esclavage qui s'est emparée d'un grand nombre d'entre vous... Que toutes les distinctions de provinces, de conditions, d'ordres, de professions, vaines et déplorables chimères qui éternisent l'oppression et dégradent l'homme, disparaissent d'au milieu de vous... Soyez frères, soyez unis, toujours unis, et vous parviendrez à vous donner un gouvernement sage, et vous deviendrez un peuple aussi heureux que puissant. C'est alors que la republique française, actuellement votre amie, pourra devenir votre alliée. Le peuple français ne veut traiter avec le peuple belge que de souverain à souverain. Il ne reconnaîtra jamais que les agents que vous aurez librement choisis. Jamais il ne traitera qu'avec eux seuls. »

Lorsque cette proclamation fut lue à l'hôtel de ville, le 17 décembre, toutes les phrases où il était question de l'indépendance du pays, de la souveraineté du peuple, furent couvertes d'acclamations; malheureusement l'esprit de parti vint encore empêcher la réalisation des sages conseils de Dumouriez et creuser sous nos pas un abîme de misères.

« Si nous abolissons maintenant la Joyeuse Entrée et tous les priviléges, observa un pamphlétaire, que la maison d'Autriche revienne encore une fois dans le pays, soit par la force des armes, soit par le secours des puissances alliées, soit par un traité de paix avec la nation française....., et que l'Empereur ne veuille alors plus respecter ni jurer la vieille constitution, mais prétende nous gouverner arbitrairement d'après son idée, dans son intérêt, que ferons-nous de notre liberté, de notre souveraineté? Nous serons pour toujours esclaves. Les Vonckistes vont faciliter le retour de l'Autriche aux Pays-Bas ([1]). »

Une instruction pour la formation et la tenue des assemblées primaires se trouvait annexée à la proclamation du général. En voici les dispositions les plus importantes :

Les assemblées primaires devaient être formées en raison d'une sur 200 maisons ou 200 feux. Chacune des assemblées élisait deux citoyens chargés de nommer les membres de l'assemblée provinciale et ceux de la convention nationale belgique, ainsi que leurs suppléants. Tout citoyen âgé de 21 ans pouvait concourir aux élections, et il était éligible. Ceux qui ne savaient écrire, devaient voter à haute voix. Les nominations avaient lieu à la simple pluralité des suffrages.

L'art. 4 imposait à tous les électeurs une formule de serment par laquelle la démocratie pure devenait notre loi fondamentale. Cet article portait : Le président de l'assemblée primaire fera lecture du serment suivant, en invitant les citoyens à le prêter : « Nous jurons de maintenir la liberté et l'égalité et

([1]) *Le peuple belge au lieutenant-général Dumouriez.*

» de nous soumettre à l'exécution de toutes les lois constitu-
» tionnelles qui seront proposées par la Convention nationale,
» et adoptées par la majorité des habitants de la Belgique. »

Un autre article soumettait les élus à cette obligation singulière : « Les citoyens qui, honorés du suffrage de leurs concitoyens, refuseront les fonctions publiques auxquelles ils auront été nommés, seront invités à motiver leur refus, et s'ils ne présentent des excuses valables, ils ne pourront être regardés que comme de mauvais citoyens. » Arrêt rigoureux qui ne se conciliait guère avec le principe de liberté à l'ordre du jour.

La formule du serment inspira une profonde répugnance à cette foule de braves bourgeois, habitués à régler leurs opinions politiques sur leurs croyances religieuses. « Il est inconcevable, prétendait un écrivain, que l'effroyable perversité de ce serment frauduleux n'ait pas été reconnue sur-le-champ. En le prêtant, on renonce à la religion catholique et à la constitution brabançonne.

» L'égalité française nivelle tout, le pape, les archevêques, les évêques, les prêtres; donc, elle abolit la souveraineté papale, qui est d'institution divine, et sans laquelle la religion catholique ne saurait subsister.

» Cette même égalité anéantit aussi toute distinction d'états, et comme la constitution brabançonne est fondée sur l'existence des trois états, elle se trouve ainsi complétement renversée (¹). »

Beaucoup de catholiques crurent que la conscience ne leur permettait pas de se rendre aux assemblées primaires ; mais les hommes éclairés ne partageaient pas ces scrupules outrés. Ils sentirent qu'il serait honteux d'abdiquer lâchement notre nationalité. « Citoyens, rassemblez-vous, disaient-ils (²) ; ne vous inquiétez pas des entraves que les ennemis de la liberté

(¹) Brochure intitulée *Berigt.*
(²) *Avis essentiel.*

peuvent avoir glissées dans des instructions qui ne sont signées de personne, et où l'on a même évité de mettre le nom de l'imprimeur. »

» Rassemblez-vous; trêve aux murmures et au mécontentement. Il est vrai qu'une petite section est convoquée dans une grande église, et que les plus petites églises sont désignées pour les sections où il y a la plus nombreuse population. On a changé la division de la ville pour vous dérouter. Tout cela est vrai, mais doit-il vous empêcher de choisir vos électeurs?»

Les partis se mirent en mouvement avec toutes leurs animosités pour exploiter, dans un intérêt exclusif, une grande mesure d'ordre. Cette convocation, assuraient les Vonckistes, est le meilleur moyen de déjouer la malveillance, de tuer l'aristocratie et de répondre à toutes les calomnies que débitent les séïdes des États. — Vous ne devez, conseillaient les prêtres dans la chaire de vérité, avoir aucun rapport avec les jacobins; il faut les fuir avec horreur; ce sont les ennemis de notre sainte religion, de véritables antechrist; ils perdraient votre âme et vous traîneraient avec eux en enfer. — Voyez, objectaient les *staetistes*, comme on veut nous opprimer. Les sans-culottes arrêtent arbitrairement les religieux (¹). Toutes les nuits, les honnêtes gens sont en butte aux mauvais traitements (²). On vient de jeter en prison l'avocat Vanderhoop, parce qu'il a porté à Paris nos réclamations pour le maintien de notre

(¹) Voici comment Estienne racontait cet exploit au club, le 16 décembre : « Je me suis rendu à Grimberghen avec cinquante dragons et vingt-cinq gendarmes. Je suis allé droit au couvent. J'ai demandé aux moines s'il était vrai qu'ils avaient prêché la révolte au peuple. Vous pensez bien qu'ils m'ont dit non, et, avec leur ton hypocrite et mielleux, ils ont cherché à me persuader; mais, en sans-culotte, je mis la main dessus. J'avais logé mes dragons chez diverses personnes dont j'avais le signalement. Ils me les amenèrent, et je les priai poliment de suivre ceux qui les avaient employés d'une manière funeste au peuple. » L'assemblée applaudit au civisme du citoyen Estienne.

(²) Estienne annonçait, le 17, que, la nuit précédente, les sans-culottes avaient mis à la raison des perturbateurs du repos public, des suppôts du despotisme et du fanatisme.

constitution et de nos États souverains [1]. Son domestique, lui-même est enfermé au Treurenberg, parce qu'il est coupable du crime impardonnable d'aimer son maître [2]. Et l'on ose nous dire que nous sommes libres! Mais pour que nous ne puissions opposer aucune résistance à la tyrannie, les clubistes viennent de s'organiser en *corps, armé de tous les instruments qui épouvantent ou punissent le crime* [3].

En effet, Balsa avait proposé, dans la séance du 16 décembre, de former une légion de sans-culottes, pour mettre les fanatiques à la raison. Cette motion, reçue avec transport, fut sur-le-champ convertie en arrêté.

« Considérant, y était-il dit, que le premier droit de l'homme libre est d'opposer le courage à la force et à la férocité des ennemis du bien public; que le premier devoir des amis de la liberté et de l'égalité est de pourvoir à la sûreté des citoyens paisibles, sans cesse menacés par la rage de l'aristocratie expirante, qui croit ne pouvoir se soutenir que par le crime. »

Ces lignes, comme tous les discours prononcés au club, contiennent l'aveu de la faiblesse d'une faction turbulente.

« *Règlement pour la légion des sans-culottes belges et liégeois.*

» Tremblez, tyrans! et vous, esclaves!

» Toutes les troupes de ligne ou gardes nationaux, tant français que belges et liégeois, sont de droit et de fait unis à la légion des sans-culottes belges et liégeois.

» La légion des sans-culottes est un corps libre dont le service ne détournera point les individus de leurs occupations ordinaires.

(1) Il avait été arrêté à Louvain, le 25 décembre, à 3 heures du matin, par Léeuyer, et emmené à Bruxelles où il fut enfermé au Treurenberg.

(2) *Le peuple à Théodore Dotrenge.*

(3) Séance des représentants provisoires, du 17 décembre 1792.


Google

» La légion sera distribuée en compagnies de différentes armes, savoir :

» Compagnies de grenadiers, de piquiers, de carabiniers, de chasseurs à pied, et de fusiliers.

» Chaque citoyen, en s'enrôlant, peut désigner l'espèce d'arme dans laquelle il veut servir, pourvu toutefois qu'il ait la force requise pour cette arme.

» Tous les enrôlés seront placés dans les compagnies qu'ils auront adoptées sans aucune distinction.

» On recevra dans les compagnies de fusiliers des citoyens de tout âge et de toute taille, pourvu qu'ils soient assez forts pour porter l'arme et s'en servir.

» Le drapeau de la légion sera couleur rouge, portant d'un côté cette inscription : *Tremblez, tyrans! et vous, esclaves!* et de l'autre : *Qu'un sang impur abreuve nos sillons.* Ces deux inscriptions seront écrites en caractères noirs sur un listel blanc; le bâton de la lance sera noir, au bout duquel sera le bonnet de la liberté, orné d'une cocarde tricolore; la cravate sera aux couleurs nationales.

» La légion des sans-culottes belges et liégeois marchera toujours à la réquisition des autorités civiles constituées, et du commandant militaire de la place, toutes les fois que la patrie sera en danger, et jamais elle ne pourra marcher, soit en corps, soit partiellement, sans l'ordre de ses chefs.

» Tous les citoyens de cette légion, qui se sentiront les talents nécessaires pour prêcher la vérité, seront invités à se répandre dans les campagnes, pour propager les principes de la liberté et de l'égalité, et y combattre le fanatisme. En conséquence, pour être admis dans ce corps, il faudra avoir été présenté à la société par cinq membres qui répondront du civisme du présenté, et il faudra ensuite que cinq autres citoyens adoptés dans la légion, en répondent à l'état-major; le capitaine qui aura admis un homme dans sa compagnie sans cette formalité, sera cassé sur-le-champ.

» Tout citoyen sans-culotte, depuis le tambour jusqu'au

général, devra, au moment de sa réception, prêter le serment suivant :

« Je jure de me dévouer tout entier à la cause de la liberté » et de l'égalité.

» Je jure de poursuivre sans relâche et à toute outrance, » toute espèce de despotisme et d'aristocratie.

» Je jure encore de dénoncer tous ceux que je saurai être » contraires à la justice de notre cause, sans exception de » personne.

» Je jure d'observer de point en point le règlement de la » légion des sans-culottes belges et liégeois, dont on m'a fait » lecture lors de mon admission. »

» Tout citoyen enrôlé dans cette légion doit être continuellement prêt à marcher au premier signal de ses chefs, partout où les ennemis de la patrie commettront le moindre désordre, afin de faire respecter les lois sacrées de la sûreté et de la propriété des citoyens.

» Si par malheur il se glissait dans cette légion un traître à la patrie, ou un homme assez lâche pour abandonner le poste qui lui serait confié, il sera sur-le-champ traduit devant les tribunaux pour être condamné à la peine de mort, comme parjure et assassin. Chacun de ses camarades qui parviendra à connaître ces mauvais citoyens, devra les dénoncer au chef de la légion, sous peine d'être regardé comme complice.

» Tous les citoyens enrôlés auront leurs armes toujours en bon état dans leur maison, avec défense de s'en servir sans ordre.

» Le général fera la première promotion des officiers, sur la présentation des candidats par la société des amis de la liberté et de l'égalité, qui apportera la plus sévère exactitude à l'examen de leur civisme; ces officiers se présenteront ensuite à l'assemblée des représentants du peuple pour y prêter le serment décrété pour la force armée.

» Tous les six mois les officiers seront renouvelés nécessairement sans pouvoir être réélus qu'après un intervalle de

six mois. Ce renouvellement se fera par élection de la légion au scrutin et à la majorité des voix.

» Bruxelles, le 8 janvier 1793. »

Estienne fut proclamé *général* de la légion; *capitaines*, De Beer, Van Bouchaut, Hendrickx, Spinnael, Mileamps, Van Giesbrecht, et le baron Godin ([1]); *commissaire auditeur*, Baret; *quartier-maître*, Faigneaux; *adjudant-major*, Beauchaton; *porte-drapeau*, Melsnyder.

Le général Moreton autorisa la formation de cette troupe, et donna un louis pour l'achat du drapeau. Ses aides de camp s'enrôlèrent dans la première compagnie. L'assemblée des représentants approuva le règlement, et reçut le serment des chefs. Dotrenge félicita les sans-culottes de leur zèle et de leur énergie. « Ce corps, disait-il, deviendra le balai des crimes et de leurs fauteurs. » Il donna ensuite à Estienne le baiser fraternel.

La légion ne se composa jamais que de soixante-douze hommes recrutés parmi la plus vile canaille. C'étaient de véritables brigands que nous verrons bientôt abuser impudemment des droits de la misère.

Les clubistes, voulant frapper les esprits par l'éclat d'une solennité républicaine, résolurent de célébrer avec pompe une fête funèbre en mémoire des braves morts au siége de Francfort, qui avait été forcée de se rendre aux troupes prussiennes commandées par leur roi.

Le 21 décembre, la société et les autorités se rendirent de l'hôtel-de-ville à l'église de Sainte-Gudule en grand cortége. Un détachement de gendarmerie ouvrait la marche : pelotons de troupes de ligne et de gardes nationaux, précédés de tambours voilés exécutant des roulements lugubres; canonniers avec leurs pièces; citoyennes portant des branches de laurier

([1]) Le baron Godin ne fut nommé qu'avec répugnance. « En recevant le bonnet de sans-culotte, disait Estienne, il faut qu'il abjure son ridicule écusson, son sobriquet de baron, et qu'il brûle ses vieux parchemins.»

et de cyprès ; quatre autres avec des urnes dans lesquelles brûlaient des parfums ; au milieu de ces femmes un enfant tenant la déclaration des droits de l'homme ; chasseurs et soldats belges ; musiques de divers régiments, jouant des marches funèbres ; le général Moreton et son état-major ; les représentants provisoires. Des détachements de dragons et de chasseurs de la légion du Nord fermaient la marche.

Au centre de l'église s'élevait un catafalque avec cette inscription : *Aux mânes de nos frères égorgés à Francfort, le* 2 *décembre* 1792.

Les citoyennes qui portaient les urnes, les déposèrent aux quatre coins du cénotaphe ; les autres se rangèrent à l'entour.

Un prêtre lut la messe des morts. Pendant qu'il célébrait les saints mystères, les jacobins affichèrent la plus scandaleuse irréligion. Lorsque le sacrifice divin fut achevé, Estienne porta la déclaration des droits de l'homme, cet évangile du jour, sur l'autel, et puis le citoyen Goguet monta à la chaire de vérité, où il raconta les grands événements de la révolution, et fit l'éloge des défenseurs de Francfort ; il termina en jurant que leur trépas serait vengé par les héros de la patrie. « Tous les cœurs étaient attendris, assure le journal de la société. La douleur et l'indignation se peignaient tour à tour sur les figures. Les sans-culottes, le sabre nu, en portaient la pointe sur le sarcophage. La déclaration des droits de l'homme a appelé le baiser de tous les patriotes. On a chanté l'hymne marseillais [1]. Tous les assistants se sont donné la main, se sont

[1] Les voûtes du temple retentirent même de la carmagnole des moines. Voici quelques couplets de cette injurieuse chanson dont nous supprimons l'impur refrain :

Ils ont fait vœu de pauvreté,
Ils ont fait vœu de chasteté;
Mais aucun de ces vœux
N'est observé par eux.

Ils ont, dans la confession
Et par la prédication,
Conseillé mille horreurs,
Prêché mille fureurs.

Prières, bénédictions,
Tout se vend chez les moinillons;
Pas un *de profundis*
Chez eux n'est dit *gratis*.

regardés et ont juré de venger la mort de leurs frères. » Toute cette comédie, ce mélange d'impiété et de religion révolta les fidèles. Ceux même qui n'attachaient aucune importance aux pompes du culte, s'indignèrent. On ne blesse jamais impunément les croyances d'un peuple : alors même qu'elles se meurent, il faut encore les respecter par égard pour ceux qui ne les abjurent pas.

CHAPITRE IV.

Le parti national à l'approche des assemblées primaires.—Serment imposé aux fonctionnaires. — Brochure de Michiels aîné. — Séance du club. — Pamphlets *staetistes*.

Le grand jour de l'élection approchait : les partisans des États firent circuler partout un projet de déclaration par lequel les citoyens promettaient : 1° de maintenir *courageusement* la religion catholique, apostolique et romaine ; 2° de ne reconnaître d'autre juge que le conseil de Brabant ; 3° de ne vouloir d'autre représentation que celle des trois États ; 4° d'exiger l'exécution de l'ancienne constitution, des anciennes lois ou coutumes qui devaient servir d'unique base au pouvoir supérieur et aux administrations civiles, religieuses, diplomatiques et autres. Cet écrit engageait les électeurs à repousser de toutes leurs forces le serment prescrit par l'instruction. « Ce serment, selon M. Borgnet, était très inoffensif, et ne devait pas

Leurs scapulaires, leurs *agnus*,
Leurs miracles, leurs *oremus*,
Sont autant de filets
Pour prendre les benêts.

Tous les jours, aux dépens des sots,
Ils vident bouteilles et brocs.
Le plaisir le plus doux
Pour eux est d'être soûs.

A sa première pauvreté,
Le froc doit être rappelé ;
Où plutôt, il vaut mieux
Le chasser de ces lieux.

Digitized by Google

alarmer la conscience la plus timorée. » Nous ne sommes pas tout à fait de cet avis. Le refus du serment était plus qu'une affaire de conscience ; c'était aussi une question de dignité. Peuple souverain et indépendant, le Belge ne pouvait souffrir qu'on le traitât en peuple vaincu.

Pour déjouer les complots de ses adversaires, le club invita les représentants à faire prêter le serment civique aux prêtres presque tous hostiles au gouvernement établi. Cette demande ne fut point accueillie, mais la plupart des employés, des fonctionnaires se montrant les partisans déclarés soit de la maison d'Autriche, soit de l'aristocratie, un décret du 20 décembre leur enjoignit de faire le serment de fidélité à la nation, pour s'assurer de leur dévouement ou du moins pour les empêcher de servir d'instrument à des manœuvres ennemies.

Ce décret se trouva frappé d'une réprobation générale, parce qu'il allait placer un grand nombre de personnes entre leurs convictions et leur intérêt. Le serment était, en ce temps-là, considéré non comme un simple engagement, une promesse qui n'obligeait en rien, mais comme un acte saint qu'on ne pouvait transgresser sans commettre un sacrilége, sans perdre son âme. Que de gens devaient se refuser à obéir ! Combien, par conséquent, de victimes ! Tous les fonctionnaires protestèrent. « Déjà, écrivait-on au *Moniteur,* les prêtres, les moines, et ceux qui les protégent, ont crié de toutes parts au scandale, à la persécution. D'horribles pamphlets circulent avec profusion et entretiennent l'opiniâtreté des âmes timorées : ce qu'il y a de plus singulier dans l'invincible obstination des Brabançons, c'est que le fanatisme aristocratique est bien plus grand chez les jeunes gens que chez les hommes mûrs et les vieillards. Ce sont les jeunes gens surtout qui s'élèvent avec le plus d'ardeur contre les principes français, qui plaident avec le plus de chaleur la cause des moines et des nobles; qui menacent le plus insolemment ceux qui ont le courage de ne pas penser comme eux. »

La généralité de la population voulait la Joyeuse Entrée

Digitized by Google

dans toute son intégrité : c'était l'arche sacrée de la liberté. Anathème à ceux qui osaient la croire usée, décrépite, vicieuse; à ceux qui prétendaient qu'elle devait être améliorée. Les vues des *staetistes* étaient certainement patriotiques, mais les conséquences en furent tristes : leur système trop absolu, trop exclusif, perdit la cause qu'ils défendaient avec tant de persévérance.

Attaquée dans sa croyance, dans ses lois, premiers éléments constitutifs d'une nation, la Belgique allait succomber par les efforts même que l'on fit pour la sauver. Afin d'assurer le succès de leurs candidats, les divers partis ne négligèrent à Bruxelles, ni promesses, ni ruses, ni menaces, ceux-ci au nom de la liberté et de l'égalité, ceux-là au nom de la religion et de la patrie. Dans les autres villes, les généraux, redoutant de grands malheurs, suspendirent la convocation du peuple, mesure illégale sans doute, mais commandée par la gravité des circonstances. Moreton n'osa suivre cet exemple. Il était entraîné par les instances des représentants et du club. Aux Jésuites et à l'hôtel-de-ville on croyait que la tenue des assemblées primaires réfuterait les calomnies que l'on débitait contre la France et les autorités existantes.

J. Michiels publia dans ce but une courte brochure en flamand, intitulée *l'Apôtre de la liberté, de l'égalité et de la fraternité universelles*. Il y conjurait les citoyens de *renoncer à toute haine, toute jalousie, toute dispute, toute division;* il rappela les conditions auxquelles *la grande, la magnanime, l'invincible nation française* nous avait rendus à la liberté, et soutint que l'on ne pouvait rétablir les anciens États sans violer les principes fondamentaux de la souveraineté du peuple, qui n'admettaient point de représentants nés. « Eh bien, braves Belges! unissons-nous maintenant, continuait-il, pour choisir amicalement, fraternellement nos mandataires sans distinction de titres et de fortunes, et sans admettre d'autre différence que celle de la vertu et de la capacité. » Tous ces conseils ne purent rien contre des préventions enracinées. Les clubistes s'en

exaspérèrent, et leur tribune retentit le 28 décembre au soir de leurs plaintes.

Baret. « Les prêtres ont invité au confessionnal les cagots, les cagottes et leurs domestiques. »

Estienne. « Les Vandernootistes se trouveront en foule aux assemblées. Il faut contreminer ces gens-là. Les bons patriotes doivent se présenter en masses aux sections. »

Courtois. « Il y a une coalition formée pour arracher la Belgique à la tutèle et fraternité de la France. Vandernoot en tient le fil. Il vous promet à l'Angleterre dont le stathouder est le proxénète. Il y a des partners de ses intrigues à Londres et en France. Les protestations contre le décret de la Convention peuvent être regardées comme un fruit de cette criminelle intrigue. »

Un membre. « Il y a des coupe-jarrets qui attendent les patriotes aux carrefours. »

Un soldat. « Des libelles sont affichés partout. »

Plusieurs voix : « Qu'on les déchire. »

Dufresne. « Jamais le vaisseau de l'État n'a été plus en péril. » L'orateur avait raison, et malgré le cri de détresse qu'il venait de pousser, il n'était plus au pouvoir de personne de sauver le navire de la tempête.

Tandis que les sans-culottes se vengeaient de leur impuissance par des déclamations, beaucoup de patriotes sensés, Vandernootistes et Vonckistes, oubliant leurs querelles, se résolurent à repousser tous les candidats suspects d'être plus dévoués à la France qu'à la patrie. C'était une éclatante rupture entre les deux pays, qui devait infailliblement entraîner des représailles.

Le lendemain on répandit avec profusion des billets flamands imprimés, où l'on disait : « Frères, l'élection qui va se faire samedi, décidera en grande partie du salut ou de la perte de notre Belgique bien aimée et de la religion. Il est donc de toute nécessité que l'on nomme pour défenseurs d'une si chère cause, des hommes connus comme de loyaux amis du

Digitized by Google

pays et de la foi. Qu'ainsi chacun fasse son choix dans le sein de sa section. En outre, il faut déclarer en même temps que vous nommez uniquement le pouvoir exécutif, et protester que vous ne voulez point par cet acte renoncer à notre constitution. »

Dans un *Appel au peuple souverain de Bruxelles*, on l'excita à ne procéder à aucune élection avant que les troupes nationales ou étrangères ne se fussent éloignées du lieu de l'assemblée, et à n'admettre aux opérations ou à n'élire que des habitants de la ville. Un grand mouvement d'opinion est le dernier mot de toutes les difficultés, mais une vaine tentative d'indépendance précipite presque toujours l'heure fatale d'une complète sujétion.

CHAPITRE V.

Assemblées primaires des sections de Bruxelles.

Le 29 décembre, jour fixé pour l'élection, le colonel Lécuyer à la tête de ses gendarmes en grande tenue, portant des étendards tricolores, parcourut la ville de grand matin, faisant lecture dans les places publiques de la proclamation du général Dumouriez. Les troupes étaient sous les armes et formaient, sur la Grand'Place, un épais carré de cavalerie et d'infanterie. Les canonniers étaient à leurs pièces la mèche allumée.

Bruxelles et sa cuve avaient été divisées en vingt-et-une sections dans lesquelles devaient se réunir les électeurs du voisinage. Les esprits étaient en effervescence, et tout ce qui portait au cœur un sentiment patriotique, se rendit à la convocation pour défendre les vieilles franchises de la cité.

« Les procès-verbaux de ces assemblées, dit M. Borgnet, présentent un triste spectacle. » — Cela est vrai : mais fallait-il

souscrire à la réunion en acceptant les candidats des sans-culottes? M. Borgnet ne le pense pas plus que nous. Il y a dans la vie des nations des situations fatales aux conséquences desquelles on cherche vainement à se dérober. Quelque parti qu'elles prennent, il faut qu'elles périssent parce que leur arrêt est prononcé. Les blâmer de vouloir repousser le coup fatal qui les menace, serait à la fois injustice et cruauté.

Les présidents et les secrétaires des sections furent nommés par acclamation. Jusque là les opérations avaient eu lieu dans un calme complet : mais « la lecture du serment fut comme un coup de foudre qui électrisa toutes les têtes [1]. » On refusa de le prêter à l'unanimité partout, excepté à l'église des Dominicains, à celle de Bon-Secours et à la chapelle de la Magdelaine, où l'on prononça le rejet à la simple pluralité.

Voici ce que disait du serment Vandermeulen fils à l'église de St-Géry : « Nous allons consommer le plus grand acte pour le bonheur du peuple de cette ville. La nation brabançonne est une nation distincte qui s'est depuis plusieurs siècles soutenue par elle-même... Elle est douée d'une souveraineté absolument indépendante. Nous autres... qui ne formons qu'une petite partie de la nation, nous ne pouvons, ni ne devons rien faire, en quelque sens que ce soit, qui puisse blesser ou nuire à la souveraineté du peuple brabançon. La formule du serment tend non-seulement à léser cette souveraineté du peuple brabançon, et à le priver de son indépendance, mais il suppose que l'une et l'autre sont totalement annulées. Loin de conserver au peuple le trésor inestimable de ne dépendre que de sa propre volonté, et de n'être gouverné que par ses propres lois, il rendra le peuple brabançon sujet d'une nouvelle république, ce qui l'expose non-seulement à voir mépriser et rejeter l'émission de son vœu et de sa volonté, mais aussi à être gouverné par des provinces étrangères auxquelles les Brabançons ne veulent pas plus être assujettis qu'ils ne veulent les assujettir. »

(1) *Moniteur* du 6 janvier 1792.

Ces observations sont sérieuses [1], et ne sauraient être envisagées comme autant d'objections sans valeur que l'esprit de parti adopte en désespoir de cause.

Il ne faut jamais oublier quand on veut étudier notre histoire, et comprendre les mouvements populaires qui ont jadis bouleversé nos cités, que la commune et le catholicisme embrassaient toute la vie sociale, et qu'on ne pouvait ébranler la constitution politique sans ébranler la Belgique religieuse. Aussi voit-on l'assemblée de St-Géry déclarer que sa volonté était de vivre dans la sainte religion catholique, apostolique et romaine; qu'elle entendait la suivre en tous points ainsi que la constitution brabançonne, jusqu'à ce que le peuple, après mûre délibération, aurait manifesté sa volonté touchant l'administration de la province et du pouvoir exécutif, selon les lois constitutionnelles. On requit le notaire Van Benthem de dresser acte de ce vœu.

Le peuple formula dans les autres sections ses intentions de diverses manières. *A Bon-Secours*, la plupart des bourgeois se bornèrent à dire qu'ils ne pouvaient rien faire de contraire à la religion catholique-romaine et à la constitution du Brabant. *Au Béguinage*, on jura d'être fidèle au peuple libre et souverain du Brabant et de la ville de Bruxelles ; de maintenir la sainte religion catholique, apostolique et romaine, la constitution du pays, la liberté et l'égalité, selon les lois de la province. *Aux Dominicaines anglaises*, on substitua au serment prescrit celui d'égalité et de liberté en droit et selon les lois; on arrêta en outre que la Belgique devait rester indépendante, souveraine et non tributaire. *La chapelle de la Magdelaine* refusa tout serment, parce qu'il était de principe qu'un peuple libre et souverain ne peut être astreint à en prêter un; mais il fut décidé que les élus seraient tenus de faire celui que prescrirait la nation. *La Chapelle* fit le serment suivant : « Nous jurons de maintenir la sainte religion catholique, apostolique et

[1] Les mêmes idées furent développées à Ste-Gudule, par un autre électeur.

romaine en son intégrité; de nous conduire dans toute assemblée où nous nous trouverons de façon à ne contrarier en aucun point les lois et les priviléges du peuple de la ville libre de Bruxelles. Ainsi m'aident Dieu et tous ses saints. »

Sainte-Gudule prononça, après mûre délibération, qu'elle ne prêterait pas de serment, mais on convint d'une formule de mandat pour les représentants provisoires qui seraient chargés d'exercer momentanément le pouvoir exécutif, de proposer au peuple la constitution à agréer par lui librement dans les assemblées primaires, déclarant nul tout ce qu'ils feraient au delà ou au contraire. On proclama ensuite par acclamation la liberté et l'égalité en droit, ainsi que la souveraineté du peuple brabançon.

Nous avons cru devoir rapporter les résolutions de quelques sections, parce qu'elles retracent avec fidélité les idées qui travaillaient la grande majorité des habitants.

« Point d'égalité, point de nouvelles lois; nos États, notre ancienne constitution, et point autre chose, » était le cri de toutes les assemblées. Elles proféraient mille invectives contre la démocratie, et exprimèrent même hautement des vœux pour le retour des Autrichiens. Dans quelques réunions, des officiers, des soldats furent maltraités et traînés à la porte par les cheveux [1]. Ailleurs, on reprocha avec amertume aux partisans des représentants leurs intrigues pour fausser la volonté populaire. Si quelque voix faisait entendre les conseils de la raison ou rappelait les esprits au calme, elle était étouffée par des clameurs confuses.

En divers lieux d'effrayantes scènes troublèrent l'ordre public.

A l'église de Caudenbergh on venait à peine de former le bureau, que l'on vit arriver, par petits groupes, une centaine d'individus, la plupart français, et tous extrêmement animés; entre autres, les deux plafonneurs Maeck, le maçon Mil-

[1] *Réponse du peuple belgique au citoyen Haussman.*

camps, etc. Beaucoup ne faisaient pas partie de la section. D'Hulstère, official au comptoir des vins, fut élu, par cette bande, vice-président, et prit le fauteuil, parce que celui qui l'occupait, s'était retiré. Alors une vingtaine de jeunes gens, dont le plus âgé n'avait pas vingt ans, et qui votèrent malgré l'instruction, se mirent à vociférer : *A bas les États, le clergé et la noblesse : ce sont tous de la canaille. Nous verrons si la cabale des États aura le dessus.* Leur tapage ne rebutant pas les patriotes, ils eurent recours à la force, et assaillirent ceux qui étaient restés autour du bureau. Les deux secrétaires, le notaire *Wauters* et le procureur *Roi,* partirent avec l'un des scrutateurs, l'avocat *Warnotte,* en voyant entrer des soldats armés et des officiers le sabre nu. On voulut obliger l'orfèvre *Dewez* à prêter le serment. Il s'y refusa avec fermeté et partit. Le maçon Milcamps, accompagné de quelques autres, l'insulta jusque dans la rue, et si quatre ou cinq bourgeois ne fussent venus à son secours, il allait être roué de coups.

A la chapelle de la cour, le désordre fut plus grand encore. Une querelle violente s'éleva pour le serment que la pluralité des électeurs repoussaient obstinément. Quelques-uns de leurs adversaires allèrent chercher du renfort, et revinrent avec une troupe de sans-culottes. A cette vue, la plupart des sectionnaires prirent la fuite, renonçant à disputer la victoire à une faction résolue à tout. Cette section fut la seule où les Vonckistes parvinrent à faire sortir de l'urne les noms de leurs candidats. On y nomma les avocats D'Outrepont et Balsa, le notaire Sandelin, et De Jongh, membre du conseil de Brabant.

Aux Minimes, après la lecture des pièces, le président *J.-B. Maillard* dit : « Messieurs, êtes-vous *contents* de prêter le serment? » On répondit unanimement : « Non, non. » — Le président : « Écoutez bien, Messieurs : on lira ce serment en notre langue flamande pour ceux qui n'ont pas compris le français. » L'assemblée persista à n'en vouloir d'autre que celui de fidélité à la liberté et à la constitution du Brabant. Alors un

commis prit la parole, et somma ceux qui ne voulaient pas faire le serment prescrit de sortir, parce qu'ils ne pouvaient prendre part aux opérations. « Si nous sommes forcés, répondit un ***staetiste***, de prêter un serment contre notre liberté et notre constitution, nous ne sommes pas libres ; et si nous ne pouvons voter sans approuver le serment, nous ne devons plus rester ici, puisque nous le rejetons. » — « Si vous vous retirez, nous élirons, quand bien même nous ne serions que dix. » — Le président : « Nous resterons ici pour vous en empêcher; nous protestons contre le serment. On nous a déclarés libres : nous ne voulons pas d'un serment imposé. » Quelques-uns lurent une formule de protestation. On fit des motions contradictoires. On en vint même aux coups. Au milieu de la confusion, un bourgeois annonça que la section ferait son choix un autre jour. Elle se sépara alors dans une irritation qui occasionna mainte lutte sur la voie publique et dans les estaminets.

Aux *Grands-Carmes*, le banquier Sironval et le négociant D'Anbremez présentèrent leurs candidats, et provoquèrent une telle explosion de colères, qu'ils furent obligés de se sauver en toute hâte. Les électeurs eurent ensuite recours à la force pour expulser quelques jacobins qui s'étaient illégalement introduits dans l'église, entre autres le parfumeur Lafaye. Cette rixe avait enflammé les têtes. Tout à coup un lieutenant français se présenta à la tête d'une compagnie de soldats. Des sectionnaires, saisis de terreur, prirent la fuite : d'autres allaient les suivre lorsque l'officier déclara qu'il n'était venu que pour maintenir l'ordre. Ces mots ramenèrent le calme, et l'on acheva tranquillement les opérations que l'on prolongea jusqu'à quatre heures du soir, pour que ceux qui avaient jugé prudent de se retirer, pussent venir déposer leur bulletin.

A Notre-Dame de Finis Terræ, un des secrétaires donna lecture, en flamand et en français, de la proclamation de Dumouriez. Elle fut écoutée dans un profond silence ; mais au passage où le général traitait la Joyeuse Entrée de constitu-

tion aristocratique, les murmures éclatèrent. On s'écria que tout cela était faux, et qu'on ne voulait plus entendre calomnier nos institutions. Quand les criailleries cessèrent, le secrétaire reprit sa lecture, et fut de nouveau interrompu à l'endroit où il était dit que le peuple français ne voulait traiter avec le peuple belge que de souverain à souverain. *Vive la Convention notre amie, notre alliée, qui reconnaît notre souveraineté*, répétèrent cent voix enthousiastes. Mais ces transports d'allégresse furent de courte durée. Quand on voulut lire les décrets, des réclamations s'élevèrent de tous les coins de l'église, parce qu'un peuple libre ne pouvait accepter des ordres, des instructions de personne. Un citoyen prit la parole et dit : « Selon le droit des peuples, et même les lois fondamentales de la liberté française, un peuple ne doit recevoir de loi que de lui-même. Cette pièce ne concerne pas la Belgique. Nous n'avons point à nous en occuper. » La motion fut approuvée, et l'on procéda aux élections paisiblement.

La cuve de Bruxelles vit des désordres non moins graves.

Le résultat des assemblées primaires fut tout à fait opposé à ce que la représentation et le club avaient espéré. Celui-ci se flattait qu'elles seconderaient le mouvement français, et elles fortifièrent le parti national ; celle-là les avait désirées pour étouffer de tristes dissentiments, et elles ne servirent qu'à donner un nouvel aliment à l'esprit de discorde.

« La protestation de la ville de Bruxelles contre toutes les innovations, écrivait le comte de Metternich au comte de Cobentzl, prouve d'une manière sensible que le Brabant luttera toujours contre toute autorité qui voudra porter atteinte à la Constitution et aux anciens usages. Ce même esprit règne partout, et V. Exc. peut être très persuadée que la force des armes pourra bien conquérir momentanément la Belgique, mais jamais dompter l'opinion générale d'un peuple aussi fier qu'énergique pour le maintien de ses droits (1). » Cependant il

(1) *Documents inédits*, par M. Gachard, t. III, p. 54.

ne faut pas le dissimuler, cette opposition emportée, mais sans force, condamnait à périr un peuple invinciblement entraîné à sa perte par sa faiblesse, par sa fatale position, et même par ses sentiments de nationalité.

CHAPITRE VI.

Les assemblées primaires jugées par les jacobins. — *Les nuits de Jean de Nivelles.* — Chansons démagogiques. — Proclamation des représentants. — Déclamations du club.

Jamais peut-être un peuple ne s'était, sous le glaive de l'étranger, prononcé avec plus de courage contre l'opposition, et ne soutint ses titres à l'indépendance avec autant d'opiniâtreté. Les Bruxellois montrèrent aux Français que le civisme du berceau, les habitudes du sol avaient jeté dans leurs cœurs de profondes racines, et qu'ils ne se résigneraient pas à voir d'un œil indifférent annexer la Belgique au vaste territoire de la France, ou annihiler leurs priviléges recueillis dans le *Luyster van Brabant*. C'est ce que M. Borgnet n'a pas aperçu dans les procès-verbaux des assemblées primaires. Il croit que les sections offrirent le honteux spectacle « de citoyens n'écoutant que des rancunes, et refusant par un patriotisme étroit et exclusif de constituer l'unité belge. » Mais aucun électeur ne s'est élevé contre l'unité belge : elle n'était nullement en question. Il s'agissait de choisir les membres de la Convention de Belgique, et ils furent choisis dans une opinion plutôt que dans une autre, voilà tout. Cependant dans toutes les réunions notre souveraineté méconnue fut revendiquée ; la domination étrangère repoussée ; le maintien de nos lois constitutionnelles exigé. Négliger un seul point de cette triple profession de foi, c'eût

été faire bon marché d'une existence que la France se proposait de confisquer à son profit. Toutefois, il faut le reconnaître, ce fut le dernier effort d'une cause qui tombe de la fatigue d'une lutte désespérée pour la défense de tout ce que le citoyen a de plus sacré sur cette terre, la foi, la patrie et les libertés populaires.

Les jacobins, déconcertés par l'attitude des patriotes, reconnurent que, réduits à leurs propres forces, ils n'étaient puissants que parce qu'on leur faisait l'honneur de les craindre. Inquiets, comme à la veille d'une catastrophe, ils se hâtèrent d'envoyer à Paris ce récit envenimé de la journée du 29 que le *Moniteur* consigna dans ses colonnes. « L'élection est presque toute tombée sur les plus fougueux Vandernootistes. Le fanatique Vanderhoop lui-même, qui est allé à Paris, pour réclamer la conservation de l'aristocratie brabançonne, et qui, depuis son retour, vient d'être incarcéré comme pamphlétaire et agitateur, a été nommé par plusieurs sections. » — Il n'avait pas été nommé, mais il obtint un certain nombre de suffrages. — « On a donné des voix au crapuleux et stupide Vandernoot; au lubrique et tartufe Van Eupen; au ci-devant aumônier-colonel abbé de Tongerloo, et tout ce que le congrès de 1790 avait de plus virulent. Il n'est presqu'aucun des élus qui ne soit connu par l'aristocratie la plus invétérée. Ceux signalés par leurs principes démocratiques ont été formellement exclus. Quelques-uns même, déjà représentants provisoires, qui se sont présentés à l'assemblée de leur section, ont été insultés, frappés, chassés outrageusement. On a remarqué qu'aucun noble, aucun riche ne s'est trouvé à ces assemblées. Quelque peu nombreuses qu'elles fussent, elles n'étaient guère composées que de plébéiens, d'artisans obscurs dont plusieurs étaient ivres. » Observation singulière pour un partisan de la majesté du peuple.

« Chaque jour confirme une vérité qu'on n'a cessé de répéter depuis longtemps, que la majorité des Belges, et surtout les Brabançons, ne veulent ni de la liberté, ni de l'égalité, ni de la

raison, ni de la philosophie. On ne peut que gémir sur leur aveugle opiniâtreté. Ils préfèrent l'esclavage aux doux fruits de la liberté; mais, il faut l'avouer, l'exemple des maux auxquels la France est en proie depuis longtemps, l'impunité qu'on y a trop souvent donnée aux forfaits, l'empire qu'on a laissé usurper aux factions au sein même de la Convention, tout cela devait apporter des obstacles à l'adoption de ses principes. »

Les Vonckistes et le club prétendirent que les Bruxellois s'étaient laissé gagner par le clergé et la noblesse, argument usé de tous les partis vaincus. Mais les *staetistes* objectèrent avec raison qu'on n'avait vu dans les sections que d'honnêtes gens, et que, excepté un curé, un sous-curé et un noble, elles n'avaient pas choisi de privilégiés (¹).

Un espace immense venait d'être franchi. Le journal des clubistes reconnut naïvement l'échec qu'ils venaient d'essuyer. Il dit : « Les Français regardaient les assemblées primaires comme le jour de fête de la liberté des Belges. L'événement n'a pas justifié leur espoir. Au lieu d'avoir le résultat heureux qu'on devait en attendre, elles ont eu un effet nul. » C'est une erreur, car le projet d'une convention fut abandonné ou différé.

Un démagogue écrivit à ce sujet les *Nuits de Jean de Nivelles, Contes belgiques*. Ce pamphlet, remarquable par beaucoup d'esprit et un excellent ton, reproduit avec assez de fidélité les débats qui s'élevaient partout où se rencontraient un jacobin et un patriote.

L'auteur raconte qu'il s'était endormi, le 31 décembre 1792, à minuit, aux pieds de la statue de *Mannekenpisse*, et qu'il vit venir à lui un grand homme de bronze doré, habillé comme l'étaient les chevaliers du XVᵉ siècle : au lieu de la lance et de l'écu, il tenait d'une main une espèce de chaudron, et de l'autre un battant de cloche. C'était notre historique Jean de Nivelles qui venait souhaiter la bonne année au plus ancien bourgeois de Bruxelles, nommé par Louis XV chevalier de ses ordres, et

(¹) Wie zal de overhand behaelen? De reden ofte het bedrog ?

Digitized by Google

qui était devenu un vrai sans-culotte. Les deux personnages eurent le colloque suivant :

Mannekenpisse. « Dites-moi tout uniment ce qui peut nous rapprocher ? »

Jean de Nivelles. « Nos malheurs. »

Mannekenpisse. « Nos malheurs ? »

Jean de Nivelles. « Oui..... Ne frémissez-vous pas de l'état déplorable où sont réduites les belles et riches provinces de la Belgique ? Voyez-vous sans effroi ce nuage de sang et de feu qui les menace ? »

Mannekenpisse. « Je ne vois rien de tout cela. J'entrevois au contraire l'aurore du plus beau jour ; le ciel le plus pur... Je vois s'élever au milieu de nos villes l'arbre de la liberté dont les superbes rameaux vont couvrir les mêmes échafauds que l'infâme Philippe II inonda du sang de ses sujets. »

Jean de Nivelles. « L'arbre de la liberté s'est séché sur les riches campagnes du Belge. J'ai beau promener mes yeux sur la Belgique, je n'y vois plus de Hornes, de Montigny, de d'Egmont. »

Mannekenpisse. « Et c'est ce qui vous prouve que le grand jour de l'égalité et de la liberté est enfin arrivé. Nos princes sont plus bas que le peuple ; eh bien, que le peuple se lève à la hauteur des princes ; qu'il dise : je veux être libre, il le sera. Le despotisme et ses suppôts disparaîtraient comme l'ombre à l'aspect de l'astre de la lumière. »

Jean de Nivelles. « Voilà bien un propos de sans-culotte. Voyez l'état de déchirement dans lequel se trouve la France, et dites-moi franchement quel est le peuple de la terre qui peut lui porter envie ? »

Mannekenpisse. « Celui qui se sent digne du nom d'homme, celui qui pourra s'élever à ce titre, et qui osera en réclamer les droits. »

Jean de Nivelles. « Je conviens que l'homme libre est à sa hauteur : mais écoutez ce que j'ai lu quelque part : La robe de la liberté est d'or et de pourpre, mais elle a huit pieds de

haut : si on la met sur les épaules d'un lapon, elle traînera dans la boue. Combien de peuples sont encore lapons! »

Mannekenpisse. « Et qui nous force à rester nains, quand nous pouvons être géants? »

Jean de Nivelles. « Vous-mêmes : votre heure n'est pas encore venue. »

Mannekenpisse. « Oh! vous m'allez tenir ce propos si souvent répété : *Le Belge n'est pas mûr pour la liberté.* »

Jean de Nivelles. « Oui, je le dirai, et le 29 décembre vous le prouve. »

Mannekenpisse. « De votre tour de Nivelles, vous n'avez pu voir ce qui s'est passé. Moi, j'ai tout vu, tout entendu; je sais quels indignes ressorts ont fait jouer nos staetistes aux abois pour égarer le peuple, pour lui faire redemander ses chaînes à l'instant même où il exerçait l'acte le plus auguste de la souveraineté. »

Jean de Nivelles. « Et puisqu'il était souverain en ce moment, dites-moi donc, je vous prie, pourquoi l'on exigeait de lui un serment d'obéissance et de soumission? »

Mannekenpisse. « Un serment d'obéissance et de soumission! »

Jean de Nivelles. « Oui, d'obéissance et de soumission. Quoi! l'on dit au peuple : tu es souverain, mais à condition que tu n'exerceras jamais la souveraineté, à condition que tu la confieras à des hommes qui se diront tes représentants et qui te dicteront des lois. Tu peux élire ces représentants, mais il faut que tu commences par jurer fidélité à la liberté et à l'égalité : répondez-moi, n'est-ce pas plutôt le peuple qui devait exiger ce serment des représentants? Depuis quand est-ce le dépositeur qui prête serment au dépositaire? Depuis quand est-ce le maître qui promet fidélité à son commis? »

Mannekenpisse. « Est-ce la seule objection que vous ayez à me faire en faveur de vos staetistes? »

Jean de Nivelles. « Commencez par y répondre. »

Mannekenpisse. « A qui les Belges doivent-ils leur liberté? A

la république française. — Qui leur a rendu l'exercice de leurs droits naturels? La république française. — Vous en convenez? »

Jean de Nivelles. « Oui. »

Mannekenpisse. « Au lieu de rendre à la Belgique ses droits naturels, les Français ne pouvaient-ils pas la traiter en pays conquis? »

Jean de Nivelles. « Il est vrai. »

Mannekenpisse. « Cette souveraineté donnée au peuple belgique, est donc un bienfait de la république française? »

Jean de Nivelles. « Oui. »

Mannekenpisse. « Dites-moi si les Français ne sont pas en droit de mettre un prix, des conditions à leur bienfait? »

Jean de Nivelles. « Certainement. »

Mannekenpisse. « Eh bien, ce prix généreux que le Français a mis au plus grand des bienfaits, est de le recevoir dans toute sa pureté. Il a dit au Belge : seul j'ai brisé tes fers, seul j'ai chassé tes tyrans, je ne le serai pas. Sois homme, sois libre, sois plus, sois souverain, voilà tes droits, je te les rends : mais songe que je ne protége pas des esclaves; veux-tu être homme, jure d'être libre, deviens mon ami, mon allié; mais pour mériter ces titres, prête-moi le serment de ne jamais reprendre tes fers; ou si tu ne te sens pas l'énergie d'être libre, sois mon vaincu et tombe à mes pieds.

» C'est donc la nation française qui exigeait ce serment d'une nation qu'elle constituait, et elle en avait le droit. Le Belge égaré a repoussé ce bienfait. Dès ce moment le Francais pouvait lui dire : Nation vile et née pour l'esclavage, puisqu'il te faut des fers, porte les miens.

» Mais le Français magnanime a gémi de notre égarement; il a senti que le Belge était trompé; que sa paupière trop faible s'abaissait encore devant le foyer de la liberté, et qu'il fallait accoutumer ses yeux à fixer cet astre éblouissant; il lui a pardonné sa faiblesse; il a repoussé ses mains qui redemandaient des fers.

Les Camus, les Lacroix, les Danton, les Gossuin, ces immortels fondateurs de la liberté française, ces brûlants républicains arrivent; ils se lèveront au milieu des Brabançons; ils les électriseront du feu de leur génie; ils lanceront sur eux des torrents de lumière : à leur aspect le fanatisme pâlira, le fâcheux tremblera, et le cri de liberté se poussera. »

Jean de Nivelles. « Mais....... » Dans ce moment le très révérend et très noble Monseigneur l'abbé de Gemblours, premier membre de l'État noble, étant venu à passer, et ses coursiers superbes ayant ébranlé le pavé sous son char bruyant, l'auteur s'éveilla en sursaut, l'entretien cessa, et le fantôme de Jean de Nivelles disparut.

La résolution des assemblées primaires devint le sujet d'une foule de couplets satiriques. Nous citerons les suivants, intitulés : ***Pétition aristocratico-fanatique*** :

Laissez-nous notre religion
  Romaine et catholique,
Laissez-nous la constitution
  Qu'on appelle gothique.
Nous n'avons pas besoin des droits
  Qu'on appelle droits de l'homme,
Et nous ne recevons de lois
  Que du pape de Rome.

Laissez-nous de nos nobles prélats
  Toujours farcir les panses :
Tous ces moines si gros et si gras
  Mangent nos subsistances.
Mais St-Bernard nous a promis
  Que si nous engraissons les moines,
Après la mort, en Paradis,
  Nous vivrons en chanoines.

Le représentant Michiels publiait la *Marseillaise de la Sottise*, dont voici quelques fragments :

Allons, enfants de la folie,
Faisons entendre nos grelots;
Malgré nous, la philosophie
Ose en Brabant heurter les sots.
Entendez-vous dans nos églises
Prêcher de nouveaux sentiments,
Et pour nos antiques sottises
Oser nous offrir le bon sens?

—

Quoi! des cohortes étrangères
Nous rendraient à l'égalité!
Quoi! des Français à tous nos frères
Oteraient la stupidité!
Grand Dieu! de leur jacobinisme
Pouvons-nous porter les bonnets,
Nous dont les têtes de baudets
Ne sont faites qu'au fanatisme?

—

Amis, faisons voir nos oreilles,
Et les Français connaîtront tous
Que nous les avons sans pareilles,
Qu'on ne peut en cacher les bouts.
. . . .

. . . .
Vous sentirez trop tard peut-être
Ce que peuvent des furieux
Assurés de servir les cieux,
En défendant et noble et prêtre.
—
Allons, amis, aux sans-culottes
Portons ici les derniers coups.
Ils osent braver les despotes
Qui nous permettaient d'être fous!
Ils ont fait plus, les téméraires,
Ils ont prononcé le serment
De faire entrer l'entendement
Dans le cerveau de tous nos frères.

Ainsi jadis, comme aujourd'hui, les enfants de la noble Belgique ont été bafoués, calomniés par d'indignes compatriotes dont l'esprit gâté au contact de la civilisation étrangère, ne s'éveille plus au mot de patrie, et ne s'émeut point aux souvenirs du toit paternel.

Dès ce jour, les inimitiés réciproques se manifestèrent avec un caractère alarmant. Les représentants, touchés des périls de la situation, crurent que le peuple, dans son aveuglement, venait d'étouffer la nationalité de ses propres mains. Les jacobins, de leur côté, demandaient à grands cris des mesures extrêmes.

Le lendemain matin on lut aux coins de rues la proclamation suivante :

« Dans un moment où, par des élections libres, les assemblées primaires allaient et devaient exercer solennellement le droit auguste de la souveraineté, des hommes pervers, corrompus ou égarés viennent de creuser sous vos pas un abîme sans fond de mille et mille maux..... Au lieu d'élever un autel à la liberté, et de consacrer le culte de l'égalité, ils ont invoqué et juré le maintien d'une constitution aussi aristocratique qu'absurde; ils ont rejeté le serment de la liberté et de l'égalité pour jurer le despotisme et l'esclavage; en un mot, ils ont opté pour la servitude et la conquête.

» Citoyens, nos cœurs sont pénétrés d'amertume; mais notre devoir est rempli : nous avons voulu vous sauver, mais il a convenu à vos séducteurs de vous perdre. Un peuple qui ne demande que des fers les trouve facilement et sous mille formes différentes. Malheur à vous! malheur à ceux qui vous ont trompés et égarés! Les cris de leurs arrière-petits-enfants maudiront un jour leur mémoire.

» L'assemblée des représentants provisoires proteste formellement contre les attentats à la liberté, à l'égalité et à la souveraineté nationale qui ont été commis dans les assemblées primaires de ce jour, et comme ces attentats nous exposent à être traités par droit de conquête et en ennemis de la France, elle déclare traîtres à la patrie les instigateurs, coopérateurs et fauteurs de ces attentats. »

Deraet partit pour Paris afin d'instruire le gouvernement de tout ce qui venait de se passer, et concerter avec lui les mesures les plus propres pour déjouer « les perfides manœuvres des ennemis du pays. »

Les commissaires du pouvoir législatif demandèrent la communication des procès-verbaux des sections, et les représentants s'empressèrent de déférer à cette exigence. Par une incroyable inconséquence, ils reconnaissaient encore une fois l'intervention directe de la France dans nos affaires intérieures, et son droit de sanctionner ou de casser tout ce qui se faisait chez nous. C'était une faute grave : mais l'incohérence de tous les actes de l'assemblée résultait de sa fausse position. Rien de plus précaire, de plus limité que cette autorité soumise aux caprices d'un club. Elle ne puisait une force factice que dans l'antagonisme de partis opposés. Le jour où elle n'en aurait eu en face d'elle qu'un seul, elle eût été brisée.

Les patriotes reprochèrent avec indignation aux représentants et leur conduite contradictoire, et leur proclamation qui allait d'avance légitimer les actes de rigueur que la Convention pourrait adopter dans sa colère.

La manie des pamphlets, l'arme puissante des factions et des opprimés, se soutenait vive, passionnée, mordante : on ne se bornait pas à justifier le vœu légal, sincère du peuple souverain ; on ne recula pas même devant les plus grossières imputations. Dans l'une de ces productions on affirma que les représentants s'étaient tellement soûlés, le 29, que leurs domestiques eurent peine à les traîner chez eux, et que les clercs de l'hôtel-de-ville en trouvèrent, le lendemain matin,

Digitized by Google

plusieurs étendus derrière les portes. Toutes ces accusations ne sont que l'expression des animosités du moment.

Nous avons trouvé un autre pamphlet assez incorrectement écrit, mais dont nous croyons utile de reproduire quelques extraits : le parti des États y reprochait à la maison de ville de condamner les résolutions du peuple.

« En parlant du droit de conquête, disait l'écrivain, vous injuriez le peuple français en lui attribuant la pensée d'attenter à notre souveraineté. La France ne nous a rien offert. La France n'a rien à ajouter à notre souveraineté, rien à en ôter. C'est l'outrager, c'est lui attribuer une indigne supercherie que de croire qu'elle se serait servie de nos bras pour affermir sa liberté en entrant dans nos contrées, et qu'elle nous imposerait le droit de conquête. —Vous réclamez d'un ton lâche la force des armes. — La France ne peut s'immiscer dans l'émission de notre vœu, sans abattre la souveraineté des nations qu'elle veut relever.

» Sages Français, et vous peuples de l'univers à qui nous en appelons pour la sanction des principes sur lesquels repose la souveraineté des peuples, ne vous laissez point induire en erreur par un nouveau machiavélisme sous le masque de la démocratie. Notre premier plan est la conservation du crédit national, et l'éloignement de toutes les dilapidations que se sont permises les représentants intrus.

» Le choix des Belges, quoique fait dans différentes castes, a été modelé sur ce plan, et leur vœu pour le maintien de leurs lois, est le vœu d'un peuple sage qui respecte autant les anciennes habitudes qui l'ont rendu heureux, que les principes en théorie les plus vrais et souvent les plus difficiles à réduire en pratique. »

Les bruits les plus alarmants circulaient dans les ruelles qu'habitait la populace. On assurait que les Français allaient occuper Bruxelles en conquérants, parce qu'elle n'avait pas voulu se donner une constitution, et se laissait endormir par des traîtres attachés aux États (¹).

(¹) *Gazette de Leyde*, du 31 décembre 1792.

Digitized by Google

Dans les estaminets, les bourgeois exprimaient le soupçon que les jacobins désorganisaient tout, et traitaient les Belges d'esclaves stupides, s'inclinant devant la robe d'un prêtre ou un blason, dans l'espoir que le mécontentement général amènerait une révolte ([1]), et qu'il en pourrait sortir un despotisme tout arm.é sous lequel chacun se courberait avec terreur. Déjà le pays ne manifestait que trop l'intention de se créer des intérêts distincts de ceux de la république. « Ne finirait-il point, se demandaient les Français, par se poser en ennemi déclaré? Faut-il encore ménager cette nation ignorante, ingrate qui apprécie si peu le prix de sa délivrance? »

Cependant le danger ne put modérer l'arrogance des orateurs du club.—Le résultat de l'élection, prétendit *Beauchaton*, est le prix du genièvre et des escalins distribués par les moines. *Courtois* compara la Belgique au dîner de Sancho-Pança, empereur. — Il y a chez les Brabançons des bêtes de somme qui ne se guériront jamais, disait *Etienne*, et sur sa proposition l'assemblée chargea une députation d'inviter les représentants à faire acheter à Paris une guillotine. *Un membre* voulait qu'on chassât tous les émigrés qui étaient encore à Bruxelles. *Un autre*: Il se glisse beaucoup d'hommes suspects en cette ville. Nous devons tous avoir des yeux d'argus ([2]).

Ces ignobles déclamations eurent un grand retentissement. Elles provoquèrent des réponses énergiquement motivées. On lit dans une brochure intitulée *Avis essentiel*: « La Belgique, quoiqu'on lui fasse l'honneur de ne pas la croire assez mûre pour la liberté française, prouvera qu'elle connaît ses droits, et sait qu'un peuple libre, indépendant, souverain ne doit pas être maîtrisé, influencé, despotisé par des étrangers. »

Ce n'est pas en outrageant les nations qu'on les amène à un autre ordre d'idées. « Il ne faut pas répéter sans cesse que les

([1]) *Avis essentiel*. Dumouriez confirme cette supposition, dans les *Campagnes en Belgique*, t, II, p. 122.

([2]) Séances des 30 décembre 1792, 2 et 3 janvier 1793.

Brabançons sont des idiots peu dignes de la liberté, écrivait *le Courrier de l'égalité*. A force de rabâcher ce refrain maussade, on les rend *tels*. Il faut qu'ils soient libres, il faut les y *forcer*, s'ils s'y refusent par l'instigation de leur assommante et pestilentielle prêtraille. Il faut les purger de ce venin corrosif. Il faut extirper ce chancre qui les ronge (¹). » Mais la force, pas plus que l'insulte, ne nous a jamais trouvés soumis ou faciles à persuader.

CHAPITRE VII.

Appel du club aux Bruxellois. — Sa protestation contre les assemblées primaires. — Résolution des représentants. — Arrestation des présidents et scrutateurs des sections.

Les élus du 29 décembre prenaient leur mandat au sérieux. Considérant leur nomination comme régulière, ils étaient disposés à user de leurs pouvoirs. Le bruit se répandit même que Berneron leur avait accordé l'autorisation de se constituer à la Maison du Roi. Les commissaires de la Convention en Belgique, Lacroix, Danton et Gossuin, défendirent aux *prétendus électeurs*, par un arrêté du 2 janvier 1793, de se réunir jusqu'à ce que la République se fût prononcée à leur égard, sous peine d'être poursuivis comme perturbateurs du repos public.

Cet acte, entaché d'arbitaire, offrait un nouveau témoignage de respect pour les droits des nations. On résolut de braver une ordonnance sans force obligatoire. Le club s'effraya de ces intentions, et fit afficher le 6 janvier l'adresse suivante :

« Le peuple de Bruxelles, cruellement égaré par les anciens usurpateurs de sa souveraineté, dans la journée du 29 décem-

(¹) Numéro du 13 janvier 1793.

bre, s'est exposé à l'indignation et à la juste inimitié des Français; il a rejeté le serment: on lui a fait demander ses coupables États.

» Un seul moyen est offert par la raison aux bons citoyens pour les séparer des ennemis communs de la France et de leur patrie : c'est de protester contre ces attentats.

» Que cette protestation exprime simplement et énergiquement la doctrine que nous devons professer ; qu'un acte renfermant le prononcé du serment de liberté et d'égalité atteste que nous abhorrons et la maison d'Autriche , et les États ses complices, et toutes les autorités qui ne sont pas le peuple, ou qui n'émanent pas de lui.

» Amis de la liberté, vous tous nos frères égarés par des traîtres, empressez-vous de couvrir de nombreuses signatures un acte de sagesse. »

Cet appel ne servit qu'à rendre plus éclatante l'impopularité du régime dont on voulait nous doter. Les listes de souscription restèrent les unes vierges de toute signature; les autres n'en reçurent qu'un petit nombre.

Les sans-culottes votèrent le même jour une protestation ainsi conçue :

« Considérant que dans les assemblées primaires de la ville de Bruxelles *des traîtres* ont osé égarer le peuple; qu'ils s'applaudissent de lui avoir fait repousser l'amitié des Francais qui ne veulent pour alliés que des ennemis de tout esclavage; qu'ils l'ont *dégradé* au point de lui faire refuser le serment de liberté et d'égalité; qu'ils ont poussé l'audace jusqu'à lui faire demander ses États *oppresseurs*, les complices secrets de la maison d'Autriche;

» Considérant que ces *perfides* savent bien que la résurrection de ces États est impossible; qu'ils ne la désirent pas eux-mêmes; qu'ils n'en parlent que pour diviser le peuple belge; que, *vils agents* des despotes conspirateurs, ils appellent par cette conduite les torches de l'anarchie sur le berceau de notre liberté;

» Ne voulant point être confondus avec ces *traitres*, nous protestons contre tout ce qui s'est fait dans lesdites assemblées primaires, de contraire à la liberté et à l'égalité ; nous repoussons avec horreur tout ce qui pourrait porter atteinte à l'amitié et à l'union qui doivent régner à jamais entre la France et nous ; nous appelons sur la tête des *coupables* la vengeance des lois, en réclamant la protection des armées françaises ; nous jurons de maintenir la liberté et l'égalité, de poursuivre la maison d'Autriche, les États et tous les défenseurs des privilèges féodaux, aristocratiques ou sacerdotaux ; nous jurons d'employer tous nos efforts à faire connaitre au peuple ses droits, et nous jurons de mourir, s'il le faut, en combattant pour sa cause et pour la souveraineté des nations. »

La société eut l'impudence de *sommer* la représentation d'adhérer à cet acte ou de proclamer l'illégalité des élections. — C'est ce que M. Borgnet appelle une *invitation*. Mais l'autorité pouvait-elle se laisser déborder par un club qui n'avait d'autre mandat que celui qu'il s'attribuait? Avait-elle le pouvoir d'annuler le vote du peuple, dûment convoqué, et se prononçant dans le plein exercice de ses droits souverains? Elle hésitait à prendre un parti, quoiqu'on assurât que les électeurs se réuniraient le 10 janvier, dût-il en résulter des malheurs. D'un autre côté, aux Jésuites on ne voulait plus de résistance. Une députation se rendit à l'hôtel-de-ville pour le forcer à se décider par *oui* ou par *non*.

Le président objecta en vain qu'il était indécent d'exiger impérativement une réponse, et que l'assemblée pèserait l'affaire dans sa sagesse. On persista à vouloir une résolution quelconque. La terreur l'emporta sur toutes les autres considérations, et la résolution suivante fut publiée le 9 janvier dans toute la ville, à son de cloche :

« Les représentants provisoires, etc., considérant que les prétendues assemblées primaires n'ont eu aucun des caractères qui seuls peuvent faire reconnaitre dans le résultat de ces assemblées le vœu et la volonté véritable du peuple... ; que la

liberté des suffrages y a été violée par des factieux qui d'avance s'étaient partagé les diverses sections de la ville pour y aller exciter les désordres qu'ils avaient concertés; que quantité de bons citoyens qui s'étaient rendus à leur section pour y remplir leur devoir civique, effrayés des cabales et du tumulte qui dominaient dans ces assemblées, sont retournés chez eux sans avoir pu ou sans avoir osé voter, de sorte que le dépouillement des divers scrutins n'offre réellement que le vœu des conspirateurs ;

» Considérant que le serment conservateur des droits du peuple..., n'a pas été prêté, mais qu'on y a au contraire substitué, par des modifications, des restrictions, des additions également absurdes, un serment incompatible avec le maintien de la liberté, de l'égalité et de la souveraineté nationale ;

» Considérant enfin que les manœuvres qui ont privé le peuple belge des avantages précieux qu'il avait droit d'attendre du premier exercice de sa souveraineté, sont évidemment le fruit des complots de gens ouvertement coalisés aujourd'hui avec les ennemis de la France et de la liberté des peuples, et qu'ils ne cherchent à faire repousser aux Belges l'amitié de leurs libérateurs que pour rendre leur patrie à la servitude et à l'oppression, en tâchant autant qu'il est en eux de la plonger dans l'anarchie, et, par elle, dans un gouffre de malheurs et d'anarchie ;

» A ces causes, l'assemblée des représentants provisoires du peuple de la ville libre de Bruxelles, déclare nulles et comme non avenues les élections de ces dites assemblées, et défend, au nom des droits du peuple souverain, de s'en prévaloir, sous peine d'être poursuivi et traité comme criminel de lèse-nation. »

La légalité de cette résolution, question grave, fut vivement débattue.

Pendant la journée du 10, l'autorité militaire mit sur pied toute la garnison pour contenir les émeutiers.

Malgré les menaces qu'on leur fit, les présidents, les secré-

taires et les scrutateurs des sections s'assemblèrent chez Muller, rue de l'Écuyer. Ils firent part de ce conventicule au général Berneron. Il leur déclara avec politesse qu'il ne se mêlait pas d'affaires politiques.

On passa outre. Il n'y avait rien de séditieux dans l'objet de la réunion, complément nécessaire du vote des sections dont les procès-verbaux furent fidèlement dépouillés ; le notaire Van Daele dressa un acte authentique de cette opération. Il fut résolu de communiquer ce document au général Moreton, et de tout régler avec lui pour la convocation des électeurs sous la protection et sauvegarde de la nation française. Ceux qui se chargèrent de cette mission, allaient partir lorsque tout à coup, vers les neuf heures du soir, un détachement de sans-culottes armés, commandés par Estienne, vint, au chant de la carmagnole, investir la maison Muller. Un officier somma celui-ci d'ouvrir la porte au nom de la loi. On s'empressa d'obéir. Les militaires entrèrent en proférant mille blasphèmes, arrêtèrent les prétendus conspirateurs au nombre de trente-deux, et les conduisirent en prison ; les papiers furent saisis et mis sous enveloppe cachetée.

« Cette arrestation, confesse le *Moniteur*, a fait une impression d'autant plus profonde qu'aucun décret n'avait déclaré les assemblées primaires nulles et illégales. » On lit dans *le Journal historique et littéraire :* « L'animosité réciproque en a pris un nouveau degré de véhémence : l'on n'a pas fait taire les plaintes ; l'on n'a pas affaibli l'énergie de la résistance universelle ; l'on n'a pas éteint le feu qui couve sous la cendre [1]. »

Les prisonniers dénoncèrent à Moreton l'acte arbitraire dont ils étaient victimes. Il se borna à répondre qu'il trouvait leur requête fort plaisante : mais les représentants trouvèrent la chose sérieuse ; ils chargèrent deux de leurs collègues, Thielens et Verlooy, d'interroger les accusés et d'examiner leurs

[1] Pag. 232.

Digitized by Google

papiers. On ne trouva contre eux aucune charge, et l'on ordonna, après deux séances où l'affaire fut discutée avec vivacité, de les remettre en liberté sous *caution juratoire*. Pendant leur court emprisonnement, ils avaient été traités avec une injustifiable rigueur. Ils furent obligés de rester jour et nuit sur des chaises, et ne purent obtenir une botte de paille pour se coucher.

La décision de l'hôtel-de-ville souleva le club. « Les détenus, s'écria *Estienne,* avaient trahi la patrie, et les représentants la trahissent en leur ouvrant la porte de la prison. » — *Un membre :* « La salle des représentants est l'antre de Trophonius. On y apprend l'art de ménager à la fois la France et l'Autriche. »

Dans leur délire, ces énergumènes accusèrent Berneron d'incivisme, parce qu'il remplissait ses fonctions de commandant de Bruxelles en homme d'honneur, et ne s'occupait qu'à remplir son devoir. Mais il était coupable d'un grand crime. Il n'allait pas aux Jésuites, et il recevait chez lui des aristocrates. N'avait-il pas donné asile au baron Vanderhaegen que poursuivaient les sans-culottes, pour le dérober à leurs coups meurtriers? Ces imputations furent écoutées avec complaisance par Moreton, toujours disposé à punir pour n'être pas soupçonné. Il ôta au général Berneron son commandement, et l'envoya quelques jours à Malines, qu'il lui donna pour prison en châtiment de son humanité.

CHAPITRE VIII.

Absurdes motions décrétées par le club. — Vente libre du poisson. — Cérémonie de la bénédiction du drapeau des sans-culottes. — Ils renversent la statue du prince Charles. — Dévastations.

Les amis de la liberté et de l'égalité ne respectaient plus rien. A chaque instant ils émettaient des motions ou tyranniques ou

insensées. Un jour, *Estienne* exprime le vœu que toutes les sociétés populaires soient invitées à livrer aux flammes les papiers du despotisme qui pourraient se trouver en leur possession. *Charles-sans-chemise* propose de faire brûler la constitution en place publique par le bourreau. Une autre fois, il se plaint d'avoir vu dans une des salles de la maison commune deux écussons, en alléguant que la déclaration des droits de l'homme conviendrait bien mieux à leur place, et que les magistrats devraient toujours avoir cet évangile sous les yeux. *Mesmaeker* demande, à son tour, qu'on efface des voitures et des maisons les armoiries et les signes aristocratiques de l'ancienne servitude. *Dinne*, fatigué de toutes ces puérilités, se présenta à la tribune, et dit : « Jusqu'ici on s'est occupé d'écussons, d'armoiries, et surtout des infiniment petits du patriotisme, mais point des grandes choses, et particulièrement du sort des bons habitants des campagnes, de ces créanciers de la terre qui font la richesse des États. Ils gémissent non-seulement sous des droits et des priviléges onéreux et humiliants, mais sous la coupelle de magistrats improbes, inciviques pour la plupart. Plusieurs municipalités ne sont pas organisées; beaucoup le sont mal, ou l'ont été au nom, par les préjugés et le pouvoir de l'aristocratie. Je demande qu'on les recompose au nom de la raison ; je demande une vertueuse et active propagande. Que de bons citoyens, choisis dans votre sein, aillent non-seulement dans les campagnes provoquer de nouvelles et bonnes organisations, mais encore répandre les bons principes; je demande, enfin, qu'on y aille apostoliser et municipaliser. »

Ces propositions furent toutes adoptées sans débats. Plus elles étaient extravagantes, plus elles étaient votées avec faveur : mais la représentation ne put se résoudre à formuler en lois d'impératives ou ridicules pétitions. Déjà elle avait eu la témérité de faire attendre les députés de la société pour ne pas interrompre ses délibérations. « Vous savez, rapporta Estienne au club, comment des hommes libres doivent être reçus par des magistrats. Ils ne sont pas faits pour rester dans l'anti-

chambre quand ils devraient prendre place au salon. Eh bien! nous avons fait antichambre. Les représentants étaient cachés en comité secret. » — *Charles-sans-chemise :* « Il n'y a que les Catilina et les Cromwell qui avaient des comités secrets. Les séances doivent être toutes publiques. » On applaudit et on nomma une députation pour sommer les représentants de ne plus délibérer à huis clos.

Pour sortir de leur état d'abaissement, et relever le parti français déchu par leur faute dans l'esprit du peuple, les démagogues recherchèrent l'alliance des marchés. Quelques individus avaient voulu vendre du poisson, sans faire partie du métier, et malgré la défense des doyens. Ceux-ci confisquèrent la marchandise et le produit de la recette. Au lieu de demander l'appui de la justice, ce qui eût coûté trop cher, les opprimés allèrent se plaindre aux Jésuites, et se parèrent du bonnet rouge. Les chaudes sympathies du club leur furent aussitôt acquises. « Qu'ils mettent leur poisson en vente, s'écria Estienne; les sans-culottes sont là. » Sur la proposition de Beauchaton, l'assemblée jura de soutenir les garçons poissonniers contre tous ceux qui les empêcheraient d'acheter ou de vendre. Cette résolution pouvait lui concilier la faveur des masses, qui ne consultent d'ordinaire que leurs intérêts ou leurs besoins; mais deux ou trois jours après les jacobins s'aliénèrent complétement l'opinion en jetant l'effroi dans la ville par de criminels excès.

Il avait été arrêté dans une séance de faire bénir le drapeau de la légion des sans-culottes. Les sociétaires se réunirent pour la cérémonie le 13 janvier [1], à 9 heures du matin, et se rendirent en corps à la Grand'Place pour *requérir* [2] les représentants de les accompagner. Ainsi les clubistes ne priaient point, ils requéraient, et le pouvoir eut la faiblesse d'obéir.

[1] Les auteurs de l'*Histoire de Bruxelles* fixent, par erreur, cette cérémonie au 23 janvier.

[2] Le mot se trouve dans le procès-verbal de la séance des représentants.

On se dirigea peu après en grand cortége vers l'église de Sainte-Gudule.

Des détachements de gendarmes, de dragons et de chasseurs à cheval ouvraient la marche. Puis venaient un peloton de canonniers avec deux bouches à feu; une compagnie de sans-culottes précédée de tambours; des détachements de troupes de ligne avec leurs drapeaux; les amis de la liberté et de l'égalité, sans armes; plusieurs pelotons de militaires; le drapeau des sans-culottes au milieu d'hommes armés de piques, de sabres et de fusils; une musique militaire et l'orchestre du théâtre jouant des airs républicains; une jeune fille tenant la déclaration des droits de l'homme; quatre clubistes portant sur un brancard le buste de Vander Mersch, la tête couverte du bonnet rouge orné d'une couronne civique; les généraux de l'armée et les représentants provisoires. Des détachements de cavalerie fermaient la marche.

Une partie des troupes se rangea en haie autour de la nef où se placèrent les représentants, les généraux, le club et la légion des sans-culottes.

Un service divin fut célébré et suivi de la cérémonie de la bénédiction du drapeau qui eut lieu aux détonations du canon.

Baret, l'un des plus exaltés orateurs du club, monta à la chaire de vérité, et y prononça un discours relatif à la solennité. *Charles-sans-chemise* lui succéda, et parla du génie de la France donnant la main à la Belgique pour la guider. « Remerciez, disait-il, le Dieu de la liberté qui est le vrai Dieu, du décret du 15 décembre, cette pierre de notre salut, comme les États sont une pierre de scandale. »

On fit la lecture du décret au bruit des applaudissements. Des paroles d'extermination contre les ennemis de la république retentirent sous les voûtes du temple d'un Dieu de paix, et on chanta en chœur l'hymne des Marseillais.

Les sans-culottes se rendirent ensuite à la Grand'Place, tambours battants, drapeau déployé, leur général en tête. Ils

étaient accompagnés de forts détachements de cavalerie et d'infanterie avec quatre pièces de canon. Toutes ces troupes se formèrent en bataille autour de l'arbre de la liberté, et après un long roulement de tambours, un membre du club fit lecture d'une sentence qui condamnait Vandernoot et Van Eupen au supplice du feu. Nous laisserons parler le père Duchêne dans son cynique langage. « Un tableau représentant en grandeur naturelle la sale et dégoûtante gorge de la Pineau, et Van Eupen sentant un saint plaisir à la vue de ce spectale, a été consumé par les flammes, » au refrain de *ça ira :* on brûla également un exemplaire de la *Joyeuse Entrée,* et le recueil des *Priviléges du Brabant.*

A peine cette exécution fut-elle terminée, que les jacobins complotèrent de signaler cette glorieuse journée par un exploit digne d'eux.

Depuis plusieurs semaines, ils projetaient la destruction des prétendus témoignages de notre servitude.

La statue du prince Charles blessait surtout l'œil de ces hommes libres. Ils se rendirent donc, pour la renverser de sa base, à la Place Royale. On y attacha une grosse corde que plusieurs chevaux tiraient de toutes leurs forces ; la colossale figure fut ébranlée et tomba au milieu d'imprécations frénétiques et d'une décharge d'artillerie.

Quelques sans-culottes portèrent des coups de sabre à l'image étendue sur le sol, pendant que d'autres plaçaient sur le piédestal le buste de Vander Mersch aux cris de *vive notre père,* et qu'on exécutait des rondes en chantant des hymnes populaires.

Cet acte de vandalisme n'était que le prélude d'autres. On voyait quatre statues de bronze sur les piliers des deux portes du rempart dans la rue Ducale. Il y avait déjà quelques jours que l'ignoble *Charles-sans-chemise* avait proposé de *pulvériser ces petits polissons de rois* qui profanaient le Parc. Il renouvela sa motion : elle fut adoptée avec joie, et l'on alla arracher les figures de leurs socles.

Digitized by Google

« Ces statues seront converties en canons, disait le journal du club. Ils précéderont toujours les sans-culottes qui ont juré la liberté ou la mort, et qui vont surveiller les traîtres. »

Les bandits que l'impunité rendait audacieux, profitant de la terreur des autorités et des habitants, se répandirent dans le Parc, coupant à coups de sabre le nez et les oreilles aux bustes des consuls romains et autres personnages de l'antiquité qui décorent les allées de cette promenade ([1]). Ils descendirent alors dans le bas de la ville, en plusieurs troupes, abattant sur leur route, dans les places publiques et dans les églises, les armoiries des familles nobles ou des anciens ducs de Brabant. Dans l'angle extérieur d'une maison située au bas de la Montagne du Parc, se trouvait une statue assez antique, représentant le vieux Janus aux deux fronts. Quelqu'un s'avisa de dire que cette figure symbolique représentait un roi du Latium : à l'instant elle tomba sous la hache, et fut impitoyablement réduite en poussière ([2]). Les dévastateurs se présentèrent, ivres de rage, de bière et de vin, dans l'église *des Grands-Carmes*. Les fidèles, qui écoutaient le sermon, prirent la fuite et furent accablés d'outrages et de coups. *Notre-Dame-de-Bon-Secours* fut assaillie ensuite. On y brisa, au-dessus du portail, l'écusson aux armes du duc Charles de Lorraine, ce qui occasionna un si grand désordre que le curé ne put célébrer le salut.

La destruction de ces monuments, l'orgueil des bourgeois, opérée sous prétexte *d'étouffer* l'aristocratie, plongea la ville dans la désolation. « Le terrassement de la statue du prince Charles de Lorraine, avoue *le Courrier de l'Égalité*, dont le témoignage n'est pas suspect, a produit la plus douloureuse sensation. Les larmes ont été dans les yeux, même de ceux qui haïssent le plus les despotes. Ce prince avait été généralement adoré par ses sentiments populaires, et cette figure

([1]) Plusieurs statues avaient déjà été dégradées antérieurement, à la suite d'une orgie de jeunes gens.

([2]) Lesbroussart. *Réflexions sur le caractère qu'ont développé les Belges.*

avait été élevée à ses vertus politiques pendant sa vie par le peuple. »

On distribua le soir au théâtre les vers suivants par un sieur De Beaunoir :

« O toi, des Brabançons le bienfaiteur, le père.
» Charles, tes traits chéris roulent dans la poussière !
» Ce sont les vils essais de cette liberté,
» Fille du régicide et de l'iniquité.
» Pour s'égaler à toi, le Titan sans-culotte
» T'a plongé dans la boue, en t'appelant despote.
» Mais ton peuple fidèle a gémi sur ton sort.
» Dans nos cœurs outragés, Charles, tu n'es pas mort. »

Malgré le deuil public, la nuit, toutes les maisons furent illuminées par les citoyens tremblants pour leur repos et leurs carreaux de vitre ; le général *Estienne* avait déclaré à la tribune du club que ceux qui n'illumineraient pas, seraient regardés comme de mauvais citoyens. — Et des citoyens sans lumières, ajouta joyeusement *Courtois*.

Loin de réprimer les excès, l'autorité militaire les encouragea, s'il faut en croire M. Borgnet. Elle en était certes capable, mais cette assertion n'est pas prouvée. Ce qui est certain, c'est que Moreton ne fit aucun usage de sa force. On laissa une bande déguenillée répandre en tous lieux l'épouvante. De nombreuses patrouilles sillonnèrent les rues, mais ce fut pour comprimer la fermentation universelle (¹). Le soldat français s'indigna de rester le spectateur indifférent d'énormités révoltantes. On entendit quelques-uns de ces braves murmurer, pleins de honte, ces mots : *Ne sommes-nous ici que pour soutenir soixante ou soixante-dix sans-culottes, tandis que toute la population gémit ?*

Les Brutus du club continuèrent, les jours suivants, à détruire

(¹) *Journal historique et littéraire.*

Digitized by Google

les armoiries impériales ou royales qui décoraient encore les édifices publics. Ils auraient voulu effacer jusqu'aux derniers vestiges des anciens souvenirs. On fracassa entre autres le bel écusson doré et colorié de Charles II, qui ornait la façade de la boucherie. Les brasseurs craignirent qu'on ne vînt renverser la statue équestre en bronze doré du prince Charles de Lorraine, œuvre de l'orfèvre et ciseleur Simon, qu'ils avaient placée sur le faîte de l'édifice où se réunissait la corporation, sur la Grand'Place; ils firent disparaître ce monument pour le soustraire à la rage des vandales ([1]). La représentation provisoire écrivit aux doyens qu'amie de l'ordre et de la tranquillité, elle approuvait leur résolution sage et civique, leur promettant l'assistance de la force, si quelqu'un s'avisait de les troubler dans l'opération.

Quoique l'assemblée s'effrayât des attentats du jacobinisme, elle ne chercha pas à en punir les coupables auteurs; elle n'en avait ni le pouvoir ni le moyen, mais elle eut le courage de les flétrir. « Informée, disait-elle, que des citoyens ont commis ces jours derniers des voies de fait contraires aux droits sacrés de l'homme social, elle déclare qu'elle les a en horreur, et qu'elle regarde comme de mauvais citoyens tous ceux qui les commettent. Ordonne aux procureurs de la commune de faire *à l'avenir*, à cet égard, les devoirs de leur office, conformément aux lois existantes. »

Pourquoi seulement à l'avenir? demandaient les partisans des États. Pourquoi ne pas livrer aux tribunaux ceux qui ont violé les lois? Pourquoi accorder l'impunité à des criminels qui ont désolé toute une population? Ces réflexions fort justes dans des temps ordinaires, contre une administration dont tous les ordres seraient respectés et exécutés, ne l'étaient point à une époque où il n'y avait plus de justice et de police possibles. Aussi les pervers se promenaient-ils insolemment la tête haute. Si

([1]) M. Borgnet suppose que ce furent les jacobins qui l'enlevèrent. C'est une erreur.

quelque lutte sanglante troublait la nuit le sommeil des habitants, les hâbleurs du club, les correspondants menteurs du journalisme parisien, ne manquaient jamais le lendemain d'en accuser les sicaires stipendiés du monachisme et de la noblesse. On poussa l'absurdité ou la malveillance jusqu'à prétendre qu'ils empruntaient l'uniforme français pour commettre leurs attentats avec impunité, et rendre la république odieuse. On lit à ce sujet dans *le Courrier de l'Égalité* : « Le peuple de Bruxelles est fanatique et dupe de ses moines ; c'est étonnant, car on y trouve beaucoup de gens instruits et de mérite. Les bourgeois presque tous trompés ou séduits par la prêtraille qui dirige les esprits, paraissent faits pour être esclaves et conduits par un maître. »

CHAPITRE IX.

Violation d'un dépôt sacré par le commissaire Chartrey. — Appel des représentants à l'union des villes. — Violations de domicile par les sans-culottes. — Assassinat et supplice. — Détention arbitraire de la demoiselle Pauwels. — Arrêté inique des représentants. — Protestations du tribunal.

La société n'éprouve pas de grande révolution sans en ressentir de longues et violentes secousses, sans que les novateurs ne rencontrent, avant d'arriver à leur but, d'opiniâtres résistances. Ces résistances, la démagogie voulut les briser à tout prix. Or, tout parti qui triomphe par le hasard des événements, mais se trouve en minorité en face du pays, est ordinairement exigeant, absolu, intolérant. Il ne permet aucune opposition : c'est pour lui une condition d'existence, une tendance forcée ou naturelle. Il ne saurait se maintenir sans cela, et pour déguiser sa faiblesse, il approuve les mesures les plus vexatoires dès qu'elles frappent ses adversaires. Les principaux meneurs

Digitized by Google

du club ne cessaient donc de réclamer l'exécution du fatal décret de la Convention. *Courtois* s'exprimait ainsi dans la séance du 6 janvier : « Ses dispositions devraient déjà être accomplies. Demandez aux représentants pourquoi elles ne le sont pas. Chaque minute perdue est un vol fait à la liberté, un moyen donné aux moines de cacher leurs richesses. »

Le lendemain, un officier belge, Deneck, reproduisit les mêmes idées, mais on recula devant l'odieux de la proposition.

Cependant, malgré la protestation de l'hôtel-de-ville, et avant qu'on n'eût statué à Paris, les agents français commencèrent à se conformer à la lettre de la loi. Ils n'adoptaient pour règle de conduite que le droit de la victoire, rarement en harmonie avec les notions du juste et de l'injuste, mais toujours absolu, parce que l'intérêt seul le domine, et l'intérêt mal entendu repousse toute modération. Chartrey, chargé de procéder à la saisie des biens, requit les représentants de choisir, parmi eux, quelques membres pour l'assister dans ses opérations. « Il ne s'agissait, écrivait-il, que d'actes purement conservatoires. »

Après bien des hésitations, on nomma des commissaires pour être présents au séquestre des biens des émigrés français, et de ceux qui portaient les armes contre la république, sous la réserve qu'on n'entendait rien préjuger par cette nomination.

Chartrey accomplit sa commission avec une rigueur, une brutalité dignes de ces tristes temps. Il ne respecta rien. Le 9 janvier on le voit procéder à la saisie des fonds déposés à la caisse des consignations judiciaires. Le tribunal de la commune voulut s'opposer à cet enlèvement; il invoqua l'autorité des lois du pays, les formes de la justice. « On ne doit pas observer de formes, répondit Chartrey. Que venez-vous me parler de vos lois? Je suis ici en France. »

Aussitôt que les représentants apprirent cette atteinte inouïe à la garantie du citoyen contre le créancier ou le débiteur de mauvaise foi, ils se posèrent bien et haut en défendant aux

employés de laisser suivre, à qui que ce pût être, sans décret du tribunal ou le consentement de l'intéressé, aucune partie des deniers reposant à la caisse sous la foi publique, le tout sous leur responsabilité personnelle. En outre, au nom de la souveraineté du peuple, de la protection assurée par les lois aux propriétés individuelles, et sous les peines décernées contre ceux qui y portent atteinte, la moindre violation de ce dépôt sacré fut interdite.

Les spoliateurs, effrayés de la vigueur de cet acte, protestèrent de la pureté de leurs intentions : la saisie pratiquée était une simple mesure d'ordre qui ne blessait en rien les intérêts des parties. L'assemblée commit la faute grave de se déclarer satisfaite de cette explication. Aussi les séquestres ou plutôt les confiscations se multiplièrent de jour en jour : tout fut pillé et gaspillé avec impudeur.

L'hôtel-de-ville ne savait que trop combien il était enlacé et pressé dans des oppositions diverses et croissantes. Après avoir travaillé à tout concilier, il s'aperçut, mais trop tard, que constitué par la volonté de l'étranger, son origine était un germe de zizanies; qu'il se trouvait placé dans le cercle restreint des obligations, et que les partis se tenaient en dehors. Il fit une nouvelle tentative pour sortir de cette position sans dignité. Dans l'espoir de donner plus d'unité, plus de force à la cause nationale, il écrivit le 13 janvier aux villes et aux communes du duché, pour les inviter à se réunir contre tout ce qui pourrait porter atteinte à la souveraineté inaliénable du peuple belge, et à envoyer leurs députés à Bruxelles. « Nous sommes persuadés, ajoutaient les représentants, que cet important objet ne peut se trouver que dans l'union des provinces... On pourra le proposer convenablement lorsque le Brabant aura son assemblée provinciale. »

Il y avait là une pensée qui pouvait servir le mouvement de patrie et du peuple, en prêtant à l'autorité un vigoureux appui contre le flot d'une démocratie turbulente qui entrainait tout : mais l'aveugle égoïsme de l'esprit local ne voulut rien com-

prendre. Envoyer des députés à Bruxelles, ce serait reconnaitre sa suprématie, s'exposer à subir son influence. Anvers refusa formellement. Louvain consentit à envoyer deux députés, mais se réserva un droit de *veto*, ce qui détruisait tout pouvoir central. Cet essai d'union, de résistance à la ruine de notre passé historique, avorta comme les précédents, et cependant la France se préparait à nous présenter des comptes, et à nous faire payer notre liberté. Elle évaluait ses dépenses à la somme de 6 à 700 millions (1).

Les *staetistes* profitèrent de l'imprudente révélation de Cambon pour accréditer mille bruits alarmants. On persuada aux uns qu'on allait sous peu procéder au partage des propriétés; aux autres, que les créanciers de l'État ou de la ville ne seraient plus payés. A ceux qui étaient sincèrement attachés aux croyances religieuses, on raconta que la république abolirait le christianisme, fermerait les églises, et défendrait l'exercice de tout culte; aux autres qui avaient salué avec transport l'arrivée des Français, on répéta, d'après certains journaux, que la Convention mécontente de l'ingratitude des Belges, retirerait ses troupes de nos provinces, et les abandonnerait à l'Autriche. « Le royalisme et le fanatisme aristocratique, écrivait-on au *Moniteur*, se sont donné le baiser d'union dans le Brabant. Cette ligue bien prononcée de deux partis qui s'abhorraient, doit augmenter l'embarras des représentants provisoires et des agents de la république. Tout est mis en usage auprès des simples pour les soulever contre les amis de la liberté. C'est surtout dans cette province qu'on épuise ces ressorts, et que les moines versent à grands flots le poison de l'erreur dans les esprits en associant à leurs craintes, les saints, la Vierge, Dieu, le pape et toutes les dominations célestes. Ils entrainent dans le plus ardent fanatisme leurs crédules prosélytes. Ils affectent, pour soutenir le courage des faibles, de répandre des nouvelles vagues et absurdes qu'on n'ose révo-

(1) Discours de Cambon à la Convention le 10 janvier 1793.

Google

quer en doute, parce qu'elles sortent d'une bouche noble et sacerdotale. Les cafés, les estaminets, toutes les gargotes retentissent de ces bruits et de vœux impies contre la nation française ([1]). »

C'est le moyen vulgaire auquel les vaincus ont recours dans leur désespoir pour se consoler de leur humiliation, et troubler le triomphe de leurs ennemis. Aussi les rangs des clubistes s'éclaircissaient-ils à vue d'œil. « Je suis fâché, s'écriait *Charles-sans-chemise*, de ne point voir ici plusieurs patriotes instruits, si chauds dans le commencement, maintenant entraînés dans le dégoût ou qui ont changé de morale politique. » Les poissonniers qui avaient pris le bonnet rouge, le jetèrent dans la Senne, se voyant repoussés avec horreur comme des traîtres et des impies. Il y en eut même qui le renvoyèrent au club rempli d'ordures. « L'or a coulé, disait avec amertume un orateur. Les émissaires de Pitt et des États ont été au rivage. » Toutefois leur impopularité ne put engager les sans-culottes à plus de prudence. Le 14 janvier, les chefs de la légion se rendirent chez D'Aguilar et De Jongh, l'un greffier, l'autre receveur des États du Brabant, pour mettre, de leur autorité privée, les papiers de ces deux anciens fonctionnaires sous scellés. Les représentants désapprouvèrent cette démarche. Ils la déclarèrent illégale, contraire au respect dû aux propriétés ; mais ils n'osèrent ordonner des poursuites contre les auteurs de cette violation de domicile. La plupart des employés de l'administration, exposés chaque jour à des tracasseries, à des dénonciations, ne se rendaient à leurs bureaux qu'avec une sorte d'effroi. Quelques-uns même, entre autres les deux trésoriers, De Visscher et Van Parys, renoncèrent à leurs fonctions. L'hôtel-de-ville les blâma d'avoir lâchement abandonné leur poste, et nomma pour les remplacer Ineolle et Couteaux.

Les doyens du corps des bouchers ne voulant pas du prin-

([1]) *Moniteur* du 10 et du 15 janvier 1793.

cipe de la liberté de la vente des viandes, ordonnèrent la fermeture de toutes les tueries particulières. Cette résolution pouvait devenir une cause de désordres. Les représentants se hâtèrent de prévenir le mal, en ordonnant à la supérieure de St-Jean de permettre aux garçons bouchers d'abattre leur bétail dans les bâtiments de l'hôpital qu'on pouvait leur abandonner sans inconvénient.

Un recruteur de la légion du Nord (chasseurs belges), ayant nom Jacques De Mare, avait voulu forcer, le lundi 7 janvier, dans l'après-midi, un fiacre à le conduire hors de la ville; celui-ci, qui connaissait ce soldat pour un mauvais payeur, refusa. De là une dispute. Le cocher proféra, par malheur, quelques paroles injurieuses. Le racoleur, irrité, lui porta un coup de poing qui fit jaillir le sang. Le fiacre allait riposter; mais De Mare, reculant un pas en arrière, tira son sabre, lui en lança un coup à la tête, et, par un second mouvement, le plongea dans le ventre de son malheureux adversaire (¹) qui tomba sur le pavé, et expira peu après. Les témoins de cet homicide arrêtèrent le coupable. Quelques-uns voulaient le *lanterner*, et déjà ils se disposaient à faire justice lorsque des volontaires accoururent, arrachèrent l'assassin à une mort certaine, et le conduisirent à la porte de Hal. La victime servait un maître partisan des anciens États. C'en fut assez pour qu'on fit le soir au club l'apothéose du meurtrier (²). Néanmoins les représentants ordonnèrent au tribunal de la commune d'instruire le procès avec toute la célérité possible, et quelques jours après le coupable fut condamné à la peine de mort.

On publia, le 16, l'arrêté suivant :

« L'assemblée des représentants de la ville libre de Bruxelles,

» Considérant qu'il doit suffire à la vindicte publique qu'un homme qui a encouru la peine de mort, subisse cette peine

(¹) Arrêt de condamnation de Jacques De Mare.

(²) *Moniteur de Paris*. Janvier 1793.

sans spéculation sur l'étendue et la durée de ses souffrances, et en rendre l'exécution aussi longue et effrayante pour le patient que révoltante pour l'humanité du spectateur;

» Considérant de plus qu'il est absurde d'étendre cette peine au delà de la peine même par l'exposition des cadavres aux lieux patibulaires, abus qui prête à la loi satisfaite l'apparence d'un caractère implacable;

» Elle décrète que la peine de mort se bornera pour l'avenir à la seule décapitation; que toute exposition de cadavres aux lieux patibulaires est supprimée, et que ces cadavres seront, à l'avenir, enterrés aux frais de qui il appartiendra.

» Bruxelles, ville libre, ce 16 janvier 1793, l'an premier de la liberté belgique.

» *Signé,* J.-J. Chapel, *président*;

» J.-B. Weemaels, *secrétaire.* »

De Marc eut la tête tranchée, le 18, sur la Grand'-Place, au milieu d'un concours immense de spectateurs. Il marcha à la mort avec une parfaite résignation, et il eut même le triste courage de débiter, au moment suprême, des plaisanteries sur le genre de supplice qu'il allait subir. Il disait à son confesseur qu'on le raccourcissait sans doute parce qu'il était plus grand que ses camarades, et qu'il était de principe que les hommes en société fussent tous égaux (¹).

Le tribunal de la commune ordonna, à cette époque, la mise en liberté de la demoiselle Philippine Pauwels, que l'on avait arrêtée dans la nuit du 24 au 25 décembre 1792. On la soupçonnait d'entretenir des relations avec des personnes suspectes d'incivisme : en effet, elle avait fait, sans passe-port, des voyages en divers lieux, notamment à Breda où s'étaient retirés quelques Belges aristocrates. Les représentants défendirent à l'office public de la relâcher, sous prétexte qu'elle était véhémentement suspecte du *crime* qui lui était imputé.

(¹) *Courrier de l'Égalité,* n° 162.

L'emprisonnement du citoyen ne devrait jamais être qu'une précaution justifiée par la plus stricte équité, et l'on dépouille la justice préventive de son plus noble caractère en la façonnant en un instrument de haine politique. L'hôtel-de-ville fit même pis. Il foula aux pieds les droits sacrés de la magistrature en privant, de sa propre autorité, une femme de la liberté sur de simples suspicions.

Les jacobins se plaignaient de la mollesse du tribunal. Pour les apaiser, les représentants portèrent un décret par lequel toute personne accusée du crime de lèse-nation, et dont la culpabilité aurait été prouvée par l'instruction, pourrait être arrêtée militairement, et détenue en arrêt civil, en attendant qu'un tribunal supérieur fût établi par la Convention nationale belgique, pour juger les causes de cette nature.

Le tribunal protesta avec fermeté contre cette disposition inique qui allait prolonger indéfiniment la détention de plusieurs personnes, celle entre autres de Vanderhoop et de Brackeniers.

Il écrivit aux représentants : « Nous voyons avec amertume que ce décret autorise des arrestations arbitraires pour une espèce de délit susceptible, par les différentes manières de voir, de la plus grande extension. Les crimes de lèse-nation ne sont ni définis, ni déterminés par aucune loi. S'il faut les chercher dans la nature du délit, l'arbitraire peut les étendre au delà des bornes naturelles, et aussi multiplier les arrestations sans nombre.

« Mais ces arrestations sont infiniment effrayantes quand elles se font sans décret du juge compétent, à qui seul appartient le pouvoir judiciaire.... Faut-il distinguer les causes, tandis que notre tribunal est seul en activité? Faut-il qu'il y en ait dont la connaissance ne lui appartienne pas, mais soit réservée à un tribunal à établir par la Convention nationale belgique qui n'existe pas encore? Si jamais le susdit décret s'exécute, que ferons-nous des plaintes des personnes qui seront arrêtées militairement, et qui nous demanderont la protection de la loi contre l'oppression? Pourrons-nous, dans ce cas, juger si le fait pour lequel elles sont détenues, est crime de lèse-nation?

Si nous ne pouvons le juger, ou bien si le délit n'est pas de cette nature, serions-nous donc obligés de mépriser leurs plaintes ?.... Ces réflexions nous alarment. »

Malgré cette remontrance pleine de force et de logique, l'injuste arrêté fut maintenu, et la demoiselle Pauwels resta sous les verrous. Quelques représentants gémissaient en secret de la fatale tendance de l'assemblée; mais l'insolence du club leur ôtait le courage. Ce qui les excuse peut-être, c'est qu'ils se voyaient exposés à toutes sortes de soupçons, et qu'ils n'étaient pour les uns que des alliés douteux sur lesquels on ne pouvait compter; pour les autres, que de mauvais patriotes prêts à trahir la nation.

Digitized by Google

LIVRE TROISIÈME.

DU 15 JANVIER AU 15 FÉVRIER 1793.

CHAPITRE PREMIER.

Secrètes négociations de Dumouriez avec l'Autriche. — Sa conférence avec Cambon sur le décret du 15 décembre. — Ce décret est publié à Bruxelles. — Séance du club. — Il force les représentants à révoquer leur protestation contre le décret.

Un gouvernement qui se précipite dans de fausses voies, s'y égare, le plus souvent, tous les jours davantage; mais les honnêtes gens, avertis de l'imminence du danger, finissent par peser de toute leur force dans l'un des plateaux de la balance politique dérangée pour rétablir l'équilibre, ou plutôt pour l'entraîner en sens contraire, au préjudice de la bonne harmonie compromise par les mouvements brusques et irréguliers de ce jeu de bascule. Dumouriez n'était pas un homme à principes scrupuleux; cependant il s'indigna du triste état du pays, et demanda avec persistance le rapport de l'arrêté du 15 décembre.

« Peu de lois, disaient les commissaires de la Convention, ont été attaquées avec autant d'obstination et d'acharnement.

L'on ne doit point s'en étonner. La liberté avait une foule d'adversaires que leurs richesses et le fanatisme rendaient très puissants. Dumouriez, loin de combattre leurs réclamations, non-seulement les appuyait de toute son influence, mais y joignait les siennes propres, en déclarant que si on ne les accueillait pas, on ne devait pas compter sur ses services. »

Ses plaintes furent écoutées avec peu de faveur. On crut qu'il ne plaidait si vivement notre cause qu'avec l'arrière-pensée de se faire nommer stathouder ou même duc de Brabant, sous le protectorat de l'Autriche. La vérité de cette supposition n'est rien moins que prouvée. Toutefois il est incontestable que depuis son arrivée à Bruxelles, le général n'avait pas cessé d'entretenir de secrètes relations avec le gouvernement impérial.

Dès le 29 novembre, Touffner écrivait à Tort de la Sonde : « Je sais que vous êtes ici, mon cher sorcier, et je m'empresse de vous informer que j'ai les pouvoirs pour continuer à traiter. Ainsi j'irai vous voir ce soir, afin que vous me mettiez en mesure d'aller les communiquer dès demain à notre grand prophète. Je crois que, pour le coup, il aura déjoué toutes les cabales possibles, et qu'au moyen de ses victoires, M. de Metternich se fera écouter. Ainsi soit-il. »

Réal avoua, en défendant La Sonde devant la cour d'assises de la Dyle, que, longtemps après les hostilités commencées, l'accusé avait continué les négociations dont le résultat paraissait devoir être que la Belgique, alors envahie par les Français, resterait en leurs mains tant que durerait la guerre, et serait restituée à l'Empereur à la paix générale.

Ces négociations constituaient-elles un acte de trahison? Voici comment l'avocat répondait à cette question : « Nous occupions, il est vrai, la Belgique, et la bataille de Jemmapes avait assuré à nos armes une grande supériorité; mais enfin, la coalition était bien loin d'être dissoute, et les succès obtenus depuis par elle prouvent qu'elle approchait alors, au contraire, de l'apogée de sa force. Il s'agissait de la frapper au cœur en lui arrachant l'Autriche, et, certes, les maux que cette puissance

isolée, abandonnée nous fait encore; les ressources qu'elle déploie après trois ans de défaites ; cette résistance indomptable qu'elle oppose depuis si longtemps à notre irrésistible impétuosité, tout nous démontre combien était salutaire la négociation qui eût arraché ce colosse de puissance à la coalition.

» Pour obtenir ce grand résultat, La Sonde offrait une garantie qui ne nous coûtait rien ; une garantie qui, ne devant avoir son effet qu'à la paix, nous abandonnait tous les avantages de la possession actuelle.

» Je veux croire qu'à la paix, la France aurait évacué cette Belgique qui l'aurait nourrie pendant la guerre; l'Empereur devait, en y rentrant, rendre aux Belges leurs droits, leurs priviléges dont la France leur garantissait la jouissance pleine et entière. Il devait leur rendre cette ancienne constitution dont les principes populaires et représentatifs avaient tant d'affinité avec les principes de notre révolution.

» Cet heureux événement laissait aux Belges les longs souvenirs des injustices et des vexations autrichiennes ; toujours en garde contre l'Empereur, ils n'auraient vu dans la restitution de leurs droits que la puissance, la protection et la générosité française ; la haine qu'ils vouaient alors au gouvernement d'Allemagne n'aurait point diminué; l'amitié pour la république voisine aurait augmenté [1]. »

C'eût été le premier jalon d'une réunion future, cette pensée absorbante des Français.

« Ce que peu de personnes savent, disait La Sonde dans son mémoire à l'Empereur et Roi, c'est que ce fut d'après cette négociation, et l'espoir qu'avait Dumouriez de l'amener incessamment à bien pour le bonheur des deux pays qu'il regardait déjà comme alliés, qu'il protégea et défendit les personnes et les propriétés des Belges autant que sa position pouvait le lui permettre [2]. »

(1) *Procès*, p. 180.
(2) *Suite aux Mémoires de Dumouriez.*

Cambon, irrité de toutes ces contrariétés, exprima le soupçon d'une coupable coalition entre le conseil exécutif et les généraux pour ruiner la république. Camus, Danton, Gossuin et Lacroix appuyèrent ce doute de tout leur crédit (¹).

Dumouriez, qui venait d'arriver à cette époque à Paris, se crut engagé d'honneur à ramener le ministre à des idées plus modérées. Il lui représenta que les officiers sous ses ordres obéissaient au décret du 15 décembre avec répugnance; que la circulation des assignats ne pouvait s'établir que par la confiance, au taux du commerce, mais non au pair, ce qui semblerait inique; qu'user de rigueur pour les faire recevoir, serait un brigandage qui déshonorerait la France, et révolterait les Belges; que déjà l'irritation provoquée par des mesures impopulaires, lui faisait craindre un soulèvement sur ses derrières qui pourrait compromettre le succès des prochaines opérations militaires, et le salut de l'armée. Toutes ces observations vinrent se briser contre l'inébranlable orgueil de Cambon. Il y opposa les besoins multipliés du trésor épuisé, pour soutenir le duel à mort engagé entre la république et la monarchie. Il avoua même, avec une impudente naïveté, qu'il ne restait qu'une seule ressource, celle de s'emparer de tout le numéraire de notre pays, de toute l'argenterie des églises, et de toutes les caisses; que si nous ne voulions pas des assignats, on nous forcerait à les recevoir, non au cours du jour, mais au pair de l'argent; qu'il savait bien que cela était injuste, mais qu'il le jugeait nécessaire; que, quand on aurait ruiné les Belges, quand on les aurait réduits au même point de détresse que le Français, ils s'associeraient nécessairement à son sort; qu'alors on les admettrait comme membres de la république, avec l'espoir de conquérir toujours devant soi, en suivant la même politique (²).

Ce n'était plus là faire du gouvernement fort; il ne faut pas

(¹) Danton et Lacroix se vantaient, si l'on peut croire au rapport de Dumouriez, d'avoir donné le projet du décret pour se venger de ce que, en passant par Ath, on leur avait refusé un logement.

(²) *Mémoires de Dumouriez*, liv. 1ᵉʳ, chap. 5.

profaner une grande science en donnant ce nom à des calculs aussi pervers. Cambon rêvait tout simplement la ruine du monde au profit de la France.

Dumouriez ne perdit cependant pas tout espoir d'arracher la révocation d'une loi réprouvée. Il écrivit à la Convention nationale qu'il avait levé sur les communautés et les corps ecclésiastiques une somme de quarante millions de florins de Brabant, ou 64 millions d'écus de France; qu'il en restait 60 millions disponibles qui suffiraient pour payer, pendant dix mois, une armée de 100 mille hommes à 20 sols par jour. Il annonçait en même temps d'autres dispositions pour approvisionner les armées des Alpes et des Pyrénées ([1]). Mais la Convention n'avait aucune envie de revenir à l'équité. La Belgique n'était pas encore détrompée de ses illusions; elle croyait à la magnanimité d'un grand peuple. « La France ne peut, disait-on, maintenir cet acte révolutionnaire qui nous ravit toute liberté, toute indépendance. Le despotisme autrichien ne nous a pas traités si brutalement. » Toutefois le faible espoir dont la bourgeoisie se berçait, ne tarda pas à s'évanouir. Le 18 janvier, le décret spoliateur fut affiché dans les langues française, flamande et allemande. Quelques représentants s'élevèrent contre cette publication. *Un membre :* « Nous devons considérer le décret comme non-avenu. » D'autres, plus timides, proposèrent l'ordre du jour, qui fut adopté à l'unanimité après un *léger* débat. Pendant ce temps le club prenait une attitude énergique. Les orateurs montraient une sorte d'émulation à attaquer l'hôtel-de-ville. *Estienne* lui reprocha de ne pas vouloir mettre à exécution les dispositions salutaires du 15 décembre. « Il faut, proposa-t-il, écrire à

([1]) *Moniteur.* Séance du 26 janvier 1793. « Le décret du 15 décembre, si amèrement censuré par la nombreuse aristocratie belge, fut astucieusement combattu par Dumouriez et par ses partisans, indiscrètement compromis, il faut le dire, dans le sein même de la Convention, par la facilité avec laquelle vous avez plus d'un mois admis et renvoyé à vos comités les réclamations que l'intrigue vous présentait. » (*Rapport des commissaires,* pag. VIII.)

toutes les sociétés populaires d'y forcer les autorités récalcitrantes, véritables ennemies du bonheur public. »

Charles-sans-chemise. « Ou les représentants sont patriotes, ou ils ne le sont pas. Au premier cas ils doivent obéir au décret; dans le second, déguerpir. »

Nivet. « Les représentants, comme plusieurs Brabançons, voient avec peine la France déployer le pouvoir révolutionnaire. Ils blâment la tutèle utile d'un précepteur. »

Courtois. « Allez en masse vers les représentants. Que tous les amis de la liberté s'y portent. Qu'on n'entende que ces mots: Le décret du 15, tout le décret, rien que le décret! »

Charles-sans-chemise. « Assemblons-nous; allons crier partout : Le décret du 15! le décret du 15! le décret du 15 ou la mort! »

Un sociétaire conseilla de partir sur-le-champ. *Nivet* s'y opposa et dit : « Demain le soleil éclairera vos démarches. Vos ennemis profiteraient des ténèbres pour faire des crimes, et pour vous les imputer. » On applaudit et on se sépara.

Le lendemain, les représentants venaient à peine d'entrer en séance, lorsqu'on leur annonça l'arrivée des clubistes soutenus de quelques centaines de Français [1]. L'assemblée fut saisie de terreur à la vue de cette multitude exaltée dans les rangs de laquelle on remarquait un grand nombre de figures sinistres.

Baret prit la parole et exigea : 1° le concours immédiat de la représentation à l'exécution du décret du 15 décembre; 2° la révocation de sa protestation; 3° la communication de sa correspondance avec ses agents à Paris, etc.

Le président *Chapel* chercha à détourner l'orage qui allait éclater. « La pétition que vous venez de présenter, a été écoutée avec beaucoup d'attention, répondit-il. Elle sera prise en très grande considération dans la séance du soir. »

Plusieurs voix : « Que l'on délibère à l'instant. — A l'instant! à l'instant! » exclama la foule.

(1) *Courrier de l'Egalité.*

Il s'éleva alors une vive discussion, à chaque instant interrompue par les clameurs insolentes des pétitionnaires. La majorité, subjuguée par leur audace, décida que la représentation prêterait son concours à l'exécution du décret, aussitôt qu'elle en serait requise par Moreton. Quelques membres eurent le courage de voter contre.

On passa immédiatement à la seconde demande.

La minorité s'efforça de la repousser par une fin de non recevoir. « La protestation, allégua un des représentants, a été adoptée dans une réunion nombreuse ; il faut que la proposition soit discutée dans une assemblée au moins aussi complète. »

Cette juste réflexion excita un tumulte effroyable. « Non, non, crièrent les clubistes. A l'instant, à l'instant. »

Un membre. « Mais il ne faut pas que l'on puisse contester la légalité de notre résolution, et dire : quelques-uns ont révoqué une adresse votée par la presque unanimité. » — On le réfuta par des insultes.

Un autre. « Citoyens, voulez-vous que l'on vous accuse de nous avoir violentés ? » — Une foule d'auditeurs : « Vous êtes libres. »

« Non, reprit un troisième. Nous ne le sommes pas. On vous reprochera de nous avoir arraché une résolution par la force. Et une résolution arrachée par la force, est radicalement nulle ; elle ne lie personne. »

Le débat s'envenimait de plus en plus. Des représentants, craignant que l'impatience des jacobins ne les poussât à des excès contre ceux de leurs collègues qui protestaient contre d'inadmissibles exigences, proposèrent de retirer l'adresse.

Un membre objecta qu'il fallait attendre la décision de la Convention. On lui fit observer que la révocation était commandée par les circonstances.

Un autre. « Mais nous ne pouvons rétracter notre adresse. Le décret du 15 décembre est un attentat à notre indépendance. » Violentes exclamations dans l'auditoire.

Digitized by Google

Baret prit la parole, et soutint que le décret ne portait aucune atteinte aux droits du peuple belge.

Quelques représentants se levant : « Nous ne pouvons délibérer ; nous ne sommes pas libres. » — Murmures d'indignation des pétitionnaires. « Que l'assemblée, s'écria l'un d'eux, prête le serment qu'elle est tout à fait libre au milieu de ses frères. » Cette motion dérisoire souleva une contestation confuse. Un des membres de l'assemblée : « Que les pétitionnaires jurent les premiers, qu'ils ne sont pas ici pour faire violence à nos opinions. » Ce serment menteur fut prêté par acclamation. La représentation décréta alors qu'elle n'était point violentée, lâche déclaration que l'on salua d'applaudissements ironiques.

« La révocation de l'adresse a été ensuite adoptée par une majorité douteuse, » rapporte *le Courrier de l'Égalité*. Plusieurs, bravant la colère des anarchistes, et ne consultant que leur conviction, refusèrent, malgré le péril, de s'associer à une honteuse rétractation.

L'humiliation de l'hôtel-de-ville était complète. Le président se vit même forcé de donner l'accolade patriotique à Baret, au milieu des cris de triomphe des clubistes. L'orateur félicita l'assemblée de son civisme, et termina son compliment railleur par ces paroles insolentes : « Nous viendrons ainsi, de temps en temps, vous rendre fraternellement compte de nos discussions, et les soumettre à votre sagesse. »

Une dépêche des commissaires français au pouvoir exécutif nous apprend avec quelle répugnance les représentants rapportèrent leur protestation. On y trouve ces lignes : « Elle a été biffée des registres, mais les principes qui l'avaient inspirée, étaient trop profondément gravés dans les cœurs pour être effacés au même instant. » Un gouvernement loyal aurait condamné et puni la démarche d'une tourbe effrénée : il est toujours dangereux de laisser avilir, opprimer les autorités dans l'exercice de leurs fonctions : mais la république en était venue à cet excès de malheur, qu'elle ne pouvait se soutenir que par le déchainement des plus mauvaises passions. C'était le prin-

cipe de sa force, et elle ne pouvait le répudier, au milieu de ses dangers, sans courir à une perte certaine.

Le succès du club produisit dans Bruxelles une sensation extraordinaire. On se racontait avec une sorte d'épouvante que la représentation avait été insultée, menacée dans son sanctuaire.

Qui pouvait prévoir où le mal s'arrêterait? — Chacun, à cette pensée, courbait la tête de douleur.

Depuis lors l'autorité se traîna misérablement, inspirant plus de pitié que de haine, et elle perdit par sa nullité toute considération, après avoir éloigné d'elle l'opinion publique par son alliance avec le club. On ne saurait trop le redire, les alliances sont, pour les pouvoirs comme pour les particuliers, des questions capitales; elles décident de leur avenir, parce qu'elles déterminent le degré de défiance ou de foi qu'ils doivent inspirer.

CHAPITRE II.

Nouvelles attaques du club contre la représentation. — Elle dépose ses pouvoirs. — Son éloge. — Suspension de la perception des impôts. — Fermeture des églises des couvents. — Moreton casse la garde urbaine.

Les représentants venaient de constater, aux yeux de tous, qu'ils n'avaient été jusqu'alors que les instruments d'une démagogie dévorante, et que leur modération même les exposait aux plus grands dangers personnels. Ils reculèrent devant une situation plus forte que leur courage, et examinèrent s'ils ne devaient pas se démettre de fonctions périlleuses.

Cette résolution effraya les sans-culottes, parce que l'administration qu'ils avaient si indignement offensée, pouvait seule les sauver de la vengeance populaire.

Dans leur colère, ils se livrèrent aux plus injurieuses suppositions.

« La conduite des représentants, disait Melsnyder, est aussi aristocratique qu'infâme. Ils voient avec un barbare plaisir la Belgique se traîner dans l'anarchie; ils soutiennent les préjugés; ils flattent le fanatisme et la superstition. Ils sont coupables. La nation française en nous offrant le décret salutaire du 15 décembre, a voulu nous secourir; ils se sont opposés à ses nobles desseins; ils se sont voilés de notre intérêt national pour mieux nous tromper. Ils veulent l'ancien régime parce qu'ils ne songent qu'à des spéculations pécuniaires; parce qu'ils sont peut-être vendus à la maison d'Autriche. A présent que leurs efforts sont épuisés, ils parlent de se séparer. Nous ne sommes plus rien, disent-ils. Nous ne pouvons-nous dissimuler toutes les calamités qu'une telle séparation pourra causer. Veulent-ils la guerre civile? C'est peut-être là leur but. » L'orateur proposa une adresse aux représentants pour leur dire qu'ils seraient déclarés traîtres à la patrie s'ils avaient la lâcheté de se séparer, et qu'ils resteraient responsables, sur leur tête, de tous les événements qu'une pareille résolution occasionnerait.

Courtois. « Ce sont les feuillants de notre révolution; ce sont les culs-de-jatte du patriotisme. Il faut les stimuler. Ils croient devoir ne plus rien faire parce que les généraux font quelque chose. Le salut public, voilà la loi suprême. Pour l'opérer qu'on voile, s'il le faut, la statue de la liberté. »

Les représentants, après trois jours de chaudes discussions, déclarèrent, à une majorité de 27 voix contre 20, que leurs pouvoirs venaient à cesser par la mise à exécution du décret du 15 décembre, et ils demandèrent la prompte convocation du peuple pour l'élection d'une nouvelle administration. Toutefois, afin de ne pas laisser la chose publique en péril, ils consentirent à rester en fonctions jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

L'impartialité de l'assemblée gênait, importunait, parce

que le fanatisme politique considère l'impartialité comme une trahison. Cependant sa gestion obtint dès lors les éloges des plus fougueux républicains. « Les bons patriotes la regrettent, écrivait *le Courrier de l'Égalité*. Elle était composée d'hommes presque tous animés des meilleurs sentiments. Ils se sont depuis deux mois continuellement exposés à la fureur des aristocrates pour servir la chose publique, dissertant pendant quinze heures par jour sur les objets arides de l'administration, négligeant pour cela leurs affaires privées, et ne recevant pour leur peine aucun salaire. Ils ont été *dégoûtés, fatigués par la démarche peut-être impolitique des Français* qui ont voulu par *des menaces* les engager à rétracter la protestation. »

La publication du décret suspendait la perception de tous les droits ; mais les caisses publiques étaient vides, et une foule de services ou de travaux en souffrance. Les employés des taxes municipales continuèrent à exercer leur office. De là des contestations aux portes de la ville et dans les bureaux. Moreton donna l'ordre de prêter main forte à ceux qui refuseraient le payement des impôts abolis. Les représentants réclamèrent, mais en vain, contre une application trop large, trop générale des dispositions de la loi.

Un agent français nommé Deshaquets avait été chargé de rechercher à la chambre des comptes les états des biens du clergé. Il demanda qu'on lui adjoignît pour accomplir sa mission le citoyen d'Aubremez. L'assemblée repoussa sa réquisition sous prétexte que cette affaire n'était pas de son ressort.

Ainsi l'hôtel-de-ville ne cessait d'entraver l'exécution d'une loi impopulaire. Nous devons le louer de sa réserve : mais où tendait ce système bâtard qui ne veut pas s'associer au mal, et ne peut rien pour l'empêcher? A perpétuer le malaise.

Les clubistes se désolaient des obstacles qu'on opposait au mouvement irrésistible qui entraînait tout, les hommes et les faits ; ils s'étonnèrent de ce qu'on ne livrait pas sans regret nos garanties en holocauste à l'arbitraire. Comme ils étaient accou-

Digitized by Google

tumés à ne consulter que leurs passions, qu'ils ne s'arrêtaient devant aucune règle de justice, pour aucun principe de morale ou d'ordre, un jour ils somment insolemment les représentants de se nommer dans leurs procès-verbaux ; un autre jour, le perruquier Lafaye leur reproche de ne pas aimer les sans-culottes.

Dans une des séances, les démagogues exigèrent qu'on fît disparaître partout les armoiries des familles nobles et des corporations, qu'ils qualifiaient de sottises héraldiques. Le lendemain, ils déclarèrent renégats tous ceux qui n'assistaient plus à leurs réunions.

Le dimanche 13 janvier, les moines n'avaient pas ouvert aux fidèles les portes de leurs églises, ni célébré aucune messe publique, parce que l'office divin était fréquemment troublé par des républicains impies, et le prêtre insulté jusqu'au pied des autels au moment des augustes mystères. Beaucoup de catholiques avaient gémi de ne pouvoir remplir leurs devoirs de piété. Les jacobins qui ne cessaient de déclamer contre la superstition et les cérémonies du culte, ne manquèrent pas de condamner les moines. « Ils ont fait verser de saintes et douloureuses larmes aux dévotes, rapportait l'un d'eux aux Jésuites. Elles allaient pleurant dans les rues, et s'arrachant les cheveux comme les vierges de Sion. » Le club invita les représentants à *forcer,* au nom de la liberté, les couvents à rouvrir leurs églises.

Les citoyens paisibles aspiraient à la fin de tout ce despotisme que soutenait une troupe de bandits. Ils offrirent à la représentation provisoire d'ouvrir une souscription patriotique pour payer la garde nationale soldée, chargée de maintenir le bon ordre et de réprimer les brigandages nocturnes. Cette force bourgeoise inquiétait les clubistes : elle eût brisé leur tyrannie. « Tous les bons citoyens s'en alarment, s'écria l'un d'eux. On ferait bien mieux d'organiser les sans-culottes. » La société envoya une députation au général Berneron pour l'inviter à s'opposer à la création d'un corps qu'ils signalaient

Digitized by Google

d'avance comme hostile à la liberté et à l'égalité. Berneron refusa de leur servir d'instrument, et ne dissimula pas à Estienne l'horreur qu'il avait des attentats dont sa légion se rendait à chaque instant coupable. Il le menaça même de punir son impudence. Le général était déjà suspect d'aristocratie; on le tint pour criminel. Estienne l'accusa au club : celui-ci le dénonça à la Convention comme soupçonné d'incivisme, et effrayant la liberté par les mêmes voies que le gouvernement autrichien (1).

Moreton, que la loyauté militaire du commandant de la ville importunait, et qui montrait pour le club la plus honteuse déférence, accueillit ses plaintes avec intérêt, et cassa, de son autorité privée, le 29 janvier, tous les arrêtés que la représentation avait déjà pris pour l'établissement d'une garde urbaine.

Ainsi les divers pouvoirs, agissant chacun dans l'isolement, se contrariaient l'un l'autre, et donnaient au monde le triste spectacle de leurs désaccords. Tout marchait au hasard : on s'agitait dans le chaos. Quelques intrigants, habitués à lutter la tête haute contre toute hiérarchie, se dirigeaient seuls vers un but déterminé, et savaient bien ce qu'ils voulaient.

CHAPITRE III.

La Belgique dominée par trois pouvoirs. — Discours menaçant de Chepy. — Curieuse lettre des représentants du pouvoir exécutif. — Discours de Baret à la Convention. — Réponse de Rabaut-St-Étienne. — Les commissaires hostiles à l'hôtel-de-ville.

La Belgique paraissait descendue au dernier terme de l'abaissement où l'orgueil de la conquête, associé à l'esprit de

(1) *Moniteur*. Séance du 3 février 1793.

faction puisse réduire un peuple; et cependant nos maux devaient encore s'accroître. Les commissaires du pouvoir exécutif, Chepy, Gouget Deslandes, Publicola Chaussard et Robert venaient d'arriver à Bruxelles. Ils étaient revêtus d'une sorte de fonction proconsulaire, et jouissaient d'un traitement de 10,000 livres, indépendamment de leurs frais de voyage. « L'insolence de ces satellites de l'avarice égalait leur scélératesse, assure Dumouriez. Elle était même ridicule. La plupart se faisaient rendre les honneurs militaires, et ne marchaient qu'accompagnés de gardes et d'ordonnances (¹). »

Trois dominations pesaient alors sur le pays, inflexibles comme l'effroyable puissance dont elles étaient les déléguées : 1° Les généraux de la république chargés de destituer toutes les autorités royales, et de les remplacer par des administrations provisoires; 2° Les commissaires du pouvoir exécutif qui devaient non-seulement recueillir des renseignements sur la situation de la Belgique, mais veiller à la nomination des nouveaux magistrats, et à l'exécution du décret du 15 décembre; prendre la direction principale et la surveillance tutélaire des autorités existantes jusqu'à la formation d'une administration centrale; aviser enfin à tous les moyens praticables de faire admettre et échanger les assignats au pair contre du numéraire. « Ces commissaires reçurent, dit Dumouriez, une instruction ridicule avec laquelle on prétendait les contenir dans des bornes étroites, mais qu'ils n'ont point du tout suivies, ayant donné à leurs mandats l'extension la plus tyrannique. » Le décret du 15 décembre pâlissait auprès de leurs ordres.

Au-dessus de ces despotes au petit pied, au-dessus des généraux planait l'omnipotence des commissaires de la Convention. Ils étaient au nombre de six : *Danton*, le colossal chef des halles de Paris; le hideux président du club des cordeliers, auprès duquel celui des jacobins ne semble qu'une réunion de mo-

(¹) *Mémoires*, liv. II, chap. II.

dérés; le septembriseur sensualiste, qui ébranla jusqu'aux bases de la société, et que l'anarchie dévora; *Lacroix*, son ami, le défenseur des assassins d'Avignon; l'accusateur de tous les ministres de Louis XVI; le provocateur de la confiscation des biens des émigrés, et de la déportation des prêtres; le spadassin escroc que Robespierre envoya à l'échafaud; *Gossuin*, que Dumouriez dépeint comme une bête violente avec les idées les plus basses; *Merlin de Douay*, qu'il considérait comme un assez bon homme au caractère atrabilaire, gâté par un républicanisme exagéré; *Treilhard*, jurisconsulte distingué, l'implacable ennemi de la royauté et du clergé; le président du tribunal criminel dont Robespierre était l'accusateur; honnête citoyen au fond; esprit modéré que la peur de la révolution empêcha d'être juste et poussa dans les voies de la violence; enfin, *Camus*, l'ancien avocat du clergé; helléniste remarquable, janséniste hautain, républicain rigoureux, à intentions droites et loyales. Ces six conventionnels étaient revêtus d'une espèce de dictature ambulante qui devait, dans sa marche rapide, entraîner, précipiter le succès. Investis de moyens immenses, d'or, de crédit et d'une autorité illimitée, ils faisaient marcher devant eux ce respect d'opinion, cette terreur qui accompagne les représentants d'un grand peuple.

Les trois pouvoirs n'étaient ni parfaitement définis, ni bien harmonisés entre eux. Leur sphère d'activité n'avait pas été nettement circonscrite. Ils se tiraillaient sans cesse et ne laissèrent aux fonctionnaires belges qu'une action subordonnée, illusoire.

Aussitôt que le club des Jésuites fut informé de l'arrivée des commissaires du pouvoir exécutif, il se hâta de leur aller rendre hommage.

« Les nouveaux bienfaits que vous nous apportez, disait l'orateur, sont précieux pour nous, et le décret du 15 décembre est le complément de la victoire de Jemmapes. Il couvre la Belgique d'une égide impénétrable contre les traits de la tyrannie qui ose encore nous menacer. Le moment où il

obtiendra son entière exécution, sera pour nous ce que la journée du 10 août fut pour la France. Cette loi est notre triomphe, notre signe de ralliement. La Convention nationale entendra nos députés qui sont partis pour aller porter dans son sein le vœu le plus cher pour nous, et le plus odieux pour nos tyrans, pour les vils ennemis que le clergé et la noblesse nourrissent contre nous, celui d'une éternelle et sainte réunion de la Belgique et de la république française. »

C'est ainsi qu'une poignée d'étrangers dénaturaient audacieusement les vœux de la nation; c'est par ces calomnies qu'on indisposait des hommes qui, nous connaissant à peine, n'avaient que trop de préventions contre nous, et se montraient disposés à user et à abuser de leur redoutable mandat : « Si les Bruxellois, répondit brutalement Chepy, sont assez abrutis pour faire une seconde fois un mauvais usage de leur souveraineté, ils encourront indubitablement la juste vengeance de la république française, qui serait forcée de les traiter par droit de conquête et comme de vils esclaves.

» La France n'est que trop bien instruite de la conduite des représentants provisoires; elle les regarde comme un corps avec lequel il serait impossible de consolider l'heureuse révolution. » Chepy promit, en terminant son allocution, d'aider de tout son pouvoir la société dans ses travaux. »

Les commissaires Gouget Deslandes, Publicola Chaussart et Robert annoncèrent, le 29, à *l'administration* provisoire, qu'ils étaient à leur poste, et qu'ils se disposaient à se concerter avec elle et le général Moreton « sur les mesures à prendre pour la défense commune, et sur les ressources à mettre en usage pour consolider dans cette partie de la Belgique, d'une manière indestructible, le superbe édifice de la liberté et de l'égalité.

« Déjà, continuaient-ils, votre dévouement à l'intérêt général a dû vous faire suivre et exécuter le plus strictement possible l'esprit, tout l'esprit du décret en question. Sans doute, avec une plus grande habitude des opérations révolutionnaires, vous eussiez fait quelques pas de plus dans cette carrière assu-

rément difficile, mais en même temps glorieuse, puisque son terme offre à l'amour, celle fondée sur l'égalité, le bonheur immuable de la société présente et des générations qui lui succéderont.

» Peut-être des considérations trop légèrement écoutées par une partie d'entre vous, ont-elles nui aux progrès nécessaires de l'indispensable propagation des droits sacrés de l'homme et de l'humanité? Peut-être quelques surprises faites au courage imperturbable de vrais républicains, ont-elles entravé la marche de ceux qui étaient le plus invinciblement entraînés dans la pente un peu escarpée, il est vrai, du sentier de la liberté; de cette sainte liberté dont le cri se fait entendre également et sans remords à tous les êtres créés; de cette liberté, fille du ciel, et pour la possession de laquelle l'Être suprême nous a tous placés sur ce globe, trop longtemps livré à la cupidité, à l'ambition et à la tyrannie des despotes et de leurs vils satellites.

» Mais enfin, citoyens administrateurs provisoires, nous arrivons vers vous, forts de l'expérience de quatre années d'exercice dans les pénibles fonctions d'hommes libres et républicains. Nous venons à vous avec la certitude que les efforts de la nation française pour opérer sans retour votre délivrance des fers de l'Autriche et des entraves de quelques préjugés, destructeurs de la félicité de l'espèce humaine, doivent nous donner de l'accueil le plus fraternel de la part des vrais amis de la liberté belgique. Nous vous abordons avec amitié dans la conviction intime que vous ne rejetterez pas les conseils d'un peuple, votre frère, qui vous a donné, au prix de son sang, la preuve de l'attachement le plus vif à vos vrais intérêts; d'un peuple qui est encore prêt à partager tous les dangers qui vous entourent, et qui exposeraient votre bonheur et votre liberté si vous écoutiez les suggestions perfides, ou les insinuations dangereuses et empoisonnées des ennemis du seul sentiment digne d'hommes généreux : la liberté ou la mort. »

Les commissaires ne dissimulaient pas dans cette lettre aigre-douce leur pensée de restreindre autant que possible le

pouvoir de l'hôtel-de-ville. Déjà ils ne donnaient plus aux représentants que le simple titre d'administrateurs, quoiqu'il ne fût pas en leur puissance d'altérer le caractère de l'assemblée. Celle-ci ne se trompa ni sur le but, ni sur la portée de cette modification, et elle se borna à répondre par l'expression de son ardent désir de concourir à tout ce qui pourrait servir à l'établissement des nouvelles idées; mais, cédant au découragement, elle demanda d'être renouvelée au plustôt.

Nul ne fut dupe des hypocrites protestations de fraternité des proconsuls français, et au milieu de leurs phrases républicaines sur les bienfaits de la révolution, on n'eut pas de peine à découvrir le langage impératif du maître.

« Comment est-il possible, disait chacun, que des individus étrangers à ce pays libre et souverain, puissent prétendre y venir dicter des lois au nom de la nation française, ou du moins au nom du conseil exécutif? Il faut que le peuple se lève, qu'il apprenne aux intrigants que le règne de l'intrigue ne peut exister avec la liberté, comme sous l'ancien régime.— Le bon peuple belge ne doit pas abandonner les soins de son bonheur à des mains étrangères qui ne connaissent ni ses lois, ni ses mœurs, ni ses intérêts [1]. »

Ces provocations glissaient sur les esprits sans y pénétrer. On attendait la justice de l'avenir.

Le silence général encouragea les clubistes à tout oser et à parler au nom d'un pays opprimé. Baret et Feigneaux, leurs députés, se présentèrent à la barre de la Convention nationale pour réclamer la prompte exécution du décret du 15 décembre, et la réunion de la Belgique à la France.

Baret prononça le discours suivant : « Citoyens, les représentants provisoires de la ville libre de Bruxelles s'étaient laissé égarer un instant, et avaient protesté contre votre décret. Législateurs, cette protestation n'existe plus.

» Sans doute ce décret eût été plus avantageux si les prêtres

(1) Qui l'emportera ?

et les moines n'avaient pas eu le temps d'en prévenir l'effet en cachant, dilapidant et emportant du pays une grande partie de leurs richesses mobiliaires. Cette sorte de ménagement qu'on a eu pour eux en leur laissant tous les moyens de séduction, a été la seule cause de l'état d'apathie dans lequel la Belgique parait plongée depuis deux mois. Ces ménagements ont fortifié l'esprit d'aristocratie. La faction orange, anglaise et prussienne intriguait publiquement en Belgique, et la classe éclairée du peuple qui n'apercevait point de plan fixe dans la marche des Français, se tenait enfermée, ne prenant aucune part aux affaires de la patrie, et se laissant aller à la crainte de voir rentrer encore ces Autrichiens qu'elle a en horreur.

» On croit avoir tout dit quand on a dit que les Belges sont fanatiques et qu'ils ne sont point mûrs encore pour la liberté. Législateurs, n'attribuez ces diatribes qu'au funeste modérantisme qui croit parvenir par ces moyens à ses vues particulières, et rendre étrangers, l'un à l'autre, deux peuples que les mœurs et le climat doivent rendre amis. Il y a moins de différence entre Paris et Bruxelles qu'entre Marseille et Paris. Dira-t-on que les Marseillais et les Parisiens ne doivent pas être amis ?

» Le Belge soutient ses nobles et ses moines, parce que depuis 1787 ces corporations usurpatrices ont eu l'art de persuader à ce peuple que la destruction d'un bailliage ou d'une abbaye entrainerait la ruine d'une Constitution à laquelle il est attaché, parce qu'on lui a fait accroire que l'état d'aisance dans lequel il vit, lui est attribué.

» Peuple français, *le nombre apparent de vos partisans dans la Belgique est petit*, mais combien vous en compterez qui n'attendaient pour se déclarer que le moment où la nation française se montrerait avec ce caractère qui annonce la puissance ! Bientôt le peuple souverain du Brabant sentira que la réunion est le seul moyen que nous ayons de nous soustraire à la maligne influence de la maison d'Orange, et de tirer de plus grands avantages de notre sol et de notre position. »

Cette allocution répondait admirablement aux vues de la république. On l'écouta avec faveur. Le président Rabaut de Saint-Etienne répondit entre autres choses : « Il y a, dit-on, des préjugés en Belgique. La raison s'y fera entendre. La Convention nationale qui vous voit avec plaisir dans son sein, secondera votre zèle de tous ses efforts et de tous les moyens que la nation a mis en son pouvoir. »

Il parait que quelques-uns des membres les plus éclairés de l'assemblée s'étonnèrent de la pétition des prétendus organes de nos provinces : ils ne purent s'expliquer que dans l'affreuse position où se trouvait alors la France, il y eût un peuple sur la terre assez malheureux pour souhaiter de courir sa fortune. « Comment est-il possible, s'exclamaient Guadet et Gensonné, que vous vouliez vous réunir à notre anarchie (¹)? »

Quoi qu'il en soit, les clubistes se voyant si bien soutenus, devinrent plus que jamais le fléau de Bruxelles et du petit nombre de ses mandataires qui restaient courageusement à leur poste. Nous voyons, dans la soirée du 28 janvier, le perruquier Lafaye faire la motion de demander à la représentation le compte de ses dépenses, et si elle ne pouvait fournir les renseignements requis, de vendre jusqu'au dernier meuble des membres.—Dans les séances, prétendit un autre, il y a toujours un côté droit où se trouvent les bons patriotes de Vienne. Le lendemain, Messemaeker exigeait la cassation de cette assemblée, et proposa de faire un recueil de tous les griefs à sa charge.

Déjà les commissaires examinaient de leur côté s'il ne fallait pas révoquer un corps qu'ils croyaient hostile à la France et au régime républicain. Ils lui reprochaient, non-seulement son refus obstiné d'entendre de suite tous les pétitionnaires pour ne pas interrompre les délibérations, et celui qu'on avait opposé à la demande de la publicité des séances, mais encore « le despotisme d'opinion qu'exerçaient sur l'assemblée des *staetistes* déclamateurs, des légistes marchands de distinctions qui trafi-

(¹) Discours de Robespierre du 10 avril 1793.

quaient à l'Autriche leur égoïsme, et l'effroi, le tourment qu'elle semblait éprouver à la vue d'un principe de droit naturel; enfin, son isolement et son éternel système d'inertie.

« Ces considérations, ajoutaient les commissaires, nous avaient déterminés à frapper, par un coup hardi qui convient à un pouvoir révolutionnaire, les factions, et à les atterer par l'épouvante.

» Mais après de nouvelles conférences, nous avons reconnu que l'acte de cassation de l'administration, acte nécessaire sans doute, puisque l'incivisme de cette administration ne reste que trop prouvé, offrait cependant des difficultés graves.

» Nous avons résolu alors de paraître stationnaires et d'attendre le vent des événements. »

On n'osait renverser les représentants, mais on s'attacha à les perdre en dénigrant leurs actes. « Les plaintes se multiplient tous les jours contre cette assemblée, annonçait le *Moniteur*. On lui reproche la lenteur de ses opérations, et son indifférence pour les principes de la liberté et de l'égalité. La société patriotique lui envoie tous les jours des députations, soit pour solliciter le payement des Belges, soit pour l'inviter à se montrer moins favorable à l'anarchie entretenue dans le Brabant par le fanatisme et la superstition nobiliaire. On voit avec peine que tous ces objets restent sans réponse, et que l'éloignement se prononce de plus en plus entre la société patriotique et les représentants. »

Fatigué de voir ses démarches et ses adresses également stériles, le club se montra disposé à frapper un coup décisif. Un membre fit la motion de déclarer que les représentants provisoires avaient perdu la confiance de la nation, et d'en nommer d'autres à leur place. La proposition fut applaudie, mais on n'osa la voter. Elle n'en contribua pas moins à faire jeter les hauts cris contre le despotisme de la société. « C'est ainsi, disaient les nombreux mécontents, que des gens qui se prétendent les amis de la liberté, mais qui ne sont, en effet, que les amis de la licence et de l'anarchie, prêchent hautement le

manque de respect envers toutes les autorités, même celles constituées par le peuple; c'est l'impunité à commettre tous les actes les plus arbitraires que cherchent ces soi-disant patriotes (1). »

Les jacobins ne pouvant se débarrasser de la représentation, lui témoignèrent leur mécontentement, en déclarant qu'ils n'auraient plus de rapports avec elle.

Cette résolution, que l'on croyait accablante, tourna contre le club. Dès ce moment, il cessa d'avoir de l'action sur l'hôtel-de-ville, qui fut un peu moins surveillé par une coterie exigeante, tracassière et ombrageuse.

CHAPITRE IV.

Résolution arbitraire des représentants. — Prédications de deux missionnaires de la liberté. — Publications clandestines. — Manifeste de l'Empereur aux Belges.

Bruxelles ne fut peut-être jamais sous l'empire de circonstances plus critiques ; elle était menacée d'un entier asservissement si, de guerre lasse, les représentants abandonnaient leur poste. Néanmoins toutes les factions souhaitaient dans leur aveuglement qu'ils prissent ce parti. Déjà l'assemblée se trouvait pour ainsi dire dissoute. Elle ne se composait plus que d'une douzaine de membres qui assistaient régulièrement aux réunions. Les autres s'absentaient de lassitude et de dégoût. Ceux qui se roidissaient contre les difficultés, sommèrent leurs collègues de reparaître aux séances. Quelques-uns seulement obéirent. Debrou se montrait le plus récalcitrant. Pour le forcer à remplir son mandat, on logea chez lui huit chasseurs

(1) *Nouvelles extraordinaires de Leyde*, n° 7.


Digitized by Google

qu'il devait éclairer, chauffer et nourrir à ses frais. Dans un État libre, nul ne peut être contraint à accepter, malgré lui, une fonction quelconque, à moins que la loi ne la lui impose, comme une obligation civique dans l'intérêt de tous. Debrou protesta en demandant à ses collègues : « Un citoyen n'a-t-il donc pas de liberté d'opinion? N'a-t-il plus le droit de déposer sa démission? » L'autorité militaire intervint. Moreton contesta aux représentants le droit de disposer de la force armée. « Vous n'êtes, leur disait-il, que provisoires et très provisoires. Vous ne pouvez agir d'une manière aussi absolue. »

Cet incident fournit aux commissaires français l'occasion d'humilier un pouvoir dont l'existence les embarrassait; ils adressèrent à Moreton, le 27 janvier, la lettre suivante : « La nation française repousse dans sa magnanimité ces mesures tyranniques et attentatoires aux principes de la liberté sainte qui se fonde sur ceux de la raison, de la nature et de l'humanité.

» C'est en vertu de la déclaration des droits, citoyen général, que vous devez vous refuser à un acte vexatoire. Vous le devez au principe qui vous a fait proclamer la sûreté des personnes et des propriétés.... Jamais en France, depuis l'établissement de la liberté, nos yeux n'ont été souillés du spectacle odieux d'un fonctionnaire public traîné avec violence et à hautes armes dans le sanctuaire de ses fonctions. »

Ces réflexions étaient de toute justesse; mais ce ne fut pas pour le maintien des principes qu'on désapprouva l'acte arbitraire des représentants. On lit, à ce sujet, dans un rapport des commissaires du 30 janvier : « Ou l'administration, lassée de sa nullité et tombant de sa faiblesse, se dissoudra, ainsi qu'on affecte de nous le faire craindre, ou bien le nombre de membres mécontents qui ne s'y rendent plus, augmentera. Dans le premier cas, nous la remplaçons par une commission dévouée au système révolutionnaire; dans le second cas, nous adjoignons, jusqu'à l'époque de la formation des assemblées primaires, un nombre de commissaires sous prétexte de la

nécessité du service et pour compléter celui des commissaires absents : nous relevons ainsi la minorité, et nous écrasons, nous balançons du moins l'ascendant d'une majorité anti-civique. »

Moreton retira de la maison de Debrou la garde que l'on y avait placée, et il manda aux représentants : « Un citoyen ne devient fonctionnaire public qu'en adhérant au vœu de ses concitoyens, et il peut toujours se démettre de ses fonctions, car tout ce qui émane de la volonté, peut toujours être révoqué par un acte de la même volonté. C'est porter atteinte à la liberté que d'adopter d'autres principes, et c'est blesser la justice que de faire servir des principes contraires à légitimer vainement des actes vexatoires. »

Si l'autorité française n'eût pris que de telles décisions, on aurait béni son action tutélaire : mais, en heurtant tout, elle se rendit insupportable.

Le pouvoir exécutif avait envoyé en Belgique deux missionnaires pour nous révéler la grandeur du bienfait que la révolution assurerait à notre pays. C'étaient les citoyens Fourcade et Gonchon, orateurs du faubourg Saint-Antoine. Chaque soir ils expliquèrent, au club, la déclaration des droits de l'homme, et les avantages de la réunion. « Ils faisaient *merveille*, écrivait-on au *Courrier de l'Égalité*, l'un par la sagesse et l'énergie de ses discours, l'autre par l'art avec lequel il les débitait. » Mais il fallait autre chose que des oraisons ornées de toutes les fleurs de la rhétorique de l'époque pour rompre les nœuds qui nous rattachaient aux siècles écoulés. L'opération lente du temps pouvait seule forger solidement la chaîne qui devait lier la Belgique à la France. Au lieu de cela, les républicains, abusant de la confiance avec laquelle on se jeta dans leurs bras, essayèrent brusquement de nous imposer leur suprématie, leurs lois et leur organisation. Ce n'est jamais le moyen de faire des conquêtes durables. Fléchir parut une ignominie, et un combat s'engagea entre les deux nationalités. La plus faible se défendit par des bruits de cabarets, des brochures critiques,

Digitized by Google

des placards incendiaires, d'insultantes rimes. On publiait une élégie, en assez mauvais vers, sur le renversement de l'image du prince Charles. Un autre écrivait un dialogue satirique entre la statue et les sans-culottes qui venaient la précipiter de sa base. Il y flagellait les turpitudes de ces misérables. Un troisième lançait dans le public un entretien entre le *Manne-kenpisse* et les *Trois Pucelles,* pour dévoiler le despotisme qui pesait sur nos provinces. On poussait de toutes parts et par tous les moyens à la révolte. On fit circuler en secret ce manifeste adressé à la nation par François II :

« Convaincu que nos fidèles sujets des Pays-Bas ne seraient heureux qu'autant qu'ils jouiront des droits qui leur ont été accordés par nos ancêtres, et ne voulant régner sur eux que comme un père tendre sur sa famille, nous déclarons publiquement que notre intention est qu'ils jouissent de ces droits et priviléges dans toute leur étendue, et de rétablir toutes choses sur le pied où elles étaient sous Charles VI.

» Il est dans notre façon de penser d'user de clémence et de bonté, même envers les ennemis des provinces belgiques et autres; nous accordons donc une amnistie générale, promettant un profond silence sur ce qui s'est passé, et désirons surtout de voir profiter de cette grâce ceux qui, connus sous le nom de Belges, portent les armes contre leur patrie.

» Comme il pourrait s'être glissé dans la présente proclamation des mots sujets à contestation, nous promettons de nous rendre en personne aux Pays-Bas pour y traiter, avec les trois États réunis, de tout ce qui restera à faire pour effectuer le repos et le bonheur de ces provinces. »

L'Empereur s'obligeait à rétablir la constitution de Charles VI dans toute sa pureté. — Il invitait les anciens officiers à venir joindre ses armées avec le grade qu'ils avaient autrefois. — Même appel à tous ceux qui s'étaient battus deux ans auparavant pour *la Joyeuse Entrée*. — L'ancien gouvernement était cassé pour avoir trompé Léopold. Les coupables devaient être livrés aux tribunaux, les autres placés hors du

pays, parce qu'ils déplaisaient à la nation.—A l'avenir l'administration ne serait plus confiée qu'à des indigènes, et le gouvernement composé de gens agréables au peuple, d'après la désignation des États de chaque province.— L'archiduc Charles aurait le gouvernement général et s'efforcerait de gagner l'amour de tous les Belges. — Enfin, Sa Majesté Impériale demandait au plus tôt une levée de 52,000 hommes qui resteraient dans les Pays-Bas avec le consentement de la nation selon les traités, et il s'engageait à confier exclusivement à nos soldats la défense de notre territoire.

Cette promesse rallia à la cause autrichienne tous ceux que l'impolitique mise hors la loi du Brabant avait naguère poussés dans le parti patriote. « Les Belges, dégoûtés de notre gouvernement par la mauvaise conduite des nôtres, disent des écrivains français dont le témoignage n'est pas entaché de partialité, ont ajouté foi aux promesses de leurs anciens tyrans (¹). » C'est que les peuples opprimés ont toujours oublié leurs vieux griefs, leurs maux passés, quand on leur offrit l'espérance du bien-être.

On distribuait dans le même temps sous le manteau, et l'on faisait afficher pendant la nuit, aux coins des rues, des proclamations où l'on excitait les masses à courir aux armes pour chasser les Français, que l'on traitait de bourreaux ennemis de la religion et des lois. « Ces odieuses et perfides manœuvres des souffleurs de l'aristocratie nobiliaire et du clergé, ne produisent d'autre effet, prétendit le *Courrier de l'Égalité* (²), que de faire exercer avec plus de surveillance une sévère police; nuit et jour, il y a de nombreuses patrouilles. »

L'opposition, tout en évitant de recourir à l'emploi de la force ouverte, déconcertait par son inertie les calculs de la France. Les gouvernements attaqués par la ruse se défendent presque toujours par des mesures extrêmes; c'est ainsi que sont

(¹) *Révolutions de Paris*, t. XIV, p. 98.
(²) N° 177 du 17 février 1793.

Digitized by Google

nées les plus affreuses tyrannies. La Convention résolut, pour briser une résistance importune, de nous dicter, sans dissimulation, son inexorable loi.

CHAPITRE V.

Danton et Carnot pressent la réunion. — Les légions belges sont incorporées dans les régiments français. — Décret qui ordonne au peuple de se prononcer sur la forme du gouvernement. — Pamphlet signé *Scévola Belgique*. — La Prusse propose à la France le duc d'Yorck pour souverain des Pays-Bas. — Discussion au parlement sur la réunion. — Conférence sur cette question par les commissaires français. — Impression douloureuse que produit à Bruxelles le supplice de Louis XVI.

L'Europe s'était émue au récit de la conquête de la Belgique, opérée pour ainsi dire au pas de course. Les puissances s'effrayèrent surtout en apprenant que les Français songeaient à incorporer notre fertile territoire à celui de la république, et qu'elle ne rêvait plus que la possession de ce qu'on appelait dès lors les limites naturelles. « Les limites naturelles, prétendit Danton, sont tracées par la nature. Nous les atteindrons dans leurs quatre points : à l'Océan, au Rhin, aux Alpes et aux Pyrénées. » Le décret du 15 décembre avait été le premier jalon de ce redoutable agrandissement. La réunion de la Belgique en devait être le premier essai. « C'est au nom du peuple belge que je vais demander la réunion, ajouta l'orateur; n'avez-vous pas préjugé cette réunion quand vous avez décrété une organisation provisoire pour ce pays? Vous avez tout consommé, par cela seul que vous avez dit aux amis de la liberté : Organisez-vous comme nous. C'était leur dire : Nous accepterons votre réunion si vous la proposez. L'homme du peuple, le cultivateur la veulent. » — Danton mentait. Une raison puis-

sante défendait aux Belges de désirer la réunion avec sincérité. Ils étaient presque tous fervents catholiques, et la république s'était posée l'ennemie du culte et du clergé autant que de la noblesse et de la royauté. Mais qu'importait cela au terrible tribun qui conçut les massacres de septembre? — Cependant la Convention passa à l'ordre du jour sur sa proposition, parce que la Belgique ne s'était pas encore prononcée.

Quelques jours après, Carnot parla de nouveau des barrières naturelles de la France. « Ses limites anciennes, disait-il, sont le Rhin, les Alpes et les Pyrénées; les parties qui en ont été démembrées, ne l'ont été que par usurpation. Il n'y aurait donc, suivant les règles ordinaires, nulle injustice à les reprendre; il n'y aurait nulle ambition à reconnaître pour frères ceux qui le furent jadis, et à rétablir des liens qui ne furent brisés que par l'ambition elle-même. » — La Convention ne céda pas à ces instances; mais ses agents continuaient à préparer indirectement la réunion.

Les trois légions belges languissaient dans un dénuement absolu. Sous prétexte de venir à leur secours, un décret du 27 janvier ordonna qu'elles feraient provisoirement partie des armées de la république, qu'elles seraient soldées de la même manière, et qu'on acquitterait tous les arrérages de leurs prêt et solde.

« Sans doute, écrivaient les commissaires, il était sage de conserver les troupes belges qui s'étaient rangées sous les drapeaux de la liberté; mais il était impolitique de les laisser exister en corps distincts. Il fallait les disséminer dans nos régiments de ligne, dans nos bataillons de volontaires. C'était le seul moyen de les rendre véritablement français. »

Ce décret fut reçu par nos légions avec la plus vive répugnance; elles cherchèrent même à empêcher qu'on ne le mît à exécution. « Les Belges voulaient toujours, disait Camus à la Convention, former des bataillons belges, des chasseurs du Hainaut, etc. Nous leur avons demandé : Pourquoi cette distinction? Nous sommes tous frères, *tous Français*, — et nous avons ordonné

l'incorporation des corps belges dans les armées de la république ([1]). »

Ainsi, on enleva successivement au pays tout ce qui faisait sa nationalité. On lui défendit d'arborer sa cocarde pour lui imposer les couleurs de la France ; on le soumit à la puissance de Verrès au petit pied ; la Convention nous dicta ses décrets, malgré nos protestations : maintenant on incorpore nos troupes dans les rangs des armées françaises. La réunion matérielle de la Belgique à la France était un fait consommé : il ne restait plus qu'à la proclamer légalement. Lacroix et Danton se chargèrent de provoquer cette grande déclaration.

Ils annoncèrent à la Convention que, si de nouvelles dispositions n'étaient ajoutées au décret du 15 décembre, il serait inexécutable en Belgique. C'était encore une fois une insigne imposture, car Treilhard et Gossuin assuraient dans le même temps que les articles du décret qui tendaient à la conservation des biens et effets appartenant au fisc ou au clergé belge, étaient presque généralement exécutés. Les agents employés à cette opération, ajoutèrent-ils, ne rencontrent presque pas de résistance. »

Lettre du 27 janvier. « Tout est ici en mouvement pour la prochaine tenue des assemblées primaires. Les commissaires du pouvoir exécutif s'occupent des moyens propres à parvenir au but du décret du 15 décembre. »

« Nous nous occupons surtout, annonçaient ceux-ci au ministre Lebrun, des moyens indispensables pour déjouer l'aristocratie, disons le mot, *pour influencer* sans violence les choix au profit de la raison, de la philosophie et de l'humanité. »

Ils employèrent, pour gagner des voix, tous les moyens de la terreur. Ils eurent même recours à la corruption. On consacra plus de 100,000 écus ([2]) à travailler les consciences. Mais

([1]) Séance du 22 mars 1793.

([2]) Cambon avoua dans une séance de la Convention que ces dépenses furent indispensables pour l'exécution du décret du 15 décembre.

toutes ces combinaisons préliminaires allaient la plupart devenir inutiles. On ne voulait plus organiser le pays, mais on en ambitionnait la réunion. — Considérant que le décret avait été suspendu en tout ou en partie par des ennemis du peuple coalisés contre son exécution, la Convention investit, le 31 janvier, sans aucune discussion, les généraux d'un pouvoir immense. Ils prenaient les mesures nécessaires pour la tenue des assemblées primaires. Le temps, le lieu et le mode de ces assemblées étaient fixés par eux.

Les commissaires du pouvoir exécutif furent armés d'une autorité inquiète, absolue. Ils ordonnaient les dispositions nécessaires pour la formation ou les opérations des assemblées, et décidaient, en cas de réclamation, de la validité des élections. Des ordres particuliers leur enjoignaient, en outre, *d'écouter toutes les dénonciations*.

Les peuples devaient être invités à émettre leur vœu sur la forme de leur gouvernement; s'ils ne s'étaient pas réunis dans les quinze jours après la promulgation du décret, on les déclarerait ennemis du peuple français, et on les traiterait comme les peuples qui refusent d'adopter un gouvernement solide sur la base de la liberté et de l'égalité. Cette loi n'avait pas changé celle du 15 décembre, mais elle en avait agrandi la portée. Il ne s'agissait plus simplement de nommer une administration, une justice provisoires. La république disait aux nations : « Vous accepterez le régime que je veux; vous vous constituerez dans le délai que je vous fixe, ou je disposerai de votre destinée. Je ne vous laisse d'autre droit que celui qui convient à mes projets. »

La Belgique demandait des concessions, et on lui livrait un combat. On repoussait, on condamnait son vœu le plus cher, sans l'entendre. C'est ainsi que procèdent toujours les pouvoirs tyranniques. Ils aiment mieux se jeter dans des difficultés sans fin, s'attirer des haines éternelles, que d'accepter des termes moyens ou de modifier leurs volontés.

« Si la paix ne peut s'acheter qu'en sacrifiant nos liens d'as-

Digitized by Google

sociation, plutôt que de les rompre, objectait une brochure qui fit sensation, nous nous coaliserons avec nos plus grands ennemis pour détruire le despotisme républicain.

» Sous le masque de la fraternité, on veut nous traiter en peuple conquis; on veut nous contraindre, par la force des baïonnettes, à accéder à toutes les extorsions.

» Nous ne vous devons point notre liberté; et si vous nous avez assistés à secouer le joug autrichien, nous avons sacrifié notre sang, nos fortunes particulières à sauver vos femmes et vos enfants dans Lille, à vous paver le chemin de la victoire à Jemmapes, et à courir toujours les premiers au combat pour vous en épargner les dangers.

» En appelant la Belgique à une vraie fraternité, en lui laissant ses lois, ses usages, ses préjugés, en l'abandonnant même, si la France le veut, à sa crasse ignorance, ne gagnerait-elle pas plus qu'en y semant la discorde? (¹). »

Scévola Belgique n'était pas moins acerbe. Il disait : « Les conquêtes des Romains ont été la cause de leur décadence : gardez bien vos limites; faites-vous une constitution, car vous n'en avez pas encore une. Nous avons la nôtre. Faites un traité offensif et défensif avec les Belges; laissez-nous nos droits et nos priviléges; laissez-nous nous gouverner à notre manière... Vous verrez que vous aurez en nous un allié qui tentera l'impossible pour conserver ses droits.

» Il n'y a plus de milieu; ou nous sommes libres, ou nous sommes esclaves. Si nous sommes un peuple libre, à quoi servent ces assemblées de représentants provisoires et d'électeurs que les commissaires français changent comme bon leur semble?

» Si nous nous avilissons au point d'admettre un décret destructif, nous serions perdus sans ressource..... Que les Autrichiens reviennent : n'auront-ils pas le droit de garder le

(¹) *Observations particulières sur les instructions générales pour les commissaires nationaux.*

pays comme ils le trouveront, c'est-à-dire sans représentants légitimes, sans conseil, sans constitution? »

Toute cette logique se brisa contre une volonté inébranlable. La Convention ne nous laissait même le court délai de quinze jours qu'avec l'arrière-pensée que les opérations ordonnées par le décret ne pourraient avoir lieu en aussi peu de temps ([1]), et qu'ainsi on proclamerait la réunion avec l'apparence du droit.

Il ne se révèle dans le monde politique aucun grand fait, aucun acte important qu'ils n'amènent aussitôt une réaction; ils étendent leur influence au loin dans toutes les directions, comme les ondes que forme la pierre lancée avec force dans les eaux dormantes d'un bassin. Ainsi ces décrets attentatoires au droit public, approuvés sans restriction par les sans-culottes, reçus avec douleur par les Belges, soulevèrent l'opinion en Angleterre. Le cabinet de Saint-James était trop habile, trop prévoyant pour n'en pas deviner le but fatal à son influence. Il observait avec un déplaisir extrême le rapide succès des républicains, et l'extension de la fortune de cette forte puissance française qui blessait, depuis des siècles, l'orgueil britannique. La cour de Londres avait garanti les Pays Bas à l'Empereur; l'intérêt de son commerce, ce premier élément de sa grandeur, s'opposait à la réunion de nos provinces à la France; il s'y oppose encore, il s'y opposera toujours : ce serait sa ruine.

« Qu'on emprisonnât un roi à Paris, dit Capefigue, cela pouvait donner matière à quelques remarquables ouvrages de Burke sur la révolution française; mais en face du parlement. ce n'était pas un *casus belli* suffisant pour autoriser et voter des subsides dans des conditions vigoureuses et fermes; tandis que la menace contre Anvers, la domination de l'Escaut par le pavillon tricolore, allaient appeler nécessairement l'Angleterre à des efforts persévérants. Elle ferait la guerre vingt ans, trente ans, s'il le fallait, et jetterait ses forces dans la balance....

([1]) M. Borgnet.

Digitized by Google

Quand les Français furent sur l'Escaut, il devint évident pour tous que la Grande-Bretagne, unie à la Hollande, entrerait dans la ligue contre la nouvelle république : ce n'était pas haine de son gouvernement, ni un vif intérêt pour Louis XVI. Il ne s'agissait que d'une question de territoire et d'influence maritime : pour cela, l'Angleterre est toujours prête à armer. »

Les esprits justes, qui sont généralement les partisans de la modération, et ne se laissent jamais entraîner par les brillantes idées de conquête ou de grandeur, combattirent vivement l'invasion de la Belgique et sa réunion à la France ; ils soutenaient que la république devait ménager la Grande-Bretagne, et que dans ce but il fallait se garder de menacer notre indépendance. Dès le 20 avril 1792, Becquey disait à l'Assemblée nationale : « La puissance qui doit principalement fixer votre attention, c'est l'Angleterre : nous ne devons pas beaucoup compter sur les assurances de neutralité que nous a données son ministère, et surtout si nous attaquons le Brabant. Depuis longtemps l'Angleterre regarde ce pays comme une barrière nécessaire, insurmontable, à la sûreté, à la prospérité de son commerce, et qu'elle a achetée au prix de son sang ; elle regarde le maintien du gouvernement actuel du Brabant comme un intérêt national. »

Pour sauver la balance européenne compromise, la cour de Berlin, probablement d'après les inspirations de celle de Londres, proposa à la république de respecter notre nationalité, et de nous donner pour souverain un prince de la maison de Hanovre, le duc d'Yorck. A cette condition, une quadruple alliance aurait réuni la France, la Hollande, la Prusse et l'Angleterre.

« Cette combinaison, réalisable à une époque où la révolution se trouvait en face des embarras les plus graves, ne l'était plus, selon M. Borgnet, depuis que ses armées avaient triomphé à Valmy des Prussiens, et à Jemmapes des impériaux. « On répondit que l'on ne prétendait pas s'approprier la Belgique,

mais que l'on ne souffrirait pas non plus qu'elle devînt la propriété d'une autre puissance.

L'Angleterre resta incrédule à ces protestations de désintéressement. Le 27 décembre, lord Grenville, le ministre des affaires étrangères, remit au ministre français, M. De Chauvelin, une note dans laquelle on lit : « L'Angleterre ne verra jamais d'un œil indifférent la France s'ériger directement ou indirectement en souveraine des Pays-Bas. Que si la France désire réellement conserver l'amitié et la paix avec l'Angleterre, il faut qu'elle se montre disposée à renoncer à ses projets d'agression, à ses vues d'agrandissement; en un mot, il faut qu'elle s'en tienne à son propre territoire. »

Londres balançait encore à se lancer dans la coalition; mais le parti qui dominait la France, n'hésitait plus. Il avait résolu de renouveler la physionomie politique du vieux monde. « C'est ici, écrivait Brissot à Dumouriez, le 28 novembre, un combat à mort entre la liberté et la tyrannie.... Ne nous occupons plus de ces projets d'alliance avec la Prusse et l'Angleterre, misérables échafaudages. Tout cela doit disparaître. »

Avec de pareilles vues, toute négociation devait être impossible. Le cabinet anglais ne tarda pas reconnaître que la Convention ne voyait dans la Belgique qu'une riche proie dont elle ne pouvait plus se dessaisir. Dès lors il se résolut à armer et à combattre à outrance. *Lord Grenville* disait au Parlement, dans la séance du 1er février : « Pouvez-vous vous résoudre à souffrir que les provinces brabançonnes deviennent un 85e département français? Je ne vois aucune différence entre cette réunion et la prétendue constitution indépendante dont on parle pour ces provinces où ne dominerait pas moins l'intrigue de nos ennemis. *Pitt* flétrissait avec force l'odieux décret du 15 décembre, comme l'acte le plus hardi et le plus insidieux pour exciter le mécontentement et appeler ensuite la révolte. *Lord Beauchamp* rappela, comme un principe reconnu depuis longtemps, que l'intérêt de la Grande-Bretagne lui défendait de laisser tomber le Brabant au pouvoir des Fran-

çais. L'illustre *Fox* émit la même opinion. « Je soutiens comme un principe sacré, dit-il, que le gouvernement de tout État indépendant doit être arrangé pour ceux mêmes qui doivent vivre sous son empire, et non par des forces étrangères. Aussi, je reproche aux Français leur guerre actuelle de piques et de baïonnettes contre les opinions de la Belgique. Les Français paraissent d'autant moins modérés qu'ils prétendent l'être plus que les autres nations. »

Tandis que la Grande-Bretagne soutenait notre nationalité, tandis que les orateurs anglais protégeaient notre existence politique de leur parole, Dumouriez, de son côté, se montrait contraire à la réunion. Il chercha à l'entraver de concert avec le conseil exécutif et le comité de défense. Lacroix l'a affirmé formellement à la tribune de la Convention, et il ne fut point démenti: mais les jacobins ne s'endormirent point; ils rassemblaient toutes leurs forces et organisaient tous leurs moyens pour assurer l'adoption de leur idée favorite.

Dans ces sortes de situations, la rapidité, la promptitude décident de tout. Les commissaires du pouvoir exécutif se réunirent le 2 février à Bruxelles, avec ceux de leurs collègues qui résidaient dans les autres provinces, pour examiner la question de la réunion. Chaussard nous a conservé le procès-verbal de cette délibération. Nous reproduisons les opinions qui y furent émises.

Publicola Chaussard. « Embrassant dans ma pensée *le but secret* vers lequel nous devons marcher, je vote la réunion...., motivée sur l'intérêt des deux peuples. Je vote tous les moyens de l'obtenir, ceux de la fraternité, *ceux même du despotisme de la raison* qui ne s'exerce que pour le bonheur des hommes.... *On m'oppose le vœu du peuple*. Le vœu d'un *peuple enfant ou imbécile* serait nul parce qu'il stipulerait contre lui-même. »

Robert vota expressément la réunion entière et absolue de toutes les provinces de la Belgique, par toutes les voies de conciliation, de persuasion et *de puissance révolutionnaire* pour le plus grand avantage des deux peuples.

Thiebaut fils voulut, avant de répondre, connaître le sentiment de tous les commissaires, et épuiser tous les moyens de s'éclairer.

Liebaut exprima l'avis que la réunion était convenable, et devait s'opérer par tous les moyens possibles et justes.

Rigaut. « Je vote la réunion de toute la Belgique à la France, parce que je la crois très nécessaire aux deux peuples, et plus particulièrement intéressante à la république française. »

Mouchet. « Je vote pour la réunion, parce que la liberté des Belges tient à cette mesure; mais je crois que le seul moyen d'opérer cette réunion d'une manière durable, est de préparer les esprits à la goûter, et de les amener à la demander eux-mêmes. »

Bonnemant. « Je vote pour que la réunion de la Belgique s'opère par tous les moyens de persuasion et de fraternité possibles. »

Chepy. « Je vote pour que la réunion de la Belgique à la république française soit opérée par la puissance de la raison, par les touchantes insinuations de la philanthropie, de la fraternité et par tous les moyens de tactique révolutionnaire; et au cas que l'on continue à nous opposer le système désespérant de la force d'inertie, j'estime que le droit de conquête, devenu pour la première fois utile et juste, doit faire l'éducation politique du peuple belge, et le préparer à de brillantes et heureuses destinées. »

Gouget-Deslandes. « J'estime que l'intérêt de la république française, que celui de la nation belgique ne peuvent être organisés utilement que par la réunion des deux peuples; j'estime que le seul moyen de pouvoir asseoir et assurer la liberté dans le pays belgique est encore la réunion; j'estime que le seul moyen de préserver ce pays d'une oppression incalculable, soit dans la perte de ses habitants, soit dans la ruine de ses finances, est encore la réunion; que les dépenses dans lesquelles les Belges seraient nécessairement entraînés par la solde de toutes les troupes que la nation française serait

Digitized by Google

forcée d'y entretenir, deviendraient par la suite vexatoires pour ce même peuple.

« Je considère de plus que la constitution que le peuple belge se donnerait sous la protection de la France, pouvant être changée par des révolutions qu'on ne peut prévoir, il est d'un intérêt majeur pour les deux peuples d'y pourvoir dès à présent par une réunion.

» J'estime que tant que cette réunion ne sera pas prononcée, le territoire de la Belgique peut être éternellement le théâtre de la guerre; que ce domaine ne pourra, politiquement parlant, cesser d'être l'objet des espérances des puissances qui l'ont opprimé, que lorsque la réunion sera votée et opérée.

» En conséquence, dans ma conscience politique, et marchant par devoir au delà des instructions que j'ai reçues, je pense que, par tous les moyens d'une tactique révolutionnaire, nous devons tendre tous à opérer la réunion en observant de ne compromettre jamais nos fonctions administratives et exécutives par aucun acte public. »

Le curieux document que le citoyen Publicola Chaussard nous a conservé, constate : 1° que quelques étrangers décidèrent de notre existence politique, à notre insu, par de vagues et pitoyables raisons; 2° que la réunion n'était pas le vœu des Belges; 3° que les esprits n'étaient nullement disposés à l'accepter; 4° que le peuple y opposait la force d'inertie; 5° qu'on ne croyait pouvoir la vaincre qu'à l'aide du despotisme de la raison, de la puissance, de la tactique révolutionnaires, et même par le droit de conquête.

« Il n'y a pas de mensonges, pas d'intrigues, pas de manœuvres, publiait *le Moniteur*, que n'emploient ici les aristocrates pour détourner les Belges d'une association à la république française. Ceux-mêmes, à les entendre, qui d'abord appuyaient cette réunion, sont les premiers maintenant à éclairer leurs concitoyens sur les dangers où cette démarche exposerait la Belgique. Ils profitent pour leurs calomnies du délabrement momentané de l'armée française. Ils disent que le ministère

et les généraux sont divisés ; qu'une dilapidation affreuse épuise les ressources de la France; que les législateurs vont avoir à lutter contre leurs propres concitoyens, ou à coup sûr contre l'Europe entière, *et mille autres absurdités,* qui tendent à porter les peuples belges au comble de l'ingratitude. Ces hypocrites vont jusqu'à dire que la mort de Louis XVI est un assassinat qui couvre la nation française d'un opprobre éternel. Ici, comme en France sans doute, les affections sont partagées sur cette mort, parmi les Français, mais parmi les Belges un cri presqu'unanime de pitié s'est élevé de toutes parts au point qu'il a même étonné les Français. Les femmes surtout ont versé des larmes sur le sort de Louis. »

Vainement, pour dissiper la tristesse générale, la citoyenne Montansier fit-elle annoncer, le 28 janvier, la représentation gratis de la tragédie patriotique de *Mucius Scévola,* premier et faible essai de Luce de Lancival : les Bruxellois laissèrent la salle du théâtre déserte ([1]). Ils ne voulurent pas y aller célébrer avec les jacobins les obsèques du roi-martyr.

Ainsi le supplice du malheureux prince, qui frappa d'horreur les âmes les plus stoïques, sépara les deux pays par un large flot de sang.

([1]) On assurait cependant à la tribune de la Convention, « que la troupe de la Montansier avait donné souvent gratis des pièces patriotiques qui attiraient un grand concours de monde. » Discours de Duhem, à la séance du 12 mars 1793. Dans celle du 22, Lacroix affirma que les acteurs avaient converti plus d'aristocrates que les aristocrates ne pervertirent de patriotes.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

L'esprit public à la veille des assemblées primaires. — Fête pour la suppression des impôts. — Dénonciation d'un affreux complot. — Placard séditieux. — Extorsions des jacobins. — Discorde au sein du club. — Lutte entre Estienne, Lafaye et Jaubert. — Les sociétaires désertent la société. — Véhémente sortie de Balsa.

La réunion, que la Belgique en voulût ou n'en voulût pas, était irrévocablement résolue. La convocation des assemblées primaires ne fut qu'une vaine formalité prescrite pour donner à notre absorption les apparences de la légalité. « Il importait, dit Publicola-Chaussard, de s'assurer d'un côté de la barrière du Rhin, et de l'autre de dominer l'Escaut et la Meuse, et de les enclaver dans l'arrondissement de la France ; de protéger, d'agrandir ainsi les sources des richesses nationales ; il importait à la France de relever, de conquérir le commerce de la Belgique, dominé, maîtrisé par celui de la Hollande, et de là, d'inquiéter, de menacer les provinces-unies ; il importait à la France d'affaiblir son ennemi mortel, de paralyser ses efforts, de s'agrandir de ses débris, de mutiler, en un mot, le colosse de l'Autriche en lui arrachant ces fécondes contrées.

» Il importait à la France de se relever au rang de première puissance dans l'Europe ; il importait à la France d'ajouter aux gages et à l'hypothèque des biens nationaux, les vols immenses, les revenus gigantesques de la superstition flamande, et de grossir le Pactole républicain de tous les impôts mis sur la sottise et la crédulité humaines. »

Dans tout cela il ne s'agit pas le moins du monde de nos droits ou de nos besoins. La question se réduit tout bonnement à une spéculation financière fort équivoque, et à des projets d'extension territoriale qui eussent permis à la république de dicter la loi à tous ses voisins.

Il répugnait aux patriotes de jouer le rôle de dupe dans une parade de la foire dont le dénouement devait être une mystifi-

cation. « On propose toujours, observait un écrivain, d'assembler le peuple. On projette encore de nouvelles assemblées primaires pour recommencer la besogne qu'on avait déjà achevée le 29 décembre 1792.

» Le peuple belge ira-t-il ou n'ira-t-il pas à ces assemblées?

» A quoi bon perdre son temps? Si on ne veut pas écouter le peuple, les commissaires veulent-ils une seconde fois offenser sa dignité en méprisant sa volonté? — L'expression de cette volonté sera-t-elle plus respectée que la première fois? — Ne serait-ce pas même compromettre sa dignité que d'émettre une seconde fois son vœu sur un objet sur lequel il s'est exprimé librement et catégoriquement?

» D'un autre côté, les conséquences d'un refus qu'on interprétera défavorablement, ne pourraient-elles pas être nuisibles aux intérêts de la nation? — Si le peuple ne va pas aux assemblées primaires, quelques intrigants se diront le peuple, et se distribueront les places et toutes les autorités (¹). »

Telles étaient les incertitudes, les craintes qui travaillaient les esprits.

Scévola Belgique excita les habitants à soutenir leurs droits. « Que tous les bons patriotes, écrivait-il, s'assemblent dans leurs sections particulières. Paraissez-y en hommes libres, n'y recevez la loi de qui que ce soit. Personne au monde ne peut vous commander. » Mais si Bruxelles se prononçait pour un gouvernement national, sa décision serait foulée aux pieds comme hostile à la république. Celle-ci prétendrait que refuser la France pour patrie, s'isoler d'elle, c'était lui faire outrage. Cette pensée attristait tous les cœurs.

La désolation générale troublait le contentement des commissaires français, et ils la calomnièrent. Ils mandaient le 6 février : « Elle n'est manifestée que par des hommes au désespoir de voir s'établir un gouvernement populaire; des émissaires des prêtres, des nobles, des privilégiés. Vous ne devez voir

(¹) Qui l'emportera?

en eux que des gens qui ne crient à l'attentat contre la souveraineté du peuple que pour usurper cette souveraineté. Si on faisait un pas rétrograde, vos frères resteraient dans les fers. »

Le club ne pouvait plus se dissimuler pourtant qu'il marchait sur un volcan. « Le moment approche où le peuple du Brabant sera consulté sur l'existence politique qu'il veut se donner, disait Fourcade. Des malveillants cherchent à semer des craintes, à calomnier la république. *Lorenzo* démontra que le petit nombre des sans-culottes ne leur permettait pas de dominer la multitude, et sur sa proposition on décida que l'on demanderait à la Convention nationale de diriger sur Bruxelles un corps de fédérés pour fraterniser avec les démocrates, et souscrire le pacte d'alliance. *Metman* voulut qu'on recommandât à la surveillance des commissaires, et qu'on frappât de mort les hommes convaincus d'avoir usurpé la souveraineté nationale. En effet, la force et les échafauds pouvaient seuls contenir désormais une population poussée à bout.

Publicola-Chaussard, voulant distraire les habitants des pénibles pensées qui les préoccupaient, conçut le projet de faire célébrer la suppression des impôts par des réjouissances populaires. « C'est une époque, dit-il, qu'il fallait graver dans les souvenirs. Je m'honore de l'avoir proposé. »

L'annonce de la solennité, faite plusieurs jours d'avance avec emphase, fut troublée par une nouvelle affreuse. On répandit dans la classe la plus infime, qu'un vaste soulèvement ensanglanterait la fête. Le club ramassa ces rumeurs, et dénonça au général Moreton un « horrible coup de main de factieux fanatiques, qui en voulaient aux républicains et aux soldats français. »

Cette révélation, à laquelle on donna la plus grande publicité, excita chez les uns, le mépris; chez les autres, l'indignation. On la considéra comme une misérable intrigue, imaginée pour indisposer le militaire contre les habitants [1], parce que le club

[1] *Scévola Belgique*, n° 3.

avait pris l'habitude de nourrir les autorités de la crainte des complots.

Déjà on voyait poindre cet atroce système de terreur, que les jacobins portèrent depuis en France à la perfection. S'affectait-on d'un événement quelconque, on était un alarmiste. Se renfermait-on dans une muette circonspection, on fut réputé un égoïste, un modéré. Vivait-on dans la retraite, on avait peur. Se montrait-on en public, on intriguait. Quoi que l'on fît, il était impossible de se soustraire aux soupçons. La société cherchait à émouvoir les masses, par ces mots vagues et toujours funestes, de dangers de la patrie, de machinations des tyrans, de trahison. Ses dénonciations qui attestaient ou l'excès de la crainte, ou le comble de la scélératesse, se multiplièrent tellement, que nul ne pouvait reconnaître les amis des ennemis de la république. Si on y eût donné suite, elles auraient perdu les meilleurs citoyens, car elles furent presque constamment le résultat de trames honteuses. Estienne avoua, plus tard, que Moreton l'avait poussé à dénoncer le loyal Berneron. Tout homme qui déplaisait à un démagogue influent, ne manquait pas d'être signalé comme un traître, un suspect, et la plus grossière imposture devenait presque toujours une vérité.

La découverte des prétendues vêpres bruxelloises donna un nouveau développement à la guerre des brochures. On répandit, entre autres, une exhortation flamande ainsi conçue :

« Bourgeois et frères, tolérerez-vous longtemps cette force illimitée de quelques brigands sans chefs qui déshonorent le nom français par leurs viles actions? Souffrirez-vous encore que ces coquins se rendent dans vos maisons, et vous fassent impunément payer, le pistolet sur la poitrine, les sommes qu'ils jugent convenable de vous extorquer? Joignez-vous tous aux dignes soldats français pour arrêter et punir ces vauriens. Ce sont eux, braves militaires, qui sont cause que vous ne recevez pas de solde; que vous êtes continuellement forcés aux plus pénibles services et gardes; que vous passez des nuits entières

sans pouvoir prendre de repos. Les bons habitants ne veulent que la tranquillité, l'union entre eux et les honorables soldats français. C'est à la bourgeoisie à mettre un frein aux excès, à châtier les scélérats qui se qualifient d'amis de la liberté et de sans-culottes. Cette dernière épithète peut leur être appliquée avec juste raison, car sans leurs rapines ils n'auraient vraisemblablement pas de chausses. Que les bons citoyens repoussent donc les persécutions, les contributions forcées, les larcins de ces infâmes. — Que les braves soldats français s'unissent aux honnêtes habitants, et ils pourront se convaincre que ceux-ci sont de vrais citoyens et amis.

» N'épargnez pas les bandits, et vivez en repos. »

Ces provocations ne purent amener les masses dans la rue. On savait qu'au moindre désordre la garnison prendrait les armes. « On ne veut, assurait *Scévola Belgique*, en venir à cette extrémité. » Des extorsions inouïes faillirent provoquer un éclat.

Le club avait résolu d'ouvrir une souscription volontaire pour habiller les sans-culottes. Les sociétaires coururent de porte en porte afin de recueillir des offrandes : il aurait été aussi dangereux de refuser son tribut à ces mendiants que de braver le pouvoir proconsulaire. Lafaye eut l'audace d'inscrire sur un livre noir les noms de ceux qui ne voulaient pas contribuer. Dans plusieurs maisons on exigea de l'argent, le sabre à la main.

Cependant la recette restait faible. Pendant les journées du 2 et du 3 février, la légion se promena en armes dans les rues, au son d'une musique nombreuse, son drapeau volant au vent. Deux des chefs sonnaient à toutes les maisons pour inviter, la menace à la bouche, les citoyens à faire un don proportionné à leur fortune, et chacun, saisi de crainte, se hâta de vider sa bourse. Cette troupe de bandits qui était suivie d'une multitude d'enfants et de gens en guenilles aux sombres figures, entourait plusieurs tonneaux de bière. « Ces tonneaux chargés de palmes, promenés en pompe, portant pour inscription

Libres et affranchis de tous droits, escortés d'une cour plus pompeuse que celle des monarques, le peuple ; ces acclamations de joie et de franchise ; ces flots de la liqueur nationale écumeux et ruisselants, tout cela, dit Chaussard, présentait une leçon en action. »

Les sans-culottes couronnèrent leur promenade en dansant la carmagnole autour de l'arbre de la liberté, sur la Grand'-Place, et le soir Grimaud s'écriait à la tribune des Jésuites : « Aujourd'hui les aristocrates ont tremblé. Vous avez vu avec quelle gloire les sans-culottes se sont conduits. »

Quelques jours après, le 12 février, les clubistes et les sans-culottes renouvelèrent leurs courses, pour célébrer la réunion du Hainaut à la France. Ils rencontrèrent à la place de Louvain, deux charrettes de bière, qu'un garçon brasseur, Pierre Dejongh, allait faire jauger. Ils le contraignirent à les suivre, et à leur verser à boire dans toutes les stations. « N'ayant pas de l'argent, écrivait *Scévola Belgique*, ils volent la bière. Bientôt ils prendront de la même manière tout ce dont ils auront besoin. Belle égalité ! »

Le soir ils parurent au spectacle, où l'on donnait *l'Apothéose de Beaurepaire*. L'hymne des Marseillais et d'autres airs patriotiques que l'on chanta en chœur, prolongèrent la représentation et terminèrent la fête.

Sur l'invitation qui leur en fut faite, les citoyens de tous les ordres illuminèrent, pendant la nuit, la façade de leurs maisons.

Le scandale que les extorsions des sans-culottes excita, fut si grand que les principaux clubistes se prirent à en rougir. Déjà ils ne s'entendaient plus entre eux. Dans une assemblée nombreuse il est facile de faire naître des jalousies, et ces jalousies, exploitées par des hommes habiles, engendrent des rivalités, des haines et des discordes. Le 4 février, Estienne demanda la parole et dénonça Lafaye comme un intrigant. Les murmures couvrirent sa voix. Le président Lorenzo rappela l'orateur à l'ordre. Toute dénonciation devait se faire au

comité de surveillance du club. On réclama l'observation du règlement. L'assemblée se divisa en deux camps : les amis de l'accusé d'une part, ceux de l'accusateur de l'autre. Tous s'injuriaient. Ils étaient prêts à en venir aux mains, lorsque *Nivet* s'élança à la tribune, et dit : « C'est avec douleur que je vois depuis longtemps qu'on ne s'occupe ici que de délations personnelles. Des ennemis de la chose publique paraissent accaparer tous nos moments pour les appliquer à d'inutiles discussions. » Cet appel au calme était en réalité la condamnation de la conduite d'Estienne, dès lors en butte aux accusations d'un parti ligué contre lui. L'orateur proposa que les inculpés se rendissent au comité de surveillance pour s'y expliquer.

Estienne à plusieurs reprises : « Je ne m'y rendrai point. » Une foule de voix : « Citoyen président, Estienne doit être censuré. » *Lorenzo*, dont les principes étaient plus que suspects, voulut épargner cet affront au général. Il se leva au milieu de l'agitation : « Citoyens, s'écria-t-il, je vois évidemment qu'il y a dans la société des faux frères qui ont émis une opinion plus qu'aristocratique. Depuis que j'ai occupé le fauteuil, j'ai travaillé à ramener l'union ; j'ai la douleur de voir qu'au moment de le quitter, j'y aurai travaillé inutilement. On ne s'occupe qu'à se déchirer l'un l'autre. La salle paraît divisée en deux partis. L'utilité publique en souffre. Il est de la dernière urgence de prévenir cette dissension. » L'orage s'apaisa, mais le lendemain il éclata avec une nouvelle force. On accusa Jaubert d'actes de violence contre les commis de l'octroi qu'il avait voulu chasser des portes, assisté de la force armée. Jaubert, ancien lieutenant de chasseurs, l'une des créatures de D'Alton, se vantait naguères, dans des mémoires imprimés, de son zèle pur, désintéressé pour l'auguste maison d'Autriche ; néanmoins, il était considéré par une partie du club comme un chaud républicain, et il trouva des defenseurs.

Nivet prit la parole pour blâmer ceux qui cherchaient à semer la division dans la société. Il rappela les frères et amis à la concorde, et termina son discours par ces mots : « Vous



avez juré de vous aimer comme des frères, et pour la moindre bagatelle vous vous emportez de la manière la plus révoltante. Si cela continue, que deviendrons-nous? » On battit des mains à ce langage conciliant, et les disputes recommencèrent.

Estienne parvint à obtenir un instant de silence. Il approuva la motion de Nivet, et demanda que ceux qui ne seraient pas toujours prêts à verser leur sang pour le soutien de la liberté et de l'égalité, fussent regardés comme de mauvais citoyens. Il voulait interrompre et détourner une discussion qu'il redoutait par une de ces motions jacobines d'un effet saisissant. On ne fut pas la dupe de sa ruse.

De Beer apostropha violemment le général en ces termes : « Estienne, je dois vous déclarer avec douleur que vous avez perdu notre confiance, et... » Les applaudissements et les huées étouffèrent sa voix. Le président rappella De Beer à l'ordre. Estienne offrit de donner sa démission de commandant des sans-culottes. On la refusa. Toute la salle ne retentit plus que du bruit des contestations. « Le général, s'écriaient les uns, est un ardent jacobin, un bon citoyen. Il a fait ses preuves, lui, qu'il détestait les rois, les aristocrates, les moines et les prêtres. — C'est un intrigant, répondaient les autres. Il est criblé de dettes, et il étale le luxe d'un ci-devant. Qu'il rende ses comptes. Qu'a-t-il fait de l'argent que les représentants lui ont donné pour armer sa compagnie? Qu'a-t-il fait pour l'organiser? » On continua pendant longtemps à opposer injure à injure. Estienne prit le parti de terminer la discussion à son avantage en lançant contre Jaubert une de ces insinuations plus persuasives qu'un long discours, plus puissantes que le catalogue des imprécations dont parle Sterne. « Il n'est malheureusement que trop vrai, dit-il, qu'on cherche à semer la désunion parmi nous. Je sais que le citoyen Jaubert est très éclairé, très instruit; je me suis cependant toujours défié de lui. Il a constamment affecté beaucoup de démocratie, mais toutes les fois qu'il y avait une dénonciation à faire, il n'en montrait plus autant. Je demande que tout citoyen *soupçonné*

18

d'incivisme par ses liaisons ou par ses discours soit tenu de se justifier avant de pouvoir se présenter à cette tribune, et particulièrement le citoyen Jaubert qui a été accusé d'aristocratie. »

Jaubert. « Personne ne se présente pour soutenir l'accusation. Estienne, l'ancien agent du traître Lafayette, veut-il la guerre avec moi? » — L'orateur venait par un seul mot de ranimer tous les soupçons auxquels son adversaire était en butte. Celui-ci bondit de colère sur son banc. « Oui, répondit-il à l'interpellation de Jaubert, je veux la guerre avec lui. Il me dit : Vous avez été l'aide de camp de Lafayette. Oui, je l'ai été, mais dans quel temps? Quand les trois quarts de la France criaient *Vive Lafayette!* quand il était encore pur : mais Jaubert, lui, a été l'aide de camp de D'Alton dans le temps que ce général était détesté de tous les démocrates, et qu'on criait partout *au diable D'Alton.* » Ce magnifique mouvement oratoire accabla Jaubert; il courba la tête, et tous ses amis se turent comme écrasés du coup qui venait de terrasser leur chef. Mais les ressentiments ne tardèrent pas à gronder de nouveau.

Un jour quelques orateurs se plaignirent que l'on tapissait les murs de placards contre les sans-culottes, et que nul ne voulait apprendre les droits de l'homme que des mains profanes arrachaient partout. D'autres faisaient observer en gémissant, que les séances n'étaient plus suivies que d'un petit nombre de membres, et que les bancs restaient tous les soirs à peu près vides.

Crawet. « Plus de cent cinquantes Belges se sont inscrits sur les registres de la société, et une douzaine à peine paraissent parmi nous. »

Dinne. « Je vois avec douleur que sur plus de cinq cents membres, cinquante à peine assistent aux séances. Je vais vous dire d'où viennent ces absences; pourquoi nous inspirons si peu de confiance et de sympathie. Les citoyens zélés et amis du bon ordre ont vu ici des Autrichiens, des hommes qui ont

jusqu'au dernier jour porté la cocarde noire. Il paraît que ces personnes n'ont cherché qu'à entraver les motions utiles. »

Balsa, avec indignation. « Si on déserte nos rangs, si on fuit nos séances, c'est que notre société se permet des démarches honteuses, blâmables, qui ne peuvent être suggérées que par de mauvais citoyens. » L'orateur s'éleva contre les faux frères, les faux républicains, et condamna la souscription pour l'habillement des sans-culottes. « Cette idée, dit-il, ne peut avoir été conseillée que par des agents de l'Autriche, et elle a été exécutée de la manière la plus criminelle. »

L'orateur avait acquis une haute considération parmi les sociétaires. Sa parole de feu accabla Lafaye, Estienne et leurs amis. Ils n'osaient le regarder en face. *Nivet* qui présidait, essaya d'atténuer l'impression que les paroles de Balsa venaient de produire, en rappelant les inutiles démarches qui avaient été faites à l'hôtel de la commune, afin d'obtenir des fonds pour l'équipement et l'armement des sans-culottes.

Estienne. « Ils ne pouvaient paraître dans les rues couverts de haillons. »

Balsa. « Mais on ne s'est pas contenté de solliciter des offrandes. Des individus, et je signale Lafaye, ont eu l'audace de se rendre chez diverses personnes dont ils ont exigé des dons plus ou moins considérables par des injures, par l'intimidation, par la force même. Aussi qu'arrive-t-il? Toutes les nuits on affiche des placards contre la société et dans lesquels ont dénonce la souscription comme une véritable escroquerie, un acte odieux de violence. »

Un autre membre. « Il est certain que plusieurs d'entre nous manquent souvent de modération. Dernièrement un prêtre portait l'extrême-onction à un malade; il fut insulté en pleine rue, forcé de retourner à l'église, et obligé de porter en secret, dans une boite, le viatique au moribond. De pareils faits indisposent le peuple contre nous; ils nous font considérer comme des sacriléges, des impies.

Ces protestations de quelques hommes qui, conservant un

reste de pudeur, se crurent un instant assez forts pour mettre un terme à des abominations, furent étouffées pour empêcher de nouvelles disputes. On était déjà si faible, et puis la plupart des jacobins avaient commis tant d'actions blâmables, que les moins corrompus hésitèrent à désapprouver des frères certes bien coupables, mais qui eussent pu accabler leurs ennemis de cruelles récriminations.

CHAPITRE VI.

Le club attaque l'octroi municipal, le mont-de-piété, les bijoutiers, les cabaretiers, les formes de la justice. — Résistance à l'abolition des droits. — Singulier raisonnement des commissaires français. — Le tribunal de la commune refuse de reconnaître leur pouvoir et donne sa démission. — Ils le forcent de rester en fonction.

Malgré les rivalités qui divisaient les amis de l'égalité, et quoique la plupart d'entre eux, se haïssant, se méprisant les uns les autres, se poursuivissent d'un œil soupçonneux, la société marchait à son but avec une incroyable obstination. « Les carrefours et les lieux publics furent couverts avec profusion de pamphlets atrabilaires qui, sous les titres les plus bizarres, provoquaient le renversement de l'ordre social. Nous eûmes des *Avis au peuple belge*, des *Dialogues*, des *Invitations*, une *Sentinelle*, tous ouvrages écrits dans les mêmes principes de subversion générale (¹). » Les orateurs, pour conquérir la faveur des classes pauvres, dirigèrent leur âpre critique contre le maintien de l'octroi. Ils soutinrent que la malveillance seule qualifiait leur abolition, ce premier acte de justice, d'acte d'autorité des Français, et le considérait comme une atteinte aux droits du peuple. On proposa de dénoncer comme concussion-

(¹) Lesbroussart.

Digitized by Google

naires ceux qui continueraient à percevoir les impôts. *Estienne* qui n'exerçait plus aucune influence sur les délibérations, tâcha de la ressaisir en faisant de la modération. « Lorsque la France, dit-il, a aboli tous les droits, elle n'a pas cru devoir y comprendre les impositions qu'on perçoit aux portes pour subvenir aux charges de la ville. C'est la seule ressource qui reste aux représentants pour faire face au payement de l'armée belge. — C'est précisément pour cela qu'on voulait la leur ôter.

Jaubert, qui était encore tout meurtri des attaques d'Estienne, se hâta de combattre un avis raisonnable, et par conséquent peu jacobin. Il répondit : « C'est en vertu du décret du 15 décembre que ces droits sont supprimés. Il n'y a qu'une force égale à celle de la France qui soit en droit de suspendre l'exécution de ce décret. La Convention, en le portant, n'a fait qu'exercer le pouvoir d'un tuteur sur son pupille. Est-ce à nos représentants à entraver les effets d'une mesure salutaire, sous prétexte qu'elle serait attentatoire à la souveraineté du peuple, qu'ils ne paraissent pas eux-mêmes reconnaître? » Et Jaubert fut applaudi. En descendant de la tribune, il lança un fier regard à Estienne comme pour le défier.

Ce n'était pas toujours l'autorité qui était en butte aux attaques des clubistes; leur regard inquisiteur poursuivait les individus et s'étendait aux établissements particuliers. On les voit déclamer contre l'existence des lombards subalternes, et l'intérêt usuraire prélevé par les monts-de-piété, intérêt qui écrasait et écrase encore aujourd'hui le pauvre qu'on semble assister.

Nivet dénonça les escroqueries des bijoutiers qui vendaient des objets d'or et d'argent au-dessous du titre, parce que l'abolition de la chambre du métier des orfévres, avait supprimé le contrôle.

Un autre, *De Beer*, traita les cabaretiers de voleurs, parce qu'ils ne voulaient pas diminuer le prix des bières, et particulièrement de la bière de Louvain, que les sans-culottes prétendaient ne plus valoir que deux sols le pot.

Melsnyder faisait la motion de prendre les croix des églises et les cloches pour en faire de la monnaie, en soutenant qu'on pouvait se servir de croix en cuivre aussi bien que d'une croix d'argent. Le club avait écouté ces paroles avec intérêt, mais chose surprenante pour l'époque, il passa à l'ordre du jour.

Le tribunal de la commune imposait encore aux anarchistes. Il parlait en toute occasion le langage de la loi. On résolut de le renverser.

Lorenzo fut chargé d'engager l'attaque. Il se plaignit de la lenteur des procédures, utile seulement aux agents de la chicane, et demanda pourquoi un mémoire bien motivé, bien raisonné, serait rejeté lorsqu'il n'est pas revêtu de la signature d'un avocat ou d'un procureur. Il termina en proposant que l'on punit de mort le juge prévaricateur; que les jugements fussent désormais motivés; que l'on abolit les anciennes formes de la justice, et que tout homme pût plaider sa cause lui-même ou se faire défendre par qui il le trouverait convenable.

Van Bouchaut démontra la manière intéressée, ruineuse, dont les avocats et les procureurs écorchaient ceux qui imploraient leur secours.

Estienne. « Un tribunal de l'ancien régime peut-il encore exister? Est-ce le peuple qui a choisi le tribunal de la commune? Pourquoi continue-t-il à se servir de papiers timbrés? Cependant on doit conserver les anciennes lois jusqu'à ce qu'on en ait d'autres? Il vaut mieux avoir de mauvaises lois que de ne pas en avoir du tout. »

Les opinions d'Estienne sont raisonnables; elles excitèrent des murmures. Le général était trop clairvoyant pour ne pas comprendre que le souvenir de sa criminelle conduite rendait impossible tout rapprochement entre le parti patriote et lui, et que d'un autre côté la modération de son langage allait le séparer du peu d'amis qui lui restaient fidèles. Il recommença donc à faire les motions les plus irritantes : « Peuple belge, soyez libre, dit-il, dans la séance du 10 février. Cependant si vous ne voulez pas l'être, eh bien, vous le deviendrez malgré

Digitized by Google

vous. Nous danserons la *carmagnole* et *ça ira*. Je demande qu'on repousse des assemblées primaires, tous ceux qui ont protesté contre le décret du 15 décembre, et qu'on envoie une députation à Danton et à Lacroix pour demander l'arrestation de tous ceux qui veulent soutenir les nobles et les conspirateurs. » Ces plans de persécution répondaient trop aux terribles ressentiments qui bouillonnaient sur les bancs du club, pour n'être pas adoptés d'enthousiasme. Ils valurent à Estienne toute la faveur des démagogues : mais ce ne fut que le succès d'un jour. Le lendemain il retomba dans son néant. Ainsi l'ascendant que l'on acquiert en servant des passions furieuses, n'est jamais durable. Les idoles populaires sont bientôt arrachées de leur piédestal, et tombent dans l'oubli ou le mépris.

Les commissaires du pouvoir exécutif exerçaient un despotisme sans bornes ; tout pliait sous leurs ordres, mais ils s'inclinaient devant le club, et ses procès-verbaux étaient la règle de leur conduite. Ils y puisaient le texte de leurs principaux actes. A peine la société eut-elle condamné les droits d'octroi, que les commissaires écrivirent à la représentation : « Toutes les restrictions sont contraires à la lettre comme à l'esprit du décret du 15 décembre, et nous vous rendons responsables de tous les obstacles qui, dans votre arrondissement, pourraient être mis à sa pleine et entière exécution. »

Le tribunal de la commune réclama contre ces ordres, parce que les rentiers de la ville, dont les droits d'octroi formaient l'hypothèque, se trouveraient sans assurance de la sûreté de leurs capitaux ou du payement de leurs rentes.

Les commissaires repoussèrent ces remontrances avec une morgue insultante. « Nous vous déclarons, répondirent-ils le 7, que le tribunal de la commune ne doit que juger, recevoir des lois et non en donner. »

Les représentants cherchèrent, de leur côté, à démontrer la nécessité des droits abolis. « L'esprit du tarif, alléguaient-ils, repose sur deux principes que toute imposition doit principalement avoir pour base : l'un, c'est que le droit pèse surtout

sur les objets de luxe et de sensualité; l'autre, c'est qu'il protége les manufactures et le commerce intérieur, qu'il met une entrave salutaire à l'exportation des matières premières ou des subsistances nécessaires aux habitants du pays. » Ils insistèrent pour que les droits de douanes fussent exceptés de l'abolition. « En tarissant cette source très considérable des revenus de la Belgique, l'abolition porterait, en outre, un coup funeste à son commerce et à ses fabriques. »

Ces observations tombèrent devant un argument invincible. « Le décret ne souffre pas d'exception. Il faut que l'exécution en soit rigoureuse et littérale. » Cela répondait à tout; c'était une raison convaincante, et qui ne permettait point de réplique.

Un arrêté des commissaires de la Convention, Merlin, Gossuin et Treilhard, supprima les douanes des Pays-Bas sur les frontières de la république. Les représentants sollicitèrent, à titre de réciprocité, la libre entrée de nos produits en France. Leur requête fut repoussée par un raisonnement qui serait risible s'il n'eût servi à justifier la plus criante injustice. On prétendit que les droits de douane n'étaient pas établis en Belgique par l'autorité du souverain légitime, mais par la volonté absolue des despotes; qu'ils pouvaient, par conséquent, être abolis; mais qu'en France on ne percevait que des droits établis par la volonté générale de la nation ([1]). Il était difficile de se moquer avec plus d'impudence des règles du bon sens.

Une proclamation annonça aux citoyens que tous les droits et impositions quelconques venaient à cesser; que les employés étaient congédiés : quant aux créanciers publics auxquels certains des impôts abolis avaient été donnés en garantie de sommes prêtées, on leur parla de la loyauté des intentions de la Convention, ce qui ne rassura personne.

En même temps les commissaires ordonnaient, par arrêté, la fermeture du bureau du timbre, et intimaient défense au tri-

([1]) Lettre des commissaires de la Convention, du 14 février.

bunal de se servir de papier timbré, ou d'exiger que l'on s'en servît, sous peine d'être poursuivi pour concussion.

En lui enjoignant de publier de suite cet arrêté insultant, on lui mandait : « Nous vous ordonnons de continuer vos séances régulièrement et tous les jours, sans prendre les vacances établies sous l'ancien régime, et nous vous recommandons d'être modérés dans la taxe de vos droits et honoraires, de ne suivre les lois anciennes dans vos jugements que pour autant qu'elles ne blessent pas les principes de liberté et de l'égalité, etc. »

Convaincus que l'on cherchait à les avilir et à les perdre, les magistrats écrivirent aux représentants : « Nous n'avons jusqu'ici reconnu, ni pu reconnaître d'autre pouvoir légal que celui que vous exercez, ni d'autre souveraineté que celle du peuple belge, et en particulier celle du peuple du Brabant. Nous croyons que nous ne pouvons nous conformer aux ordres des commissaires du pouvoir exécutif sans manquer à notre serment, et nous préférerions donner notre démission que d'y obtempérer. »

La commune eût dû soutenir le tribunal dans sa patriotique opposition; mais défendre le bon droit contre la tyrannie révolutionnaire était un crime, et l'hôtel-de-ville ne se voyait déjà que trop menacé lui-même. Il recommanda aux juges d'obéir. Ceux-ci répondirent en offrant leur démission qui fut rejetée, parce que le maintien du tribunal, le seul existant, était essentiel à la tranquillité publique.

« Nous devons vous dire avec franchise, objecta-t-il dans sa lettre du 12 février, qu'il répugne toujours à notre devoir de procéder à la publication de la proclamation, ainsi que de concourir à l'exécution du décret de la Convention nationale du 15 décembre dernier. Ce n'est pas que nous voulions nous opposer au dispositif de cette proclamation; mais que ce dispositif émane de votre assemblée, et alors nous n'hésiterons pas de le publier incessamment. »

Si le tribunal persistait dans ses idées, le pays courait le

Digitized by Google

risque ou de tomber dans la dernière confusion, parce que l'action de la justice aurait été suspendue, ou de voir les commissaires organiser un tribunal révolutionnaire dont les principaux membres eussent probablement été pris dans la populace des clubs. La représentation rendit les juges responsables des malheurs qui pourraient être la suite de leur persistance. A ce langage, qui annonçait des mesures extrêmes, ils publièrent le décret, et écrivirent qu'ils ignoraient qu'il aurait pu résulter de leurs refus d'autres malheurs que ceux qui retomberaient sur eux; qu'ils n'avaient fait que remplir leurs devoirs au mépris de tous les désagréments auxquels ils s'exposaient, et que, ne pouvant plus continuer leurs fonctions, ils donnaient leur démission.

Les représentants, dans l'espoir d'empêcher les commissaires de prendre, sans les consulter, une résolution sur ce grave incident, s'empressèrent de les requérir de convoquer le peuple pour choisir de nouveaux magistrats, et pour procéder à l'élection d'une autre administration provisoire.

Les commissaires, forcés de rester dans le cercle de la légalité, n'avaient plus aucun intérêt à accepter la démission du tribunal : on aurait renommé les anciens membres, ou bien on leur aurait donné des successeurs tout aussi hostiles au jacobinisme. Ils ordonnèrent de refuser la démission, ajoutant que si les juges de la commune ne restaient pas en fonctions jusqu'à l'organisation prochaine d'une justice provisoire, ils seraient traités comme fauteurs et satellites de la tyrannie. — Et ces mêmes hommes soutenaient, peu de jours auparavant, qu'on ne pouvait traîner un fonctionnaire, par la force, à son poste. Ainsi, on accordait aux représentants le droit de refuser la démission de juges qu'ils avaient institués; mais ils n'avaient pas celui de refuser la démission de leurs collégues. Si la contrainte était repréhensible dans un cas, elle devait l'être dans l'autre : mais les commissaires ne respectaient aucun principe; ils les pliaient tous aux besoins du moment.

Le tribunal n'osa braver les proconsuls plus longtemps. Il

se résigna à continuer la tâche ingrate qu'on lui avait imposée, malgré l'humiliation publique qu'il venait de subir. C'était encore un acte de dévouement.

CHAPITRE VIII.

Réclamation tumultueuse des soldats belges. — Décision libérale des représentants. — Ordre aux émigrés français de quitter Bruxelles. — Défense du carnaval. — Rapines et exactions.—Miracle supposé de Notre-Dame de Hal.

Dans les temps de crise et de révolution, ceux qui ont le malheur d'occuper des fonctions publiques, sont condamnés à se dépouiller de toute modération.

Si l'on ne s'élève à la hauteur du bruit de la foule, si l'on veut régulariser le désordre, on devient bientôt suspect aux yeux de tous.

L'hôtel-de-ville se trouvait dans cette triste position. « Il est dans la nature, disait *Scévola Belgique,* que toute administration despotique produise des révoltes. L'administration provisoire n'en produira-t-elle pas? C'est l'unique moyen de nous tirer du plus cruel esclavage. Attendons le moment, il n'est pas fort éloigné. Quand la vengeance du peuple sera à son comble, tremblez, tyrans; tremblez, escamoteurs de constitution. » — Néanmoins, les partisans des États se gardaient de rien entreprendre, renonçant à toute lutte, pour placer leur espoir dans la prochaine reprise des hostilités annoncée aux acclamations des métiers.

Les jacobins supportaient l'existence de la représentation plus impatiemment, peut-être, que les patriotes : habitués à combattre tout ce qui gardait vie et popularité, quels égards auraient-ils témoignés à une autorité avilie? ils s'attachèrent à soulever contre elle, toutes les animosités, et, dans ce but, ils exploitèrent surtout la détresse des légions belges.

Dès le principe, Dumouriez avait promis de pourvoir à leur solde et à leur équipement; il devait y employer les quarante millions empruntés au corps ecclésiastique : mais il n'en fit rien. Nous avons vu qu'il avoua à la Convention que la totalité de cette somme, exceptés 100,000 fl., restait en caisse.

Depuis l'incorporation des troupes nationales dans l'armée française, leur sort ne s'améliorait pas. Elles n'étaient ni habillées, ni payées, ni nourries. Couvertes de haillons, elles demandaient l'aumône. Une lettre des commissaires de la Convention, du 8 février 1793, nous apprend que les militaires qui se trouvaient à Louvain, étaient dans un dénuement affreux. Un arrêté du 28 suivant, prouve que, depuis trois mois, les officiers en garnison à Bruxelles n'avaient pas reçu de solde. Le désespoir de ces infortunés fit souvent pâlir les représentants sur leur siége (¹).

Ceux-ci venaient à peine d'entrer en séance, le 4 février, qu'un grand nombre de militaires belges se présentèrent pour réclamer leurs arriérés de solde. Celui qu'ils avaient chargé de porter la parole, s'exprima dans les termes les plus acerbes. Il accusa l'administration de dilapider les deniers publics, et de laisser mourir les soldats de faim. Le président voulut réprimer l'insolence de ce langage par un rappel à l'ordre. Il ne réussit qu'à provoquer un violent tumulte. On allégua en vain qu'il avait déjà été compté des avances considérables aux légions, et qu'il était impossible de faire davantage, les ressources étant épuisées depuis l'abolition des impôts.

Pour toute réponse, les pétitionnaires exigèrent de l'argent : « Nous ne quitterons pas la salle, déclarèrent-ils, sans en avoir reçu. » Le général Rosières eut beau menacer l'orateur de le

(¹) L'autorité française se défiait extrêmement de nos troupes. « Le mauvais esprit des nouveaux officiers que le comité militaire s'est permis de leur donner, ont presque fini par les rendre dangereuses, » disaient les commissaires de la Convention dans leur rapport sur leur mission en Belgique. Ils pensèrent même qu'il serait prudent d'organiser quelques-uns de ces corps dans une citadelle de France.

faire mettre aux arrêts, celui-ci persista, au nom de ses camarades, à demander au moins un à-compte. Tous soutinrent ses paroles. Force fut de capituler avec des hommes que le besoin pousserait à tous les excès. On leur fit une nouvelle avance de mille louis, qui calma une irritation dont les éclats troublèrent plus d'une fois la ville.

Les malheureux qu'on avait poussés à cette démarche séditieuse, n'étaient que les instruments du club impatient de dominer. Mais la démonstration avorta, parce qu'au fond elle se réduisait à une émeute d'affamés, qui n'avait rien d'un mouvement national. Aussitôt que l'autorité se montra disposée à adoucir leurs maux, ils furent désarmés et renoncèrent à poursuivre, jusqu'au bout, leurs premières pensées de vengeance.

Quoique l'hôtel-de-ville se sentît à peu près dépourvu de tout pouvoir, il prit une résolution importante et très libérale en ordonnant de communiquer à Joseph Jacobs les pièces du procès criminel qu'on lui avait intenté en 1790, pour la part qu'il prit à la révolution brabançonne. Les motifs de cette décision sont remarquables :

« Considérant que l'ancienne jurisprudence criminelle semblait plutôt avoir pour but de déclarer coupables ceux qui ne l'étaient pas, que de faire triompher l'innocence, surtout en recélant avec barbarie à l'accusé les preuves du délit ;

» Considérant que cette pratique scandaleuse qui n'a sa source que dans la tyrannie, ne peut s'allier avec les principes de la liberté ; Arrête, etc. »

C'est là un de ces actes qui honorent une administration, parce qu'ils prouvent qu'elle comprend sa mission de justice, qu'elle a la conscience de ses devoirs, et qu'elle sait les remplir.

Les commissaires de la Convention prenaient en même temps une mesure, qui ne porte que le cachet de la persécution. Plusieurs prêtres et émigrés français vivaient à Bruxelles dans une retraite profonde. On les accusa de conspirer dans l'ombre, et d'aller de porte en porte, sous prétexte de demander

Digitized by Google

l'aumône, mais en réalité, pour fanatiser les esprits faibles ou crédules, en racontant les cruautés exercées contre eux par les jacobins ([1]).

On publia l'ordonnance suivante :

» AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

» NOUS MEMBRES DE LA CONVENTION NATIONALE, etc.

» Sur les avis multipliés qui nous ont été donnés, qu'il existe dans la Belgique des émigrés français et des prêtres déportés qui travaillent avec activité à égarer l'opinion et la conscience des Belges, pour éteindre dans leurs âmes tout sentiment de liberté, et relever au milieu d'eux la tyrannie qu'ils ont inutilement défendue dans les lieux qui les ont vus naitre;

» Considérant que la présence des émigrés et des prêtres déportés ne peut être que funeste aux deux peuples; qu'elle est contraire aux décrets de la Convention nationale qui s'est formellement expliquée, en ordonnant la saisie et la vente de tous les biens appartenant aux émigrés, trouvés dans les lieux occupés par les armées françaises;

» Avons arrêté que, dans les trois jours qui suivront celui de la publication du présent arrêté, tous Français émigrés ou déportés, seront tenus de se retirer des pays occupés par les armées françaises; que tous ceux qui seront arrêtés, après ce délai expiré, seront conduits, sous bonne et sûre garde, hors du territoire, avec défense d'y rentrer sous les peines portées par les lois contre les émigrés et déportés.

» Requérons les généraux, les commandants des places et autres chefs de la force publique, de prêter main forte à l'exécution du présent arrêté.

» Fait à Bruxelles, ce 13 février 1793, l'an deuxième de la république française.

» *Signés,* CAMUS, LACROIX, GOSSUIN, DANTON, MERLIN (de Douai) et TREILHARD. »

([1]) *Courrier de l'égalité,* n° 191 du 25 février 1793.

Les proscrits obéirent avec l'empressement de la terreur, et abandonnèrent leur modeste asile, emportant avec eux les bénédictions et la pitié des Bruxellois.

Le carnaval approchait : les commissaires craignirent qu'en agitant ses grelots, au lieu de provoquer de joyeuses folies, il ne donnât le signal d'un affreux conflit. La célébration d'une fête consacrée par l'ancien régime, semblait d'ailleurs une protestation contre la république.

On afficha, pour prévenir cet affront ou ce danger, l'arrêté suivant :

« Les commissaires français,

» Considérant qu'une nation qui se régénère, ne connaissant que les spectacles qui élèvent l'âme, doit regarder la mascarade née de la fange de la superstition et du despotisme comme une chose qui dégrade l'homme et met sur son front le sceau de l'avilissement;

» Considérant qu'un peuple libre doit s'empresser d'éloigner ces plaisirs grossiers qu'on se procure sous le masque de la sottise, et rechercher des plaisirs plus purs, plus touchants et plus vrais ;

» Considérant qu'au lieu de se rendre à ces rassemblements qui se forment sous le nom de mascarades, les citoyens doivent préférer soit les théâtres, où les cœurs s'élèvent au récit des exploits de la liberté, soit les sociétés, ateliers de l'esprit public, où se puisent des sentiments fraternels et généreux ;

» Considérant enfin que si les divertissements, les mascarades peuvent être louables ou licites, ce n'est tout au plus que sous des gouvernements aristocratiques où ces divertissements servent à confondre les rangs, et à faire oublier pendant quelques jours d'une égalité mensongère, à la classe des gens sans titre, les hauteurs fastueuses des soi-disant nobles, et les dédains orgueilleux de ceux qui se croient les grands ; mais que sous un gouvernement libre, le peuple, élevé à la dignité de l'homme, doit apprendre à se respecter et à se tenir

dans l'attitude et le caractère qui conviennent à ses nouveaux destins. »

Cette leçon de morale républicaine finissait par la défense aux citoyens de se masquer, sous peine d'être poursuivis comme *perturbateurs du repos public*.

On voit que l'arrêté avait un autre but que celui de rappeler les habitants au sentiment de leur dignité. Après avoir tout froissé, droits, principes, intérêts, on en vint à fouler aux pieds la probité. On ne paya aucune fourniture, malgré les engagements les plus formels, et l'on attaqua indistinctement les propriétés publiques et individuelles. Les commissaires français s'emparèrent entre autres de tous les meubles de la maison Anneet, en prétendant qu'ils appartenaient à un satellite de l'Autriche, parce que cette maison avait été habitée par le directeur de la pharmacie militaire de l'armée impériale. On commit un vol semblable dans une demeure rue de Louvain, parce qu'un officier de l'ancien prévôt y avait occupé un appartement.

On vendit les effets des émigrés au préjudice de leurs créanciers, sans vouloir examiner si la dette était réelle ou non.

On saisit même les équipages de divers bourgeois, sous prétexte que ces objets appartenaient à des nobles en fuite.

Les droits des tiers, dit M. Borgnet, furent audacieusement méconnus dans toutes les occasions. Un émigré avait vendu des assignats qu'il ne voulut pas reconnaître lorsqu'ils lui furent représentés comme faux. Le tribunal de la commune se saisit de cette affaire, et condamna le prévenu à consigner le prix des assignats. La somme était considérable. Le commissaire du séquestre en réclama le dépôt qui lui fut refusé. Pour l'obtenir il alla menacer et insulter les juges en pleine séance. L'abus de pouvoir était tellement scandaleux que Moreton lui-même intervint pour empêcher qu'il ne fût donné suite à cette contestation.

Les propriétés des anciens militaires pensionnés de l'Autriche, et jusqu'à celles des établissements de charité, se trou-

vèrent enveloppées dans la spoliation générale. On persécutait les ennemis de l'égalité jusque dans leur tombe. On séquestra les biens de la comtesse d'Oisy d'Humbeke, morte à l'étranger depuis plusieurs mois.

Pour qu'on ne s'avisât de rien soustraire à l'avidité d'une rapace agence, un arrêté des commissaires de guerre enjoignit à tout citoyen de déclarer, dans les trois jours, les objets appartenant aux émigrés français ou à des Brabançons au service impérial, sous peine d'être poursuivis et traités comme recéleurs. « On fera des visites dans les maisons où ils ont demeuré, annonçait le *Courrier de l'Égalité*, pour accélérer la confiscation de ces effets. Examen sera fait de tout ce qu'ils ont laissé au mont-de-piété, » qui était alors considéré comme un dépôt inviolable.

Et ces tyranniques mesures furent mises à exécution avec des formes brutales. M. Thiers reconnait que les proconsuls de la Convention, revêtus de pouvoirs presque absolus, exerçaient leur autorité d'une manière vexatoire, et qu'ils avaient fort indisposé les malheureux Belges par leurs malversations. « Ces misérables, dit Dumouriez, ont été le fléau de la Belgique; ils ont fait abhorrer le nom français, et ont éloigné la possibilité de réunir ces belles provinces dont on se pressait à tirer tout le numéraire avant d'opérer l'agrégation. »

Les exactions ne profitèrent qu'à une bande d'affamés accourus de Paris. La France et l'armée en reçurent peu de chose. On gaspillait, on volait publiquement avec impunité. Le peuple murmurait de ce système de rapine. « Une race infâme, s'écria un des orateurs du club, ose publier que les Français se sont emparés des établissements publics pour les dépouiller. Si les commissaires n'y avaient mis des gardes, la plupart des richesses qui s'y trouvent, auraient disparu. »

C'était l'insulte à la bouche qu'on répondait à nos plaintes, et parce que nous ne nous laissions pas ravir nos biens, nous n'étions pas à la hauteur de la civilisation : on ne nous croyait pas dignes des magnifiques destinées qu'on nous offrait. On lit

dans le *Moniteur* : « L'esprit public ne paraît pas encore avoir fait de progrès vers la philosophie. Le cagotisme rassemble toutes ses forces pour épaissir les ténèbres qui pèsent sur les yeux du Brabant, et il n'y a point de contes absurdes que le fanatisme monacal ne fasse circuler. Il existe à trois lieues de Bruxelles une madone fameuse par ses miracles autant que par ses richesses. Les prêtres avaient mis en sûreté le fastueux mobilier de Notre-Dame de Hal ; cependant le dépôt sacré a été découvert par les commissaires chargés d'inventorier le patrimoine de la Vierge : mais, ô prodige, une femme au visage rayonnant de gloire, à la taille majestueuse et noble, au regard fier et menaçant, s'est présentée tout à coup aux yeux des soldats profanes, qui escortaient les commissaires. Quatre d'entre eux, éblouis du vif éclat du spectre céleste, sont tombés par terre, et l'un d'eux a perdu incontinent la vue pour avoir osé fixer trop longtemps les yeux sur cette beauté divine. Un autre pour s'être permis quelques expressions libres, sur les attraits de la madone, est devenu muet sur-le-champ. Ce réchauffé de la fable d'Héliodore fait grande sensation parmi tout le peuple, et il n'y a que les esprits forts qui n'y croient point. »

Ces contes sont bien absurdes sans doute : mais ils caractérisent l'époque, et marquent l'horreur qu'inspiraient les pillages et l'irréligion de nos tyrans. L'histoire doit donc en tenir note.

LIVRE QUATRIÈME.

DU 15 FÉVRIER AU 23 MARS 1793.

CHAPITRE PREMIER.

Ventes des biens séquestrés. — Anecdote originale. — Liberté des marchés. — Correspondance à ce sujet. — Tripot de jeu au Waux-Hall. — Menaces faites aux procureurs Carton et Cruesens.

On avait si bien pris goût aux confiscations, que le Ministre des affaires étrangères put annoncer à la Convention, dès le 1er mars, que les biens séquestrés montaient à plusieurs millions, et qu'ils fourniraient de grands secours. Cependant quoique les commissaires n'ignorassent point que beaucoup de gens nourrissaient de malveillantes intentions, ils continuaient à dépouiller les églises et les châteaux, à piller les caisses publiques, à aliéner les propriétés de celui qui avait le malheur de leur faire ombrage, et que l'on flétrissait du nom d'aristocrate, pour avoir le droit de le ruiner. Ces bêtes féroces, comme les appellait Dumouriez, firent vendre, à son de cloche, depuis le lit somptueux et les magnifiques vêtements du riche jusqu'à la misérable couchette du pauvre, le berceau des petits

enfants et l'habit râpé du malheureux ; tout était mis à l'encan, livré à vil prix.

Ces scandaleuses spoliations plongèrent la bourgeoisie dans une profonde tristesse. Les fripiers seuls se réjouissaient ; ils firent, à bon marché, de belles acquisitions.

On ne nous dépouillait sans doute pas assez promptement, ou bien on se fatiguait à l'œuvre, car les commissaires, pour remplir plus vite leur mission, s'adjoignirent des hommes dont l'ignorance égalait l'improbité, et sortant presque tous de la lie des clubs les plus furibonds.

Nous allons rapporter ici avec un peu d'étendue, une anecdote qui prouve à quel point les agents de la république méprisaient l'opinion : elle faisait le soir le sujet des conversations des Bruxellois, tout en vidant leur litre de bière au *Coffy* ou au *Renard*.

Un ébéniste, ayant nom Sachman, dont la folie était de notoriété publique, avait été renfermé pendant quelque temps dans une maison de santé, à la requête de sa femme, et par ordonnance du tribunal.

Quand on le supposa rendu à la raison, on le relâcha ; mais à peine fut-il rentré dans sa demeure, que l'insensé se livra à des transports de fureur, brisa une partie des meubles, en lança d'autres par les fenêtres au milieu de la rue, et alla dénoncer son épouse comme recéleuse de biens d'émigrés. On prit acte de sa déclaration, et on alla enlever de chez lui plusieurs chariots d'effets, et entre autres une boite de bijoux appartenant à la dame Sachman qui fut momentanément mise en état d'arrestation.

Ces saisies, faites sans l'intervention de l'autorité judiciaire, jetaient beaucoup d'odieux sur l'administration. Les représentants s'en plaignirent avec force, et le tribunal fit de nouveau renfermer l'ébéniste : mais Chartrey l'avait vu fort assidu aux ventes des biens d'émigrés dont il faisait constamment hausser le prix. L'honnête fonctionnaire s'imagina qu'il ferait une bonne affaire de se l'associer. Il obtint l'ordre de

son élargissement et lui expédia une patente de commissaire-priseur. Dès lors sa folie ne cessa d'augmenter et donna lieu aux scènes les plus burlesques. Il assigna devant le juge tous ceux dont il savait par malheur le nom. Il se persuada qu'il était devenu intendant de province, ministre d'État, et se crut obligé d'imiter le faste des grands seigneurs. Il fit donc confectionner un habit d'écarlate doublé d'hermine, qu'il voulait orner d'agrafes en diamants ; il acheta cinq chevaux et trois cabriolets, se donna un cuisinier, un valet de chambre et un jockey. Un jour on lui parla de la loi du divorce : aussitôt il annonça qu'il allait épouser une personne de Gand qu'il n'avait jamais vue, et il acquit pour son idéale future des montres, des dentelles et des bijoux. Il résolut ensuite de transformer son atelier en salon de danse, et destina sa femme, qu'il ne pouvait souffrir, à être la servante de ce nouvel établissement. Il demanda, par avis inséré dans les feuilles publiques, un Suisse parlant toutes les langues, une gouvernante, une demoiselle de compagnie et des ouvriers imprimeurs. Il ordonna enfin à un étainier de lui fabriquer trois mille pots d'étain, et fit construire un tonneau en bois d'acajou pour le vin qu'il voulait distribuer dans une fête qu'il se proposait de donner aux sans-culottes. Un décret ordonna la séquestration de Sachman ; mais, le croirait-on ? l'autorité militaire, désapprouvant une précaution impérieusement commandée par l'intérêt public, fit remettre le prisonnier en liberté.

Un fait d'un autre genre, mais tout aussi étrange, témoigne du despotisme de nos proconsuls. Cinq fripières étalèrent, le 20 février, toutes leurs guenilles à la Place de Bavière, jusqu'alors réservée aux marchandes de légumes et de verdure. Celles-ci voulurent forcer les nouvelles venues à aller au Vieux-Marché, spécialement destiné à la vente des chiffons; mais les fripières s'opiniâtrèrent à garder la place qu'elles avaient usurpée. Les unes invoquaient la vieille coutume ; les autres le nouvel ordre de choses. Les gardes municipaux chargés de la police de la halle, se mêlèrent de la querelle

pour séparer les héroïnes qui se déchiraient les bonnets et s'arrachaient les cheveux. Ils ordonnèrent aux fripières de se conformer aux règlements, et, comme elles s'y refusaient, ils voulurent les faire déguerpir de vive force; mais un sans-culotte prit les cinq récalcitrantes sous sa protection, et tira même son sabre pour garder leur place.

La rixe fut dénoncée aux commissaires français. Ils écrivirent aux représentants : « Nous vous faisons passer un rapport à nous transmis par le commandant de la place, et qui constate un *grand délit* commis par les soldats de la garde municipale. Nous vous enjoignons de faire *punir exemplairement les coupables,* et nous vous rendons responsables de l'exécution de la loi. *Il est temps que vous vous prononciez franchement, et qu'on sache enfin si vous voulez être les amis ou les ennemis de la république.* »

On répondit à cette lettre, où l'insolence le dispute au ridicule, en prouvant que les soldats n'avaient fait que remplir leur devoir. Les commissaires ne se contentèrent pas de cette explication. « Votre réponse expose une doctrine contraire aux principes, disaient-ils. On ne peut enchaîner l'industrie; on ne peut en circonscrire l'exercice dans telles plutôt que dans telles limites; elle est ambulante de sa nature, et on ne lui doit imposer d'autre loi que celle de ne point gêner la voie publique.

» Nous insistons sur la punition des soldats de la garde municipale; ils ont attenté à la liberté et à la déclaration des droits; il est temps que l'on apprenne, par des exemples sévères, à respecter cette charte immortelle. »

En faisant étalage de grands principes, à tout propos et presque toujours mal à propos, on rendit toute police impossible.

On jouait dans les cafés, dans les estaminets, dans les lieux publics, avec une véritable frénésie, à différents jeux de hasard, au mépris des lois qui les prohibaient. Le *Waux-Hall* était le rendez-vous des plus intrépides et des plus beaux brelandiers.

Autour des tables du salon on voyait des bourgeois, des militaires, des jeunes gens qui n'avaient pas même atteint leur majorité. Ils exposaient des poignées d'or aux caprices de la fortune, ou aux piéges tendus à l'inexpérience par d'adroits fripons. Les jacobins avaient ce tripot en aversion. « Les sans-culottes en feront la police, disait un jour Estienne aux Jésuites, et le briseront comme ils brisèrent tous les clubs d'Anglais. » Mais les commissaires du pouvoir exécutif prirent le *Waux-Hall* sous leur protection, parce que l'entrepreneur promettait de recevoir les assignats au pair, en payement des billets d'entrée. C'était assez pour mériter toutes les faveurs.

Émus des plaintes des imprudents que l'appât du gain avait entraînés à leur ruine, les représentants se décidèrent à réprimer d'une main ferme des jeux illicites qu'on n'avait que trop longtemps tolérés. Ils ordonnèrent au procureur de la commune d'agir à charge des habitués sans aucun ménagement. Le 19 février, au soir, l'office public se transporta au Waux-Hall, assisté de la force armée. Il trouva, « dans ce repaire d'aristocratie et d'immoralité, des banqueroutiers, des étrangers sans aveu, des joueurs de profession autour d'une banque couverte de quelques centaines de louis, » que l'on confisqua. On somma la réunion de se disperser, au nom de la loi, et chacun obéit.

Cette démonstration de bonne et sage police excita le courroux des commissaires. Ils firent comparaître devant eux les procureurs Carton et Cruesens, et leur déclarèrent que la saisie de la banque était un acte de brigands; qui si on leur eût coupé la tête, ils l'auraient bien mérité. « De quel droit, demandèrent-ils, exercez-vous encore vos fonctions? » Surpris de cette apostrophe, les deux magistrats répondirent qu'ils tenaient leurs pouvoirs du peuple de Bruxelles et par l'entremise des représentants provisoires. — Les commissaires : « Ces pouvoirs suffisaient jusqu'à la publication du décret du 15 décembre, mais pas au delà. Tout ce qui s'est fait depuis par les représentants ou le comité de police est nul. Vous n'êtes tous

que des aristocrates. Ceux qui sont restés en place sont des réfractaires aux lois de la Convention, et par suite criminels de lèse-nation. » Puis, s'adressant à Cruesens, ils lui dirent qu'il méritait la décollation, mais qu'on pourrait se borner à l'envoyer aux frontières d'Espagne, et à l'y laisser jusqu'à ce que le peuple brabançon le rappelât. Cruesens répliqua qu'il ne se croyait pas coupable pour avoir fait respecter les lois en vigueur, et exécuté une mesure qu'on venait de prendre à Paris. « C'est le fait de personnes constituées par le peuple, répartit Chepy. Les lois que vous invoquez contre les jeux de hasard ont été portées par le ci-devant tyran. On ne peut les exécuter sans se rendre complice de la tyrannie. » Après cette argumentation baroque, les commissaires congédièrent les deux procureurs navrés de la semonce outrageante et des menaces qu'on venait de leur faire.

CHAPITRE II.

Impuissance et embarras pécuniaires de l'hôtel-de-ville.— Réforme du tribunal de la foresterie. — État de l'esprit public. — Convocation du peuple. — Proclamation hypocrite des commissaires de la Convention. — Défense de donner asile aux émigrés. — Fêtes républicaines.

Les Français, pendant la première invasion, n'ont pas cessé, dans leurs discours, leurs journaux, leurs écrits, de reprocher au Belge l'instabilité de ses affections : mais ce désordre moral ne l'avaient-ils pas provoqué eux-mêmes? Quand une autorité quelconque se laisse aller au souffle variable des besoins du moment, qu'elle dément ici ce qu'elle a approuvé là-bas, qu'elle blâme aujourd'hui ce qu'elle a voulu hier, peut-on exiger que les administrés suivent une ligne de conduite bien droite, qu'ils restent fermes quand tout autour d'eux est versatile?



Les nations, malgré leur crédulité, ne se payent pas longtemps de grandes phrases. Elles ne sont soumises, contentes qu'à la condition d'avoir beaucoup de liberté et de n'être pas trop accablées d'impôts. Si on les vexe, si on ne leur donne que de beaux mots en échange de lourds sacrifices, elles s'indignent, elles murmurent, et si le désordre se glisse au milieu des gouvernants, il ne tarde pas à descendre au milieu des masses.

La position des représentants resta précaire, parce qu'ils voulaient ménager une transaction entre des opinions qui se repoussaient l'une l'autre. Pour y parvenir, ils avaient cherché à dominer le sans-culotte et à contenir le *staetiste* Ils succombèrent à la peine, car les commissaires français se défiaient d'eux, les jacobins travaillaient à les renverser, et les patriotes les accusaient de perfidie. Tous semblaient ligués pour blâmer les meilleurs actes de la commune, et lui contester ses plus légitimes pouvoirs. Elle ne savait plus ce qu'elle devait faire ou commander. Avait-elle encore le droit de conférer des fonctions publiques, de laisser écouler les eaux du canal? Les procès-verbaux attestent qu'elle doutait de tout, et qu'on l'empêchait même de faire exécuter les travaux les plus urgents. Ainsi nous la voyons, le 18 février, exposer aux commissaires le tableau de l'embarras où elle se trouvait par la suppression des droits sur le cuisage ; leur produit annuel s'élevait à environ 19,000 fl., et servait aux dépenses d'entretien du canal. L'administration provisoire disait dans sa lettre : « La cessation du droit des barrières nous fait perdre, en outre, 9,500 fl.; et, par ces différentes pertes, nous sommes dans l'impuissance de commander les ouvrages les plus nécessaires. »

Le pays était exposé à de ruineuses inondations; la navigation elle-même allait être interrompue pendant plusieurs mois : mais c'était bien là vraiment ce qui inquiétait les agents de la Convention. Ces misères-là devaient-elles exciter leur sollicitude? « Vous vous flattez en vain, répondirent-ils, de nous harceler par des demandes réitérées d'argent. Nous

serons sourds à toutes vos réclamations, jusqu'à ce que enfin, à l'exemple d'une partie des administrations provisoires de la Belgique, vous preniez le seul parti raisonnable à adopter, celui de nous faire des demandes en assignats, et d'en arrêter la circulation au pair avec l'argent. » Conseil dérisoire, calcul perfide! A entendre ces charlatans politiques, la suppression des impôts devait procurer un soulagement notable aux classes nécessiteuses; mais leur but, selon l'*Éclaireur Britannique*, n'était autre que de contraindre l'hôtel-de-ville à ordonner la circulation des assignats à défaut de numéraire, et de nous forcer à les accepter. Et ces hommes, qui condamnaient tous les jours la mauvaise foi des gouvernements monarchiques, trouvaient fort légitime de voler la Belgique en lui offrant des valeurs nominales, sans cours régulier, pour des valeurs réelles. Dans la crise mortelle qui tourmentait la république, elle ne montrait de scrupule pour rien. Tout ce qu'il y avait de condamnable dans ses actes de dictature se trouvait couvert par la grande excuse de la nécessité; elle était sans doute pressante, et, en la prenant pour loi suprême, on sauva la révolution; mais qui pourtant oserait dire aujourd'hui que par là tout est légitimé?

Les représentants refusèrent d'écouter des suggestions machiavéliques, et le public leur en sut gré. Peu de jours après, ils publièrent une résolution de haute justice. On se plaignait depuis longtemps du mode de procédure du tribunal de la foresterie, qui prêtait « à des apparences de vexation plus que d'utilité publique, » en soumettant la preuve des faits à certaines conditions. Toute sa jurisprudence fut abolie en ce qu'elle avait de contraire au droit romain. On ne put désormais intenter d'action devant ce tribunal sans une autorisation de commissaires nommés par l'hôtel-de-ville; et, si la poursuite était permise, on devait tâcher d'arranger le différend à l'amiable.

Depuis lors, on ne voit la représentation occupée que d'affaires d'intérêt particulier ou local. Elle prit seulement une décision entachée du plus effroyable arbitraire.


Digitized by Google

Philippine Pauwels, Vanderhoop et Braekeniers sollicitaient leur mise en liberté. Les procureurs de la commune avaient recherché avec soin tous les éléments d'une accusation. Après une instruction approfondie, ils reconnurent qu'ils ne pourraient fournir aucune preuve de culpabilité à la charge des trois détenus, pour obtenir contre eux un décret de prise de corps. Les tenir plus longtemps en état d'arrestation, c'était enfreindre toutes les règles du droit. Cependant, après une vive discussion, les représentants prononcèrent qu'on ne pouvait, à la veille des assemblées primaires, relâcher des prisonniers dont l'incivisme était notoire, sans se charger de la responsabilité des troubles qu'ils pourraient exciter. C'est là, il faut le dire, une violation des principes de la justice tout à fait inexcusable; car, ces principes violés, il ne reste à la société que la perspective d'un horrible esclavage.

Le décret du 31 janvier avait été publié le 9 février suivant. Le jour fatal approchait où la ville devait formuler son vœu sous peine d'être traitée en ennemie; rien n'indiquait que l'on se disposât à convoquer le peuple. Les commissaires redoutaient sa réunion. D'après leurs rapports, les aristocrates de toutes les couleurs, qui souillaient cette contrée, intriguaient, remuaient, cabalaient toujours; Bruxelles leur était signalée comme le point de mire de toutes les intrigues nationales et étrangères, le centre des manœuvres de toutes les factions, de tous les malveillants que soudoyaient l'Autriche et l'Angleterre; elle affluait d'intrigants, d'espions de toute espèce, et de scélérats aux gages de toutes les puissances. Les commissaires craignaient bien plus encore que la convocation des assemblées primaires, en réintégrant le peuple dans l'exercice de ses droits, n'amenât la levée de tous les séquestres, et ne mît un terme à leurs extorsions.

A mesure que l'on marchait dans la plénitude des événements, la bourgeoisie manifesta de plus en plus qu'elle était lasse des dures conditions de la régénération républicaine. Tout annonçait un prochain effort contre ceux qui voulaient révo-

Digitized by Google

lutionner la Belgique malgré elle. Si l'on attendait encore, c'est qu'on n'était pas prêt. Les oppresseurs ne se croyaient plus de forces suffisantes pour réprimer une explosion des antiques libertés. Leur correspondance révèle la profondeur de leurs inquiétudes.

Ils écrivent le 17 au comité de défense : « Plus le patriotisme fait de progrès en Belgique, plus l'aristocratie y devient entreprenante. A Bruxelles, sous nos yeux, il existe, dans plusieurs maisons particulières, des dépôts secrets de fusils et de poudre, et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'il se trouve dans ces dépôts des gargousses qui ne répondent nullement au calibre des canons autrichiens, mais seulement à celui des canons français... Si les aristocrates belges se permettent tout cela dans un temps où une grande force les environne et les contient, que ne doit-on pas craindre de leur part lorsque le mouvement actuel de nos troupes vers la Hollande et le Rhin, aura presqu'entièrement dégarni les villes de la Belgique, et que ne peuvent-ils pas entreprendre dès ce moment même à Bruxelles? Si le ministre de la guerre ne nous envoie à l'instant de grands renforts, il nous faut attendre à de grands mouvements contre-révolutionnaires, et que serait-ce si malheureusement nos troupes, qui sont en avant, essuyaient des échecs qui les forçassent à un seul pas rétrograde? Très certainement alors les Vêpres Siciliennes sonneraient dans toute la Belgique sur les Français. Le salut de la république, vous le savez, est dans la Belgique. Ce n'est que par la réunion de ce riche pays à notre territoire que nous pouvons rétablir nos finances et continuer la guerre. »

Après avoir réclamé un secours de 20 à 25 bataillons, les commissaires ajoutent : « Nous ne vous dissimulons même pas que nous n'oserions, avant leur arrivée, convoquer les assemblées primaires. Tout ce que nous voyons nous assure que le sang coulerait dans les réunions, si une grande force ne venait contenir les malveillants. »

Dans une lettre du lendemain, on lit : « Il importe au salut

de la république française et de la liberté de la Belgique que Bruxelles ait dans son sein une force imposante lors de la réunion de ses habitants. »

Désespérant de dompter l'incorrigibilité brabançonne, les agents français trouvèrent plus simple de tout disposer pour *escamoter*, comme ils disaient, la réunion, en gagnant du temps pour préparer les esprits à cette opération ([1]).

A l'hôtel-de-ville, la minorité, qui professait des opinions démocratiques, se divisa sur la question. Une fraction voulait une législature belge, et se berçait de l'illusion patriotique de voir la nation gouvernée par elle et pour elle ; mais l'éloignement de ces individus pour les abus du passé, leur aversion pour le parti des États, avec lequel ils eussent dû se liguer fièrement dans le danger commun, laissait aux Français l'espoir qu'on parviendrait à les rallier au système de la fusion des deux nationalités. Voilà pourquoi on ne se hâtait pas d'assembler les Bruxellois.

Les représentants firent au général Moreton, contre ce retard calculé, de pressantes instances « pour soustraire la ville au malheur dont elle était menacée. » On n'osa pousser l'impudeur jusqu'à laisser expirer le délai fixé. Le général convoqua les habitants par une proclamation datée du 23, en déclarant qu'il emploierait tous les moyens en son pouvoir pour assurer la liberté des suffrages, maintenir le respect dû à cet acte de souveraineté, et protéger la sûreté publique. Ces promesses ne purent rassurer les patriotes. « La rixe de Mons, écrivait-on au *Courrier de l'Égalité*, éloignera des sections les partisans de l'indépendance ([2]). » D'ailleurs les émissaires de l'Autriche déconseillaient aux bourgeois de se prononcer sur la forme du gouvernement. A quoi bon, demandaient-ils, cette démonstration ? Le règne de la tyrannie ne durera plus longtemps. L'Angleterre vient de rompre avec la France, et de renforcer les rangs de

([1]) Lesbroussart.
([2]) *Moniteur* du 21 février 1793.

ses nombreux ennemis. La Russie va adhérer à la coalition, et négocie à Londres un traité par lequel ces deux cours s'engagent à ne désarmer qu'après avoir obtenu la restitution de toutes les conquêtes que pourrait faire la république sur l'une ou l'autre des puissances contractantes ou amies. L'Angleterre presse l'empereur de reconquérir les Pays-Bas; nos États ont fait une démarche solennelle pour solliciter S. M. I. de venir à notre secours. Déjà les armées sont de toutes parts en mouvement: tandis que Dumouriez pénétrera en Hollande, les troupes autrichiennes vont entrer dans nos provinces. François II, qui est à notre égard dans les dispositions les plus amicales, a promis de les reconquérir, pour en faire un établissement convenable au jeune archiduc Charles.

Tout contribuait à engager Bruxelles à laisser le champ libre aux jacobins. « Il ne faut pas se dissimuler, annonçaient les commissaires dans un de leurs rapports, que les votes seront peu nombreux, quels que soient les résultats; que peut-être on refusera en plusieurs endroits de voter; qu'il faudra déployer tout l'appareil de la force pour éloigner du théâtre des assemblées des scènes scandaleuses. L'aristocratie, toujours à l'éveil de ce qui peut égarer l'esprit public, verse sur ce foyer de divisions, les calomnies et l'or. »

Pour disposer la population à accepter la réunion sans murmures, les proconsuls imaginèrent de lui adresser la proclamation suivante, hypocrite homélie, bourrée de citations de l'Écriture Sainte et du prophète Isaïe :

« AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

« LES MEMBRES DE LA CONVENTION NATIONALE, ETC.

» Des hommes qui, jusqu'à ce jour, ont éternisé la misère et l'anéantissement de la classe industrieuse, ne négligent rien pour vous exciter contre les Français, et vous faire rentrer sous le joug autrichien. Ils ne rougissent pas de nous calomnier avec

impudence, de nous peindre comme des Athées, des Cannibales, qui foulent aux pieds les lois divines et humaines.

» Les Français des Athées et des Cannibales!... eux qui, dès 1789, ont proclamé les droits de l'homme *sous les auspices de l'Être Suprême !* Eux qui, dès 1790, ont juré une paix éternelle à tous les peuples de la terre, et mis en pratique cette belle maxime du fils de Dieu : *Il faut aimer son prochain comme soi-même !...*

» Les Français, fouler aux pieds les lois divines et humaines!... Eux qui rappellent ces beaux jours de l'Église primitive, où les ministres du culte, choisis par les chrétiens, au lieu d'étaler un faste insolent, retraçaient dans une vie sainte et frugale toute la modestie des apôtres.

» Tout rappelle en France les premiers siècles du catholicisme. Les citoyens commencent à goûter le vertueux plaisir de la fraternité. Les pauvres, ces enfants chéris du héros de l'Évangile, ne sont plus un objet de dédain. Les hommes se rapprochent, s'aident mutuellement, s'exhortent à la pratique des vertus sociales, donnent leur superflu, quelquefois leur nécessaire aux hommes moins heureux ou plus infortunés. Des chanoines, des abbés, des prieurs n'attirent plus à eux toutes les richesses; le Sauveur du monde ne les avait pas établis : il n'avait institué pour prêcher sa sublime morale, que des apôtres et des disciples, c'est-à-dire des évêques, des curés, des vicaires; et il avait prononcé anathème sur les faux prophètes, sur les hommes qui oseraient imiter les Pharisiens, sur les prêtres indignes, dont l'avarice mettrait le salut du monde à l'encan.

« Ministres de Dieu, s'écrie le prophète Isaïe, vous serez appelés; prêtres du seigneur, vous serez nommés : vous vous emparerez des richesses des nations; vous vous enorgueillirez de leur gloire; mais pour votre double honte et votre double confusion, les nations reprendront leur héritage. Remis entre leurs mains, leurs moyens de prospérité doubleront, et je serai au milieu d'eux, dit le Seigneur, parce que je hais la rapine et l'argent dans les prêtres et le sacerdoce. »

» Ouvrez la Bible, hommes égarés par des hypocrites qui corrompent la morale de l'Évangile, qui perdent la religion, qui déshonorent l'église : ouvrez la Bible, et vous y lirez l'arrêt équitable et foudroyant que nous venons citer.

» Ah! sans doute, il doit être las ce Dieu, de voir depuis si longtemps la honteuse faiblesse des uns, et l'exécrable tyrannie des autres.... Il doit être las de voir les artisans et les laboureurs ne travailler que pour ramper aux pieds de leurs semblables, et pour alimenter les vices du plus petit nombre. Il doit être las de voir qu'une poignée d'individus abuse de son nom, pour désoler, appauvrir, humilier ses créatures. Il est las, ce Dieu, d'être le complice de vos oppresseurs. C'est lui qui vient de réveiller les nations endormies, et de sonner l'heure dernière des tyrans.

» Les rois de la terre, a-t-il dit par l'organe du prophète déjà cité, seront assemblés en troupes comme des prisonniers, jetés dans des fossés et des cachots. Il a livré leurs armées pour être tuées. Elles tomberont comme la feuille de la vigne. Il n'y aura plus de royaume, et tous les gouverneurs seront réduits à rien.....

» Eh! n'avons-nous pas été assez heureux pour voir accomplir cette prédiction étonnante? Il faut être aussi perfide qu'un Pharisien du siècle, pour oser méconnaître le doigt de la Providence dans les succès inouïs de notre république. Cette armée innombrable, accourue du fond du Nord pour écraser la nation française, obligée de se replier honteusement après quelques succès dus à la trahison ; expirant de faim et de maladies dans les lieux qui furent le théâtre de ses brigandages et de ses cruautés; le drapeau national planté sur la cime des Alpes, et déployant ses trois couleurs jusqu'aux bords de la Meuse et du Rhin ; des montagnes inaccessibles emportées d'assaut; de vieux soldats retranchés derrière ces collines effrayantes, obligés de fuir devant une jeunesse inaguerrie; le Hainaut, la Flandre, le Brabant, le pays de Liége occupés par les armées françaises; l'esprit de vertige qui s'empare de tous

les rois de la terre ; les fautes, les crimes dont ils comblent la mesure ; l'assassinat, dont le prince de Rome, indigne successeur de St-Pierre, vient de se rendre coupable ; cette France, debout et encore vivante, après quatre années de révolution, inépuisable en hommes, en ressources, en vertus, ne comptant plus ses jours que par des actions miraculeuses et des traits de patriotisme étonnants... Quoi, Belges ! rien n'a pu vous dessiller les yeux ! Vous osez méconnaître dans cette longue série de prodiges la main du Tout-Puissant, les effets de la justice divine, de la vengeance de l'Éternel, qui accomplit enfin ses promesses, et donne à la terre ce bonheur promis depuis si longtemps... Non,... non, les hommes ne sont pas jetés ici bas pour le bon plaisir de quelques brigands privilégiés. Les maux de l'espèce humaine durent depuis quatre mille ans : il est temps que le règne des despotes finisse, et que celui des opprimés commence... *Peuple belge*, il dépend de vous de faire, dès ce moment, commencer le vôtre ! La Convention nationale de France veut que vous soyez tous libres, tous égaux en droits; et c'est à ce grand but que tendent ses décrets si astucieusement dénaturés, si audacieusement calomniés par ces hommes pervers, qui cherchent à usurper votre souveraineté, en feignant de la défendre... *Citoyens*, le moment de vous expliquer est arrivé.

» Le décret du 31 janvier dernier vous a fixé un délai pour déclarer si vous vouliez être nos amis ou nos ennemis; ce délai expire. Nous vous ferons connaître incessamment les jours et les lieux où vous devrez, en conséquence, vous réunir pour prononcer en souverains sur votre sort.

» Fait à Bruxelles, le 19 février 1793, l'an 2ᵉ de la république française.

» *Signé*, DELACROIX, MERLIN (de Douai), et GOSSUIN. »

Le peuple fut peu sensible à cette exhortation biblique. En effet, de quel droit reprochaient-ils aux prêtres leur avidité, ceux qui avaient épuisé toutes les caisses publiques, frappé nos biens

de séquestre; ceux qui s'emparaient des richesses de nos temples, et qui, en deux mois, pressurèrent du clergé une contribution de 40 millions? Leur langage n'était que moquerie et impiété.

Quelques émigrés, quelques prêtres déportés n'avaient pu se conformer à l'arrêté qui leur enjoignait de quitter la Belgique. D'honorables bourgeois s'étaient empressés de leur offrir un asile. On fit à ces malheureux l'honneur de les redouter; et, pour les forcer à fuir, une ordonnance du 23 février menaça de la confiscation des biens, comme fauteurs de la tyrannie, ceux qui, après vingt-quatre heures, continueraient à donner une retraite aux proscrits. « Ce sera un obstacle de moins à notre bonheur, » disaient les jacobins. — Ce fut un nouvel aliment aux haines qui grondaient dans les cœurs.

Le club ne négligea rien pour rendre le peuple à la lumière. Les coins des rues, les portes des églises témoignaient de son ardeur de prosélytisme. « Nos murs, écrivait-on le 22 février au *Courrier de l'Égalité*, sont continuellement couverts d'affiches destinées à répandre les vérités philosophiques. » Mais tous ces placards faisaient frémir la piété du catholique ou indignaient le patriote.

En même temps on multipliait les fêtes civiques « pour ramener les brebis égarées aux principes éternels. » Le dimanche 24 février, les jacobins célébrèrent, par une solennité populaire, l'ouverture de l'Escaut et la réunion de la Flandre, du Hainaut et du pays de Liége à la république. Le club, accompagné de députations des sociétés démocratiques d'Anvers, de Gand, de Malines et de Louvain, se promena en cortége au bruit du canon et des cloches, précédé d'un corps de musique, et escorté de la légion des sans-culottes avec son drapeau déployé.

Au milieu d'un groupe de clubistes, on voyait un religieux de l'ordre de St-Augustin, nommé Kellermans, de Malines, une des victimes des rigueurs du cloître. Le despotisme de ses supérieurs l'avait tenu pendant sept ans renfermé dans un noir cachot. Il devait sa liberté à l'arrivée des Français. Ce malheureux


Digitized by Google

ne cessa de lever ses mains vers le ciel pour remercier ses libérateurs; un sans-culotte portait derrière lui ses fers pour les montrer au public.

On avait construit sur le marché aux Grains, la Grand'Place et la place Nationale des barraques où l'on distribua, aux décharges de l'artillerie et au son de la musique, du pain blanc avec des boudins ou des saucissons, et de la bière à discrétion. On y chanta des airs républicains, et l'on exécuta, jusqu'à une heure fort avancée de la nuit, en poussant de joyeuses clameurs, la danse à la mode, la Carmagnole.

« Le ciel qui s'est montré bon démocrate, annonçait le *Moniteur*, a permis de donner à la fête beaucoup d'éclat. L'affluence était grande, et les cris de *vive la république* ont été entendus à diverses reprises. » Mais ils ne furent poussés que par les sans-culottes. Les Bruxellois restèrent étrangers à ces réjouissances. Les plus malheureux même refusèrent la boisson et les pains farcis qu'on leur offrait.

Le soir, on représenta *la Liberté conquise*, comédie nouvelle en 5 actes, à grand spectacle. Les démagogues applaudirent avec transport les allusions patriotiques dont elle était abondamment semée.

Le lendemain 25, on donna au théâtre un bal gratis.

Les jacobins s'irritèrent du visage morne, du silence glacé que le peuple avait apporté à leurs promenades. « Les Belges, s'écria Lorenzo, restent plongés dans une telle opiniâtreté qu'il semble que rien ne peut les tirer de leur sommeil léthargique. » Tous les soirs les murs étaient tapissés d'affiches dirigées contre les anarchistes. On glissait sous les portes des pamphlets acerbes, en vers et en prose, pour dévoiler leur immoralité. « Les riches, les aristocrates et les prêtres, disait un sans-culotte au club, sont des coquins. Ils répandent partout des papiers pour semer la division. » Ces plaintes ne trouvaient aucun écho. Elles ne s'étendaient pas au delà de l'étroite enceinte de la salle. Là seulement on considérait le sacrifice de notre nationalité comme le plus grand bonheur que nous pus-

Digitized by Google

sions ambitionner, et on soutenait qu'en abdiquant notre individualité, nous assurerions la liberté du peuple, sa dignité, son bien-être ; que, sans cela, la tyrannie accablerait ces fertiles contrées, et la superstition les couvrirait de ses ténèbres. On en vint jusqu'à vouloir que tout se fît chez nous à la française. Van Boukhaut demanda que les boulangers ne pussent cuire que quatre sortes de pains comme à Paris. Et quelques rares assistants applaudissaient à ces idées grotesques, sans avoir parfois compris un seul mot du discours de l'orateur. « Ceux qui lèvent la main, dit un jour Daquin, la lèvent souvent sans savoir pourquoi. Les Français forment ici le plus grand nombre, et suivent l'impulsion de quelques-uns de la société. »

On rappela Daquin à l'ordre. Il avait eu le courage d'énoncer une importune vérité.

CHAPITRE III.

Brochure de Verlooy en faveur de la réunion de la Belgique à la France.

Les tièdes idées de la bourgeoisie firent place à de mâles projets, à l'approche du moment décisif où quelques Bruxellois dégénérés allaient, de concert avec l'étranger, immoler la patrie à l'idole de la démocratie.

Verlooy, qui s'était lâchement placé dans les rangs des serviteurs d'une puissance monstrueuse, se chargea de la coupable mission de réfuter de patriotiques préjugés. Il écrivit, dans ce but, une brochure en flamand intitulée : *La foi, la liberté, la propriété sont-elles en danger ?* Nous allons en traduire les passages les plus saillants :

« Vous êtes plongés dans l'incertitude, chers compatriotes,

et vous êtes inquiets pour votre religion, votre liberté et même pour vos propriétés.

» Mais ne croyez pas en aveugles une assertion injuste sans l'examiner; ne condamnez pas non plus sans jugement ceux qui sont d'une autre opinion ; ne jetez pas brusquement au feu tout ce qui vient d'autrui.

» On vous fait peur pour votre religion : mais supposons que, dans ces provinces, on accepte la constitution française purement et simplement, vous êtes toujours libres et nullement inquiétés dans votre croyance; car, une des premières règles fondamentales de la constitution française, c'est de respecter la liberté religieuse, et de ne troubler personne dans ses actes de foi. »

L'auteur développe ici longuement tout ce qu'on avait fait en France pour le culte; il alléguait que le nombre des églises était augmenté, le clergé entretenu par la nation, etc.

« Donc, toutes ces criailleries que la France apostasie, qu'elle est schismatique, ne sont proférées que par des pervers; par ceux qui ne trouvent pas leurs intérêts mondains dans les changements ; par ceux qui se voient enlever des revenus trop excessifs ; par ceux qui veulent précipiter le peuple dans l'anarchie et ruiner la révolution. Le saint-père se garde bien de fulminer l'excommunication dont il a menacé la France. Par conséquent, chers compatriotes, quand on vous dit qu'elle détruit la religion, on vous trompe; on s'est emparé des biens du clergé pour prévenir la banqueroute, le peuple ne pouvant supporter le fardeau des charges. Voilà ce qui a excité la haine de l'état ecclésiastique contre le nouveau régime.

» Notre noblesse, notre clergé redoutent l'équité française ; ceux particulièrement qui ont siégé dans les ci-devant États craignent de devoir répondre de force millions qu'ils ont dilapidés en 1790 ; toute leur ancienne cabale tremble d'être obligée de participer à cette garantie : d'autres espèrent encore une fois pouvoir grappiller comme dans la dernière révolution. Quelques-uns ont des abominations, des pillages, des fratricides

à cacher, et pour cela ils réclament à grands cris l'ancienne constitution et les représentants nés. Mais qu'est donc cette vieille constitution? Une monarchie tempérée par le contre-poids des ci-devant États. La Joyeuse Entrée n'est autre chose qu'un traité entre le souverain et le peuple. Cette constitution ne peut donc subsister sans un prince. Déclarer les États souverains, ce ne serait pas observer l'ancienne constitution, mais en faire une nouvelle des plus défectueuses.

» Je dis défectueuse, car d'abord voyez seulement ce qu'elle a produit quand la souveraineté se trouva dans les mains des États. Quels scandales n'a-t-elle pas occasionnés? Combien elle a rendu les Belges odieux aux yeux de tout le monde! Comme elle a épuisé, en moins d'un an, le pays de monde et d'argent, faisant, pour ainsi dire, croître l'herbe dans les rues de Bruxelles. Le commerce, les arts, le travail restèrent en stagnation. Tout ce qui était à la direction des affaires volait et pillait.

» Et vous, bonnes gens, après avoir vu toutes les extravagances de vos États en 1790, après avoir été tant trompés et égarés par eux, pouvez-vous encore désirer leur maintien?

» Examinez un peu leur conduite. Ne voyez-vous pas qu'ils n'étaient, avec leur Vandernoot, que vos séducteurs et vos oppresseurs? Ne savez-vous pas que ce sont les États, une partie par ambition pour garder leur puissance entre un petit nombre de personnes, une partie par lâcheté, et la plupart gagnés par les faveurs de la cour, qui ont laissé mutiler, affaiblir, corrompre votre ancienne constitution qui était auparavant presque démocratique?

» Qu'ils ne se sont élevés contre Joseph II que quand le peuple les y força....? Ignorez-vous qu'ils faisaient comparaître les neuf nations de Bruxelles plus de cent fois pour une affaire, afin de les contraindre, par cette vexation, à donner un consentement? »

L'auteur, après avoir justifié le parti vonckiste du reproche d'avoir contribué à la ruine de la révolution brabançonne,

ajoutait : « Il est vrai que nos États n'ont pas toujours été si défectueux : jadis tout fut à peu près électif. Le plat pays et les petites villes étaient représentés ; les rentiers et tout ce qui se trouvait en dehors des métiers et du trafic, avaient aussi leurs mandataires dans les chefs-villes : mais un gouvernement ambitieux a su miner cette vieille constitution jusqu'à ce qu'il n'en restât que le squelette, et c'est à ce squelette, à cette ombre de vos anciens États, à cette œuvre embrouillée (*foufelwerk*) d'un gouvernement pervers que vous voulez confier la souveraineté ! Étonnez vous donc que ceux qui ne représentaient qu'eux seuls, n'ont pensé en 1790 qu'à eux ; que ceux qui ne dépendent du choix de personne, croient ne devoir de la reconnaissance ou être agréables à aucune population ou commune.

» Et voyez un peu quelles intelligences on trouve parmi ces souverains-nés. Douze ou treize abbés, presque tous garçons paysans, qui ont un peu lu Daelman ou Steyaert ; vingt-cinq nobles qui savent à peine écrire une bonne quittance, et des gens qui, élevés dès leur jeunesse, dans l'un ou l'autre métier, donnent leur signature par une croix, sont-ils capables de gouverner un pays, et, ce qui est bien plus difficile, de dresser une constitution ? Quand on les étudie, homme par homme, peut-on encore s'étonner de leur avoir vu ériger en 1790 une république sans règles fondamentales ou principes, abîme de confusion et de fureurs dans lequel ils dominèrent comme des fous de carnaval, en s'agitant et grondant comme des porcs enragés.

» Tous ces abbés d'ailleurs sont des créatures de la maison d'Autriche ; tous les nobles protégés du gouvernement, les magistrats et les conseils, des serviteurs de Vienne.

» Les représentants-nés, chers compatriotes, n'étaient donc pas vos représentants, car vous n'exerciez aucune influence sur leur nomination ; ils furent bien plutôt ceux de la cour. Réfléchissez par conséquent à qui vous confierez vos plus saintes espérances.

» Et vous, troisième État, qui vous qualifiez de représentants

des métiers, qu'aviez-vous à dire aux affaires du pays? En quoi étiez-vous reconnus? Seulement pour ce que les égoïstes des deux premiers États voulaient bien vous communiquer. Que pouviez-vous faire autre chose que donner un vote affirmatif ou négatif en secouant la tête?

» Comparez le régime démocratique à celui des États. L'acceptation ou le consentement des États vous lie pour toujours, tandis que la démocratie, les amis du peuple ne veulent d'aucune supériorité que par choix et pour deux ou trois ans.

» Que si les États parvenaient à la souveraineté, tous les droits féodaux, les justices seigneuriales, leurs baillis, curateurs, échevins et autres, tous les métiers et corporations aristocratiques, la noblesse, les hérauts et toutes leurs pauvretés, inquisitions héraldiques, procès et troubles de familles, ainsi que tous les autres *corpora* nobiliaires qui doivent en être le soutien, resteraient debout. — S'ils arrivaient actuellement au pouvoir, les ruisseaux flueraient du sang, comme leur faction ose le débiter par menace. Les amis du peuple, malgré tous leurs sujets de vengeance, soutenus par la force et par l'autorité, ferment l'oreille à ces propos violents, et ne s'occupent que du repos public.

» Les partisans des États sont tous, dès à présent, partisans de l'Autriche et appellent le retour des Allemands.

» Ceux qui se prononcent pour les États, seront condamnables aux yeux de nos descendants, et le sont déjà à ceux de la nation, car maintenir les États, c'est rendre le peuple esclave de quelques pauvres têtes non élues, c'est l'asservir de nouveau à d'odieux droits seigneuriaux.

» La France, au contraire, vous donne, à vous et à vos descendants, la vraie liberté, et même une véritable égalité en droit, celle qui consiste à ne voir au-dessus de vous aucun baron, comte, prince ou duc; de n'être obligé à redouter aucune autre autorité que celle que vous aurez établie par votre choix. Les administrateurs de chaque ville ou village, maires, échevins, employés, etc., seront désignés par chaque cité ou com-

mune.... Personne ne décidera de votre vie et de votre mort, de votre fortune et de vos biens que ceux que vous aurez contribué à élire. Les curés, sous-curés, clercs, seront mieux désignés par vous que par vos seigneurs, dixainiers ou abbés; les évêchés mieux distribués par le peuple que par la cour de Vienne. Les dîmes seront abolies... Quand vous aurez le malheur de devoir vendre votre bien, vous ne devrez plus payer au seigneur un 10e, 15e ou 20e pour *pond-penningen*. Quand les enfants auront la douleur de perdre leurs parents, le seigneur, comme un ours terrestre (*aardbering*), ne viendra plus leur ravir le meilleur cheval, bœuf ou vache; vous ne devrez faire pour lui ni corvées, ni charrois, ni jours de jardinages, d'engrais et autres travaux de même nature. Il ne se rendra plus le maître de vos rues, chemins et places; il ne mettra plus ses fermiers à la tête de votre administration; il n'aura plus le privilége du droit de chasse et de pêche, et vous chasserez, vous pêcherez comme lui. Vous ne verrez plus ses lièvres, ses sangliers ravager toute votre récolte, sans pouvoir les tuer.

» Les métiers seront libres, comme ils le sont dès à présent, et un habile ouvrier trouvera le monde entier ouvert pour l'exercice de son état. Il ne sera point chassé par ses frères, par de prétendus maîtres et doyens. Les chefs, les employés des métiers, ne mettront plus dans leur poche 2, 4 et 6 sous par jour du salaire de leurs pareils, des compagnons et ouvriers qu'ils emploient. Les marchands de poisson ne se feront pas servir gratuitement par les préparateurs, nettoyeurs, porteurs, et ne les obligeront plus à leur donner une certaine somme. L'homme de talent ne sera plus effacé par l'homme incapable. L'art ne sera point enchaîné à défaut d'un peu d'argent. Les villes, les villages ne seront plus assujettis aux contributions pour les professions qu'on y exerce.

» Est-ce donc à vos yeux peu de chose que le droit de distribuer vous-mêmes les principaux emplois? Vous paraît-il que c'était peu de chose pour le peuple des vieilles républiques de voir à sa tête la vraie vertu, le vrai mérite? Pourquoi ne pour-

rions-nous aussi aspirer à ce bonheur, cette satisfaction, cette grandeur des temps anciens?

» Et l'on conserverait nos institutions pour avoir autant de diverses républiques, constitutions, conseils, législations, qu'il y a de provinces; pour ne jamais arriver à la simplicité, à l'unité des lois, en sorte que le jurisconsulte d'un canton sache les droits et les lois de tous les autres; pour laisser subsister toutes les causes de querelles et de divisions entre les diverses parties du pays.

» On vous fait accroire qu'une complète égalité entraine aussi l'égalité des fortunes et le partage des propriétés. C'est une imposture. L'égalité que l'on veut, c'est l'égalité politique en droits, et par conséquent aucune ville, à l'avenir, n'aura plus à dire que les villages, ni quelques nobles ou ecclésiastiques plus que les bourgeois. Il n'y aura plus de gentilshommes, de corporations, de maitrises, de livrées, d'ordres d'état, parce que ce sont là autant d'inégalités sociales. Depuis le simple ouvrier jusqu'à l'orgueilleux *ci-devant*, chacun aura son suffrage. Aucun couvent, aucun noble, aucun conseiller de cour ne jouira de l'exemption des impôts. »

Cette brochure résumait habilement les abus les plus criants de l'ancien régime; mais elle fit peu de sensation, non-seulement parce que l'esprit de parti repousse la vérité, mais parce que tout l'ordre de choses auquel Verlooy s'attaquait, assura longtemps la liberté des populations tout en froissant beaucoup d'intérêts individuels. On avait vécu dans cette atmosphère sans analyser les principes de notre constitution, et sans examiner si l'on pouvait être mieux, car la comparaison montrait toujours les imperfections, les vices des autres gouvernements, et les avantages du nôtre. A quoi bon tenter de dangereuses innovations? cette question répondait à toutes les critiques et à tous les raisonnements.

CHAPITRE IV.

Vote de la réunion de Bruxelles à la France. — Horribles dévastations des monuments par les sans-culottes.—Le club reçoit ceux-ci avec transport.

Les mesures les plus minutieuses avaient été habilement combinées pour arracher un vote de réunion. Les jacobins, dans leur orgueil, se flattaient du succès. Ils appelèrent les frères et amis de Mons, de Gand, de Bruges et d'autres villes, en annonçant l'arrivée d'une foule d'autres pour mettre à la raison les ennemis du bien public. Afin de mieux effrayer les patriotes, le club répandit le bruit que l'on se servirait de la force des armes contre ceux qui se prononceraient pour l'indépendance du pays. La grande majorité de la bourgeoisie n'osa se rendre à Ste-Gudule ([1]); elle considérait une nouvelle manifestation d'opinion comme parfaitement inutile, puisqu'elle venait d'exprimer sa volonté le 29 décembre. Cela n'empêcha pas le *Moniteur* de publier que les Bruxellois se trouvaient *en assez bon nombre* dans l'église.

Moreton avait réuni des forces imposantes en faisant venir plusieurs bataillons d'infanterie des villes voisines. Toutes ces troupes prirent les armes, et se tinrent prêtes à agir au premier ordre.

Notre magnifique cathédrale fut encombrée de bonne heure par une foule de Français; elle était enveloppée de sabres et de bayonnettes comme une place assiégée. Quelques *staetistes*

([1]) On lit dans un opuscule intitulé : *Le véritable peuple belge au général Dumouriez, à l'occasion de sa lettre à la Convention :* « Tu annonces à la Convention que la réunion du Hainaut n'a été opérée qu'à coups de sabre et à coups de fusil. C'est cette circonstance atroce et inouïe, connue à Bruxelles, qui a écarté de l'assemblée tout ce qu'il y avait d'honnêtes gens dans cette capitale; ils sont en grand nombre, tu le sais; et voilà pourquoi cette réunion n'a été opérée que par une vingtaine d'hommes.

eurent le courage de combattre la réunion, les uns en parlant de la honte dont se couvre tout peuple qui répudie sa nationalité ; les autres en réclamant des opérations loyales, des délibérations libres. Des injures, des menaces, des coups même les réduisirent au silence. Peu après arriva la légion des sans-culottes armée de piques, pour maintenir le bon ordre. Des clubistes montois et gantois, le sabre en main, le fusil sur l'épaule, renforçaient leurs rangs. A la vue de ces bandes affreuses, les bourgeois jugèrent qu'il devenait prudent de s'éloigner. Les commissaires français prétendirent que l'assemblée était nombreuse. Ils écrivaient sciemment un mensonge. « On ne vit, affirme Dumouriez dans sa fameuse lettre du 12 mars, que quelques hommes qui ne pouvaient trouver d'existence que dans le trouble, et quelques hommes de sang qu'on avait réunis pour intimider les citoyens. »

Un zélé jacobin, le lieutenant-colonel *Lavalette,* ouvrit la séance en qualité de délégué de Moreton. « Citoyens, dit-il, vous allez prononcer entre la liberté et l'esclavage ; vous allez choisir le gouvernement qui vous convient le mieux. Je vous engage à faire librement et avec courage le premier acte de votre souveraineté. »

Gonchon monta à la chaire pour défendre la sincérité des intentions de la Convention à l'égard de la religion catholique, et se mit à développer les inappréciables avantages de la réunion pour la Belgique ; mais on avait hâte d'en finir, et on ne lui laissa débiter que quelques phrases. Une foule de voix : *Assez, finissez !* Gonchon obéit, et, roulant son cahier, le rouge de la honte à la face, il chercha à dissimuler son dépit par un sourire forcé.

« Peuple de Bruxelles, reprit Lavalette, votre impatience est bien louable, mais il faut, pour que les malveillants n'attaquent pas votre suffrage, que vous respectiez les formes qui assurent la liberté de vos décisions. Vous avez un président et des secrétaires à élire. Quel mode voulez-vous employer ? — Par acclamation ! par acclamation ! » Et on nomma *Verlooy* président ;

Grégoire Lorenzo, *A. D'Aubremez*, *G.-J. Claeyssens* et *J.-B. Baret*, secrétaires. Ils prirent tous place au bureau.

Verlooy proposa de prêter le serment de fidélité à la liberté et à l'égalité. Tout le monde, tendant la main, renouvela cet engagement solennel, aux cris répétés de vive la république! vive la réunion!

Le président, ayant recommandé le calme et le recueillement, demanda, au milieu d'un silence profond, de quelle manière l'assemblée exprimerait son vœu. — Par acclamation! — Connaissez-vous bien le motif de cette assemblée? — Oui, oui. — Alors, dit-il insidieusement, que ceux qui veulent l'aristocratie avec les anciens États et l'Autriche, se lèvent. — Nul ne bougea. — Que tous ceux qui sont pour la démocratie agitent leur chapeau. — Et tous les chapeaux furent aussitôt levés. *Vive le gouvernement démocratique! Vive la liberté!* hurlèrent la plupart des assistants.

Lorsque le calme fut rétabli, le président invita l'assistance à se prononcer entre un gouvernement libre, indépendant, ou la réunion départementale à la France. « *Que ceux*, dit-il, *qui veulent la réunion passent à gauche.* » On répondit par une clameur immense : « *Nous voulons la réunion; nous sommes Français. Vive la France! Vive la réunion!* » et l'on agita des mouchoirs, des bonnets rouges en signe d'allégresse.

Ainsi, une poignée de démagogues, tous étrangers, une soixantaine exceptés, déroba à Bruxelles son titre de ville princière, pour la réduire à la misérable condition de chef-lieu de département. C'était toute une révolution pour la noble cité, si fière de ses ducs, qui juraient, à leur inauguration, le respect des priviléges. Dans l'ordre administratif, elle passait de l'individualisme communal au système de l'unité, de la centralisation, effaçant toutes les vieilles chartes pour leur substituer des lois modernes. Dans l'ordre religieux, le déisme philosophique, l'incrédulité moqueuse allaient remplacer les croyances catholiques avec leurs pompeux offices et leurs belles processions, où les bons bourgeois s'inclinaient avec ferveur devant le Saint-

Sacrement, et voyaient défiler avec orgueil les riches bannières des pieuses confréries, et les doyens des corps de métiers portant des flambeaux de cire allumés, et le magistrat en habit de cérémonie, et le conseil souverain en robes noires, la toque à la main, et les gouverneurs-généraux suivis de toute leur cour, et entourés de leurs gardes, la hallebarde haute.

Un des assistants proposa d'ouvrir des registres pour recevoir les protestations. On ne vit dans cette motion d'équité qu'un piége. « Un mouvement général d'indignation l'eût fait repousser, porte le procès-verbal, si l'on n'avait pas annoncé qu'il ne fallait laisser aucune objection aux malveillants. » Toutefois, on se garda bien d'offrir au peuple un dernier moyen de manifester sa pensée : on ne voulait pas la connaître (¹).

La séance fut levée au chant de la *Marseillaise*. Les démagogues se rendirent après en cortége chez les commissaires de la Convention, pour leur annoncer l'importante résolution qui venait d'être prise. Ceux-ci écrivirent aussitôt à Paris. « Le vœu a été unanime. Il a été accompagné de toutes les démonstrations de la plus vive satisfaction. *Le peuple* a envoyé une députation vers nous pour nous informer du résultat de l'assemblée.

(¹) On calcula, dans le temps, que les partisans de la réunion étaient au nombre de :

300	à Bruxelles, sur.......	80,000 âmes.
180	à Gand..............	60,000
100	à Bruges............	50,000
50	à Mons..............	25,000
30	à Tournay...........	35,000
20	à Ypres.............	25,000
18	à Louvain...........	25,000
12	à Anvers............	40,000
8	à Malines...........	25,000
8	à Courtray..........	20,000
9	à Namur.............	25,000
735		410,000

A Tirlemont, à Diest, à Aerschot et dans toute la Campine il n'y en a pas un seul, et peut-être 1,000 dans tout le plat pays des Pays-Bas.

L'Éclaireur Britannique.

Nous avons embrassé les députés comme frères. On a crié à l'envi *vive la république française et vivent les quatre-vingt-six départements!* Le canon tire, les cloches vont sonner : toute la journée se passera en fêtes et en réjouissances. Elle sera terminée par des illuminations. »

Au lieu de fêtes et de réjouissances, la journée s'écoula dans le trouble. « Elle sera, avouait le *Moniteur*, un jour de deuil pour les amateurs des arts et pour quelques familles particulières. »

Dès le matin, les plus fanatiques sans-culottes avaient commencé à enlever et à briser les nobles armoiries qui ornaient les tableaux suspendus autour de l'église de Ste-Gudule. Ils eussent même commis des actes de vandalisme plus déplorables si de bons citoyens ne s'y fussent opposés : mais dans l'après-midi, la horde de bandits arracha dans toutes les rues les enseignes aux armes et aux portraits des princes, qui paraient les boutiques. « Ces hommes qui ne voient dans une statue qu'un bloc de pierre et dans un beau tableau qu'une toile barbouillée, disait le journal que nous venons de citer, n'ont point épargné des monuments que les connaisseurs ne se lassaient pas d'admirer. Ils ne présentaient d'ailleurs à l'esprit rien qui pût alarmer la délicatesse du plus chaud républicain. »

A la Grand'Place on dévasta indignement toutes ces belles maisons, la fierté des habitants et l'envie des étrangers.

Quand on sort de la rue de la Colline, on aperçoit un grand édifice dont l'aspect est toujours imposant malgré les dégradations qu'il a subies. Il est orné de pilastres dont les bases supportaient les bustes en pierre de dix-neuf ducs de Brabant. Ces figures, d'un beau travail, reposaient sur le cordon du premier étage. On les abattit toutes et on les brisa sur le pavé. L'œil peut encore lire aujourd'hui sur la pierre noircie par le temps, les noms de Jean Ier, Jean II, Wenceslas, Antoine, Jean IV, Philippe Ier, Charles, Maximilien, Marie de Bourgogne, Philippe II, Isabelle infante. Les autres ont été effacés par la hache révolutionnaire. Le métier des bateliers avait

Digitized by Google

enrichi l'édifice où il se réunissait, le cabaret du *Renard*, de plusieurs chefs-d'œuvre de sculpture, productions précieuses de Duquesnoy. On y remarquait surtout une statue de grandeur naturelle représentant la Justice tenant à la main une balance, les figures colossales des quatre parties du monde, et deux chevaux marins. Entre le rez-de-chaussée et le premier étage on voyait des bas-reliefs et des balcons supportés par des cariatides, superbes produits de l'art, sculptés par Marc Devos. Ces morceaux admirables furent tous réduits en poussière. Une belle sphère armillaire décorait le cabaret le *Sac*. On la fracassa en mille pièces à coups de marteaux. La maison des merciers, la *Louve*, était décorée à son sommet d'un phénix et de grands vases. Sur l'entablement que soutient une balustrade, se trouvaient quatre médaillons avec les images de divers empereurs romains. Entre les fenêtres, on avait adossé à des pilastres d'ordre dorique, les figures emblématiques de la Vérité, la Paix, le Mensonge et la Discorde, parmi lesquelles il y en avait qui sortaient du ciseau des plus habiles artistes. Tous ces ornements furent fracassés.

Quand on eut dégradé les façades, on pénétra dans les chambres des métiers. Tout ce que l'on y découvrit, draps rouges, hallebardes, meubles, ornements, et même des tableaux de grands maîtres, fut précipité par les fenêtres. On brûla, on lacéra, on jeta au vent avec une rage fanatique, des registres, des actes sur parchemins, des archives et même des contrats de rentes. A la chambre des bateliers étaient de magnifiques boiseries : on les brisa et on en lança les debris dans la place; de nobles peintures furent déchirées à coups de sabre. Ces dévastations duraient déjà depuis bien longtemps, et l'autorité ne prenait aucune mesure pour s'y opposer. Des patrouilles parcouraient la ville, mais elles n'agissaient pas. Il faut cependant être juste. Le soldat assistait avec peine à ces scènes de vandalisme. Un officier belge, nommé Moreau, capitaine quartier-maître au corps de Dumonceau, ne pouvant contenir son indignation, voulut réprimer d'odieuses mutilations. Il vit sa

parole, le respect dû à ses épaulettes méconnus. Les bandits s'irritèrent de ses efforts, et ils voulaient le saisir pour le pendre à un réverbère; mais il parvint à se dérober à une mort affreuse en prenant la fuite.

Et l'on écrivait au *Moniteur* : « La ville est très tranquille[1]. Les Bruxellois paraissent cependant affectés des ravages qu'ont exercés les sans-culottes. »

Les journaux de Bruxelles n'osèrent en parler. *Le Magasin Historique* ne publia que ces lignes : « Tous les objets soit en armoiries, soit en représentations, en décorations tenant à l'ancien ordre de choses, ont entièrement disparu. »

Les dévastateurs couronnèrent dignement leurs travaux en dansant la carmagnole autour de l'arbre de la liberté. Quelque coupables qu'ils fussent, ils l'étaient cependant beaucoup moins que ceux qui les instiguaient. « Les sans-culottes, disait la représentation provisoire dans un mémoire adressé à la Convention, ont pu être portés par degrés à toutes ces extravagances et férocités par les discours plus qu'incendiaires de quelques agents de la république. » Ils furent les instruments aveugles du club. Ils s'y rendirent le soir, précédés d'une musique bruyante. Des députations des sociétés de Gand, d'Anvers, de Mons et de Malines assistaient à la séance. On reçut les héros du jour avec transport. Chacun sourit à leurs crimes. Gonchon eut l'impudence de les féliciter de la vive ardeur qu'ils avaient mise à détruire les reliques de l'aristocratie. On chanta le cantique des Marseillais et des hymnes patriotiques.

Fiers des encouragements qu'ils avaient reçus, les sans-culottes parcoururent les rues une partie de la nuit en poussant d'horribles clameurs, et brisant les vitres de toutes les maisons particulières qui n'avaient pas été illuminées.

Les bourgeois gémissaient de la perte irréparable des emblèmes de leur vie publique; mais la crainte les forçait

[1] Numéro 63 du lundi 4 mars 1793.

d'étouffer leurs pénibles sentiments, et le silence général fut pris pour une approbation tacite. D'ailleurs, il y avait fatigue dans les esprits, et chacun, reconnaissant l'inutilité ou l'impossibilité de la lutte, était disposé à souffrir avec patience une convulsion qui ne pouvait être durable. Et puis, qu'importe que l'on ait voté à Ste-Gudule la réunion? Cette œuvre de l'intrigue que la contrainte seule peut maintenir, et qui passera avec elle, n'est-elle pas réprouvée par le clergé, cette puissance populaire qui exerce un si grand empire sur les masses pleines de foi dans leurs curés et dans leurs confesseurs; par la noblesse, dont le brillant blason est encore environné du respect de toutes les classes de la société; par la bourgeoisie, qui a toujours peur des agitations parce qu'elle est menacée de ne pas toucher régulièrement ses rentes, ou de voir baisser le prix des maisons qu'elle possède dans la rue de la Madeleine, au Marché-aux-Herbes ou la rue des Fripiers; par le peuple enfin, qui regrette ces corporations de métiers dont les doyens protégeaient ses libertés aux réunions de l'Hôtel-de-Ville, lorsqu'ils étaient convoqués par le magistrat, au son de la cloche de Saint-Géry.

Quelques intérêts particuliers désirèrent seuls la fusion des deux territoires; l'ensemble des intérêts religieux, politiques et industriels s'y opposait. La force effaça la Belgique de la carte de l'Europe: mais la force ne produit rien de durable. Le peuple, victime de l'ambition de ses voisins, relève tôt ou tard une tête fière. Si le présent lui échappe, l'avenir lui reste, et l'oppression devient quelque jour un principe de liberté.

CHAPITRE V.

Disparution d'une foule de monuments aristocratiques ou religieux. — La Convention décrète la réunion. — Étrange dialogue par Volney. — Discours significatif de Rosières à la Convention. — Résolution des représentants provisoires.

Les sans-culottes n'étaient ni fatigués, ni honteux de leurs criminels exploits; ils se proposaient encore d'autres expéditions. Personne ne voyait de bornes à des destructions sans cesse renouvelées. Ils parlaient de renverser les statues du Parc et de démolir la belle fontaine du Sablon, noble témoignage de la reconnaissance d'un proscrit anglais qui avait trouvé parmi nous l'hospitalité et le repos; ils projetaient enfin de casser les magnifiques vitraux de Ste-Gudule, l'un des plus beaux restes de ce genre de peinture. Ce fut une lugubre séance que celle où l'on dénonça à l'hôtel-de-ville toutes les mutilations qui venaient de ravir à la Grand'Place ses plus beaux ornements. L'assemblée adressa de vives plaintes aux commissaires français; elle les requit de dissoudre la légion des sans-culottes. Ils se bornèrent à répondre que l'on était très éloigné d'approuver les excès, mais qu'il conviendrait que les représentants fissent enlever tous les monuments monarchiques qui restaient encore. Ceux-ci écrivirent en conséquence au général Moreton :

« Nous allons nous occuper à faire disparaître des monuments publics les attributs aristocratiques qui peuvent blesser des yeux républicains. Si cependant quelque précieuse production des arts ne pouvait être susceptible de cette altération, sans que tout le mérite en fût ôté, et telles peuvent être des

(¹) J'ai exprimé dans un article que le *Moniteur belge* a bien voulu reproduire, le vœu de voir restaurer complétement la Grand'Place : ce serait alors, sans contredit, la plus belle de l'Europe.

peintures ou sculptures de tous genres relatives à quelque trait d'une histoire monarchique, nous ne pensons pas que ce soit un motif pour autoriser la destruction arbitraire de ces monuments. Les amis de la liberté ne peuvent être les ennemis des beaux-arts. »

Dans le courant de la journée, on donna l'ordre d'ôter de la fontaine du Sablon la couronne ducale, les bas-reliefs et les armoiries pour y substituer les emblèmes de la liberté. On couvrit d'une couche épaisse de peinture les vitraux de Ste-Gudule. Le bruit se répandit que les jacobins abattraient les images en plâtre ou en bois des saints, de la Vierge et du Christ placées dans des niches au-dessus de la porte d'un grand nombre de maisons, et qui étaient l'objet d'une religieuse confiance. On se hâta, avec douleur, de cacher tous ces objets vénérés. A la façade de la Maison du Roi, on avait figuré une Notre-Dame de la Paix, ayant à ses côtés deux anges s'inclinant vers elle, et sur le plan inférieur un écusson royal entre deux statues de saints. On cacha tous ces ornements pour qu'ils ne fussent point profanés par des mains impies.

Le 26 février, la réunion des deux pays fut célébrée par une fête civique. « L'arbre de la liberté a été planté, rapporte *le Courrier de l'Égalité;* la plus touchante fraternité a régné parmi les citoyens. Ils formaient un nombreux cortége, qui s'est porté à l'hôtel où logent les commissaires. Une distribution de pain, de viande et de boisson a été faite au peuple au bruit d'une brillante musique. La citoyenne Montansier, directrice du spectacle, a saisi cette occasion pour donner une représentation gratis ([1]). Le civisme de cette bonne patriote a été récompensé par le plaisir qu'a fait la pièce, souvent interrompue par les cris de *vive la nation, vive la réunion*. Les armes de l'archiduchesse, qui étaient encore dans la salle, ont été abattues et remplacées par le bonnet rouge, épouvantail de l'aristocratie. »

([1]) On joua le *Brutus,* de Voltaire, et *le Départ des volontaires,* comédie en un acte, mêlée de vaudevilles, par Lavallée.

La nouvelle importante du vote de la réunion fut annoncée le 27 à la Convention nationale. Cambon, ivre de joie, s'élança aussitôt à la tribune, et proclama avec orgueil que ce grand événement était le résultat de son décret du 15 décembre. « Voilà donc, s'écria-t-il, le moment heureux où ce décret tant calomnié a assuré le triomphe de la démocratie. » On ordonna au comité diplomatique de faire un prompt rapport. Dès le 1er mars, Carnot proposait l'adjonction immédiate de « la grande et superbe cité » au territoire de la république. « Le peuple de Bruxelles, disait le rapporteur, a été retenu quelque temps, ainsi que le sont un grand nombre de villes, par le doute qu'on s'est efforcé de jeter sur la fermeté de vos résolutions, peut-être par la supposition de votre défaut de moyens pour résister à tant d'ennemis ; mais le génie de la liberté, vos succès multipliés, cette ardeur militaire qui se ranime avec une vivacité toujours croissante, lorsque ses ennemis la croient prête à finir de lassitude, annoncent d'une voix terrible à tous les tyrans de l'Europe que leur chute est aussi prochaine qu'inévitable. Le procès-verbal indique un enthousiasme que je tenterais vainement d'exprimer. On a juré l'abolition de la tyrannie. Jamais vœu ne fut plus libre ; jamais serment ne fut plus solennel. Bruxelles ne peut conserver sa liberté sans nous. C'en est assez. Dès ce moment Bruxelles est française. Citoyens, vous êtes impatients de prononcer un décret qui va porter un coup mortel à vos ennemis. »

La Convention nationale, à l'unanimité, sanctionna le vœu de réunion ; les commissaires de la Convention furent chargés de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'exécution des lois françaises à Bruxelles et dans sa banlieue.

Ce décret fut porté au milieu des acclamations (1). C'était

(1) Les républicains célébrèrent ce grand événement par des couplets moqueurs, parmi lesquels nous remarquons les suivants :

Voilà les Belges réunis
Pauvres comtes, pauvres marquis,
Hélas, brûlez vos titres !

Seigneurs prélats, que je vous plains,
Mon Dieu que vous serez vilains
Quand vous serez sans mitres !

Digitized by Google

une infraction flagrante de tous les principes. Si l'on avait voulu se prononcer avec prudence, ne fallait-il pas attendre le vote des autres communes du Brabant? Si quelques-unes d'entre elles en eussent émis un contraire à celui de la capitale, le pays eût été divisé, comme les cases d'un échiquier, en localités françaises et localités belges; les unes conservant leurs anciennes lois, leur administration particulière; les autres adoptant les décrets de la Convention et l'organisation municipale française. Que de maux ne pouvaient pas résulter de cette confusion? Mais on s'en inquiéta peu, dans la persuasion que l'opinion de Bruxelles entraînerait l'opinion du reste de la province.

Il y avait en France beaucoup de gens éclairés qui n'approuvaient pas ces réunions opérées à coups de décrets. Ils considéraient cette aggrégation forcée comme imprudente et impraticable. Volney publia à ce sujet, dans le *Moniteur*, un étrange dialogue que nous croyons devoir reproduire.

Moyen simple de consolider les incorporations.

Un patriote à un opposant. « Eh bien! citoyen, voilà pourtant la Belgique incorporée, et demain viendra le tour de la Hollande. »

L'opposant. « Fort bien, jusqu'à la rentrée des Prussiens et des Autrichiens. De bonne foi, croyez-vous avec vos cocardes,

Je sais un excellent moyen
Pour culbuter Monsieur Merlin,
Dit l'autre jour un prêtre.
On va, dit-on, nous convoquer,
Commençons tous par protester,
Le peuple sera maître.

—

Nommons nos chefs, nos magistrats,
Parmi les membres des États,
Parmi les royalistes;
Et puis dans la confession,
Disons que la réunion
Est l'œuvre des Vonckistes.

—

Pour Dieu ne perdez pas l'esprit,
Servez-vous de votre crédit
Près le saint-père à Rome;
Et la Joyeuse-Entrée en mains,
Chassez-moi ces républicains
Avec leurs droits de l'homme.



vos bonnets rouges et vos sociétés populaires franciser les peuples en un matin ? »

Le patriote. « Nous ne croyons pas cela ; nous savons le proverbe : mais on commence par l'habit et le temps fait le reste. »

L'opposant. « Trouvez donc, avec le temps, le moyen de changer les nations, les habitudes, les préjugés, le langage ; de faire d'un Belge un Parisien et un Marseillais d'un Allobroge.»

Le patriote. « Précisément voilà le problème en deux mots ; et ce qu'il y a de plaisant c'est que, par son expression même, vous m'en fournissez à l'instant la solution : oui, je ferai d'un Belge un Parisien, et un Marseillais d'un Allobroge. »

L'opposant. « Et comment cela ? »

Le patriote. « En faisant gouverner le Belge par un Parisien, et l'Allobroge par un Marseillais. »

L'opposant. « Et vos principes, M. *l'égaliste?* vous faites là de l'aristocratie de nation. »

Le patriote. « Pas du tout ; je suis au contraire dans toute la pureté du dogme de la souveraineté du peuple. »

L'opposant. « Démontrez-moi cela. »

Le patriote. « N'est-il pas vrai que c'est le peuple en masse, la totalité de la nation qui est le souverain. »

L'opposant. « Accordé. »

Le patriote. « Que, par conséquent, les administrateurs d'un département ne lui sont point exclusivement propres, mais qu'ils appartiennent à toute la nation. »

L'opposant. « Accordé. »

Le patriote. « Eh bien, si l'on veut m'en croire, une loi de la république ordonnera un échange mutuel des administrateurs des départements ; de telle sorte que dans les départements incorporés, une moitié des membres sera composée de Français tirés au sort dans les 82 départements primordiaux, et qu'ils y seront remplacés par les membres des départements associés, également choisis par la voie du sort, et de là je vois découler mille avantages précieux. Plus de possibilité au fédé-

ralisme, à cette dissolution du grand corps social qui serait la faiblesse et la ruine de toutes ses parties. Plus d'esprit de localité, de patriotisme de canton, de préjugé national; fraternité universelle, unité complète d'intérêts, d'habitudes, d'usages : nous, Français de première souche, nous porterons chez nos associés, nos mœurs, nos goûts, nos principes. Étrangers à leurs querelles, nous serons des administrateurs impartiaux, des juges intègres. D'autre part, guidés et balancés par les naturels du pays, nous agirons avec connaissance de cause, et sans pouvoir abuser de l'autorité. De leur côté, nos associés, répandus chez nous, apprendront nos lois, notre langage; l'esprit du Midi passera au Nord, le caractère du Nord passera au Midi. Ce sera une communication, une transfusion générale d'affections, d'arts et d'industrie; ce sera même un gage de sûreté commune, car si nous eussions eu en France 200 ôtages siciliens, de l'élite du pays, nous n'aurions pas eu de vêpres de Sicile, et il ne s'agit plus ici de conquérants. Plus j'examine cette idée, plus je lui trouve d'étendue et de faces.... Je vais communiquer ce plan à nos frères et nous en profiterons. »

L'opposant. « Je l'empêcherai bien, car je le ferai proposer par quelqu'un de vos *suspects,* et vous le rejetterez par haine. »

Le patriote. « Essayez, et nous vous désabuserons. Nous sommes les Romains; nous adoptons les armes et les usages de n'importe quel peuple, pourvu qu'ils soient bons. »

Nous ne croyons pas qu'il soit bien nécessaire de réfuter les idées de Volney. L'autorité de son nom n'en saurait dissimuler l'absurdité, ni même, si on eût été tenté de les mettre en pratique, leur complète impuissance pour imprimer à un pays quelconque un autre caractère. C'est l'œuvre des siècles; encore leur action s'use-t-elle à dénationaliser un peuple qui a vieilli avec ses institutions, son gouvernement, son idiome et ses habitudes particulières.

Quoi qu'il en soit, lorsque le 2 mars les députés de la représentation provisoire se présentèrent à Paris à la barre de la

Convention, ils furent extrêmement surpris d'apprendre qu'elle avait accepté la réunion, avant même d'avoir reçu, à ce sujet, aucun document authentique.

« Il ne nous reste plus qu'à nous réjouir avec vous, dit le général Rosières, en attestant à l'univers entier, avec la joie la plus parfaite et la plus pure, que nous nous trouvons heureux de nous voir au milieu de nos concitoyens et de nos frères.

» Loin de nous l'idée de croire qu'un objet secondaire de notre mission puisse troubler un instant la pureté de notre allégresse commune. Notre devoir vous dicte de le porter à votre connaissance. Veuillez peser dans votre sagesse l'utilité générale d'une mesure que nos commettants regardent comme indispensable : quel que soit le résultat de vos délibérations, nous saurons nous y soumettre avec résignation et sans murmures. »

Ce discours, écouté avec un religieux silence, fut, malgré les douloureuses paroles qui le terminent, applaudi *à tout rompre*.

Le général donna ensuite lecture de la résolution suivante :

« Considérant que, d'après les principes éternels de la raison et de la justice, nulle loi ne peut avoir d'effet rétroactif, et que, quelque réelle et intrinsèque que soit la valeur des assignats, leur dépréciation momentanée, occasionnée par les manœuvres d'hommes avides et intéressés, donnerait lieu à des injustices manifestes, si les dettes et engagements contractés dans la Belgique avant la réunion à la France, pouvaient être soldés dans cette monnaie révolutionnaire qui ne pourra avoir un cours légal dans la Belgique qu'après l'acceptation de la réunion ;

» Considérant que ces injustices seraient d'autant plus criantes que les riches propriétaires saisiraient ce moment de libérer leurs propriétés des capitaux dont elles sont affectées, et qu'ainsi tout l'effet de la dépréciation factice actuelle des assignats, retomberait sur une foule de citoyens moins fortunés, dont plusieurs ont placé dans les emprunts faits par les pre-

miers les produits des modiques épargnes de leur vie active et industrieuse ;

» Considérant que les puissances étrangères qui ont levé des capitaux dans la Belgique, lesquels, aux termes positifs des contrats, doivent tous être nécessairement remboursés en ce pays, profiteraient infailliblement de la dépréciation actuelle des assignats pour rembourser en cette monnaie les citoyens belges qui leur ont avancé des fonds, opération qui ferait perdre aujourd'hui à ces citoyens la moitié de leurs capitaux dont le total est immense. »

Les représentants provisoires demandaient : 1° que les biens nationaux de la Belgique servissent d'hypothèque spéciale aux dettes publiques du gouvernement autrichien, des provinces, villes, communautés, corps ecclésiastiques, aux pensions civiles, militaires et religieuses ; 2° que le payement de toutes les dettes contractées avant la réunion, se ferait en numéraire, parce que la circulation forcée des assignats avec effet rétroactif était une mesure injuste qui non-seulement entraînerait les plus graves inconvénients, mais serait impolitique et dangereuse.

On n'avait pu sauver notre nationalité, on voulait du moins soustraire une foule de fortunes à la ruine certaine que devait entraîner la brusque introduction du nouveau système ; mais la Convention passa à l'ordre du jour. Le président *Dubois-Crancé* donna aux députés l'accolade civique, et les invita aux honneurs de la séance. Ils traversèrent la salle au milieu des cris de joie, et s'assirent parmi les membres qui tous s'empressaient à l'envi de leur faire place ou de leur tendre la main en signe de fraternité. Le lendemain on leur offrit un banquet. Le ministre des affaires étrangères Lebrun écouta attentivement les observations qu'ils lui soumirent ; il leur avoua même que son opinion personnelle était conforme à celle de leurs mandataires. Il fit des promesses vagues ; mais, comme on n'avait aucune intention de rien accorder ou de revenir sur des plans d'agrandissement bien arrêtés, on enga-

gea les députés bruxellois à retourner promptement chez eux. Déjà la confédération des rois se déployait dans des proportions effrayantes; elle menaçait toutes les frontières du Nord au Midi, et pendant qu'on décrétait des réunions, l'épée du prince de Saxe-Cobourg anéantissait les ambitieux calculs de la république.

CHAPITRE VI.

Dumouriez appelle en vain les Belges aux armes. — Retraite désordonnée des Français après le combat d'Aldenhoven. — Craintes d'un soulèvement général. — Arrestations. — Lettre atroce du jacobin Goguet. — Exaspération du club. — Estienne rayé de la liste de ses membres. — Violences des sans-culottes. — Désarmement des Bruxellois.

Dès le 17 février, le canon grondait avec furie. En face des plus grands périls, lorsque des masses d'ennemis allaient se précipiter sur la France, elle ne perdit rien de sa fierté : la république n'est-elle pas invincible, immortelle? Qu'importent les armées d'esclaves qui s'avancent? Les serviteurs mercenaires des tyrans ont-ils le courage des hommes libres?

Dumouriez appela les Belges aux armes; il leur disait : « Les hordes satellites du despotisme s'apprêtent à rentrer dans vos provinces. Nous marchons au-devant d'elles. Joignez-vous à nous. Ceux d'entre vous qui se refuseront au service militaire, nous paraîtront indignes de la liberté. Les nombreux émissaires de la maison d'Autriche, les partisans de la féodalité et de l'inégalité des conditions cherchent à vous égarer sur nos intentions à votre égard; ils cherchent à vous effrayer sur la rentrée des Autrichiens. Belges, ne craignez rien de vos anciens oppresseurs. Cent cinquante mille Français vont couvrir votre

territoire et le défendront pied à pied. Si vous attendez froidement cette lutte sanguinaire, vous ne serez épargnés par aucun des deux partis. »

Cette proclamation couvrait les murs de Bruxelles. La triste perspective qu'elle nous offrait, n'effraya personne, et nul ne répondit à l'appel du général. Chacun était las de déceptions. Il paraît que l'impassibilité des populations mécontenta extrêmement Dumouriez. Il écrivait de Zevenberghen, le 25 février: « L'amour des Hollandais pour la liberté et pour nous fait la satire des Belges qu'il faut mener durement, surtout les villes de Bruxelles, de Louvain et d'Anvers. » Ces mots sont une preuve frappante du caractère inconstant de cet homme. Il passait d'une opinion extrême à une autre, et subit constamment l'influence des événements sans les prévoir ou sans chercher à les vaincre.

Quelques jours après on reçut la nouvelle du combat d'Aldenhoven et de la retraite désordonnée des Français devant les forces du prince de Cobourg. Le retour précipité de l'artillerie de siége démontra aux plus incrédules que les républicains ne tenaient sur aucun point. A chaque instant il arrivait des bateaux et des voitures chargés de blessés : beaucoup avaient le bras et le nez coupés. Des colonnes entières de fuyards apportèrent dans Bruxelles une telle confusion, qu'on en dût fermer les portes. Les routes étaient couvertes de ces lâches. Ils portaient partout l'épouvante, en criant que les généraux étaient des traîtres corrompus par l'or des ennemis pour sacrifier les soldats (¹). Dans leur indiscipline, ces misérables, indignes de porter l'uniforme, se livrèrent au pillage et assassinèrent les citoyens. « On a vu, disait Camus à la Convention, le 22 mars, des paysans demander grâce à genoux, mais vainement, parce qu'on les soupçonnait de favoriser les Autrichiens. Il s'est commis des barbaries. »

On mandait au *Moniteur*, le 5 mars : « Déjà le trésor, la grosse

(¹) Discours de Marin du Montblanc à la Convention.

artillerie, passe par Bruxelles et défile toute la nuit vers le Hainaut. Depuis, des chariots sans nombre, chargés d'effets et de munitions de tous genres, arrivent et engorgent les lieux publics. Ce spectacle est très affligeant, et je ne connais pas de bons Français à qui il ne coûte des soupirs amers. Ce qui doit augmenter la douleur, c'est le mécontentement de beaucoup de Belges, *si mal à propos provoqué par la conduite altière de quelques Français. Ce n'est point par des menaces qu'on pouvait faire aimer la révolution* à un peuple vieilli dans les préjugés religieux. »

L'heure désirée de la délivrance approchait. L'émeute était dans toutes les pensées et jusque dans l'air que l'on respirait. Chaque jour on proférait des cris de révolte sur la Grande-Place ; des groupes séditieux se formaient le soir dans les rues. « Une étincelle peut tout embraser, » annonçait un journal [1]. Les Belges ne supportaient plus leurs affronts qu'avec peine. La tyrannie résolut de se rendre terrible pour déguiser sa peur, et obtenir l'obéissance. Les mesures de police se succédèrent. Elles étaient rigoureuses.

Moreton fit arrêter comme ôtages plusieurs notables, pères de famille, vieillards, femmes, enfants, sans distinction. Parmi eux se trouvaient un membre de la famille d'Aremberg; Dejonghe, pensionnaire des États; le plus jeune fils du chancelier Crumpipen, suspects d'être les chefs du parti aristocratique. Ils furent conduits, sous de fortes escortes, à Valenciennes, à Lille et à Douay.

On devait également arrêter les comtes de Limminghen, père et fils, ainsi que le baron d'Overchies : mais le mandat ne put recevoir d'exécution. Ils étaient en lieu de sûreté.

L'ancien syndic Sagermans et le baron Vanderhaegen furent enlevés, de nuit, de leur maison, et renfermés dans les cachots de l'évêché, rue de l'Évêque, sans que personne pût savoir par quel ordre, ni pourquoi.

[1] Le *Moniteur*.

Digitized by Google

Drugman père fut pris à la place de son fils, qui, soit hasard, soit précaution, n'avait pas couché chez lui [1].

Sandelin protesta, au nom de la commune, contre ces rigueurs qu'aucune loi ne légitimait. Les commissaires répondirent le même jour : « La sûreté et la malveillance connue de quelques hommes, ayant rendu l'enlèvement de quelques ôtages indispensable, nous invitons les représentants à ne pas insister sur cet objet [2]. »

Le commandant de la place Goguet fit conduire au Treurenberg, et mettre au secret trois bourgeois, Vleminckx, Robinet et Denis. Les représentants ayant vérifié qu'il n'existait à la charge de ces citoyens aucune accusation, enjoignirent au geôlier de la prison, de leur en ouvrir les portes : mais l'ordonnance resta sans effet.

Le marquis de Carondelet habitait la Belgique depuis plus de quinze ans, il s'y était même marié. On le jeta en prison sans aucun égard pour son âge et ses réclamations.

Pendant ce temps la porte de Hal se remplissait de détenus qu'on y amenait des autres villes. Tous avaient été appréhendés au mépris des formes sacrées de la justice, sans qu'ils sussent le délit dont ils étaient accusés.

Ces mesures portaient un caractère énergique comme toutes celles émanant d'un pouvoir révolutionnaire qui comprend ses dangers. Elles exaspérèrent le peuple, sans pouvoir l'intimider. C'étaient là des malheurs inévitables, s'il faut en croire M. Thiers. Ajoutons qu'il a la loyauté de reconnaître qu'ils furent d'autant plus grands que la violence se joignait pour les produire à la brutalité.

Le gouvernement qui s'agitait dans ces précautions oppressives, n'avait plus pour lui le prestige de la victoire. Les représentants s'élevèrent avec force contre ce luxe de despotisme, en

[1] Quand on annonça ces arrestations à la Convention, des applaudissements éclatèrent sur les bancs. Séance du 9 mars dans *le Courrier de l'Égalité*.

[2] Narré succinct de ce qui regarde les prisonniers et ôtages.

invoquant le respect de la liberté individuelle, le premier des droits de l'homme. Goguet leur adressa, à ce sujet, le 7 mars, ces lignes horribles et stupides : « Je vous conseille de garder votre sensibilité pour nos frères qu'on assassine, et de ne pas tant vous intéresser à des gens peu intéressants. J'en suis encore aux exécutions militaires. Je vous prie de ne les pas contrecarrer. Beaucoup de vos concitoyens sont gangrenés. Je serais bien aise qu'ils sachent que si, par malheur pour eux, il se trouve des assassins dans Bruxelles, il s'y trouvera aussi des incendiaires. »

L'épouvante des jacobins devenait aussi grande que l'avait été leur insolence. Lafaye demanda que l'on chassât les moines et les aristocrates de toute espèce. Il proposa de dresser des listes de dénonciation de tous les prêtres et des habitants qui avaient logé des émigrés. Entraînés par la peur, les clubistes se défièrent plus que jamais les uns des autres, et se dénigrèrent mutuellement. Dès le 3 mars, un des amis de l'égalité lut au club une note dans laquelle il imputait au chef des sans-culottes de n'être qu'un vil intrigant, un serviteur de l'Autriche, un instrument de troubles. Le nom d'Estienne fut biffé des registres aux acclamations des auditeurs.

« Vous voyez, dit alors le président *Nivet*, que ces patriotes turbulents ne sont que des hypocrites ; vous voyez que ce n'est pas en voulant tout détruire qu'on fait preuve de civisme. » Justes réflexions, dont l'histoire de toutes les époques atteste la vérité, et que les peuples ont presque toujours méconnues pour leur malheur et à leur honte.

Cependant les sans-culottes continuaient à commettre impunément des atrocités. Un groupe de ces misérables ayant aperçu sur la Grand'Place, le 7 mars, un frère mineur et deux capucins qui ne portaient point de cocarde française, il les accabla de coups, et se disposait même à les pendre aux réverbères de l'hôtel-de-ville, lorsque le peuple arracha les trois pauvres religieux des mains de ces brigands.

La mesure de l'iniquité était comblée. L'autorité fut avertie

Digitized by Google

qu'elle marchait sur un volcan près de s'allumer, et dont l'irruption serait terrible. Pour prévenir une catastrophe, les commissaires résolurent le désarmement complet d'une *véritable caverne d'aristocrates*. On publia, dans la journée du 7, la proclamation suivante :

« Les ennemis de la liberté et de l'égalité ont exagéré, avec la plus impudente malveillance, des événements qui ne peuvent avoir d'autre suite que de réduire, pendant quelques jours, nos armées à une défensive régulière. Les commissaires du pouvoir exécutif invitent les bons citoyens à se défendre de ces fausses impressions, et à se confier dans la valeur et dans la puissance de la nation qui les a affranchis ; mais, comme ils sont prévenus que l'aristocratie profite de ces faux bruits pour préparer un soulèvement général, ils arrêtent ce qui suit :

« Il est ordonné à tous marchands et habitants de cette ville de déposer, dans le jour de la publication de la présente, entre les mains du garde-magasin de l'artillerie de la république, les fusils, sabres, pistolets et autres armes qu'ils pourraient avoir en leur possession, à peine, pour les contrevenants, d'être traités comme ennemis de la nation française.

» Il est ordonné à tous habitants de déclarer, dans les vingt-quatre heures, aux *administrateurs* provisoires, le nom, l'état et le temps de résidence des personnes logées dans leurs demeures.

» La défense de tout attroupement est renouvelée, et sera maintenue avec vigueur.

» En cas d'émeute, la ville sera mise a exécution militaire.

» Les personnes et propriétés des citoyens connus par leur civisme sont sous la sauvegarde spéciale de la république française.

» *Signé,* Robert, Gouget-Deslandes, Étienne Hebert, Rolland, Bonnemant, P. Chepy, Liebaut. »

L'ordre de faire le dépôt des armes à l'arsenal ne fut observé que par les jacobins. On fit des recherches domiciliaires, et

ceux qui avaient eu l'audace de garder leur sabre ou leur fusil, furent arrêtés aussitôt que dénoncés; mais plus on combinait de fortes précautions pour prévenir une sédition, plus on manifestait d'inquiétude, et plus la population témoignait son aversion pour la domination étrangère. « On croit généralement, disait le *Moniteur*, qu'on a fait bien de l'honneur à ce pays en prenant des moyens si prompts pour l'attacher au sort de la France... C'est un pygmée pour la démocratie pure, et l'on a prétendu qu'il agit en hercule, qu'il terrassât en un jour tous les monstres qu'il avait honorés jusqu'ici. »

Les revers amènent à leur suite les regrets malheureusement tardifs. Les républicains honnêtes gens avouèrent enfin qu'on avait eu tort de promettre aux Belges une liberté, une fraternité dont le but unique devait être le vol des richesses publiques [1], l'anéantissement des institutions, l'oppression et l'avilissement des citoyens. « Il est vrai qu'à Bruxelles et ailleurs des fautes ont été commises qui nous ont aliéné l'esprit du peuple, avouait Camus, le 22 mars, à la Convention. Le désordre est venu de l'imprudence de certains agents du pouvoir exécutif. Ils voulaient agir à leur tête sans aucun pouvoir... Les Belges ne demandaient qu'à être ménagés, c'est-à-dire, ils veulent qu'on respecte à leur égard les droits de l'homme. (On applaudit.) Il ne faut pas leur présenter des formes dures auxquelles ils ne sont pas accoutumés. »

Cependant les abus de la force, loin de cesser ou de perdre de leur sévérité, prirent un caractère plus révoltant. Chepy pressait le général Moreton de faire couper des têtes. Il menaça Bruxelles de la livrer au fer et au feu à la moindre émotion populaire.

(1) Comment les agents du pouvoir exécutif n'eussent-ils pas pressuré les Belges? ils volaient la république elle-même. La section de la butte des Moulins se plaignit à la Convention, dans la séance du 15 mars, que le bataillon des Gravillers, en garnison à Louvain, était réduit à treize hommes, et que l'on faisait payer au trésor ce bataillon et plusieurs autres, comme s'ils étaient au grand complet.

Une sombre terreur se répandit par la ville, car on savait que Chepy tiendrait parole. Le fléau de la disette vint aggraver cette déplorable situation. Les marchés restaient vides parce que les paysans n'osaient plus y venir. Ils fuyaient dans les bois, ceux-ci avec leur bétail, pour ne pas se le voir enlever militairement; ceux-là avec leurs chevaux, pour ne pas conduire les bagages de l'armée pendant plusieurs semaines, sans recevoir aucune indemnité.

CHAPITRE VII.

Enlèvement des richesses séquestrées. — Pillage de la chapelle de Bourgogne. — Vols et profanations dans l'église de Ste-Gudule. — Lettre brutale des commissaires sur l'enlèvement de l'argenterie des églises. — Lettre du ministre Lebrun. — Tort de la Sonde engage Dumouriez à revenir en Belgique.

Les commissaires de la Convention avaient prescrit le 5 mars aux agents du pouvoir exécutif de faire transporter à Lille, « pour les mettre à l'abri des événements, les argenteries des communautés soumises au séquestre. » Cet ordre fut exécuté « *avec assez de légèreté* (1). » L'enlèvement ne devait pas s'étendre aux richesses des églises paroissiales et aux objets nécessaires pour le service divin : « mais on ne s'arrêta pas à cette distinction, dit M. Borgnet. Partout on vit les agents de l'étranger s'introduisant de vive force dans les temples, enlevant les argenteries indispensables à la décence du culte, crochetant les serrures, détruisant ce qu'ils ne pouvaient emporter. Chacun vola ce qu'il put. Des pièces d'orfévrerie du plus précieux travail, furent vendus par ceux qui les avaient dérobées. » Et ces rapines

(1) Rapport des commissaires sur leur mission en Belgique.

s'opérèrent sans dresser d'inventaire, sans constater ni les poids ni les mesures, sans qu'on permît à qui que ce fût d'assister à ces spoliations.

L'arrêté ne parlait que d'argenteries, et l'on s'empara des missels, du linge, des galons, des dentelles. Dans la chapelle dite *de Bourgogne*, on brisa les autels pour les transporter, et on pilla quantité de meubles. A l'église de *Saint-Nicolas* on ne saisit qu'un vase en argent contenant les saintes huiles. Le reste avait été caché. *Sainte-Gudule* fut livrée à d'horribles profanations. Rien n'échappa à la rage des nouveaux iconoclastes. Pendant trois jours ils y commirent toutes les abominations que peut inspirer le mépris des lois divines.

Les auteurs de l'*Histoire de Bruxelles* ont prétendu qu'une populace immonde força le sacristain à lui livrer les clefs de l'église. Cela est inexact. Un détachement d'hommes armés, conduits par un capitaine des sans-culottes, enfonça les portes à coups de marteau, et pénétra dans le sanctuaire dont l'accès fut interdit à tout le monde. On mit en pièces les ornements en métal; on vola les troncs où les fidèles déposaient leurs offrandes; on fractura les armoires où se déposaient les riches vêtements des jours de grandes fêtes; on enleva tout le bronze des chapelles qui décoraient les nefs; on détruisit, pour en prendre la fonte, le beau carillon de la tour du sud, composé d'une trentaine de petites cloches; on brisa les précieuses châsses des saints, dont les reliques vénérées restèrent dispersées sur le sol; on s'empara des calices, après en avoir jeté les hosties par terre, où elles furent foulées aux pieds en hurlant des chansons impies ou obscènes. Les soldats se promenèrent autour du chœur revêtus d'habits sacerdotaux, et tenant à la main des vases sacrés pour tourner en dérision les plus imposantes cérémonies du culte. Les hommes qui commandèrent ou qui ont toléré ces sacriléges, eurent plus tard l'impudence de les nier. « Quant à ces prétendues profanations, ces irrévérencieuses débauches, cette désolation portée au sein du sanctuaire, ces hosties transpercées, ces calices écumants d'une

liqueur impure,.... qui ne voit, dit Publicola Chaussard, que toutes ces impostures mystiques, romans maladroits des hiérophantes, que leur exagération seule dépouille de toute vraisemblance, étaient tirés de ces mille et une absurdités forgées dans les cavernes du cloître, renouvelées à chaque époque contre la philosophie, et dont il est piquant de retrouver les détails dans l'histoire du quinzième siècle. Les moines de Bruxelles n'ont eu que la peine de copier Strada, et de changer les dates. »

Les commissaires de la Convention furent plus sincères. Ils reconnurent que les sans-culottes s'étaient livrés *à des profanations très répréhensibles*. Elles sont détaillées dans un document d'une incontestable authenticité. C'est un acte dressé le 10 avril 1793, par le notaire royal, Jean Cans, en présence de Mᵉ Louis-Constantin Bosquet, avocat au conseil souverain de Brabant, etc.

Voici la traduction abrégée, mais fidèle, de cette pièce curieuse et peu connue :

« *Joseph Van den Branden* déclara que, le 6 mars, le quart avant deux heures de l'après-midi, il fut arraché de vive force de sa boutique, chez le sieur Suys, maître serrurier, par une troupe de Français, sous le commandement d'un certain Hendrickx ; que conduit à la porte de l'église des SS. Michel et Gudule, vers le cimetière, il avait été contraint de l'ouvrir en brisant la serrure ; qu'après avoir donné quelques coups, il cassa volontairement son marteau ; que cela fait, on le garda à vue pendant que l'on alla chercher d'autres marteaux chez le sieur Suys, et que les troupes enfoncèrent ensuite elles-mêmes la porte ; qu'ayant pénétré dans l'église, les militaires brisèrent deux portes de la galerie du chœur, et deux piliers du grand chœur ; que six ou sept d'entre eux ayant sauté sur l'autel, en arrachèrent le crucifix et prirent six chandeliers d'argent ; qu'après avoir lancé le crucifix à diverses reprises contre le sol, ils en mirent les morceaux auprès d'autres ornements ;

» Qu'il fut contraint à forcer la porte de la sacristie où

l'officier Hendrickx et quelques soldats grimpèrent sur l'autel du Saint-Sacrement des Miracles pour en enlever toute l'argenterie qu'ils brisèrent. Il attesta en outre avoir vu une bande de profanateurs fracturer les boites aux offrandes; qu'elle avait arraché de l'autel et mis en pièces l'*ecce homo*;

» Que les officiers et soldats enfoncèrent les armoires de la sacristie avec des marteaux de fer, en prirent les reliques qu'ils jetèrent de tous les côtés, et les foulèrent aux pieds;

» Que Hendrickx donna l'ordre de monter derrière le grand autel d'où l'on enleva six chandeliers d'argent, qui furent brisés contre terre, près d'un grand nombre d'ornements en argent, retirés des armoires de la sacristie; qu'il fit fracturer les portes des chapitres et les coffres, disant à diverses reprises qu'il voulait et devait avoir le Saint-Sacrement des Miracles pour le transporter en France;

» Que les militaires forcèrent les portes de la chapelle, et en retirèrent les calices et autres ornements;

» Qu'il fut conduit avec une garde chez le commandant de la place, et obligé de dire aux autres ouvriers qu'ils devaient revenir le lendemain à sept heures, sous peine d'être poursuivis;

» Que le 7 mars, il avait été de nouveau conduit vers les sept heures et demie du matin à l'église, au milieu d'une garde; qu'il vit le tabernacle ouvert, les saints vases et les hosties épars dans la galerie;

» Que les troupes volèrent dans la sacristie les ornements, en ôtèrent les galons, et brûlèrent les étoffes;

» Que les officiers prenaient les hosties et se les jetaient l'un à l'autre; que plusieurs étant tombées près du feu allumé devant le baptistère, on les poussa du pied, et que d'autres furent mangées;

» Que le 8 mars, à son retour dans l'église, on le contraignit de détacher les pierres tumulaires, et de soulever les cercueils, en lui disant qu'on voulait trouver le saint des saints. Qu'ayant répondu que ce n'était pas son métier, on le conduisit

chez le bourgeois Fonteyn, maître maçon, où l'on prit de vive force deux ouvriers;

» Qu'en rentrant dans l'église, il avait vu les militaires retirer de la chambre des chanoines une caisse couverte de velours rouge, dans laquelle on conservait quelques ossements, et que cette caisse fut brisée;

» Que les officiers et les soldats se promenèrent, par dérision, revêtus des habits de chœur des chanoines, et en portant les saints vases dont ils mirent quelques-uns dans leurs poches; qu'ils firent même leurs ordures (*hun behoef*) dans l'église;

» *Henri Van den Sanden* affirma que le 6 mars Hendrickx, accompagné de deux autres, vint le chercher à la boutique du sieur Danhieux, vers deux heures et demie de l'après-midi, pour le conduire à Sainte-Gudule, où il fut forcé de crocheter les armoires d'où l'on retira tous les ornements;

» Qu'on le contraignit d'ouvrir toutes les portes des chambres de la sacristie du Saint-Sacrement, où les officiers volèrent la grande croix d'argent du chapitre, et un crucifix d'autel qui furent tous deux cassés en plusieurs morceaux par Hendrickx;

» Qu'on le conduisit dans le chœur du Saint-Sacrement pour lui faire arracher l'argenterie du tabernacle; qu'il aperçut, après l'effraction, diverses hosties semées sur les marches de l'autel; qu'un officier en releva plusieurs avec les doigts nus, et les replaça dans le tabernacle;

» Que le 7 mars, une garde vint le prendre à sa boutique, vers sept heures et demie du matin, et, qu'à son entrée dans l'église, il vit un soldat s'asseoir, dans le tabernacle, sur les hosties qui y avaient été déposées, ôter la double porte, et la transporter hors de l'église où, après l'avoir brisée, il la jeta dans un chariot;

» Que, dans une chambre à côté de la sacristie, les officiers avaient forcé un secrétaire dans lequel se trouvait une cassette remplie de liards qu'ils distribuèrent aux soldats, et une caisse avec des couronnes, parmi lesquelles il y avait trois croix d'or;

Digitized by Google

qu'ils emportèrent la caisse en disant qu'il fallait rendre compte de cet argent à la monnaie ;

» Qu'il vit Hendrickx prendre dans l'armoire d'une chapelle, outre un calice et plusieurs bénitiers, diverses failles de vierge, entre autres une en dentelles de Bruxelles ; d'autres en étoffes d'argent ; que ces failles furent placées dans une nappe, et portées à la sacristie de Notre-Dame.

» *Martin De Saegher* attesta que, le 8 mars, une troupe de soldats le mena à l'église ; que des officiers le conduisirent dans une chambre au-dessus du baptistère, où étaient quelques coffres ouverts et une armoire dans laquelle pendaient des tapis ;

» Qu'on voulut le contraindre à ouvrir une autre armoire qu'il dit ne pouvoir forcer ; que, sur sa réponse, un officier prit les outils, fractura la porte, et qu'on enleva de l'armoire une boite contenant quelque argent qu'un des chefs mit dans sa poche.

» *Henri Berckmans* et *Jean-Baptiste Dewever* déposèrent que, le 8 mars, à onze heures avant midi, ils dûrent soulever une pierre tumulaire dans la galerie du chœur, et que, dans le pourtour du saint des saints, ils virent à terre un si grand nombre d'hosties qu'ils devaient faire attention où ils posaient le pied ; que les soldats et les officiers foulaient ces hosties ; qu'ils en virent une auprès du feu auquel la troupe se chauffait ; que, conduits dans le chœur du saint des saints, ils y dûrent briser deux tombes ; que les militaires et leurs supérieurs découpaient les galons des ornements, et les mettaient dans leurs poches. »

Lorsque les dévastateurs eurent abandonné la collégiale, elle fut sur-le-champ fermée « parce que, dit Goetviel, elle ressemblait bien plus à un amas de décombres qu'à un temple du Sauveur. » Les autels, les croix, les vases sacrés, les hosties, les châsses bénites, les reliques des saints, la paix des tombeaux, tout avait été violé, profané et souillé. «Les cadavres, malgré leur fétidité, ne purent échapper, sous leur enveloppe

funèbre, aux recherches et à la main déprédatrice des satellites impies du jacobinisme ([1]). »

Ces sacriléges multipliés excitèrent une indicible horreur. *Le Courrier de l'Égalité* nous apprend « qu'ils indisposèrent tellement les esprits qu'un soulèvement général aurait pu éclater ([2]). »

Les représentants provisoires signalèrent les profanations aux commissaires, et leur transmirent une lettre du curé de *Finisterræ*, qui dénonçait la violation de son domicile et l'enlèvement de ses meubles. On répondit avec brutalité que la saisie des argenteries s'opérait par ordre supérieur ; que c'était une mesure dictée par l'intérêt des deux peuples formant une même famille ; qu'on ne faisait qu'exécuter les lois qui ordonnaient la fonte de ces vaisselles à cause des hasards journaliers de la guerre ; qu'on ne pouvait s'exposer à laisser retomber ces richesses entre les mains des ennemis ; que la pétition du curé de Finisterræ était une opposition manifeste à la loi, puisqu'il y réclamait la restitution d'une propriété nationale à la disposition du peuple français, et que les représentants étaient répréhensibles d'avoir reçu une semblable requête. Ainsi, il fallait se laisser dépouiller sans se plaindre, et on osait appeler les populations à se lever en masse pour repousser les Autrichiens !!! Le ministre des affaires étrangères, Lebrun, adressa, à cet effet, la lettre suivante aux commissaires du pouvoir exécutif : « Quand Valence et Miranda auraient été ou quand ils seraient vaincus, la France, plus forte que ses revers et plus courageuse que la fortune, n'en garderait pas moins religieusement sa promesse fraternelle à toute la Belgique ; elle

([1]) Lesbroussart.

([2]) Les commissaires de la Convention, dans le rapport sur leur mission en Belgique, ont attribué toutes ces turpitudes à des gardes nationales belges. Il est vrai que plusieurs Bruxellois, de la légion des sans-culottes, figuraient au nombre des profanateurs; mais l'ordre de pénétrer dans l'église de Ste-Gudule émanait du jacobin Goguet. Mais le capitaine Langeois, du 2e bataillon de l'Eure, fut chargé de surveiller les opérations. Il était là avec ses troupes sans qu'il s'opposât à aucun excès.

ne la couvrirait pas moins de toute la puissance de ses armes; elle ne l'en défendrait pas moins envers et contre tous ses oppresseurs tant anciens que nouveaux; elle ne l'en regarderait pas moins comme formant déjà réellement une partie intégrante de notre république. De leur côté, les habitants de la Belgique, animés du souvenir de leur courage et de celui de leurs maux, irrités des efforts même de leurs tyrans, ne seront sûrement pas moins braves et pas moins calmes que ne l'étaient en juillet, août et septembre derniers nos frères des départements de la Moselle et de la Meurthe.

» Ceux-ci, à la face même de nos ennemis, qui avaient osé témérairement paraître sur le territoire français, se sont réunis majestueusement dans leurs assemblées primaires et dans leurs assemblées électorales, ainsi qu'il convient à un peuple libre de l'entreprendre, et ils ont successivement nommé tous leurs représentants conventionnels, comme si notre sol avait déjà été purifié par la défaite de tous les brigands couronnés qui nous avaient vomi leurs infâmes et cruels satellites.

» Ce que nous avons fait, il appartient aux Belges de le faire: l'heure qui sonnait pour nous l'année dernière, sonne pour eux dans cet instant. S'ils sont aussi dignes de la liberté que nous nous complaisons à le croire, qu'ils se lèvent tous en un seul et même jour, comme nous nous sommes levés; qu'ils se pressent amicalement les uns contre les autres; qu'ils s'assemblent sans délai; que d'une main ils tiennent leur épée, que de l'autre ils jettent leur bulletin dans l'urne; qu'il en sorte des représentants qui accourent dans le sein de la Convention pour y délibérer, avec ceux de la république, sur le salut de la patrie commune; et que, pendant ce temps, le peuple entier marche vers l'ennemi. »

Les trésors amassés par l'iniquité ne sont jamais durables. Le peuple belge resta immobile, impassible; il n'était pas disposé à payer de son sang l'asservissement et la ruine de la patrie.

Les sans-culottes commençaient à piller les maisons, après

Digitized by Google

en avoir enlevé les maitres. Ils parlaient de massacrer les prêtres, les nobles et les riches. Tort de la Sonde alla trouver Dumouriez aux bords du Moerdyck pour lui apprendre que toute la Belgique sérait bientôt à feu et à sang, s'il ne venait immédiatement la sauver des fureurs de quelques monstres. Ces avis, plus que les ordres du gouvernement, engagèrent le général à abandonner son expédition pour accourir en toute hâte à Bruxelles, frémissant de douleur et méditant des projets de vengeance.

CHAPITRE VIII.

Crime des sans-culottes. — Dumouriez destitue Moreton. — Il fait arrêter Estienne et Chepy. — Il casse la légion des sans-culottes. — Il ordonne la restitution de l'argenterie des églises. — Ses ordres sévères pour prévenir une révolte. — Il défend aux clubs de s'occuper d'affaires publiques. — Son discours aux représentants. — Réponse du président. — Discours du général Duval et d'un représentant. — Lettre de Dumouriez à la Convention. — Les commissaires s'opposent à l'exécution de ses ordres.

Les sentiments d'indépendance ne meurent jamais complétement dans le cœur des peuples, et s'affermissent souvent au sein de l'adversité. Ces sentiments, la nation belge, débris vivant du moyen âge, les éprouvait plus que toute autre. On n'avait pu la séduire avec des clubs, des discours, des lois; on chercha à la convaincre avec des baïonnettes. Les commissaires de la Convention appelèrent, le 9 mars, des renforts des départements de l'Aisne, de la Somme et des Ardennes. « Ce ne sont pas précisément de nouveaux soldats que nous demandons, disaient-ils, mais des patriotes bien déterminés à protéger efficacement les patriotes belges, et à seconder vigoureusement nos opérations politiques. »

Digitized by Google

Mais quelles opérations eussent pu dompter un peuple indigné qu'on semblait défier de plus en plus à mesure que le danger grandissait? « Trois ou quatre mauvais garnements, la tête couverte d'un énorme bonnet rouge, poussaient tous les cœurs au désespoir par les plus scandaleuses vexations.... Les cris des victimes de cette épouvantable anarchie se mêlant aux cris des fuyards désorganisateurs, firent pendant quelques jours, de cette belle contrée, un séjour de désolation [1]. »

Le 9 mars, un détachement de gendarmerie traversa Bruxelles, escortant des prisonniers impériaux. Ils furent rencontrés rue Ducale, près le cabaret nommé *le Petit-Paris*, par une bande de jacobins armés. Ces brigands, qui n'avaient respecté ni les temples du Seigneur, ni la majesté des monuments publics, ni la liberté des citoyens, ne respectèrent pas davantage le courage malheureux. Ils injurièrent les soldats vaincus, et les menacèrent du poing ou du sabre. Les gendarmes, entendant des cris de mort, craignirent pour les infortunés confiés à leur garde, et peut-être pour eux-mêmes. Ils lancèrent leurs chevaux au grand galop. Les Autrichiens s'y cramponnèrent pour les suivre dans leur course rapide, mais deux tombèrent, et furent impitoyablement accablés de coups. Ils étaient couverts de sang et de boue. L'un d'eux parvint à se relever et voulut fuir. On le reprit et on le jeta de nouveau par terre. Pâle de peur, il se redressa sur ses genoux et demanda grâce. Les bourreaux restèrent sourds à ses supplications désespérées. Un de ces homicides lui porta un coup de sabre suivi de vingt autres, et on s'acharna sur la victime jusqu'à ce qu'on l'eût hâchée en pièces sous les yeux de son camarade, tremblant d'effroi.

La stupeur causée par ce lâche assassinat, rendit les habitants mornes de douleur. Ce fut le dernier crime dont les sans-culottes devaient épouvanter la ville. Si leur tyrannie avait pu encore se prolonger quelques jours, elle se serait infailliblement brisée elle-même. On ne saurait longtemps isoler par la terreur tous

(1) Plaidoyer de Réal pour La Sonde.

les citoyens d'une cité, et maintenir une oppression telle que le grand nombre s'abandonnerait à la discrétion de la minorité. Ce machiavélisme ne peut avoir qu'une courte durée.

Dumouriez, arraché à sa brillante mais aventureuse expédition de Hollande, arriva à Bruxelles dans la nuit du 9 au 10, le désespoir dans l'âme. Tous ses rêves de gloire et d'avenir étaient renversés : il n'écouta plus que son ressentiment. D'ailleurs, nos maux étaient si graves, qu'il jugea bien qu'il n'y avait plus de ménagements à garder pour mettre dans l'impuissance de nuire une horde criminelle, et calmer ceux qui accusaient la France tout entière des forfaits de quelques buveurs de sang, et le régime de la liberté de tous les fléaux d'une licence sans frein. Il exprima hautement son indignation des désordres hideux dont nos rues et nos places publiques avaient été le théâtre. L'odieux Moreton ne s'était environné que de la tourbe jacobine, et avait toléré tous ses excès ; Dumouriez le destitua, et nomma à sa place le général Duval, officier plein de mérite et de modestie, honnête homme incapable de souffrir aucun abus, et peu disposé à supporter l'arrogance des clubs.

Estienne, la cheville ouvrière de la plupart des infamies commises par les brigands qu'il commandait, fut enfermé à la porte de Hal.

L'empirique Chepy avait osé dire au milieu des représentants provisoires, qu'il était indispensable, en temps de révolution, pour conduire les choses à bien, de couper vingt à trente têtes populairement, et qu'il faudrait s'y résoudre parce qu'il ne regardait le Brabant que comme une vaste ménagerie; Chepy fut mis en état d'arrestation, et dirigé sur la France sous l'escorte de quelques gendarmes.

L'indigne légion des sans-culottes donnait à la liberté dont ils se disaient les défenseurs, un aspect épouvantable. Dans leur découragement, depuis les derniers revers, ils ne gardaient plus d'énergie que pour le crime.

Le général fit publier l'ordre suivant :

Digitized by Google

« Il est ordonné au lieutenant-général Duval, commandant dans le Brabant et le Hainaut, de faire venir chez lui les chefs d'une prétendue légion dite *des sans-culottes*, de leur déclarer qu'ils n'ont plus d'existence, et que quiconque se rassemblera sous ce titre, encourra les peines que la loi porte contre les séditieux. Il fera imprimer mon ordre dans les deux langues, le fera publier et afficher.

» *Le général en chef*, Dumouriez. »

On lit à ce sujet dans le *Moniteur* : « Si le général est forcé par les événements à se retirer, cet acte public de justice aura un peu réconcilié les esprits à la nation française. »

Dans la matinée du 11 parurent les pièces suivantes :

« Ordre. — L'intention de la nation française et des représentants de la république, en entrant dans les Pays-Bas, n'a jamais été d'y porter le brigandage et la profanation : cependant ils s'y sont exercés par des agents du pouvoir exécutif, avec une tyrannie qui déshonore la France, et qui met les Belges au désespoir. On s'est permis de s'emparer de l'argenterie des églises. Ce trait de l'avarice la plus sordide doit être réprimé pour prouver à tous les peuples que nous respectons les opinions réligieuses, et que l'équité et la droiture sont le caractère essentiel de la nation française qui, en conquérant sa liberté, doit avoir acquis de nouvelles vertus, et ne doit employer ses armes que pour la justice.

» En conséquence, voulant réparer le tort que nous a fait dans l'esprit des Belges l'indiscrétion sacrilége des agents qui ont fait enlever l'argenterie des églises, j'ordonne, au nom de la république française, de la religion et de l'équité, que toute l'argenterie des églises soit restituée et rétablie dans les différents lieux où elle a été enlevée. J'ordonne à tous les commandants français et à tous les administrateurs civils, librement élus par le peuple belge, de tenir la main à l'exécution du présent ordre qui ramènera les Belges à la juste opinion qu'ils doivent prendre de la Convention nationale française, et des

agents politiques et militaires qu'elle n'a envoyés dans la Belgique que pour assurer la liberté et le bonheur du peuple. »

« PROCLAMATION.

» Tous les corps administratifs et tous les habitants des différentes provinces de la Belgique, sont invités à faire dresser des plaintes appuyées de procès-verbaux contre les vexations tyranniques de quelques-uns des agents connus sous le nom de commissaires du pouvoir exécutif, surtout contre celles qui portent le caractère de profanation. Leurs plaintes seront admises, et la Convention nationale de France est trop pénétrée des principes de justice et de respect pour la religion, pour ne pas abandonner, à toute la rigueur des lois, des agents infidèles qui auront abusé du pouvoir de leurs emplois. En donnant cette satisfaction au peuple belge, blessé dans ses opinions religieuses, dans les personnes et dans les propriétés, je déclare à regret que quiconque voudra se faire justice à soi-même, sera puni de mort ; que si quelques villes ou villages se permettent des rassemblements contre l'armée française qui n'est point coupable des crimes de quelques particuliers, ces villes ou villages seront rasés ou brûlés. J'espère que le peuple belge, reconnaissant la justice de la Convention nationale et des chefs civils et militaires qu'elle emploie, reprendra les sentiments de fraternité qui conviennent à deux peuples libres, et ne me forcera pas à agir comme en pays ennemi, avec plus de sévérité encore, puisque les insurrections armées porteront un caractère de rébellion et de trahison. »

» PROCLAMATION.

» Comme les sociétés patriotiques ne doivent servir qu'à l'instruction des peuples ou aux actes de bienfaisance ou de fraternité, autant elles sont utiles en se renfermant dans ces principes, autant elles deviennent dangereuses en se mêlant des affaires politiques et militaires.

» En conséquence, il est défendu à tous les clubs patriotiques

Digitized by Google

de s'immiscer aucunement dans les affaires publiques. Il est ordonné à tous les commandants militaires, administrateurs et magistrats de tenir la main à cette défense, et si un club se permet un arrêté qui la contredise, il est ordonné de faire fermer le lieu de l'assemblée, et d'en rendre responsables personnellement le président et le secrétaire dudit club. Cette défense sera imprimée dans les deux langues, publiée et affichée.

» A Bruxelles, le 11 mars 1792, l'an II de la république.

» *Le général en chef, signé,* Dumouriez [1]. »

M. Thiers se trompait donc en écrivant que Dumouriez ferma les clubs.

Ces ordres réparateurs produisirent une heureuse impression, et apaisèrent les ferments de sédition qui pouvaient entraîner la perte de l'armée.

Le général passa en revue, dans la matinée, une partie de la garnison. Il fut reçu des soldats avec allégresse. Lui seul semblait livré à de sombres préoccupations, et ne partageait point la joie générale. Il se plaça devant le front de bandière, et dit : « Si je connaissais les scélérats qui ont lâchement assasiné deux prisonniers autrichiens, je les ferais pendre sur-le-champ devant vous. » Il fit sentir combien les procédés violents étaient contraires au sentiment de fraternité qui devait régner entre les deux nations, et combien la générosité française en était offensée. Il fut fort applaudi [2].

Après la parade, il se rendit à l'hôtel-de-ville, accompagné du général Duval et d'un nombreux état-major. Les représentants se levèrent à son entrée dans la salle, et l'accueillirent comme le libérateur d'un peuple opprimé.

Le général s'exprima à peu près en ces termes :

[1] Les commissaires de la Convention insinuent dans leur rapport que Dumouriez n'avait pris ces dispositions que pour se former un parti dans le pays.

[2] *Le véritable peuple belge au général Dumouriez.* — *Moniteur français.*

« Citoyens, je viens vous déclarer qu'on a commis des fautes et même des crimes contre le peuple belge. Je vous annonce que je veux faire réparer les unes et punir les autres. On vous a dit tantôt que vous étiez administrateurs, tantôt que vous ne l'étiez pas. Vous l'êtes. C'est le peuple qui vous a choisis. Rentrez, dès ce moment, dans toute l'intégrité de vos fonctions.

» Je ferai rendre aux églises la vaisselle qu'on en a enlevée d'une manière indécente. Les Français, les soldats de la liberté ne doivent pas ressembler aux brigands. Ils désavouent des actions déshonorantes, et ce n'est ni la nation, ni l'armée française qui sont coupables des torts dont la nation belgique a le droit de se plaindre. Je fais connaître au peuple, par une proclamation de ce jour, mes dispositions et les véritables sentiments de la république dont je commande les forces.

» J'ai donné ordre de relâcher les citoyens que l'on a arbitrairement arrêtés, et je ferai de même remettre en liberté ceux que l'on a saisis à titre d'ôtages. Nous n'en avons pas besoin. Nous sommes assez forts de notre propre force, et nous devons l'être encore davantage par l'amour des peuples à qui nous apportons la liberté.

» J'ai fait arrêter Chepy; j'ai fait mettre à la porte de Hal le soi-disant général des sans-culottes Estienne; j'en ferai punir encore d'autres.

» J'ai ordonné au général Duval de casser sans délai la légion des sans-culottes.

» J'ai fait défense à tout club patriotique de s'immiscer dans aucune affaire militaire ou d'administration, et si l'on enfreint cette défense, le général Duval fera fermer, et fermer sans retour, le lieu du rassemblement. Les clubs, les sociétés populaires sont destinés à instruire le peuple, à éclairer l'opinion; ils doivent propager et faire goûter aux hommes les principes de la liberté, de la bienfaisance, de l'humanité et de l'égalité. Voilà l'objet de leur institution. Autant ils font de bien quand ils s'y renferment, autant ils sont nuisibles lorsqu'ils s'en écartent et veulent gouverner.

» Belges, comptez sur notre bravoure et notre fraternité. J'ai appris avec douleur vos justes sujets de plaintes; je veux les faire cesser. Je ne reconnais d'autre force que celle de la loi, et je prendrai votre défense contre l'injustice, ainsi que je vous ai défendu et vous défendrai encore des baïonnettes ennemies. »

Puis se tournant vers l'auditoire où se trouvaient beaucoup de Français, il ajouta avec chaleur : « Et vous, Français, vous le savez : aussi longtemps que nous nous sommes comportés en hommes libres et dignes de l'être, en républicains vertueux, le sort, propice à la bonté de notre cause, a favorisé nos justes armes. Reprenons nos vertus; montrons que nous ne sommes ni des brigands, ni des profanateurs, et je vous réponds de nouveaux succès, et de l'appui de la Providence qui veille sur notre patrie. »

Ce franc et généreux langage excita la plus vive émotion. « L'assemblée, tout l'auditoire, mentionne le procès-verbal de la séance, ont applaudi avec les transports les plus vifs aux diverses parties du discours du général. La consolation qu'il a portée dans tous les cœurs, a arraché des larmes de joie et d'attendrissement. Le général lui-même était pénétré et jouissait de la satisfaction générale. »

Le président Gruyer lui répondit : « Citoyen général, les paroles de consolation que vous venez de nous apporter, nous métamorphosent en d'autres hommes. Toujours fidèles à nos devoirs, nous les avons remplis avec zèle, dévouement et exactitude; mais nous avons eu la douleur d'être constamment contrariés, paralysés dans toutes nos fonctions. Rendus par vous à l'autorité qui nous fut confiée, nous remplirons le vœu et l'attente du peuple. Soutenus par vous, nous pourrons enfin gérer les intérêts de nos commettants, comme le doivent de fidèles administrateurs, et comme nous aurions toujours désiré de pouvoir le faire, forts de la loi et par la loi. Il nous est doux de savoir que notre mission ici n'est plus un vain titre. »

Le général Duval prit ensuite la parole et dit : « Citoyens,

j'exécuterai fidèlement les ordres du général Dumouriez, parce qu'ils sont conformes à mes principes. Comme vous, j'ai gémi en arrivant de l'ordre de choses que j'ai trouvé. Ami de la liberté, je l'ai chérie toute ma vie, mais sans la séparer de la vertu, parce que mon cœur est vertueux. Je prends cette assemblée à témoin de ma sincérité et du serment que je fais, à la face du ciel, de m'opposer de toutes mes forces aux injustices que l'on serait tenté de commettre dans l'étendue de mon département. »

« Un autre membre, continue le procès-verbal, a dit qu'après nous avoir déjà délivrés du despotisme monarchique et ministériel, le général Dumouriez nous affranchissait aujourd'hui, par les sages dispositions dont il venait d'informer l'assemblée, du despotisme proconsulaire et prétorial de Verrès couverts d'un masque populaire; puis il est entré dans un détail succinct des divers embarras dans lesquels se trouve l'assemblée des représentants provisoires, par l'indécision où on l'a laissée sur la nature et l'étendue de ses fonctions..... ; par la privation de tous les moyens d'administration ; par la soustraction de toutes les caisses publiques, et l'impossibilité où ils se voient d'établir des contributions ; enfin par des ordres inconciliables et évidemment contradictoires.

» Le général a invité l'assemblée à rédiger un mémoire sage, simple et sans amertume de tous les faits ou sujets de plaintes, et d'en expédier une copie à la Convention nationale, sur la justice de laquelle on pouvait compter.

» Un membre demanda la parole et dit : Général, le tableau que vient de tracer un de nos collègues, n'est malheureusement que trop fidèle et trop vrai. Il n'est personne de nous qui n'en gémisse profondément ; mais la sagesse de l'avenir peut réparer l'erreur du passé dont votre présence nous console..... Je pense qu'il serait convenable de tirer un voile épais sur le passé, et de se consacrer entièrement à réaliser les félicités que nous promet l'avenir. — Cette proposition fut applaudie et a été généralement approuvée.

Digitized by Google

» Le général a pris congé de l'assemblée; et, d'une voix ainsi que d'une impulsion aussi sentie qu'unanime, toute l'assemblée s'est levée et s'est écriée qu'il fallait accompagner ce brave et vertueux général jusqu'à la Grand'Place, ce qui a été effectué au milieu de nombreux applaudissements, et des larmes de satisfaction et d'attendrissement. Là, le général a réitéré l'expression des sentiments qu'il venait de manifester, et il a donné, en quittant l'assemblée, le baiser de fraternité à son président. »

Le soir, on répandit au théâtre de la Monnaie le couplet suivant, qui fut attribué à l'un des représentants.

Le retour de Dumouriez à l'armée.

« Les succès de la république
» Par les revers étaient perdus;
» Par des excès dans la Belgique,
» Français, tu souillas tes vertus.
» Tu ne trouvais plus ton courage,
» Ton civisme était suspendu,
» Du peuple tu perdis l'hommage,
» Mais Dumouriez te l'a rendu. »

Cette pièce épigrammatique excita les murmures des officiers qui assistaient au spectacle, et faillit occasionner des rixes sanglantes et des duels.

Dès ce jour, Dumouriez se détermina à rompre ouvertement avec la faction qui le poursuivait de ses soupçons, ne sachant que penser de sa conduite. Les uns voyaient déjà en lui un traître, les autres un insensé ambitieux dont les événements contrariaient les désirs et dérangeaient la cervelle. En réalité, l'esprit du général, accoutumé à se nourrir d'idées extraordinaires, de projets gigantesques, s'était excessivement enflé depuis le succès de Jemmapes. La Belgique lui semblait une propriété conquise où il lui appartenait d'ordonner à son gré. De là l'aigreur des plaintes de Dumouriez dès le mois de novembre 1792; de là l'impatience avec laquelle il souffrait

les contradictions des commissaires (¹); de là enfin sa colère des crimes qui déshonoraient la cause qu'il avait jusqu'alors défendue.

Ce qui ne laisse aucun doute que la défection de Dumouriez ne remonte à cette époque, c'est une lettre de son ami Tort de la Sonde au prince Charles. On y lit :

« La bataille de Neerwinde et les combats dont elle a été précédée..., sont devenus *inévitables*, malgré la ferme résolution que M. Dumouriez avait prise, depuis le 10 du mois de mars, de faire des arrangements avec le prince de Cobourg, pour aller punir, de concert, tous les excès de la Convention nationale (²). »

Dès le 12, il appelait Touffener pour le charger de la mission d'aller expliquer au prince le véritable état des choses.

Ce fut dans cette disposition qu'il écrivit le même jour de Louvain à la Convention une lettre véhémente, véritable déclaration de guerre aux anarchistes, qui fit alors une grande sensation. Il s'y exprimait ainsi :

« On a fait éprouver aux Belges tous les genres de vexations; on a violé, à leur égard, les droits sacrés de la liberté; on a insulté avec impudence leurs opinions religieuses; on a profané, par un brigandage très peu lucratif, les instruments de leur culte; on vous a menti sur leur caractère et leurs intentions; on a opéré la réunion du Hainaut à coups de sabres et à coups de fusil; celle de Bruxelles a été faite par une vingtaine d'hommes qui ne pouvaient trouver d'existence que dans le trouble, et par quelques hommes de sang qu'on a rassemblés pour intimider les citoyens. Parcourez l'histoire des Pays-Bas; vous trouverez que le peuple de la Belgique est bon, franc, brave et impatient du joug. Le duc d'Albe, le plus cruel des satellites de Philippe II, en a fait périr dix-huit mille par la main des bourreaux. Les Belges se sont vengés par trente ans

(¹) Rapport du représentant Camus.
(²) *Suite aux Mémoires du général Dumouriez*, broch. in-8°.

Digitized by Google

de guerres civiles, et leur attachement à la religion de leurs pères a pu seul les faire rentrer sous le joug espagnol.

» Vos finances étaient épuisées, lorsque nous sommes entrés dans la Belgique ; votre numéraire avait disparu ou s'achetait au poids de l'or. Cambon, qui peut être un honnête citoyen, mais qui est certainement au-dessous de la confiance que vous lui avez donnée pour la partie financière, n'a plus vu de remède que dans la possession des richesses de cette fertile contrée. Il vous a proposé le fatal décret du 15 décembre ; vous l'avez accepté unanimement, et cependant chacun de ceux d'entre vous, avec qui j'en ai parlé. m'a dit qu'il le désapprouvait, et que ce décret était injuste..... Le même Cambon a cherché à rendre mes remontrances odieuses et criminelles, en disant à la tribune que j'apposais un *veto* sur le décret de l'assemblée ; vous avez confirmé ce décret par celui du 30 décembre ; vous avez chargé vos commissaires de tenir la main à son exécution. D'après vos ordres, le pouvoir exécutif a envoyé au moins trente commissaires : le choix en est très mauvais ; et, à l'exception de quelques gens honnêtes, qui sont peut-être regardés comme des citoyens douteux, parce qu'ils cherchent à mitiger l'odieux de leurs fonctions, la plupart sont ou des insensés ou des tyrans, ou des hommes sans réflexion, qu'un zèle brutal ou insolent a conduits toujours au delà de leurs fonctions.

» Les agents de la tyrannie ont été répandus sur la surface entière de la Belgique. Les commandants militaires, par obéissance au décret du 30 décembre, ont été obligés d'employer, sur leur réquisition, les forces qui leur étaient confiées. Les exacteurs ont achevé d'exaspérer l'âme des Belges..... C'est au moment de nos revers que nos agents ont déployé le plus d'injustice et de violence.

» Vous avez été trompés sur la réunion à la France de plusieurs parties de la Belgique. Vous l'avez crue volontaire parce qu'on vous a menti. Dès lors, vous avez cru pouvoir enlever le superflu de l'argenterie des églises pour subvenir sans doute

Digitized by Google

aux frais de la guerre. Vous regardiez dès lors les Belges comme des Français ; mais, quand même ils l'eussent été, il eût encore fallu attendre que l'abandon de cette argenterie eût été un sacrifice volontaire, sans quoi, l'enlever par force devenait à leurs yeux un sacrilége. C'est ce qui vient d'arriver. Les prêtres et les moines ont profité de cet acte imprudent, et ils nous ont regardés comme des brigands qui fuient, et partout les communautés de villages s'arment contre nous. Ce n'est point ici une guerre d'aristocratie, car notre révolution favorise les habitants des campagnes, et cependant ce sont les habitants des campagnes qui s'arment contre nous, et le tocsin sonne de toutes parts. C'est pour eux une guerre sacrée; c'est pour nous une guerre criminelle. Nous sommes en ce moment environnés d'ennemis. »

Cette lettre hardie, où la triste position du pays depuis trois mois, était exposée nettement, avec fermeté, se trouva bientôt entre toutes les mains. « Les vérités que Dumouriez y dit, relativement à la conduite des agents du pouvoir exécutif, écrivait-on au *Moniteur,* ont frappé les Belges ; mais si cette lettre les rend plus indulgents à l'égard du général et de l'armée, elle ne les réconciliera pas avec les commissaires. » C'est que ceux-ci persistaient dans leur intolérable conduite. A peine Dumouriez fut-il parti pour l'armée, qu'ils s'opposèrent à l'exécution de ses ordres. Ils enjoignirent au général Duval de remettre Chepy en liberté : ils traitaient son arrestation d'acte arbitraire. On ne restitua pas l'argenterie des églises; les otages ne furent pas rendus à leurs familles (1); enfin les commissaires méconnurent, comme auparavant, la représentation. Tout cela était bien impolitique, bien irritant : ils s'en firent pourtant un mérite dans leur rapport.

(1) Quelques-uns s'évadèrent à la faveur des désordres.

CHAPITRE IX.

Retour du club à la modération. — Proclamation des commissaires de la Convention contre les profanateurs. — Lutte des représentants contre les exacteurs. — Dénonciation énergique des abus de ceux-ci. — Dernière séance du club. — L'armée française évacue Bruxelles. — Pillages. — L'assemblée des représentants se dissout.

La retraite de l'armée française avait rabattu la jactance des démagogues, en leur démontrant que la république pouvait être vaincue ; les dispositions de Dumouriez achevèrent de les accabler : ces fanfarons n'osaient lever la tête sous la main victorieuse qui les frappait. La salle des Jésuites devint une vaste solitude, et sur ses bancs déserts on ne voyait le soir qu'une poignée d'hommes trop compromis pour pouvoir reculer. Les autres allaient partout se faisant un mérite d'avoir abandonné un foyer d'iniquités. Les principaux clubistes, comprenant que leur règne tyrannique était fini, revinrent à la modération. « Le petit nombre de membres que nous voyons ici, disait Baret le 11 mars, ne doit ni nous étonner ni nous affliger. De tout temps on a calomnié nos principes pour détourner les honnêtes citoyens d'assister à nos séances. La plainte la plus fondée c'est qu'on a fait à cette société des motions violentes ; c'est qu'on y prend des arrêtés qui troublent la tranquillité publique. Sans doute, on a tenu souvent à cette tribune un langage peu mesuré ; sans doute elle a souvent été déshonorée par des disputes personnelles ; quelquefois aussi elle a pris des arrêtés rigoureux, mais tout cela venait d'un excès de zèle patriotique. » Sur la proposition de l'orateur, le club décréta qu'il n'était pas un pouvoir dans l'État, et que sa mission se bornait à éclairer le peuple. Ce retour forcé aux principes ne pouvait effacer le souvenir de la pernicieuse influence que la faction avait exercée, et lui ramener l'opinion.

Les conventionnels Merlin et Gossuin visitèrent le 12 l'église

de Sainte-Gudule. Ici se trouvaient des débris de statues et de tableaux. Là, des hosties consacrées parsemaient le sol ; plus loin gisaient des reliques qui, pendant des siècles, avaient été l'objet de la vénération des fidèles. A la vue de toutes ces ruines amoncelées dans l'immense collégiale, qui les étonnait encore par sa majesté architecturale, les deux commissaires avouèrent à Sandelin n'avoir jamais vu pareilles indignités, et en témoignèrent une hypocrite désolation. Quelques prêtres entrèrent en même temps dans l'église, et ramassèrent les hosties avec une douloureuse piété. Sainte-Gudule fut ensuite fermée par ordre supérieur jusqu'à ce que le dégât fût un peu réparé. On voulait empêcher le peuple de s'y porter en foule. Les traces des sacriléges qui s'y étaient commis, eussent pu exalter les têtes, et provoquer une sédition qu'il aurait été impossible de réprimer.

Dans la journée, la proclamation suivante fut affichée aux coins des rues :

« AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

» *Les membres de la Convention nationale, ses commissaires près l'armée et dans le pays de la Belgique, de Liége, etc., au peuple de la ville de Bruxelles, réunie à la république française.*

» L'art. 4 du décret du 15 décembre dernier a placé sous la surveillance et la sauvegarde de la nation française, les biens meubles et immeubles appartenant aux communautés laïques et ecclésiastiques. Des ordres ont été donnés en conséquence sur les dispositions à faire de la portion de l'argenterie non nécessaire à la décence du culte, dans les maisons et communautés soumises au séquestre. Mais des excès infiniment répréhensibles ont été commis dans l'exécution de ces ordres. Profondément affligés de ces excès, les commissaires de la Convention nationale invitent le peuple de la ville de Bruxelles

à leur faire connaître les coupables : déjà ils ont puni un officier pour son défaut de surveillance ([1]), et la peine qu'ils lui ont infligée, est un garant de celle qui attend les véritables auteurs des profanations et des crimes qui ont justement indigné un peuple fidèle à la religion.

» Fait à Bruxelles, ce 12 mars 1793, l'an II de la république.

» *Signé*, CAMUS, GOSSUIN, MERLIN (de Douai), TREILHARD. »

Ils dressèrent des procès-verbaux de tous les faits, qu'ils expédièrent aussitôt à la Convention. Nous les avons vainement cherchés dans le *Moniteur*. « On ne les a point lus, nous apprend *le Courrier de l'Égalité,* dans son n° 213. En rapportant cette nouvelle, ajoute-t-il, nous avons rempli une tâche bien pénible. » L'assemblée décréta quelques jours après que les profanateurs d'églises seraient criminellement poursuivis ; mais c'était un acte tardif. D'ailleurs, quelle confiance pouvait-on avoir dans une réparation menteuse, arrachée par le péril d'un immense revers?

Plusieurs représentants se rendirent à l'hôtel de la Monnaie pour inventorier l'argenterie qui y était déposée. « Je ne puis, leur déclara le gardien Du Coudray, permettre cette inspection.» Chapel réclama, entre autres pièces, une boîte en vermeil, enlevée à Saint-Nicolas. Du Coudray assura, et il disait vrai, que tout avait été rompu et mis au pilon, même les objets du plus beau travail. Les représentants ayant insisté, il rompit l'entretien par ces mots : « Existât-il des pièces entières, je ne puis les restituer. Je ne suis chargé que de leur conservation.»

Peu de jours après, le 18, les commissaires du pouvoir exécutif lui enjoignirent de remettre les vases et autres effets d'or ou d'argent nécessaires soit au service, soit à la décence

([1]) Le capitaine Langeois. Il fut destitué par arrêté du 13. Cet arrêté fut rapporté le même jour.

du culte, et de faire restaurer avec la simplicité convenable ceux qui seraient dégradés. Les spoliateurs montrèrent depuis à Camus un nombre considérable de médailles d'or, la plupart de grand module, saisies au château de Laeken. Ils lui dirent qu'ils porteraient ces médailles aux archives nationales à Paris. Plus tard il s'informa de ce dépôt : on n'en avait jamais entendu parler (¹). La main avide des démagogues est toujours ouverte pour prendre, mais elle se ferme pour restituer.

L'hôtel-de-ville voulut vérifier la situation de la caisse du receveur des commissaires français. Il indiqua sommairement les fonds qu'il avait entre ses mains, mais refusa de donner aucun état de recettes et de dépenses. Le décret du 15 décembre ne concernant que les peuples étrangers, ne devait plus avoir d'effet dans un pays réuni : la représentation somma cet employé de remettre sa caisse à celui qu'elle venait de nommer pour le remplacer. C'était le premier acte d'autorité qu'elle posait depuis que Dumouriez lui avait restitué tous ses pouvoirs. Aussitôt que les commissaires eurent connaissance de cette insulte faite à leur suprématie, ils défendirent au receveur, par un arrêté, d'obtempérer à une réquisition illégale, et enjoignirent au commandant de la place de lui prêter au besoin main-forte.

Les proconsuls ne pouvaient encore renoncer à leurs allures impérieuses; mais l'assemblée des représentants se roidit contre les obstacles; elle revint de son long abattement, se sentant appuyée de toute la gravité des circonstances, et fit remettre en liberté Brackeniers, Carondelet, Vleminckx, Robinet, Jaubert, Matton et la demoiselle Pauwels; elle réclama en même temps, avec persévérance, la liberté des otages qu'on avait déjà dirigés sur la France.

Le général Duval secondait la commune avec autant de fermeté que de zèle pour maintenir l'ordre. Il fit publier, le

(¹) Rapport de Camus à la Convention.

17 mars, une proclamation dans laquelle il promit que nul ne serait inquiété ; que toute mesure arbitraire était proscrite ; que le commerce pourrait se livrer sans crainte à ses opérations. « Il est des opinions, disait-il, que le temps seul peut épurer ; déposez toute défiance, tout esprit de parti. »

On afficha, en même temps, le décret de la Convention qui réunissait Bruxelles et sa banlieue à la France.

La réunion révoquait légalement les pouvoirs des commissaires. Notre cité ne devait plus être régie révolutionnairement. L'hôtel-de-ville s'empressa de demander que la gestion des biens nationaux fût confiée à des mandataires du peuple. On ne fit aucune réponse à sa réclamation.

Fatigués de se voir continuellement humiliés, les représentants envoyèrent à la Convention une adresse dans laquelle ils dévoilèrent la tyrannie qui avait désolé le pays. On y accusa les agents français de ne pas exécuter les décrets qui devaient donner au peuple une administration définitive, et qui l'eussent soustrait à d'affreuses convulsions ; — de heurter de front nos préjugés, de briser toutes les affections, de violer les droits les plus chers ; — de s'être attribué la connaissance de quantité d'affaires de police, de justice, d'administration, au lieu de se renfermer dans les limites de leur mandat, se posant en proconsuls revêtus d'une autorité d'autant plus alarmante, qu'on n'en connaissait ni le titre, ni la durée ; — de n'avoir pas organisé de justice pour l'arrondissement de Bruxelles, quoique les prisons fussent remplies de gens prévenus de grands crimes, qu'on ne put livrer à la sévérité des lois, parce qu'ils n'étaient pas justiciables d'un tribunal local ; — de s'arroger la surveillance et la régie absolue de tous les objets mis sous la sauvegarde du peuple français ; — d'environner l'administration d'obstacles; de l'abreuver de dégoûts par des décisions contradictoires, négatives ou équivoques ; par des réquisitions absurdes, ridicules, inexécutables ; — de déshonorer leur caractère et leur mission par la plus honteuse cupidité. On imputa, entre autres, à Chartrey de n'avoir pas rougi d'employer,

pour augmenter sa recette, de basses, d'odieuses menées, et même des escroqueries ([1]).

L'esprit de parti s'inquiète assez peu de la vérité ou de la fausseté des accusations qui vont frapper des ennemis ; mais les graves plaintes des représentants se trouvent toutes appuyées d'actes, de correspondances d'une irrécusable authenticité, de faits de notoriété publique. C'était une flétrissure sanglante de l'oppression qui pesa sans pitié sur la Belgique, et qui était arrivée à son terme.

Le revers de l'armée de Dumouriez à Neerwinde causa une satisfaction générale. « On applaudit plus sincèrement, disent les auteurs de l'*Histoire de Bruxelles*, à la victoire des Autrichiens, qu'on ne l'avait fait à leur défaite, et les Belges appelaient comme des libérateurs ceux qu'ils avaient autrefois appelés des tyrans. »

Le 20 mars, Dumouriez annonçait encore au général Duval qu'il prenait ses dispositions pour couvrir Bruxelles. « Poussez, lui enjoignait-il, les administrateurs et le peuple à se préparer à la défense. » Mais les événements se précipitaient, et il n'en était plus le maître.

Le commandant de la ville reçut le lendemain l'ordre de l'évacuer, parce qu'il était impossible de la protéger. Il prévint aussitôt les conventionnels que, s'ils ne voulaient pas exposer la représentation nationale à être violée en leur personne, il était temps qu'ils partissent ; que, sinon, il faudrait peut-être employer à assurer leur départ des troupes dont on avait besoin ailleurs ([2]).

La plus grande confusion régna dans nos murs lorsqu'on apprit que les Français allaient les quitter. Cette fatale nouvelle répandit la consternation dans l'âme des démagogues belges, qui se voyaient condamnés à l'exil. On cria de toutes

([1]) Je ne donne qu'une analyse de cet intéressant document pour ne pas répéter des faits déjà connus. On le trouve en entier dans le Recueil des procès-verbaux des représentants provisoires.

([2]) Discours de Lacroix à la Convention le 28 janvier 1794.

Digitized by Google

parts à la trahison. *Statistes,* Vonckistes, jacobins, tous également remplis d'anxiété, se réunissaient dans les mêmes groupes pour savoir la vérité. On interrogeait chaque soldat qui revenait de l'armée, et on n'en apprenait que des choses sinistres.

De nombreux convois de malades, de blessés traversaient incessamment la ville. Ils reçurent des habitants tous les secours qu'exigeait leur triste position.

Le club tint dans la soirée sa dernière réunion. Elle fut triste. Tous ces républicains, si insolents naguères, étaient abattus, désolés sur leurs bancs. Baret clôtura la séance par une allocution *à la mort.*

Les commissaires français partirent le 22 mars, chargés de rapines, et emportant avec eux les malédictions du peuple rassemblé en groupes dans les rues. Un moment il fut question de les arrêter pour la sûreté des otages. Merlin se vit menacé dans la rue de la Montagne, et poursuivi de huées et de cris de vengeance.

Dans l'après-midi la multitude assista à une cérémonie religieuse qui produisit une vive impression. Un officier français arriva vers les quatre heures, dans une voiture, à la porte de Sainte-Gudule. Il rapportait une hostie consacrée qu'il avait ramassée, le 6 mars, sur les dalles de l'église ([1]). Le doyen, M. Millé, vint le recevoir, avec tout son clergé en habits sacerdotaux, au seuil du sanctuaire. L'officier s'agenouilla. Après avoir honoré l'hostie en l'aspergeant d'eau bénite, et en lui donnant de l'encensoir à trois reprises, au milieu des chants solennels des prêtres, le doyen la prit avec vénération, et la reporta processionnellement à l'autel où il la déposa dans le tabernacle.

Pendant les prières expiatoires, les fidèles encombrèrent l'église; ils y contemplaient avec effroi « des dévastations que n'oublieront jamais les Belges dévots ([2]). »

([1]) Les auteurs de l'*Histoire de Bruxelles* ont écrit que des soldats l'avaient emportée dans un vase sacré. J'ai préféré le récit de Goetviel.

([2]) *Moniteur* du 26 mars 1793.

Digitized by Google

Les divers corps de l'armée républicaine, précédés d'une nuée de fuyards, arrivèrent le 23 dans la matinée, sous les murs de Bruxelles. Ils se composaient de 25 bataillons de ligne, de toute la cavalerie, et d'une division d'artillerie. Ces troupes, formant une masse d'environ 12,000 combattants, prirent position sur quatre lignes en occupant toutes les hauteurs à la distance d'un quart de lieue l'une de l'autre, la première sur la montagne de Woluwe dont on avait rompu le pont, et la dernière au cimetière de Sainte-Gudule, la droite appuyée au bois de Soigne, la gauche au canal. Aux préparatifs de combat que l'on vit faire dans l'aprés-midi, on crut que l'on tenterait un grand effort pour défendre la ville, mais on ne tarda pas à être détrompé.

Dumouriez rentra à Bruxelles dans la soirée. Il était à cheval avec quelques officiers de son état-major, et plusieurs hussards de Bercheny. Il paraissait soucieux, mais montrait la fierté que donne la pensée d'un grand projet. Peu aprés il expédia les instructions suivantes au général Miranda.

« *Mot d'ordre :* Patrie, fermeté. *Ralliement :* Dumouriez.

» Les troupes aux ordres des généraux Miranda et Champmorin se mettront en mouvement ce soir, à sept heures : elles traverseront la ville de Bruxelles en entrant par la porte de Schaerbeek, et sortiront par la porte qui conduit à Hal. Aussitôt que les divisions, commandées par les généraux Stétenhoff, Chancel et Champollon, auront défilé, elles suivront la grande route de Hal et d'Enghien jusqu'à la hauteur du village de Saintes, où elles prendront une position, la droite appuyée aux divisions qui les précèdent dans la marche, et la gauche au bois de Strie-Hous. Les généraux sont prévenus que les flanqueurs de gauche occupent les hauteurs de Haute-Croix et de Bogaerden. Il est ordonné formellement à tous les généraux de ne point quitter les troupes lorsqu'elles auront pris leurs positions.

» *Le général en chef,* Dumouriez. »

Lacroix rapporta depuis à la Convention que le général passa

la nuit dans une conférence secrète avec les représentants. C'est un mensonge. Il ne fut occupé qu'à donner ses ordres. Il recommanda au magistrat de prendre des mesures pour que la troupe ne fût pas insultée, promettant qu'elle respecterait les personnes et les propriétés.

Vers les onze heures de la nuit, l'armée s'ébranla dans le plus grand silence. Les soldats étaient tristes, mais ils avaient foi dans l'avenir. « Nous partons comme des poltrons, disait l'un d'eux à mon grand-père, mais cela ne durera pas. Nous reviendrons, citoyen. »

Les bourgeois avaient illuminé par ordre. Tous s'étaient levés, pleins d'inquiétudes, craignant que la ville ne fût livrée au pillage : mais la retraite s'opéra dans un ordre admirable.

Dumouriez partit à minuit.

Le général Duval resta à son poste jusqu'au dernier moment, veillant au maintien du repos public. Il abandonna la ville à quatre heures du matin, avec l'arrière-garde dont les derniers pelotons ne disparurent qu'à la pointe du jour.

Les Français n'emportèrent les regrets de personne, pas même des plus compromis par leurs opinions.

Pendant que l'armée s'éloignait, les représentants investirent le tribunal de la commune de l'autorité nécessaire pour publier les règlements de police que les circonstances nécessiteraient.

Dès le milieu de la nuit, la populace s'était mise à piller les magasins militaires. On ne rencontrait dans les rues que des hommes et des femmes chargés de munitions, de marmites, de gibernes, de fusils. D'autres se disposaient à assaillir les Lorraines. Ordre fut donné à la garde municipale de réprimer tout trouble par la force. On invita, à son de cloche, les serments à se réunir en armes. Des postes furent établis partout où l'on craignit des rassemblements et des dévastations. Des patrouilles circulaient dans les rues. La troupe du drossart, commandée par M. Vanderstegen, rendit les plus grands services, et prévint de déplorables réactions; cependant, malgré sa bonne contenance et son activité, elle ne put empêcher le

saccagement de la salle des Jésuites, où l'on ne laissa rien d'entier.

Quelques-uns des représentants qui redoutaient les vengeances du vainqueur, avaient suivi l'armée française; les autres restèrent en permanence à l'hôtel-de-ville. Lorsqu'on annonça que les dernières troupes républicaines étaient sorties de nos murs, ils déclarèrent que leurs pouvoirs venaient à cesser, et ils clôturèrent leur procès-verbal par ces mots remarquables : « L'assemblée a géré gratuitement, pendant plus de quatre mois, les intérêts de ses concitoyens avec un zèle, un dévouement et une impartialité qui ont dû lui mériter la seule récompense qu'elle ambitionne, la confiance et l'estime des gens impartiaux, éclairés et honnêtes. » — Elle ne fit pas toujours le bien, et ne put toujours empêcher le mal : mais l'histoire, malgré quelques fautes, a ratifié le témoignage qu'elle se rendait à elle-même.

CONCLUSION.

Désordres après la retraite des Français. — Arrivée des Autrichiens. — Réception du prince de Saxe-Cobourg et de l'archiduc Charles. — La statue du prince de Lorraine est replacée sur sa base. — Restauration de l'ancien ordre de choses. — Regrets des Français. — Joie des Belges. — Réflexions générales.

Le 24 mars, à 7 heures du matin, il ne restait plus de Français à Bruxelles. Alors le peuple, rassemblé sur la Grande-Place, abattit l'arbre de la liberté et le livra aux flammes, aux cris de *vive François II, au diable les scélérats de jacobins*. Un groupe de jeunes gens attacha une corde au bonnet rouge dont cet arbre était surmonté, et parcourut les rues en le traînant dans la boue.

Aussitôt qu'une nation opprimée voit sa chaîne brisée, ses ressentiments se manifestent presque toujours par d'implacables représailles contre ceux que l'on soupçonne d'avoir été les complices des despotes, ou d'avoir seulement approuvé le régime tombé. La populace se rua furieuse sur les maisons du représentant Chapel et de son frère le marchand de toiles. Elle commençait à les mettre au pillage, lorsque le baron Vanderhaegen y accourut à la tête de bourgeois armés, et parvint à sauver les deux propriétés d'une ruine complète. La demeure du perruquier Lafaye, qui avait pris la fuite, fut saccagée de fond en comble; mais on ne fit aucun mal à ses enfants et à la servante. Quelques-uns des dévastateurs ayant pris de l'eau-forte pour de la liqueur, en burent et moururent dans d'horribles souffrances. D'autres maisons étaient encore menacées; mais l'arrivée des premières patrouilles de hullans d'Esterhazi, dans la matinée, et le dévouement des plus honorables citoyens, empêchèrent de nouveaux désastres.

A quatre heures de l'après-midi, une forte avant-garde autri-

chienne d'infanterie et de cavalerie fit son entrée par la porte de Louvain. Elle fut reçue sans crainte, avec des bénédictions et des cris de triomphe, par une foule immense qui couvrait la route à la distance d'une lieue. « Les lâches habitants, annonçait *le Moniteur*, ont couru au-devant des impériaux en criant *Vive monseigneur l'archiduc Charles !* »

Chaque fois qu'un système politique s'appuiera sur l'arbitraire, blessera tous les intérêts au lieu de leur offrir de la sécurité, les esprits, dégoûtés bientôt d'un état de crise violente, chercheront, par un retour vers le passé, une existence plus tranquille, une autorité plus tutélaire.

Les troupes autrichiennes se dirigèrent vers la Grand'Place où elles se rangèrent en bataille, et le général Farasi, au milieu d'un tonnerre d'applaudissements, proclama, au nom de l'empereur, le rétablissement de *la Joyeuse Entrée* et de tous les priviléges du Brabant.

On publia sur-le-champ la proclamation suivante, qui révèle, dit l'auteur des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, le point de vue sous lequel la cour de Vienne envisageait la situation des Pays-Bas dans leurs rapports avec la France.

« S. M. l'empereur et roi, persuadé que l'oppression, sous laquelle gémissent les provinces belgiques depuis l'invasion du mois de novembre dernier, a dévoilé aux yeux de ses fidèles sujets, par une trop funeste expérience, la perfidie des principes destructeurs, à l'aide desquels la faction française, sous le prétexte d'une liberté chimérique, a cherché à fonder ses progrès, ne saurait douter de toute l'horreur qu'inspirent aux citoyens honnêtes les indignes menées de cette faction, également ennemie de la religion, des mœurs et de tout ordre social. S. M. est aussi convaincue que ses sujets belgiques désirent sincèrement le rétablissement de l'ordre constitutionnel et de leurs lois fondamentales attaquées par cette faction, et dans la jouissance desquelles ces provinces ont trouvé, depuis plusieurs siècles, leur bonheur et leur prospérité.

» Dans cet état des choses, le rétablissement de cet ordre

et de ces lois étant l'unique objet des efforts de la puissante armée que S. M. a envoyée au secours de ses fidèles sujets, elle s'attend qu'ils s'empresseront à concourir à ce but salutaire, certains d'être soutenus et protégés dans leurs efforts de toute son autorité et de sa puissance souveraine. S. M. déclarant de son côté que ceux qui, contre toute attente, oseraient agir en sens contraire, en se montrant comme partisans de cette même faction, seront traités en toute rigueur, comme rebelles à leur souverain et ennemis de la patrie.

» Donné à notre quartier général à Aldenhoven, le 1er mars 1793.

» *Signés*, Pr. Cobourg, F. M.

» Ordonnance de S. A. S.

» Fischer, *colonel, aide de camp général*. »

L'ancien magistrat avait repris ses fonctions; il ordonna de suite la perception des droits abolis.

Dans la soirée toute la ville fut illuminée.

Le lendemain 25, à une heure de l'après-midi, le prince de Cobourg, accompagné de l'archiduc Charles et d'un nombreux état-major, fit son entrée à la tête d'un corps considérable de l'armée impériale. Les princes furent reçus à la porte de la ville par le magistrat et les serments en armes; ils se rendirent à Sainte-Gudule, au son des cloches, au bruit du canon et aux cris répétés de *vive l'empereur François II, vive l'archiduc Charles, vive le prince de Cobourg, vivent les Autrichiens nos libérateurs !*

Leurs Altesses furent complimentées à la porte de la collégiale par le doyen environné d'un nombreux clergé, et introduites au milieu de longs applaudissements que répétèrent les voûtes sacrées.

L'autel était couvert de cierges et resplendissant de beaux luminaires : des nuages d'encens parfumaient le temple, et le peuple, agenouillé sur la pierre bleue, élevait sa dévote oraison

vers le ciel au chant pieux des prêtres, et aux sons harmonieux de la musique.

Après le *Te Deum* en action de grâces de la délivrance de la ville, les princes examinèrent les dégâts que la cathédrale avait soufferts, et se rendirent de là à l'hôtel de Bender, au Parc, où des appartements furent préparés à la hâte, les meubles qui ornaient les salons de la cour, ayant été ou volés ou vendus.

A deux heures, on présenta à L. A. le vin d'honneur, tandis qu'un orchestre nombreux exécutait des morceaux de circonstance. Elles parurent au balcon et saluèrent la multitude qui faisait retentir l'air de ses clameurs d'allégresse. La musique alla ensuite, dans une pensée d'expiation, donner une sérénade, à la Place-Royale, auprès du socle de la statue du bon prince Charles.

L'archiduc parcourut le soir, dans une calèche découverte, suivie de plusieurs carrosses, les principales rues qui étaient éblouissantes de lumières. Il fut accompagné d'un flot immense de peuple se réjouissant de la fin de notre esclavage.

Tous ceux qui s'étaient montrés ouvertement, depuis trois mois, les ennemis de l'Autriche, éprouvaient de vives angoisses. Ils craignaient les réactions, et tremblaient pour leur liberté ou pour leur fortune. Le prince de Cobourg se hâta de les rassurer en annonçant sa résolution bien prononcée de se conduire avec modération.

L'image du prince Charles avait été déposée dans la cour du Conseil de Brabant. « S. A. S. monseigneur le prince de de Cobourg projeta de faire relever cette statue comme par enchantement à la vue du jeune archiduc. Les ordres étaient donnés en conséquence, et plus de 300 ouvriers furent commandés pour y travailler pendant la nuit. Mais les chevaliers du Rivage représentèrent qu'en 1775, lors de l'inauguration de la statue, eux seuls l'avaient traînée depuis le rivage jusqu'à la Place-Royale. Ils ont demandé la même grâce. S. A. S. la leur a accordée avec d'autant plus de plaisir que c'est un bien grand

exemple, et une bien douce leçon donnée à tous les peuples égarés.

» D'après cette permission, les chevaliers du Rivage, précédés d'une musique militaire, pressés et suivis d'une troupe immense de citoyens, ont ramené, le 26, à quatre heures après midi, cette statue chérie sur la Place-Royale. Il est impossible de peindre la joie de tout le peuple en revoyant l'image d'un prince adoré (¹).

On attacha sur la base mutilée le quatrain suivant :

Charles, que des brigands, dans un accès de rage,
Ont osé renverser avec indignité,
Ta chute a redoublé l'amour de ton image,
Et la rendra plus chère à la postérité.

Le lendemain on replaça sur la Maison des Brasseurs le cheval destiné à recevoir la statue de ce prince, et les serments recommencèrent à monter la garde, comme auparavant, pour le maintien de l'ordre public.

Le 29, à huit heures et demie du soir, le canon des remparts annonça l'arrivée du comte de Metternich-Winnebourg, ministre plénipotentiaire de l'Empereur. En un instant toute la ville fut sur pied, et illuminée avec éclat. La populace détela les chevaux de la voiture de S. Exc., et la traina, escortée des cinq serments, aux cris de *vive François! vive Charles! vive Cobourg! vive Metternich!*

Le cortége, éclairé par un grand nombre de fallots, et précédé de la musique des volontaires bourgeois, traversa les principaux quartiers de la ville. Les tambours des serments battaient alternativement des marches autrichiennes et brabançonnes, pour témoigner l'entier oubli du passé.

Lorsque le comte arriva à son hôtel, il ne put, qu'après de grands efforts, percer la foule, qu'il remerciait par des paroles pleines de bonté et des gestes de bienveillance.

(¹) *Magasin historique*, p. 578.

Digitized by Google

Plusieurs troupes de musiciens s'efforcèrent en vain de faire entendre les accords de leurs instruments au milieu des cris continuels de satisfaction.

« Un chœur nombreux chanta des couplets qui exprimaient de la manière la plus heureuse, dit *l'Esprit des Gazettes*, l'amour ardent des Belges pour leur souverain, pour son aimable et courageux frère, et pour son digne ministre, en même temps que leur juste reconnaissance pour le prince de Cobourg, et pour les invincibles guerriers qui, sous ses ordres, viennent de délivrer ce pays de la tyrannie française. »

Les auteurs de ces couplets de circonstance, composés à la hâte, ne se sont inquiétés ni de la prosodie, ni des lois de la grammaire. Ils ont sauté à pieds joints sur la rime. Nous ne citerons que les lignes suivantes, que nous n'osons appeler des vers :

Aimons, aimons toujours
Notre souverain, notre père ;
Aimons, aimons toujours
Celui qui veille sur nos jours.

—

Dans les mains de son frère,
Il remet notre destin :
D'un ciel toujours serein
C'est le gage certain.

D'un système sinistre
Nous ne craignons plus l'effet.
Quand Metternich paraît,
Notre bonheur renaît.

—

Vive Cobourg ! Vive Cobourg !
Le ciel lui remit son tonnerre.
Vive Cobourg ! Vive Cobourg !
Nous lui devons les plus beaux jours.

Cette joie officielle de la rue se renouvela au sein des sociétés particulières. On chanta dans une réunion d'amis :

Nos cœurs par la tristesse,
Flétris pendant cinq mois,
Expriment leur tendresse
Pour le meilleur des rois.

De Cobourg la vaillance
Avec ses généraux,
Unis par la constance,
Ont fait cesser nos maux.

Le 30 mars, le magistrat, suivant l'antique usage, présenta au comte de Metternich le vin d'honneur, et fit l'éloge du prince qui vengeait l'honneur et la sainteté de l'autel et du temple du Dieu vivant, indignement outragé par des mains sacriléges, et par la plus sordide avarice ; du prince qui avait su dissiper le

prestige séducteur d'une liberté chimérique, d'une égalité éphémère brisant tous les liens de l'ordre social, et creusant l'abîme affreux de la misère publique.

Le ministre répondit aux félicitations que l'Empereur avait été très satisfait de la conduite loyale des Brabançons, et de celle du magistrat dont la fermeté contre les tentatives des commissaires français, avait si efficacement contribué à prévenir de grands malheurs.

Le théâtre, qui avait été fermé depuis le 25, fut rouvert au public le 1er avril, par *l'Épreuve réciproque*, comédie en un acte, et par l'opéra de *Pierre-le-Grand*, dans lequel on avait intercalé des couplets de circonstance, qui furent accueillis avec enthousiasme.

Le 5 avril, le comte de Metternich, après la messe du Saint-Esprit, célébrée avec solennité à Sainte-Gudule, se rendit avec tous les membres du conseil de Brabant, à l'hôtel de la Chancellerie. Le cortége était escorté d'un corps de la bourgeoisie armée, précédé de la musique militaire.

En réinstallant le conseil, le ministre prononça un discours dont nous reproduisons quelques passages :

« S. M. a été sensiblement touchée des maux qui ont récemment affligé la Belgique; dans ses sentiments paternels, dans sa tendre sollicitude, elle n'a cru devoir rien épargner pour délivrer les Pays-Bas du joug oppresseur et tyrannique de l'ennemi : malgré tous les efforts de celui-ci pour conserver des conquêtes qu'il devait d'ailleurs bien moins à sa puissance qu'à des circonstances extraordinaires, la valeur des troupes de S. M. I. a rendu la Belgique à l'autorité légitime et aux lois qui lui sont propres. Il en a sans doute coûté de grands sacrifices au souverain, mais les Belges ont su les mériter : leur courageuse résistance, leur fermeté inébranlable dans le cours des manœuvres astucieuses et criminelles de l'ennemi, pour les associer à son gouvernement anarchique, pour leur faire *goûter* ses principes désorganisateurs, ce grand amour des Belges pour leur constitution et les lois fondamentales du pays, tout a

déterminé S. M. à user des moyens les plus sérieux pour venir promptement à leur secours. Oui, la Belgique conservera sa constitution et ses lois.... C'est le vœu de S. M. et je suis autorisé à m'en rendre le garant au milieu de vous, Messieurs. Cet engagement ne pouvait être plus solennel. Votre tribunal est organisé d'après les lois constitutionnelles du pays. J'aime à croire que cette époque sera le terme de ces inquiétudes, de ces divisions, de ces défiances cent fois plus funestes à vous-mêmes qu'à un souverain qui ne veut régner que par la loi et pour le bonheur de ses sujets.

» Il faut surtout étouffer tout esprit de parti. Si les événements qui viennent de se succéder, n'en avaient point détruit jusqu'au dernier germe, ne perdez point de vue, Messieurs, qu'organes des lois, qu'impassibles comme elles, ce serait principalement à vous qu'il appartiendrait de détourner de nouveaux orages. »

Le comte retourna ensuite à son hôtel, et se présenta au balcon, d'où il cria : *Vive l'empereur! Vive la Constitution! Vive l'archiduc Charles!* Et ce cri fut répété à diverses reprises par la foule qui encombrait les environs.

Le soir on fit des feux de joie dans tous les quartiers, et l'on tira de nombreuses boîtes d'artifices.

Le 9, on publia un mandement du cardinal-archevêque de Malines pour rappeler le peuple à l'obéissance et à la fidélité due au souverain, à l'union et à la concorde, à l'oubli et au pardon des injures, au respect du temple du Seigneur, des choses saintes et des ecclésiastiques. « Nous ne venons point, disait S. Em., rappeler à votre souvenir les profanations horribles, les scènes de scandale et de sang auxquelles ces provinces furent livrées pendant plusieurs mois; ces excès inouïs ne s'effaceront pas de la mémoire de la génération présente, et le burin de l'histoire en conservera le tableau effrayant à la postérité la plus reculée.

» Cette philosophie altière et présomptueuse qui avait résolu de pulvériser tous les trônes de l'univers sous les débris du

christianisme, s'enorgueillissait déjà de ses victoires, et semblait toucher au moment du triomphe : mais le dieu des armées s'est montré tout à coup..., et cette même philosophie aujourd'hui connue par ses œuvres, honnie et méprisée des nations que ses leçons avaient séduites, se précipite elle-même vers l'abîme du néant où les ouvrages de la perversité humaine vont, tôt ou tard, se plonger. »

Cinq jours après, le 14, on rapporta processionnellement à Sainte-Gudule le Saint-Sacrement des Miracles, que l'on avait caché dans l'enceinte du Grand-Béguinage. « Les habitants de la ville et des environs remplissaient les rues. La procession marcha entre deux haies de la bourgeoisie sous les armes. On y a vu tout le clergé, toutes les corporations. S. Exc. le ministre, environné de l'État de la cour, et précédé par les chambellans de S. M., par les membres des conseils et des tribunaux, suivait le dais. S. Exc. le nonce du pape remplissait l'office de notre archevêque. Des divisions de volontaires à pied et à cheval fermaient le cortége qui s'est rendu à Sainte-Gudule, où l'on a célébré une messe solennelle et chanté le *Te Deum* [1]. »

Le 15, on représenta au Théâtre de la Monnaie une scène lyrique intitulée : *les Lois et les Rois*, ou *le Bonheur des Peuples*, paroles de Bursay, traducteur de *Misanthropie* et *Repentir*, musique de Paris, directeur de l'orchestre. « C'était une offrande expiatoire que la raison et le goût, dit le *Magasin historique*, devaient au théâtre, souillé par des sottises révolutionnaires. » Il paraît que la partition dont on vantait l'harmonie, décelait beaucoup de talent.

Tandis qu'à Bruxelles tout revenait à l'ancien ordre, on lisait dans le *Moniteur* du 28 mars ces réflexions amères : « La

[1] *Esprit des Gazettes*, p. 318.

république devra le malheur d'abandonner ses rapides conquêtes à la conduite impolitique de ses agents qui, au lieu de ménager d'abord les Belges, ont voulu les renverser du premier choc. Si le gouvernement français s'était mis tout simplement à la place du gouvernement autrichien; s'il se fût borné à inviter les Belges à se donner une représentation moins aristocratique, et qu'il les eût laissés libres dans leur choix, cette liberté lui eût concilié tous les esprits; l'or et les hommes eussent servi la cause commune. »

Les principaux chefs de la Montagne confessaient eux-mêmes que la conduite des commissaires avait été imprudente, arbitraire, et que ces despotes n'étaient la plupart que des individus tarés. Max. Robespierre disait à la Convention, dans la séance du 10 avril, qu'un Chepy et d'autres créatures également méprisables, avaient travaillé à empêcher la réunion de la Belgique à la France; que pour cela ils s'appliquèrent à mécontenter les populations; que c'était le comble de l'étourderie, peut-être même de la perfidie, de s'attaquer à des saints d'argent, etc. Oui, c'était le comble de l'étourderie. Outrager les dieux, chantait le poète thébain, il y a vingt siècles, n'est point l'œuvre de la sagesse, mais d'une criminelle témérité. »

Les Belges arrachés à la tyrannie des Chaussard et des Gouget Deslandes, poursuivirent les oppresseurs d'imprécations. « Les Français, écrivait l'auteur de *la Fourberie dévoilée*, avaient pris les armes pour asseoir leur liberté et nous assurer la nôtre. Telles étaient leurs promesses...... Engagés par cet appât trompeur, nous avions joint nos bras aux leurs. Aujourd'hui le masque est levé. Loin de fraterniser avec nous, loin de s'associer à nos mœurs, loin de nous permettre de nous gouverner à notre gré, ils tentèrent de nous enchaîner pour mieux nous dépouiller. Sous le faux semblant de l'amitié, ils se préparèrent à nous donner des lois anarchiques pour nous jeter dans le trouble, nous perdre et nous confondre dans leur banqueroute inévitable.

» Par les décrets des 15 et 17 décembre, ils demandèrent des contributions dans le temps qu'ils nous traitaient de frères; ils exerçaient des exactions militaires dans le temps qu'ils nous prêchaient la liberté; ils s'efforçaient de fouler aux pieds la religion pour piller les églises, et sous le prétexte de fanatisme, ils voulurent détruire tous les moines pour s'approprier leurs biens, leurs meubles, leur argent. »

Les autorités de la province vinrent, à leur tour, exprimer leur opinion sur la période désordonnée dont nous venons de rassembler les souvenirs. Les États remercièrent le prince Charles, le 26 avril, d'avoir délivré le pays de tous les maux de l'anarchie, de ceux de l'irréligion et de l'esclavage le plus insupportable, le plus affreux, décoré du beau nom de liberté.

Chaque jour il paraissait contre les jacobins des strophes satiriques bien méprisantes, que l'indignation avait inspirées bien plus que le génie de la poésie. Un M. B..... imagina de refaire l'immortelle *Marseillaise*, que les soldats de la république chantaient, serrés autour de leur drapeau, en marchant au combat.

Que nous veut cette horde impie
De clubistes, de jacobins?
Sous nos coups il faut qu'elle expie
Les crimes de ses assassins.
Belges, punissons ces perfides
Qui n'admettent ni foi, ni loi;
Ces monstres qui de leur bon roi,
Sont les barbares parricides.

Quoi! leurs cohortes sanguinaires
Feraient la loi dans nos foyers!
. . . .
. . . .
Grand Dieu, par la force enchaînées,
Nos lois et nos droits périraient,
Et ces vils tyrans deviendraient
Les maîtres de nos destinées!

Nous ne citons pas cette prose inélégante et assez mal rimée comme un modèle de goût et de versification; mais comme l'expression de la pensée du peuple, et de la joie qu'il éprouvait de se voir délivré de ceux qui le tyrannisèrent si indignement.

Mais est-il vrai, comme l'a dit un écrivain français, que les chansons, les pièces de circonstance composées par les oiseaux chanteurs de la noble maison d'Autriche, abbés de cour,

marquis ruinés, émigrés revenus dans les fourgons de l'armée impériale, n'eurent pas un grand mérite? Nous croyons que s'il avait lu *l'Esprit de Jacob*, poëme burlesque, en quatre chants, il eût formulé un jugement moins sévère; nous y avons trouvé un grand nombre de vers élégants, faciles et surtout très spirituels.

La chanson suivante devait peut-être trouver grâce aux yeux de notre critique : elle est piquante.

Rhabillez-vous, peuple français,
Ne donnez plus dans les excès
De nos faux patriotes.
Ne croyez plus que le ... nu
Soit une preuve de vertu,
Remettez vos culottes.

—

Méfiez-vous d'un intrigant
Sous le costume indécent
De nos faux patriotes.
Ne poussez plus la liberté
Jusqu'à marcher déculotté.
Remettez vos culottes.

—

Distinguez donc l'homme de bien
Du paresseux et du vaurien
Ou des faux patriotes.
Gens honnêtes, laborieux,
Ne vous déguisez plus en gueux;
Remettez vos culottes.

Jamais ne jugez par l'habit
Du sot ou de l'homme d'esprit
Et des bons patriotes.
Bourgeois, rentiers, riches marchands,
Feraient mourir mille artisans
S'ils allaient sans culottes.

—

N'imitez plus, il en est temps,
Ces populaires charlatans,
Pillant les patriotes.
Dieu fit l'industrie et les mains
Pour faire vivre les humains,
Et gagner des culottes.

—

De l'homme défendez les droits,
Surtout obéissez aux lois
Comme bons patriotes.
Mais, citoyens, sans vous fâcher,
Cachez ce que l'on doit cacher;
Remettez vos culottes.

La Belgique n'a pas compris, nous l'avouons à notre honte, la sublime politique du régime de la terreur et des massacres de septembre; elle ne vit dans tout cela, aveugle qu'elle était, que de grands crimes, de grands fléaux; elle ne supporta qu'avec dégoût une despotique fraternité, et s'indigna des brigandages de quelques misérables qui se disaient le peuple; mais elle aimait de cœur la liberté, celle qui naît du respect des institutions et des vieilles traditions municipales ou provinciales, ces véritables gages de franchise. Publicola Chaussard lui-même a rendu cette justice à nos populations. Il

Digitized by Google

avoue que les Belges nourrissaient contre la tyrannie une haine inextinguible, et que leur indomptable vertu se montrait aussi grande que leur infortune. « Si nous avons marché, ajoute-t-il, d'un pas plus ferme dans la carrière, ils ont du moins la gloire d'y être entrés les premiers.

» Famille infortunée et magnanime, on vous a calomniée.

» Le Belge était moins courbé sous les souvenirs du passé et les préjugés du présent, que sous la terreur de l'avenir. S'il *connait* un jour la liberté, il saura peut-être la conserver mieux que le Français. »

Toutes les autorités, tous les partis firent d'inexcusables fautes pendant la courte période que nous venons de parcourir.

La Convention commit celle que font presque tous les pouvoirs nouveaux pour se populariser, de beaucoup promettre sans sincérité. Or, quand on sacrifie le futur à l'intérêt du présent, on se trouve bientôt dans une fausse position : les peuples ne manquent jamais, et avec raison, de rappeler les assurances qu'on leur a données comme une dette sacrée.

Les commissaires français avaient accepté la mission difficile d'appeler la Belgique au régime républicain, et de lui faire abdiquer sa nationalité. Ignorant combien notre Joyeuse Entrée, nos priviléges étendaient de profondes racines dans les cœurs, ils essayèrent d'extirper violemment les vieilles institutions qui gênaient la grande expérience sociale que l'on tentait. C'était pis qu'un forfait : c'était une maladresse. « Celui qui voudra réformer le gouvernement d'une république, dit Machiavel dans ses *discours*, s'il veut que son entreprise ait de la durée et soit populaire, est obligé de retenir au moins l'ombre des choses anciennes, afin que le peuple ne croie pas qu'on les ait changées. » — Quand la conquête est consommée avec l'esprit de pillage, on doit redouter que le désespoir des opprimés ne remette tout en question. Mais cette prévoyance vulgaire, les proconsuls ne l'eurent point. Au lieu de tout changer par des innovations lentes, successives, ils voulurent nous régénérer par force et malgré nous ; au lieu de nous donner

la liberté, ils ne nous en laissèrent que l'ombre, et parvinrent ainsi à inspirer, à la grande majorité des Belges, une haine profonde pour les Français [1]. Cette haine prépara la réaction de tout ce que l'on proscrivait, parce que, pour me servir des belles paroles de M. Odilon-Barrot, « ce n'est pas d'aujourd'hui que cette vérité politique est reconnue, que l'on peut gravement compromettre le pouvoir en abusant de sa puissance et de ses attributions. Il y a plus de pouvoirs qui se sont perdus par l'excès de leur puissance, qu'il y en a eu qui ont péri par l'excès même de leur modération. La modération est la compagne de la force, et la force tend toujours une main amie aux peuples. »

Les clubs créaient à la république des moyens d'influence pour consommer ses desseins d'agrandissement. Les adeptes de ces sociétés anarchiques tentèrent, sans avoir aucune idée des besoins, des tendances de la Belgique, de répandre parmi nous leurs affreux principes. En étudiant nos préjugés, nos opinions, ils n'auraient pas tardé à reconnaître qu'on devait surtout craindre d'offenser, chez nous, le sentiment national et le sentiment religieux; mais il n'entrait pas dans l'esprit des jacobins de ménager les croyances chrétiennes et les formes monarchiques. Cela paraissait usé, tombant de pourriture. Patriotisme, habitudes, esprit, culte, tout fut attaqué de front, avec effronterie, en dédaignant même ces précautions intelligentes qui rendent faciles tant de transactions; on nous fit sentir un pénible abaissement qui blessa tout ce qui portait au cœur quelque fierté. Le pillage, la dévastation, l'assassinat furent les terribles avertissements de ce que nos dangereux libérateurs seraient capables de faire lorsqu'ils deviendraient nos maîtres; et comme l'inaction de la force militaire protégea toutes ces horreurs, la France entière en fut rendue responsable. Cependant les clubistes ne formèrent jamais qu'une imperceptible coterie; mais dans la vie des peuples, surtout de

[1] Ce sont les termes mêmes du rapport des commissaires.

Digitized by Google

ceux dont les armes ont changé la destinée, il arrive que des minorités audacieuses imposent à la fois au pouvoir faible qu'elles bravent, et au peuple inerte qui les redoute. L'empoisonnement de l'opinion par la tribune ou la presse, et l'oppression du sabre sont leur double moyen d'usurpation et de domination ; toutefois cet ascendant factice ne peut avoir qu'une durée éphémère. Elle tombe avec la force qui lui sert d'appui.

La représentation provisoire ne sut pas s'élever à la hauteur de sa mission et des circonstances. Sans doute elle fut un obstacle à un redoublement de tyrannie, à des haines sauvages ; elle se posa entre des partis prêts à en venir aux mains, et ne voulut de persécution, de dérèglement dans aucun sens ; mais elle ne s'opposa que timidement aux fureurs des uns, au despotisme des autres, et montra souvent pour la démagogie une complaisance presque obséquieuse. Aussitôt qu'elle se constitua, sa dignité, autant que l'intérêt public, lui commandait d'agir en pouvoir, de ne se traîner à la suite d'aucune faction, et de planer sur toutes. Alors le jacobinisme, sentant sa faiblesse, aurait pris une attitude moins impudente, tenu un langage moins altier, et les représentants ne se seraient pas trouvés dans la nécessité d'entrer vainement en lutte avec lui pour le contenir. D'un autre côté, le peuple leur aurait pardonné le vice de leur origine, en voyant qu'ils marchaient dans leur force et dans leur liberté.

Si l'on excepte la démarche que l'hôtel-de-ville fit à Paris pour que la Convention désavouât toute pensée de réunion, et la protestation contre le décret du 15 décembre, aucun des actes de cette autorité éphémère ne porta l'empreinte d'un grand caractère national. Elle ne parut occupée qu'à démolir celles de nos institutions qui nous séparaient de la république. D'un autre côté, elle douta d'elle-même et de l'étendue de ses pouvoirs. Certes il était difficile de tenir la balance en équilibre au milieu de tant de passions ([1]); mais un jour l'hôtel-de-ville

([1]) Pindare, huitième olympique.

s'attribuait une action provinciale ; le lendemain il croyait que cette action était resserrée dans l'enceinte de nos murs. Il poussa même l'imprudence jusqu'à demander s'il avait le droit de prendre telle ou telle résolution à ces commissaires du pouvoir exécutif qui ne cherchaient qu'à l'annihiler.

Une administration, un gouvernement qui ne vont à leur but qu'en tâtonnant, en décelant leurs incertitudes, en subissant une supériorité quelconque, abdiquent moralement, et laissent un libre cours à toutes les oppositions, même à la plus dangereuse, celle de la licence.

Le peuple, de son côté, compromit sa noble et juste cause par l'excès d'un patriotisme vulgaire. Il en était venu à ce point de prévention qu'il regardait ses priviléges les plus vermoulus comme la seule base possible de bien-être ; sa Constitution décrépite comme une œuvre sacrée, éternelle ; et il s'y cramponna avec une sorte de désespoir, dès qu'il s'aperçut que les Français ne voulaient rien tolérer de notre passé historique. Il ne se borna pas à rejeter avec emportement toutes les nouvelles traditions ; mais il regarda comme des traîtres tous ceux qui pensaient que des changements étaient devenus indispensables. Il fallait s'unir en présence de l'étranger, et l'on se divisa ; la discorde était partout, traînant à sa suite les défiances et la calomnie. L'administration provisoire qui représentait le parti de la réforme, se trouva sans appui, et par conséquent sans moyens pour protéger nos droits. Hostile à tous les pouvoirs établis, la bourgeoisie n'eut point d'organe légal. Ce schisme déplorable, en favorisant les intrigues des clubistes, devait perdre une indépendance que l'on voulait sauver. On eût pu dire aux malheureux Belges, victimes de leurs dissensions, ce que le législateur d'Athènes, Solon, disait de la terre d'exil à ses imprudents concitoyens : « N'attribuez pas aux dieux les maux qui vous accablent ; c'est le fruit amer de votre corruption. Vous-mêmes avez mis la puissance dans la main de ceux qui vous oppriment. Vos oppresseurs se sont avancés avec habileté comme des renards, et vous, vous n'êtes que des


Digitized by Google

imprudents, car la raison ne vous guide pas dans les choses sérieuses. » En effet, au lieu de se défendre avec un admirable instinct de patrie, on s'épuisa en stériles agitations; au lieu d'attaquer avec courage, les armes à la main, un ennemi détesté, on se borna à le harceler par des brochures et des émeutes de carrefours. Quand le patriotisme d'un peuple ne lui fournit pour se sauver que d'aussi pauvres moyens, il doit disparaître dans le torrent de la conquête.



FIN.

MAG 2004050

Digitized by Google



Digitized by Google

